

BULLETIN OFFICIEL

du
Département
de
l'Isère

2021
Mars

N° 371

TOME 1 – Partie 1



BULLETIN OFFICIEL DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

TOME 1 – Partie 1

SOMMAIRE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Politique : Administration générale

Rapport sur la situation départementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
Extrait des délibérations du 26 février 2021,
dossier N° 2021 DOB 2021 F 32 10

DIRECTION DE LA PERFORMANCE ET DE LA MODERNISATION DU SERVICE AU PUBLIC

Service audit

Politique : Administration générale

Activité 2019 des principaux organismes associés au Département
Extrait des délibérations du 26 février 2021,
dossier N° 2021 DOB 2021 F 32 16

Politique : Administration générale

Rapport 2019 des représentants du Département au sein de la SEM Minatec Entreprises
Extrait des délibérations du 26 février 2021,
dossier N° 2021 DOB 2021 F 32 17

Politique : Administration générale

Rapport 2019 des représentants du Département au sein de la SEM Territoires 38
Extrait des délibérations du 26 février 2021,
dossier N° 2021 DOB 2021 F 32 18

Politique : Administration générale

Rapport 2019 des représentants du Département au sein de la SPL Isère Aménagement
Extrait des délibérations du 26 février 2021,
dossier N° 2021 DOB 2021 F 32 19

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT

Arrêté modifiant l'arrêté n°2015-1543 du 30 juillet 2015 portant sur la composition de la
Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) de l'Isère
Arrêté n° 2020-7316 du 22 janvier 2021

Service agriculture et forêts

Politique : Agriculture

Plan filière Noix de Grenoble AOP 2021 - 2024 / Adaptation du règlement d'intervention en
faveur de la filière viticole iséroise
Extrait des délibérations du 26 février 2021,
dossier N° 2021 DOB 2021 B 16 2

**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 32 10

Politique : Administration générale

Programme(s) :

Objet : Rapport sur la situation départementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Service instructeur : DGS/CM

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement
fonctionnement

Recettes : investissement
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Cheminel

Commission : Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 32 10

Numéro provisoire : 2160 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 08-03-2021

Publication le : 08-03-2021

Notification le : 08-03-2021

Exécutoire le : 08-03-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2021 DOB 2021 F 32 1,

Vu l'avis de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Cheminel au nom de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du rapport sur la situation départementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

Politique : Egalité femme homme

Objet : Action départementale sur la politique égalité femme homme

Rapport du Président

« Conformément aux dispositions fixées par l'article 61 de la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. »¹

On distingue deux manières d'appréhender l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques :

- L'approche intégrée consiste à prendre en compte la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de tous.
- Les actions spécifiques tentent d'apporter des réponses immédiates à des difficultés rencontrées par les femmes.

Le décret du 24 juin 2015 fixe le contenu du rapport, en deux volets :

- Un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire.

1. Volet interne, relatif à la politique de ressources humaines²

Au 31 décembre 2019 les femmes représentent 69 % des effectifs du Département ; elles étaient 68 % en 2018 ; cette proportion est stable dans la durée - depuis 2011.

En 2019, 80 % des agents de catégorie A sont des femmes, soit 9 % de plus qu'en 2018, suite au passage des agents avec cadre d'emplois « assistants socio-éducatifs » en catégorie A en février 2019 ; corrélativement, le pourcentage des femmes en catégorie B passe de 82 % en 2018 à 74 % en 2019. Leur pourcentage en catégorie C reste stable à 60%.

Les femmes sont très largement majoritaires dans la plupart des directions ressources et thématiques, sauf quatre (aménagement numérique, innovation numérique, construction publique ; mobilités).

La pyramide des âges fait apparaître une situation proportionnellement équivalente pour les femmes et les hommes employés par la collectivité, pour un âge moyen similaire de 47 ans.

La proportion hommes/femmes des agents stagiaires titularisés en fin de stage est comparable à la répartition hommes/femmes pour l'ensemble des agents : 68,4 % sont des femmes, 31,6 % des hommes.

Parmi les fonctionnaires ayant connu au cours de l'année un avancement d'échelon : 64 % sont des femmes, et 36 % des hommes ; parmi ceux qui ont connu un avancement de grade : 73,3 % sont des femmes, et 26,6 % des hommes.

¹ CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N°DGCS/SDFE/B1/DGCL/2017/68 du 28 février 2017

² Cf. RAPPORT ANNUEL DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES 2019 - Direction des Ressources Humaines - 15 septembre 2020

Pour les agents titulaires, le salaire médian des femmes est supérieur de 1% à celui des hommes, même si cet écart n'est pas similaire dans toutes les catégories.

En 2019, comme en 2018, un tiers de l'effectif féminin travaille à temps partiel, contre 4 % de l'effectif masculin.

Enfin, on constate depuis 2016 que le taux d'absentéisme des femmes est légèrement supérieur au taux d'absentéisme des hommes : 8,64 % pour les femmes en 2019, 6,03 % pour les hommes.

2. Volet territorial, concernant les politiques d'égalité menées sur le territoire

Approche intégrée

Soutien – accompagnement des familles monoparentales

De 1975 à 2014 en France, les familles monoparentales sont passées de 9,5 % à 23,3 % des familles. En 2018, 21 % des enfants mineurs vivent dans une famille monoparentale, c'est-à-dire avec leur mère dans 85 % des cas³.

Ce mode de vie – choisi ou subi - constitue l'une des premières causes de pauvreté en France. Le niveau de vie moyen par personne au sein des familles monoparentales est inférieur d'un tiers à la moyenne des autres familles. Après redistribution, 20 % des familles monoparentales sont considérées comme pauvres au seuil de pauvreté équivalent à 50 % du revenu médian.⁴ Selon un récent rapport sur la pauvreté en France⁵ il apparaît que 24,6 % des personnes pauvres vivent au sein d'une famille monoparentale. On constate notamment que si les femmes en responsabilité directe de famille monoparentale sont 64,7 % à être en activité, contre 59% des hommes dans la même situation, seules 69,9 % de ces femmes travaillent à temps complet, contre 86,2 % des hommes⁶.

Le Département, chef de file de l'action sociale, est donc particulièrement attentif à cette population spécifique.

En 2017 les familles monoparentales représentent 14,2 % des familles de l'Isère⁷, ce qui correspond à la moyenne de la Région d'Auvergne-Rhône-Alpes (14,4 % au RP 2017). Les familles monoparentales iséroises vivent essentiellement dans les villes et leurs agglomérations. Elles représentent 19 % des familles grenobloises et 20 % des familles d'Echirolles, Le Pont-de-Claix et Saint-Martin-le-Vinoux. Elles sont aussi 20 % des familles de Villefontaine – plus de 17 % pour l'ensemble de la CAPI – et plus de 16 % dans l'agglomération viennoise. Mais on retrouve également de fortes proportions de familles monoparentales dans des zones plus périphériques et rurales comme La Mure sur le Plateau Matheysin et Tullins en Pays voironnais (20 %), ou dans le Canton d'Allevar (16,7 % des familles).⁸

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4285341>

⁴ Données INSEE 2015, in « Familles monoparentales : la progression continue » Centre d'observation de la société. 24.11.2017

⁵ Rapport sur la pauvreté en France. 1^{ère} édition 2018. L'observatoire des inégalités, octobre 2018

⁶ Insee statistique– Tableaux de l'économie française édition 2019–Femmes et hommes

⁷ Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

⁸ Portrait social Isère 2016 – Edition 2018– données INSEE RP 2014

Les familles monoparentales représentent 14,2 % des familles iséroises, mais 33 % des allocataires RSA et 33 % des ménages reçus en entretien au sein des services départementaux de proximité. Ces proportions montent même jusqu'à 38 % des allocataires RSA dans le Territoire Porte des Alpes (37 % en Voironnais Chartreuse et Bièvre-Valloire), et 45 % des ménages reçus en entretien en Porte des Alpes et Voironnais Chartreuse.

| Familles monoparentales | Foyers allocataires du RSA | | Ménages reçus en entretien | |
|-------------------------|----------------------------|--|----------------------------|-----------------------------------|
| | Nbre | Part dans l'ensemble des foyers allocataires | Nbre | Pourcentage / total ménages reçus |
| TAG | 3 472 | 31 | 4 619 | 29 |
| Porte des Alpes | 1 054 | 38 | 1 205 | 45 |
| Voironnais Chartreuse | 550 | 37 | 888 | 45 |
| Total Isère | 7 497 | 33 | 10681 | 33 |

Sources : DSO Iodas 2019 – CAF 2019 - INSEE RP 2017 - ODE DPM

L'aide aux aidants

On sait maintenant que les aidants, qui accompagnent et prennent soin d'un proche âgé, ou porteur de handicap, sont mis en difficulté psychologique et de santé par cet engagement, qui corrélativement bien sûr empiète sur leur espace personnel d'autonomie et de développement de soi.

Or, les aidants sont majoritairement des aidantes : dans 92 % des cas lorsqu'il s'agit d'accompagner un enfant handicapé de moins de 25 ans (la mère dans 82 % des cas ; une autre femme pour les 10 % complémentaires). Quand la personne aidée a de 26 à 59 ans, l'aidant est une aidante dans au moins 62 % des cas. Puis lorsqu'il s'agit d'accompagner une personne de 60 ans et plus, les femmes représentent 57 à 58 % des aidants⁹. Les aidants font en outre généralement partie de la « génération pivot », de 45 à 64 ans, qui peut soutenir simultanément ses enfants, ses petits-enfants et ses parents : 53 % des aidants ont des enfants à charge¹⁰.

Pour le Département de l'Isère, le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants se concrétise notamment par le financement d'actions d'information, de formation, de soutien psychologique, et de prévention santé, pour un montant global de 43 947 € en 2019, qui a permis de financer 25 actions collectives lesquelles ont concerné plus de 1 300 bénéficiaires.

Les constats issus de l'analyse qualitative de ces actions réalisées par les services départementaux, corroborent clairement les données nationales : il y est noté que les participants sont plus majoritairement des femmes, retraitées, avec une moyenne d'âge élevée (de 65 à 85 ans), outre la présence de quelques aidants actifs entre 40 et 50 ans.

Modes d'accueil petite enfance

Par sa délibération de juin 2016 relative aux modalités de son soutien aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), le Département s'est engagé à soutenir les structures (publiques ou associatives) proposant ou ayant des projets d'accueils spécifiques afin de s'adapter aux besoins des familles : horaires élargis, accueils en urgence, accueil d'enfants de familles bénéficiaires de minima sociaux pour faciliter leurs démarches d'insertion, faciliter le retour à l'emploi, permettre un relais dans des situations familiales complexes, priorisation des familles monoparentales ...

Dans ce cadre, il soutient l'association Dépann'familles qui propose des gardes à domicile, pour un montant prévisionnel de 121 750 € en 2019 (104 819 € en 2018).

⁹ Enquête Handicap-Santé 2008, volet ménages, Insee. DREES, et Chiffres clés du baromètre des aidants 2017 Fondation APRIL / Institut BVA

¹⁰ Source DREES citée par Le Monde du 04/06/19 in « Grand âge : des réponses inégales selon les territoires ».

Violences conjugales et intrafamiliales

Les conséquences psychotraumatiques des violences sur celles et ceux – parent et enfants- qui en sont victimes sont un enjeu de santé publique. Les symptômes présentés par les victimes ne sont presque jamais reliés aux violences, du fait de la méconnaissance de ces conséquences par les professionnels de la santé et du social.

Dans le cadre des objectifs du schéma enfance-famille portant sur la prévention, la parentalité et la prise en compte des besoins de l'enfant, et particulièrement dans le cadre de l'action 6, visant à mieux protéger les enfants dans les situations de violences conjugales, de nombreuses actions ont été réalisées en 2019 :

- Afin de conforter l'expertise des professionnels des CPEF et des sages-femmes de PMI, des sessions de **formation** se sont échelonnées de décembre 2018 à avril 2019, soit 28 jours au total pour environ 150 professionnels, pour un montant de 26 000 €.
- Deux journées « techniques » de formation à l'intention des professionnels de l'action sociale, de l'ASE et de la PMI, traitant de l'impact et des conséquences de la violence sur les enfants et la parentalité, se sont tenues en novembre 2018 et avril 2019.
- Des formations à destination des professionnels des CLSPD-CISPD (comité communal / intercommunal de prévention de la délinquance) ont été co-financées avec la DDCS – Direction départementale de la cohésion sociale.
- Le référentiel d'évaluation en protection de l'enfance, incluant la question des violences conjugales, a été mis à jour.
- Le Département soutien à la **prise en charge des troubles psycho-traumatiques des parents et enfants victimes**, en apportant son soutien financier aux associations proposant un accompagnement psychologique des femmes victimes et de leurs enfants (104 000 € en 2019) ; et par la mise en place de consultations au centre départemental de santé et au sein de la direction territoriale Vals du Dauphiné.
- Il a réalisé des **plaquettes d'information** à destination du grand public ; à destination des femmes enceintes ; et une fiche-mémo à destination des professionnels du Département pendant la période du confinement.
- Le 3 juillet 2019 le Département a signé le **Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales en Isère 2019-2021** dont la finalité est d'agir en synergie et mettre en œuvre de façon concertée, à l'échelle du département de l'Isère, les recommandations issues du 5^{ème} plan national de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Il a participé au comité de pilotage, et apporté un soutien financier au projet de création d'une unité d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences (GHM/CHUGA).
- Le Département a participé au Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, le 3 septembre 2019.

Enfin, une réflexion est en cours sur la mise en place de référents violences conjugales dans les directions territoriales, s'appuyant sur les travaux menés dans le cadre du projet de priorisation des missions de l'action sociale autour des « travailleurs sociaux ressources ».

Je vous propose d'adopter ce rapport.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 32 16

Politique : Administration générale

Programme(s) :

Objet : Activité 2019 des principaux organismes associés au Département

Service instructeur : DPM/AUD

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement
fonctionnement

Recettes : investissement
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Cheminel

Commission : Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 32 16

Numéro provisoire : 2352 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 04-03-2021

Publication le : 04-03-2021

Notification le : 04-03-2021

Exécutoire le : 04-03-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2021 DOB 2021 F 32 1,

Vu l'avis de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Cheminel au nom de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,


Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du rapport d'activité 2019 des principaux organismes associés du Département ci-annexé.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier



DIRECTION DE LA PERFORMANCE ET DE LA
MODERNISATION DU SERVICE AU PUBLIC

- SERVICE DE L'AUDIT -
NOVEMBRE 2020

Rapport d'activité *2019*
des principaux
organismes associés
au Département de
l'Isère

- SOMMAIRE-

| | |
|---|----|
| 1 ISERE ATTRACTIVITE | 3 |
| 2 CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE) | 7 |
| 3 TERRITOIRES 38 | 15 |
| 4 ISERE AMENAGEMENT | 20 |
| 5 MINATEC | 24 |
| 6 ALPES ISERE HABITAT (OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'ISERE) | 30 |
| 7 SDIS (SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS) | 37 |
| 8 SMTIC (SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORT EN COMMUN) | 42 |
| 9 SYMBHI (SYNDICAT MIXTE DES BASSINS HYDRAULIQUES DE L'ISERE) | 47 |
| 10 SYMAA (SYNDICAT MIXTE ALPES ABATTAGE) | 54 |
| 11 AIDA (AGENCE ISEROISE DE DIFFUSION ARTISTIQUE) | 57 |
| 12 MDPHI (MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ISERE) | 59 |
| 13 LE CHARMEYRAN | 64 |
| 14 LES TISSERANDS | 67 |
| 15 LE CHEMIN | 70 |
| 16 ALPEXPO | 74 |
| EN SYNTHESE : LA GALAXIE 2019 DES ORGANISMES ASSOCIES AU DEPARTEMENT DE L'ISERE | 81 |

Les renseignements et commentaires figurant dans les diverses fiches relèvent des organismes partenaires.

Les représentations sont celles de juillet 2020.

1 ISERE ATTRACTIVITE

Date de création : En 2010, Isère tourisme (EPIC) s'est substituée au Comité départemental du tourisme (association).

Par délibération du 26 novembre 2010, il a été décidé de créer Isère tourisme, création effective au 1er janvier 2011, avec mise en activité comptable au 1er juillet 2011.

Par délibération du Département du 22 novembre 2019, l'Assemblée départementale votait la modification de ses statuts, l'extension de son périmètre d'activité à l'attractivité du territoire isérois et son changement de nom en « Isère attractivité »

Objet :

- Mettre en œuvre la politique départementale
- Favoriser le développement du tourisme et de l'attractivité en Isère à travers le soutien aux professionnels, la promotion et l'aide à la commercialisation de l'offre iséroise, en déployant la marque ALPES ISHERE et en la confortant auprès clients comme des isérois.

Siège social :

Bureaux Isère Tourisme :
Palais du Parlement
4, place Saint-André
38024 Grenoble cedex 1

Coordonnées :

Tél : 04 76 00 33 82
Fax : 04 76 54 08 74
email : info@isere-tourisme.com
Site internet : www.isere-tourisme.com

Présidente (depuis mars 2015) : Madame Chantal Carlioz

Directeur (depuis août 2017) : Monsieur Vincent Delaitre

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (juillet 2020) : 10 (dont 5 suppléants)

| | | |
|--------------|-------------------|--------------------------|
| - Titulaire | Chantal Carlioz | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Céline Burlet | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Patrick Curtaud | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Bernard Michon | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Martine Kohly | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Bernard Perazio | Représentation Assemblée |
| - Suppléante | Claire Debost | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Robert Duranton | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Gilles Strappazon | Représentation Assemblée |
| - Suppléante | Annick Merle | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 3 697 895 €

(Source : Grand Angle – montant payé en 2019)

1 - Principales évolutions financières

- L'année 2019 est avant tout marquée par l'accroissement du champ de compétence d'Isère tourisme étendu à l'attractivité du territoire et au portage de la marque qui s'est traduit sur le plan financier par une subvention spécifique de 360 000 €.
- Avec un montant de subvention perçu du Département au BP 2019 de 3 474 000 € (3 204 065 € en 2018) et un montant global voté en 2019 de 3 697 895 €, Isère attractivité a bénéficié d'un maintien de ses ressources afin de poursuivre ses actions traditionnelles de développement et de promotion touristique. L'accroissement de son champ de compétence à l'attractivité et la subvention attachée à cette compétence est venu accroître l'enveloppe globale de l'EPIC à hauteur de 360 000 € (323 000 € en 2018 sur la marque). Isère attractivité a bénéficié en 2019

du maintien de sa subvention de fonctionnement à 2 480 000 €. En surplus, 973 000 € de subventions dédiées sont venus consolider son plan d'actions, on peut souligner ainsi les études sur la mobilité ou l'hébergement touristique, le lancement du projet de corner ALPES ISHERE sur «The Village» et comme chaque année, le soutien aux politiques d'aménagement du PDIPR, des refuges ou la promotion du VAE.

- Un **budget opérationnel de 2,3 M €**, hors RH et fonctionnement. En 2018, Isère tourisme voit progresser significativement le nombre et l'importance des opérations engagées tant en ingénierie qu'en promotion ou en accompagnement des acteurs du tourisme isérois. Ainsi sont particulièrement significatifs, les campagnes TV hiver/été, l'aboutissement des études lancées en 2017 comme le projet Station du futur, les études sur la neige de culture, l'optimisation de la taxe de séjour, mais aussi l'échappée électrique (VAE), les 2èmes rencontres du tourisme, l'important travail mené avec les stations de sport d'hiver et d'été et l'aéroport sur les marchés étrangers (principalement le Royaume Uni).
- Un budget opérationnel de 1,838 M€ (hors RH et fonctionnement) Isère tourisme voit progresser significativement le nombre et l'importance des opérations de marketing et de communication qu'elle initie et développe. Ainsi, sont particulièrement significatifs, l'accroissement des opérations menées sur les marchés étrangers qui passent de 90K€ à 270 K€ (principalement UK), le dispositif d'affichage développé sur Lyon, la campagne TV avec BFM, le déploiement de la plateforme evasion.ishere.fr. de la place de marché pour les hébergeurs et activités de loisirs, soutenus notamment par un effort exceptionnel en matière d'acquisition de trafic...
- Un résultat annuel bénéficiaire de 295 150 € en section d'exploitation et déficitaire de 45 720 € en section d'investissement : l'intégration de l'attractivité dans la sphère de compétence d'I2A a notamment généré une charge de travail importante et provisoirement ralentie le développement des campagnes de promotion :
 - Des frais de fonctionnement en légère augmentation (hors ressources humaines et dotation aux amortissements) qui s'élèvent à 177 000 € (138 783 € en 2018), sans fait marquant. Progression qui s'explique par l'impact de l'accroissement des postes créés en 2019 et courant 2018
 - Une dotation aux amortissements en diminution 30 000 €

Comparaison avec les données de l'année N-1

Même si la promotion de la Marque ALPES ISHERE a été confiée à Isère tourisme dès 2018, c'est vraiment en 2019 que l'impact réel sur la structure a été décisif avec la mutation de la structure en agence d'attractivité, la nécessité de redéfinir son positionnement, sa stratégie, ses priorités et la déclinaison de la marque dans tous les outils de communication.

2 - Suivi du personnel

Identification des principales modifications au niveau du personnel

Sur un plan général, des effectifs en légère progression auquel s'ajoute l'impact sur le budget sur une année pleine de la création du poste en charge de l'attractivité au sein d'I2A.

Avec **25 contrats de travail courant 2019**, les effectifs se sont accrus à partir de septembre avec la mise en place de 2 CDD sur des postes liés au lancement de la plateforme d'intermédiation et à la place de marché (evasion.ishere.fr), un 3ème CDD est venu en remplacement d'une salariée en congés sabbatique sur l'ensemble de l'année 2020 mais qui a nécessité un tuilage fin 2019.

Avec fin 2018, 25 collaborateurs, (hors la salariée remplacée / congé sabbatique) (64% de femmes et 36% d'hommes) – **22 ETP**

Dont :

- 1 agent comptable (base 4j/mois) / (0,2 ETP) ;
- **1 agent mis à disposition** de l'EPIC par le Département

Pour un budget RH de 1 546 376 € (2018 : 1 434 462 €)

Masse salariale : 1 458 346 € (2018 : 1 382 497,53 €) - +5.5%, dont :

- 61 266.73 € versés au titre des agents territoriaux (remboursés à l'€/l'€ dont dernier trimestre 2018) ;
- Auxquels s'ajoutent 88 030 € de charges RH diverses (formation, tickets restaurant, médecine du travail).

3 – Activités de l'année 2019

Direction : positionnement Isère attractivité, définition stratégique, déclinaison opérationnelle, coordination des différentes directions du Département et des acteurs

Ingénierie & développement

Ce pôle gère l'ensemble des politiques « tourisme et montagne » du Département et accompagne les territoires dans leur schéma de développement et dans l'ingénierie touristique :

- Poursuite de la politique montagne articulée autour des contrats de performance des Alpes de l'Isère (CPAI) – montant des subventions sur projets accompagnés 2 006 573 € pour la montagne, politique des CPAI élargi aux territoires de plaine avec 808 845 € de subventions.
- Le développement et la qualité de la randonnée à travers le suivi et la qualification du PDIPR : 8463 km d'itinéraires labellisés – 8 nouvelles conventions de label signée en 2019 (EBER, CCG, CCM, CCO, CCT...) – accompagnement des sites nordiques : accueil des scolaires (77 102 séances), soutien à l'entretien des pistes (954 km)
- Une série d'opérations pour lesquelles Isère tourisme assure la maîtrise d'ouvrage à la demande du Département : Déploiement de la marque accueil vélo, étude et concertation sur l'immobilier de loisirs, l'étude de solutions de mobilités touristiques, la poursuite des travaux lancés sur l'optimisation de la taxe de séjour, station du futur, étude sur le potentiel VAE en Isère, sur la faisabilité d'itinéraires cyclables se connectant à la Viarhona et à la V63, amélioration de l'accueil dans les refuges.... La gestion des demandes de subventions
- L'observatoire du tourisme (mesure de l'activité touristique et connaissance des clientèles) avec notamment la poursuite du déploiement du dispositif flux vision tourisme sur l'ensemble des territoires isérois, la mesure de l'attractivité des événements en Isère, l'étude d'impact sur le magazine ALPESISHERE

Fonction d'assistance et d'accompagnement des acteurs du territoire :

- Développement de démarches qualité : Développement du label des Maîtres restaurateurs (84 restaurants labellisés en 2019), Déploiement de la marque accueil vélo (accompagnement de 45 hébergeurs en 2019)
- Démarche marketing partagée, pour accroître la performance des partenaires autour d'entraînements au nouveau marketing (mis en place dans le cadre du projet plateforme) –58 hébergeurs formés en 2019, projet qui s'est traduit par la mise en ligne sur Evasion.ishere.fr de 71 offres.
- L'animation du réseau APIDAE avec plus de 25 000 fiches Isère, et 53 structures accompagnées; la préparation au niveau national de la création d'une SCIC, la réalisation de 24 ateliers utilisateurs, 227 interventions d'assistance auprès des utilisateurs
- « Tous sur le web » en partenariat avec les territoires et les filières afin de professionnaliser les acteurs sur ces nouveaux outils de promotion et de commercialisation en ligne : obtention

de fonds européens FeDer 276 000 €, soit 56% du budget sur 3 ans, prolongé de 8 mois jusqu'à fin août 2019. En 2019, 6 web séminaires avec 483 participants, 24 ateliers, conférences, 6 formations, 4 tutoriels vidéos.

Business développement :

- Assurer la promotion sur les salons touristiques comme le salon de la randonnée à Lyon – 15 000 visiteurs
- Initier un plan d'actions mutualisé l'hiver et faire converger les stratégies internationales des stations autour d'actions communes sur la presse, le print, le digital, des partenariats TO comme ski world, Peak Retreats et avec des compagnies aérienne / Ryanair, Jet two en 2019 : les 2 Alpes, Alpe d'Huez, Vaujany, Chamrousse, l'aéroport de Grenoble Alpes Isère
- Initier un plan d'actions mutualisé été comme hiver pour notamment capter la clientèle anglaise qui arrive sur les lignes Ryanair et déclencher des séjours en montagne, à Grenoble, Vienne... Lancer des actions communes sur la presse, le print, le digital : présence à ski Launch, dans Easyjet mag, telegraph ski, campagne digitale (10 M d'impressions)....
- Promotion digitale : Web – 1,361 Millions de visiteurs uniques, 2.9 millions de pages vues, campagne d'e-mailings – 539 000 contacts adressés, 13 newsletters, nombreuses campagnes publicitaires sur des sites affinitaires ou spécialisés comme travelski, skipass ou skiinfo...
- En partenariat avec le CRT, déploiement du système de commercialisation de type place de marché destiné afin de conforter la future plateforme d'intermédiation d'Isère tourisme

Fonction Marque sociale et social média

La production de contenus multimédias :

- Magazine ALPESHERE – 2 numéros en 2019 distribués toutes boîtes Isère (même réseau qu'Isère mag) et sur des zones ciblées de l'agglomération lyonnaise
- 1 campagne TV sur France TV (été 21 millions de contacts) – objectif de 100 000 contact sur saison hiver 2019-2020 sur BFM Lyon 3 Campagnes tram hiver/été/automne sur Lyon
- La valorisation de la marque au travers de grands événements (festivals Berlioz, jazz à Vienne, Musée électronique...)
- Le développement de la communauté ALPESHERE sur les réseaux sociaux : 5193 abonnés sur Instagram, 27549 fans sur Facebook
- De nombreuses insertions presse : l'Express, l'Obs, l'Equipe, Géo....
- Des relations presse soutenues : 6 conférences de presse, 503 retombées presse en France et à l'étranger dont 11 reportages et interviews TV et 34 radio, 21 accueils presse soit 101 journalistes reçus

4 - Perspectives

Le principal enjeu 2020 reste la consolidation de l'EPIC en agence d'attractivité et l'appropriation par les partenaires et acteurs de l'Isère des objectifs fixés en matière d'attractivité et notamment la légitimation et l'adoption de la marque ALPES ISHERE.

En ce sens la réussite des rencontres de l'attractivité en octobre 2020 sera une étape cruciale dans ce processus. La réussite du plan de relance et la capacité de l'économie touristique iséroise à résister à la covid 19 seront déterminantes pour la suite sur la nature et l'ampleur des actions à entreprendre fin 2020 et 2021.

2 CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE)

Date de création : 1979

Objet :

Les quatre missions des CAUE sont définies par le législateur (loi du 3 janvier 1977) :

1/Conseiller les collectivités

- Etre à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

2/Conseiller les particuliers

- Fournir aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger de la maîtrise d'œuvre grâce à un réseau d'architectes conseillers.

3/Former

- Contribuer directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents de l'administration et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.
- Informer / sensibiliser

4/Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation des publics (grand public, scolaires, amateurs) dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Siège social :

22 rue Hébert
38000 Grenoble

Coordonnées :

Téléphone : 04 76 00 02 21
Fax : 04 76 15 22 39
Site internet : www.caue-isere.org

Président : Monsieur Christian Coigné

Directeur : Madame Florence Martignoni

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (juillet 2020) : 6

| | | |
|-------------|--------------------|--------------------------|
| - Titulaire | Christian Coigné | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Christian Rival | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Robert Duranton | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Annick Merle | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | André Gillet | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Véronique Vermorel | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 2 250 129 €

(Source Grand Angle, montant payé en 2019)

1 - Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2019

La Taxe d'aménagement :

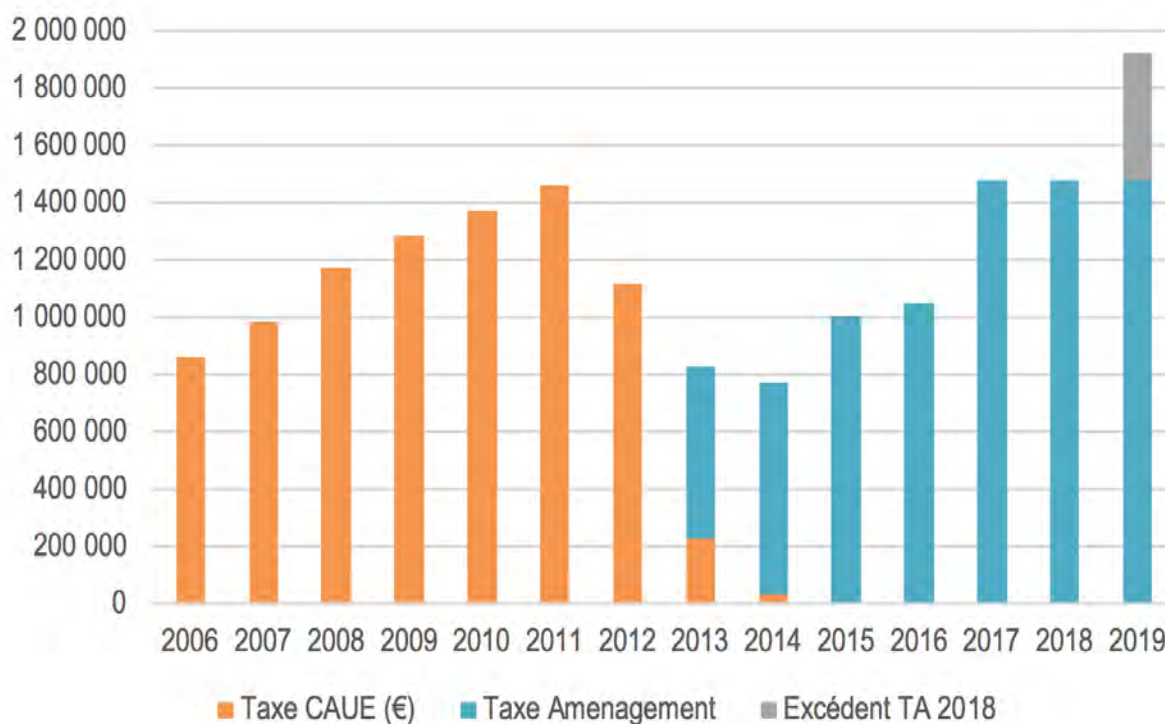
Pour rappel, les ressources du CAUE proviennent principalement du reversement par le Département d'une quote-part de la Taxe d'Aménagement perçue par celui-ci, taxe qui a succédé en 2012 à la Taxe Départementale CAUE.

Le transfert d'une taxe à l'autre et la crise immobilière ont fortement affecté le montant de la part revenant au CAUE durant les années 2012 à 2016. Les sommes perçues durant ces années là se sont

finalement révélées très inférieures aux montants budgétés, ce qui a notablement impacté les résultats du CAUE.

Le reversement de Taxe d'Aménagement a été stabilisé à 1 480 000 € depuis 2017 et intègre la consultance architecturale et paysagère, qui faisait auparavant l'objet d'un reversement séparé dans le cadre des missions partenariales.

Compte tenu des niveaux de TA perçus par le Département en 2018 et du taux de reversement de la taxe au CAUE, un complément de taxe de 445 179 € a pu être versé en 2019 au CAUE au titre de 2018.

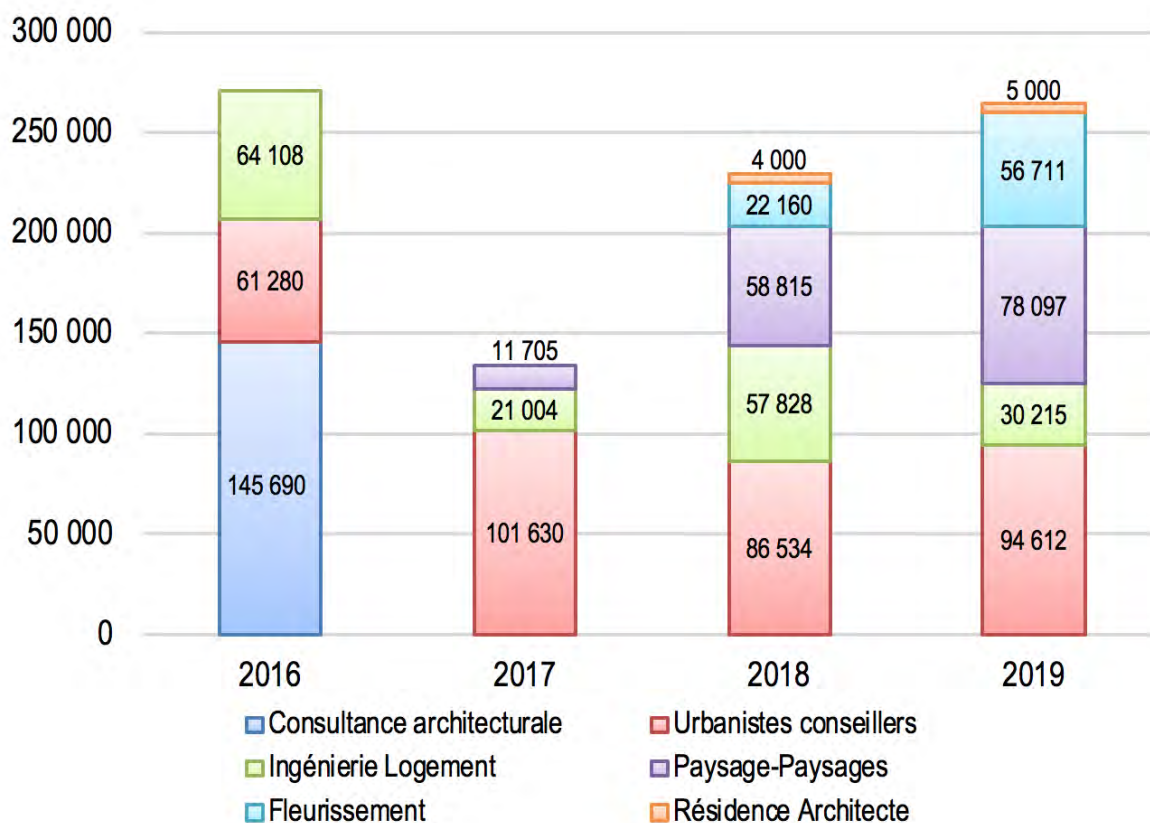


Les missions partenariales :

Aux missions de base du CAUE, dites « missions historiques » (telles que prévues par la loi de 1977), se sont ajoutées depuis 2012 et à la demande du Conseil Départemental, de nouvelles interventions dites « missions partenariales » qui font l'objet de financements spécifiques (voir graphique ci-dessous).

En 2019, les missions partenariales recouvrent : les missions «paysage/paysages» et «fleurissement», la gestion des urbanistes conseillers (appui aux directions territoriales du CD38 pour le suivi et l'élaboration des avis concernant les PLU), l'ingénierie logement (cette mission s'étant terminée courant 2019 - 1 ETP à disposition au Département), et les missions pédagogiques, pour un montant total de 264 635 €.

La consultance architecturale a été intégrée dans le budget « missions historiques » à partir de 2017, avec un montant de 180 000 € alloué par an (une nouvelle mission "Atlas des Paysages" a été initiée en 2019).



Résultat :

Marqué par le versement exceptionnel du complément de taxe 2018, le CAUE enregistre en 2019 un excédent tout aussi exceptionnel de 434 445 €, qui permet le rétablissement des fonds propres mis à mal par les pertes des exercices 2012-2016 et le remboursement de l'avance de trésorerie de 500 000 € consentie par le Département en 2014.

Les résultats du CAUE durant les exercices 2013 à 2016 s'étaient révélés fortement déficitaires en raison du niveau insuffisant des recettes, et ce malgré la politique de réduction des coûts mise en place à compter de l'exercice 2014. Avec la stabilisation des recettes, les exercices 2017 et 2018 avaient par contre vu un retour à l'équilibre des résultats.

Situation financière :

Les excédents dégagés en 2019 ont permis le renforcement des fonds propres du CAUE, qui s'élèvent désormais à 499 254 €, avec pour conséquence une amélioration de la trésorerie.

Celle-ci a été utilisée par le CAUE pour rembourser courant 2019 la plus grosse partie de l'avance consentie par le département en 2014. Il reste dû en fin d'exercice 100 000 €, dont le remboursement est prévu courant 2020. Cette avance sur recettes de 500 000 € du Conseil Départemental (*) avait permis de compenser en partie la disparition des fonds propres consécutive à l'accumulation des pertes des exercices 2012-2016.

Le retour à des résultats positifs depuis 2017 a également contribué au rétablissement de la situation financière qui avait été fragilisée par la succession d'exercices déficitaires.

Par ailleurs, le versement d'un premier acompte de Taxe d'Aménagement dès le mois de janvier, suivi d'un second en juin, a permis, en l'absence de fonds propres, de sécuriser la trésorerie du CAUE et son

fonctionnement courant. Il est prévu que le CDI constate en début d'année les montants des produits de la Taxe d'Aménagement pour l'exercice de l'année antérieure et régularise l'excédent au-delà de la somme de 1 480 000 € inscrite dans la convention trisannuelle.

Comparaison avec les données de l'année N-1

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL CAUE au 3/06/20

| | REEL 2018 | Budget 2019 | REEL 2019 | Budget 2020 | Budget 2020 | Budget 2020 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------|--|------------------------------|
| € | ENSEMBLE Montants | ENSEMBLE Montants | ENSEMBLE Montants | A-Missions loi 1977 Montants | B- Missions partenariales Montants | A+B+C+D TOTAL Montants |
| Prestations de formations | 9 872 | | 11 767 | 10 000 | | 10 000 |
| Prestations de services | 2 752 | 30 000 | 6 251 | 15 000 | | 15 000 |
| Taxe aménagement | 1 480 000 | 1 480 000 | 1 480 000 | 1 480 000 | | 1 480 000 |
| Régularisation Taxe Aménagement | | | | 220 000 | | 220 000 |
| Mission partenariale Ingénierie logement | 57 828 | 55 500 | 30 215 | | | |
| Mission partenariale Urbanistes conseillers | 86 534 | 90 000 | 94 612 | | 96 500 | 96 500 |
| Mission partenariale Paysages | 58 815 | 50 000 | 78 096 | | 98 000 | 98 000 |
| Mission partenariale Fleurissement | 22 160 | 60 000 | 56 711 | | 60 000 | 60 000 |
| Mission partenariale Résidence architecte | 4 000 | 5 000 | 5 000 | | 5 000 | 5 000 |
| Missions partenariales Atlas | | | | | 10 500 | 10 500 |
| Subventions Autres (dont DRAC et UR CAUE) | 48 752 | 30 000 | 54 716 | 30 000 | | 30 000 |
| Cotisations adhérents | 31 790 | 37 000 | 36 506 | 31 000 | | 31 000 |
| Autres produits & tr. de chges | 44 406 | | 37 861 | | | |
| Reprises provisions | | | | | | |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION I | 1 846 909 | 1 837 500 | 1 891 735 | 1 786 000 | 270 000 | 2 056 000 |
| Achats fournitures | 16 280 | 16 000 | 19 405 | 18 000 | | 18 000 |
| Services extérieurs | 332 962 | 296 600 | 342 249 | 345 000 | 15 450 | 360 450 |
| Outils de sensibilisation/information | | 15 000 | 14 744 | 30 000 | 5 000 | 35 000 |
| Sous-traitance informatique | 68 023 | 60 550 | 6 456 | | | |
| Sous traitance Paysages et Residence Archi | 13 084 | | 43 837 | | 33 000 | 33 000 |
| Architectes conseillers | 111 074 | 180 000 | 144 456 | 180 000 | | 180 000 |
| Urbanistes conseillers | 92 380 | 84 000 | 85 577 | | 90 000 | 90 000 |
| Impôts et taxes | 70 237 | 69 300 | 85 511 | 71 300 | 5 500 | 76 800 |
| Salaires et traitements | 666 778 | 691 000 | 770 368 | 713 000 | 55 000 | 768 000 |
| Charges sociales | 336 940 | 345 500 | 350 374 | 356 500 | 27 500 | 384 000 |
| Dot. amortissements et provisions : | | | | | | |
| Dotations aux amortissements | 48 143 | 50 000 | 42 688 | 50 000 | 5 000 | 55 000 |
| Dotations aux provisions | 31 967 | 20 000 | | 20 000 | | 20 000 |
| Subventions accordées par l'association | | | | | | |
| Autres charges | 160 | 8 500 | 57 | | 33 550 | 33 550 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION II | 1 788 028 | 1 836 450 | 1 905 722 | 1 783 800 | 270 000 | 2 053 800 |
| SOLDE D'EXPLOITATION (I - II) | 58 881 | 1 050 | -13 987 | 2 200 | | 2 200 |
| Produits financiers | 1 660 | 1 000 | 1 472 | 1 000 | | 1 000 |
| Charges financières | | | | | | |
| SOLDE FINANCIER | 1 660 | 1 000 | 1 472 | 1 000 | | 1 000 |
| Produits exceptionnels | | | 473 249 | | | |
| Charges exceptionnelles | 1 646 | | 35 907 | | | |
| SOLDE EXCEPTIONNEL | -1 646 | | 437 342 | | | |
| TOTAL DES PRODUITS | 1 848 569 | 1 838 500 | 2 366 456 | 1 787 000 | 270 000 | 2 057 000 |
| TOTAL DES CHARGES | 1 789 674 | 1 836 450 | 1 941 629 | 1 783 800 | 270 000 | 2 053 800 |
| RESULTAT NET (€) | 58 895 | 2 050 | 424 827 | 3 200 | | 3 200 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | 139 005 | 72 050 | 467 515 | 73 200 | 5 000 | 78 200 |

2 - Suivi du personnel en 2019

Identification des principales modifications au niveau du personnel

- Mars 2019 : Démission d'une chargée de mission Paysage
- Avril 2019 : Passage de 100 % à 80 % pour un cadre (temps partiel parental)
- Mai 2019 : Embauche d'une chargée de mission Paysage en CDD
- Juin 2019 : Démission de la chargée de mission mise à la disposition du CDI
- Août 2019 : Passage en CDI d'une chargée de mission Paysage à temps partiel (50 %)
- Septembre à décembre 2019 : Arrêt maladie d'une chargée de mission Architecture
- Octobre 2019 : Arrêt accident trajet d'un chargé de mission Architecture
- Octobre 2019 : Embauche d'une chargée de mission Architecture en CDD pour renforcer l'équipe en surcharge suite à des arrêts maladie
- Novembre 2019 : Arrivée de la nouvelle Directrice, qui prendra la suite de Serge Gros au 1/1/2020
- Décembre 2019 : Départ en retraite du Directeur, Serge Gros, au 31/12/2019

| Evolution des effectifs (ETP) | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------------------------|------|------|------|
| Total | 14,4 | 14,7 | 14,7 |
| Partenarial | 0,1 | 0,6 | 0,8 |
| Autres | 14,3 | 14,1 | 13,9 |

Masse salariale

| Evolution masse salariale (€) | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Var. % |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|--------|
| Total Salaires | 638 575 | 642 479 | 663 619 | 710 854 | 7,1% |
| Dont salaires Paysages/ Fleurissement | | 5 693 | 25 429 | 42 457 | 67,0% |
| Dont salaires Historiques et Logement | 638 575 | 636 786 | 638 189 | 668 397 | 4,7% |

En 2019, la masse salariale a notamment été impactée par des évènements exceptionnels (départ à la retraite du directeur avec indemnité conventionnelle de départ à la retraite et règlement des congés payés, et un léger impact d'une double direction) et par la variation des provisions pour congés payés. De plus, l'évolution des missions partenariales depuis 2017 contribue à l'augmentation de la masse salariale globale.

3 - Activités

Activité de l'année 2019

Le conseil aux collectivités :

En 2019 ce sont 188 collectivités qui ont été accompagnées par l'équipe du CAUE, toute thématique confondue de l'AUE. L'activité de conseil représente près de 40 % de l'activité du CAUE.

Parmi les conseils aux collectivités, on retrouve :

- le plan église du Département : 17 collectivités accompagnées
- le plan école du Département : 25 collectivités accompagnées
- des démarches centre-bourg : 54 actions menées (hors l'expérimentation centre bourg)

La démarche « expérimentation centre-bourg » sur les communes de Chonas-L'Ambellan, Gresse-en-Vercors et La Côte Saint-André a mobilisé l'équipe du CAUE, entre les réflexions préalables, l'organisation, l'animation et l'accompagnement des 3 communes. Fort de cette expérience, le CAUE a également produit une « méthodologie pour l'accompagnement des démarches centres-bourgs ».

Le conseil aux particuliers :

Cette activité, exercée par 46 architectes conseillers, sur 417 communes, bénéficie d'un budget particulier : 180 000 € pour soutenir le conseil auprès des collectivités. En 2019, ce sont environ 4 400 particuliers qui ont bénéficié d'un conseil sur le territoire isérois. Une consultance au CAUE d'une demi-journée par semaine est également organisée pour les territoires qui n'ont pas souscrit à ce dispositif.

Pédagogie :

Une activité qui représente 5 % de l'activité globale. Sur l'année scolaire 2019/2020, ce sont 63 classes tous niveaux confondus (soit 2 133 élèves) et 100 stagiaires auprès desquels l'activité pédagogique s'est déployée. En 2019, 594 personnes, public jeunes péri et extrascolaire, et parents d'élèves ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation également. Cette mission par ailleurs apporte près de 25 000 € / an via des appels à projets ou subventions des collectivités ou de l'État au CAUE.

Sensibilisation – Médiation – Information :

Cette mission représente environ 30 % de l'activité CAUE.

En 2019, ce sont 149 actions que le CAUE a portées, souvent en partenariat (Fibois, ordre des géomètres, Maison de l'archi, Ageden, EPScot...)

Ces activités sont pour certaines, partagées avec la FNCAUE et l'URCAUE. En effet les projets régionaux (valeur d'exemple, guide Trame Verte et Bleu, Archi 21/21...) ou nationaux (Les Enfants du Patrimoine...) sont une part importante de l'activité des CAUE.

Les actions de sensibilisation en 2019 :

- 1 exposition, « franchir la berge »
- 1 film « portrait d'habitant au centre bourg » et 1 vidéo Jeu de piste sur la biodiversité « la vie secrète des animaux »
- 3 visites proposées : Crolles, Voiron et Sassenage et parcours patrimoine en attelage à l'Isle d'Abeau et 7 visites sollicitées, dont 5 pour les élus et agents des collectivités.
- 12 rendez-vous culturels : conférences, journées de sensibilisation, etc.
- 8 participations à des colloques du niveau Départemental / régional / national
- des Ateliers : OAP et PLUi, patrimoine bâti et performance énergétique

Le site internet et les réseaux sociaux en 2019 :

- Site internet : 29 707 utilisateurs et 94 138 pages lues
- Newsletter : 2 873 abonnés
- Facebook : 931 abonnés
- Twitter : 896 abonnés

Formation :

Une activité qui représente 4 % de l'activité globale. Pas moins de 16 sessions en 2019 avec 420 stagiaires accueillis. Ces formations, à destination des collectivités, des professionnels et des enseignants sont plébiscitées.

Les missions partenariales :

- Urbanistes conseillers :

- 35 interventions
- 135 jours d'urbaniste conseillers
- 31 PLU
- 4 PLUi

L'enveloppe prévisionnelle est de 90 000 € / an.

- Picc et résidence d'architecte

- Année scolaire 2018 - 2019 : 1 résidence d'architecte
- En 2019 : 3 collèges

L'enveloppe prévisionnelle annuelle est de 15 000 €.

- Paysage>Paysages saison 3 :

8 événements + 2 actions issues des premières saisons.

Publics diversifiés : grand public, familles, scolaires, agriculteurs, habitants... De 25 à 750 personnes touchées par événement.

Exemples :

- Explore-Game sur la biodiversité (500 personnes),
- randonnée et discussion autour des acteurs de la montagne et d'un film (25 p.)
- Randonnée des fleurs (750 p.)
- Rencontres de la ruralité : visites /lecture de paysage et débat (80 p.)
- Randonnée en calèche découverte des paysages miniers (60 p)

L'enveloppe prévisionnelle annuelle est de 98 000 €.

- Villes & Villages fleuris :

Depuis septembre 2018, dans une définition partenariale de l'évolution de l'accompagnement, une trentaine de communes ont été rencontrées et accompagnées dans leur parcours vers le label et 6 communes ont progressé dans l'attribution de fleurs. 2 prix spéciaux en 2019, 2 articles dans les cahiers du fleurissement et la présentation de la nouvelle mission d'accompagnement aux assises nationales des villes et villages fleuris à Aix-les-Bains.

L'enveloppe prévisionnelle annuelle est de 60 000 €

- Atlas des paysages :

La réflexion, engagée en 2018, a vu sa concrétisation 2019.

L'enveloppe prévisionnelle est de 20 000 €

4 - Perspectives

2020, une année d'élection municipale sur fond de crise sanitaire COVID 19, qui a impacté et impactera le CAUE à plusieurs titres :

- **une mise en place du télétravail et des réunions en mode « visioconférence » (dont les CA et AG),**
- **une « accélération » pour finaliser certains dossiers avant les échéances électorales,**
- **une continuité de l'activité pour d'autres collectivités (mandat renouvelé au 1er tour),**
- **une reprise dynamique des sollicitations après les élections (été),**
- **une taxe d'aménagement 2021/2022 qui risque d'être impactée par l'interruption d'instruction des actes ADS durant le confinement,**

et :

- l'écriture de la nouvelle convention partenariale d'objectifs et de moyens entre le Département et le CAUE pour l'exercice 2021/2023,
- des actions menées concomitamment pour répondre aux 12 recommandations de la Cour Régionale des Comptes,
- évolution du barème des adhésions et de la participation au fonctionnement du CAUE dans le cadre des missions d'accompagnement des collectivités.

Le prévisionnel prévoit un budget à l'équilibre avec les précisions suivantes :

- les locaux sont vétustes et les boiseries extérieures du 17 rue Hébert sont à repeindre : 10 K€ sont budgétés sur un total de 45 K€ pour l'entretien des locaux en 2019. Le parc informatique, les serveurs et le réseau sont à renouveler : un budget de 50 K€ est prévu. Enfin, des outils de sensibilisation sont budgétés à hauteur de 30 K€, permettant notamment de créer des supports de communication pour le CAUE, en lien avec le nouveau logo.

Le recrutement d'un doctorant est envisagé. Une annonce a été publiée à l'été 2020. Le recrutement, s'il est confirmé, se fera en 2021.

Des investissements ont déjà été réalisés : renouvellement des ordinateurs portables, acquisition de chaises de bureaux pour l'équipe et achat de téléphones portables pour les chargés de missions. Les travaux en cours pour répondre aux différents points de la cour régionale des comptes, génèrent par ailleurs d'importants frais d'avocat (accords d'entreprise / contrats de travail, etc.).

Enfin, pour réaliser sa mission de conseil aux collectivités, le nombre d'ETP était de 2,88 ETP au CAUE en 2019. L'équilibre est à trouver à la fois pour l'équipe et pour les territoires. La participation au fonctionnement du CAUE, permettrait par ailleurs d'accroître les ressources pour répondre aux sollicitations.

3 TERRITOIRES 38

Date de création : 21 Juin 1957

Objet : Étude et réalisation de tout projet d'aménagement principalement pour les collectivités, et ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, le développement des activités économiques, la réalisation d'équipements collectifs.

Forme : Société anonyme d'économie mixte d'aménagement

Capital : 1 703 996 € (dont 46 % détenus par le Département de l'Isère)

Siège social

34 rue Gustave Eiffel
38028 GRENOBLE Cedex 1

Coordonnées

☎ 04 76 70 97 97
Site Internet : <http://elegia-groupe.fr>

Président : Monsieur Jean-Pierre BARBIER (depuis le 19 septembre 2017)

Directeur Général : Monsieur Jean-Pierre BARBIER (depuis le 19 septembre 2017)

Directeur Général Délégué : Monsieur Christian BREUZA (depuis le 10 février 2017)

Secrétaire Général : Monsieur Bernard LECA

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (juillet 2020) : 8

| | | |
|------------------|---------------------|--------------------------|
| - Administrateur | Jean-Pierre BARBIER | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Daniel BESSIRON | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Christian COIGNÉ | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Robert DURANTON | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Anne GÉRIN | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Amandine GERMAIN | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Annick MERLE | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Christian RIVAL | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 0 €

1- Principales évolutions financières

Le compte de résultat

L'évolution des charges a une hausse de +12% entre 2018 et 2019, celle des produits d'exploitation de +7 %.

Cette évolution ne tenant pas compte des opérations propres.

Cette évolution permet de dégager un résultat d'exploitation positif de +392 K€, en hausse de +426 % entre 2018 et 2019.

L'évolution du résultat financier est de +9 % entre 2018 et 2019.

L'évolution du résultat de l'exercice est de +215 % entre 2018 et 2019.

Cf. tableau récapitulatif page suivante

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|-------------------|------------------|
| Production - biens | 12 475 068 | |
| vendue - services | 1 451 724 | 1 872 515 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 13 926 792 | 1 872 515 |
| Production stockée | 235 466 | |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges | 1 009 921 | 550 551 |
| Autres produits | 1 | 128 902 |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION | 15 172 180 | 2 551 969 |
| Autres achats et charges externes | 13 551 479 | 1 232 776 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 141 582 | 55 461 |
| Salaires et traitements | 716 813 | 777 984 |
| Charges sociales | 314 685 | 354 020 |
| DOTATIONS D'EXPLOITATION | | |
| Sur immobilisations dotations aux amortissements | 55 180 | 56 957 |
| Sur actif circulant dotations aux provisions | | |
| Autres charges | 14 | 121 |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION | 14 779 753 | 2 477 319 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 392 427 | 74 650 |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS | 35 469 | 32 633 |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIERES | - | |
| RESULTAT FINANCIER | 35 469 | 32 633 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | 14 815 222 | 107 283 |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS | - | 6 212 |
| TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES | - | 2 626 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | - | 3 586 |
| Participation des salariés | 14 803 | |
| Impôts sur les bénéfices | 134 374 | 22 417 |
| TOTAL DES PRODUITS | 15 207 648 | 2 590 813 |
| TOTAL DES CHARGES | 14 928 931 | 2 502 362 |
| BENEFICE OU PERTE | 278 717 | 88 451 |

Produits par nature juridique :

32 % des produits proviennent des mandats de réalisation.

| En % | 2019 |
|---|--------------|
| Mandats | 32 % |
| Etudes et Assistance à Maitrise d'Ouvrage | 24 % |
| Concession d'Aménagement | 12 % |
| Mise à disposition de personnel à Isère Aménagement | 6 % |
| Autres | 26 % |
| Total produits | 100 % |

Perspectives pour 2019 :

Compte de résultat prévisionnel 2020 approuvé au CA du 05/12/2019

| | 2020 |
|---|-----------------|
| Produits d'exploitation | 2747 K€ |
| Marge à l'avancement sur opérations propres | 205 K€ |
| Produits financiers et exceptionnels | 15 K€ |
| Total produits | 2 967 K€ |
| Charges d'exploitation | 2 732 K€ |
| Charges financières et exceptionnelles | 0 K€ |
| Total charges | 2 732 K€ |
| Participation & intéressement | 19 K€ |
| Impôts sur les sociétés | 60 K€ |
| Résultat comptable | 156 K€ |

Le résultat s'élèverait à 156 K€

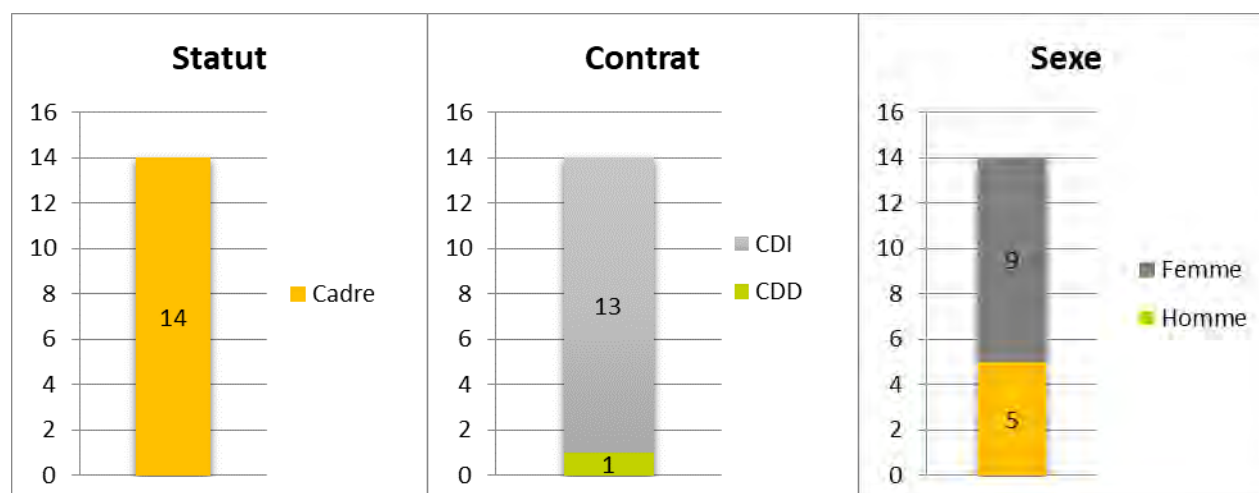
2 - Suivi du personnel

A fin 2019, l'effectif de la société était de 14 personnes en Contrat à Durée Indéterminée, non compris les 2 mandataires sociaux, représentant 13,51 équivalents temps plein (ETP).

La société a mis à disposition sur l'exercice 3 salariés à ISÈRE Aménagement représentant 2,07 ETP et la société SARA Développement a mis à disposition de TERRITOIRES 38 1 salarié représentant 0.28 ETP.

L'effectif ainsi retraité se monte ainsi à 11,72 équivalents temps plein (ETP) durant l'exercice.

Au 31 décembre 2019, la répartition des 14 salariés par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 49 ans.

3 - Activité

Les contrats :

Au cours de l'exercice, TERRITOIRES 38 ne s'est pas vu confier, après appel d'offres, de nouveau contrat de concession.

En 2019, TERRITOIRES 38 a conclu deux contrats de promotion immobilière :

| N° | Opération | Donneur d'ordre | Date |
|------|-------------------------------|-----------------------|------------|
| 4100 | CPI Maison de santé de Gières | ELEGIA Développement | 23/01/2019 |
| 4101 | CPI ALEDIA | SCI ALEDIA Echirolles | 08/03/2019 |

En 2019, TERRITOIRES 38 s'est vu confier les nouvelles opérations suivantes :

| N° | Mandat | Maître d'ouvrage | Date de convention |
|------|---|---------------------------------------|--------------------|
| 3201 | AMO Liaison téléporté Colline des Bains – Parking P5 | Commune de Villard de Lans | 21/02/2019 |
| 3214 | Assistance MOA construction centre de secours principal Montélimar | SDIS de la Drôme | 28/05/2019 |
| 5210 | Etude de programmation Saint Pierre de Chartreuse | Commune de Saint Pierre de Chartreuse | 07/05/2019 |
| 5214 | Programme construction d'une crèche à Noyarey | Commune de Noyarey | 18/02/2019 |
| 5215 | Prestations foncières commune d'Heyrieux | SARA Aménagement | 15/02/2019 |
| 5216 | AMO pilotage opération requalification urbaine des anciennes papèteries | Commune de Villard-Bonnot | 22/05/2019 |
| 5217 | AMO liaison par câble Fontaine – SMLV | SMTC | 24/05/2019 |
| 5219 | AMO conduite PAN pour le recrutement du MOE | UGA | 16/05/2019 |
| 5220 | AMO consultation PAN MOE bâtiment Sthendal | UGA | 05/07/2019 |
| 5221 | Etudes de faisabilité et programmation restructuration site Home | CROUS | 10/07/2019 |
| 5222 | AMO choix MOE construction nouvelle crèche | Commune de Noyarey | 29/07/2019 |
| 5224 | AMO choix MOE Chambre d'Agriculture | Chambre d'Agriculture | 28/10/2019 |
| 5225 | AMO PCS Oz en Oisans | Commune d'Oz en Oisans | 08/11/2019 |
| 5285 | AMO Allemont montage projets aménagement | Commune d'Allemont | 06/02/2019 |

Le chiffre d'opérations :

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2019, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 52 697 014 € HT.

L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

| | Chiffre d'opérations (€ HT) | | | | |
|-------------------------|-----------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| TOTAL GENERAL | 53 992 000 | 20 188 000 | 5 944 000 | 24 209 536 | 52 697 014 |
| Concession | 1 395 000 | 1 395 000 | 984 000 | 1 177 760 | 660 619 |
| 1 ACQUISITIONS | 247 000 | 247 000 | - | - | 351 657 |
| 2 ETUDES ET HONORAIRES | 173 000 | 173 000 | 318 000 | 196 938 | 33 686 |
| 3 TRAVAUX | 975 000 | 975 000 | 666 000 | 980 822 | 275 276 |
| Mandat | 52 597 000 | 18 793 000 | 4 960 000 | 23 012 931 | 41 103 826 |
| 1 ACQUISITIONS | - | - | - | - | - |
| 2 ETUDES ET HONORAIRES | 3 626 000 | 1 259 630 | 1 642 000 | 1 943 928 | 2 015 562 |
| 3 TRAVAUX | 48 971 000 | 17 533 370 | 3 318 000 | 21 069 003 | 39 088 264 |
| Opération propre | - | - | - | 18 845 | 10 932 569 |
| 1 ACQUISITIONS | - | - | - | - | 5 185 |
| 2 ETUDES ET HONORAIRES | - | - | - | 18 845 | 476 989 |
| 3 TRAVAUX | - | - | - | - | 10 450 394 |

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Filiales et prise de participations :

La société est actionnaire de la SAS ELEGIA Développement à hauteur de 51% (soit 1 785 000 euros), depuis la réalisation définitive de l'augmentation du capital constatée le 16 janvier 2019.

La convention d'avance en compte courant d'associé signée le 16 janvier 2019 entre TERRITOIRES 38 et la SAS ELEGIA Développement, pour le versement d'une avance d'un montant de 765 000 euros, n'a pas produit d'effet sur 2019.

Au 31 décembre 2019, ELEGIA Développement a clôturé son troisième exercice social, faisant apparaître une perte d'environ 66 955 euros conforme au plan d'affaires. La première opération de la SAS s'est concrétisée sur l'exercice 2019 (maison de santé de Gières), et deux opérations seront engagées début 2020.

La SAS ELEGIA Développement est associée à hauteur de 14,26% (soit pour un montant de 480 000 euros) dans la SCI ALEDIA ECHIROLLES, créée par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2018.

4 - Perspectives

//

4 ISERE AMENAGEMENT

Date de création : 13 juillet 2010

Objet : Réalisation de toute opération d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, à savoir notamment celle ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, le développement ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et contre toute atteinte à l'environnement, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ; de réaliser toute opération de construction, d'ouvrages de bâtiment, d'infrastructure, de génie civil. Et pourra, en outre, réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont comptables avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation. Complémentairement, elle pourra assurer la maintenance et/ou gérer et exploiter pour une durée déterminée des équipements réalisés ou appartenant à l'un de ses actionnaires dans le cadre des opérations décrites ci-dessus.

Forme : Société publique locale

Capital : 1 180 000 € (dont 51,36 % détenu par le Département de l'Isère)

Siège social

34 rue Gustave Eiffel
38028 GRENOBLE Cedex 1

Coordonnées

☎ 04 76 70 97 97
Fax : 04 76 48 07 03
Site internet : <http://elegia-groupe.fr/>

Président : Monsieur Christian COIGNÉ

Directeur Général : Monsieur Christian COIGNÉ (à partir du 10 février 2017)

Directeur Général Délégué : Monsieur Christian BREUZA (à partir du 10 février 2017)

Secrétaire Général : Monsieur Bernard LECA

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (juillet 2020) : 10 sur 18
Membres du CA, soit 56 %

| | | |
|------------------|---------------------|--------------------------|
| - Administrateur | Christian COIGNÉ | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Christian RIVAL | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Jean-Pierre BARBIER | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Annick MERLE | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Anne GÉRIN | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Bernard PERAZIO | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Daniel CHEMINEL | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | André GILLET | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | Didier RAMBAUD | Représentation Assemblée |
| - Administrateur | David QUEIROS | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 30 315 385 €

(Source Grand Angle, montant payé)

1. Principales évolutions financières

Le compte de résultat

L'évolution des charges et des produits d'exploitation est en hausse de 9% et 19% entre 2018 et 2019.

L'évolution du résultat d'exploitation est de +310 % entre 2018 et 2019.

L'évolution du résultat financier est de +181 % entre 2018 et 2019.

L'évolution du résultat de l'exercice est de +229% entre 2018 et 2019.

Compte de résultat (partie fonctionnement) :

| Rubriques | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------------|------------------|
| Production vendue - biens | 898 408 | |
| - services | 2 061 584 | 2 408 002 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 2 959 993 | 2 408 002 |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts | 1 918 805 | 1 690 234 |
| Autres produits | 15 | 1 |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION | 4 878 813 | 4 098 236 |
| Autres achats et charges externes | 2 761 709 | 2 682 335 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 62 953 | 46 913 |
| Salaires et traitements | 1 030 518 | 856 474 |
| Charges sociales | 439 871 | 370 544 |
| Dotations aux amortissements | 1 950 | - |
| Autres charges | 7 | 21 |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION | 4 297 008 | 3 956 287 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 581 805 | 141 949 |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS | 97 303 | 77 643 |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIERES | 39 900 | 57 184 |
| RESULTAT FINANCIER | 57 403 | 20 459 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | 639 208 | 162 408 |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS | - | |
| TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES | 4 240 | |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | - 4 240 | |
| Participation des salariés | 23 748 | |
| Impôts sur les bénéfices | 190 711 | 34 647 |
| TOTAL DES PRODUITS | 4 976 117 | 4 175 879 |
| TOTAL DES CHARGES | 4 555 608 | 4 048 118 |
| BENEFICE OU PERTE | 420 508 | 127 761 |

Les clients :

Répartition des produits d'exploitation par clients (les 4 principaux clients génèrent 72 % du chiffre d'affaires (comme pour 2018)) :

| CLIENTS | 2018 en % | 2019 en % |
|--|-----------|-----------|
| Grenoble Alpes Métropole | 26% | 31% |
| Département de l'Isère | 19% | 19% |
| Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère | 19% | 12% |
| Commune de Pont de Claix | 8% | 10% |

| | | |
|--|-------------|-------------|
| Syndicat Mixte des Transports en Commun de | | 5% |
| Syndicat Mixte de la Z.I.P. de Salaise-Sablons | 7% | 4% |
| Autres collectivités | 21% | 19% |
| TOTAL | 100% | 100% |

Produits par nature juridique :

| En K€ | 2017 en % | 2018 en % | 2019 en % |
|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Mandats de réalisation | 44% | 38% | 34% |
| Concessions | 41% | 40% | 39% |
| Prestations de services | 15% | 22% | 27% |
| Divers | | | |
| Total Produits d'exploitation | 100% | 100% | 100% |

Perspectives pour 2020 :

Compte de résultat prévisionnel 2020 approuvé au CA du 02/12/2019 :

| | |
|--|-----------------|
| Produits d'exploitation | 5 226 K€ |
| Produits financiers et exceptionnels | 20 K€ |
| Total produits | 5 246 K€ |
| Charges d'exploitation | 4 775 K€ |
| Charges financières et exceptionnelles | 0 K€ |
| Total charges | 4 775 K€ |
| Participation & intéressement | 28 K€ |
| Impôts sur les sociétés | 124 K€ |
| Résultat comptable | 319 K€ |

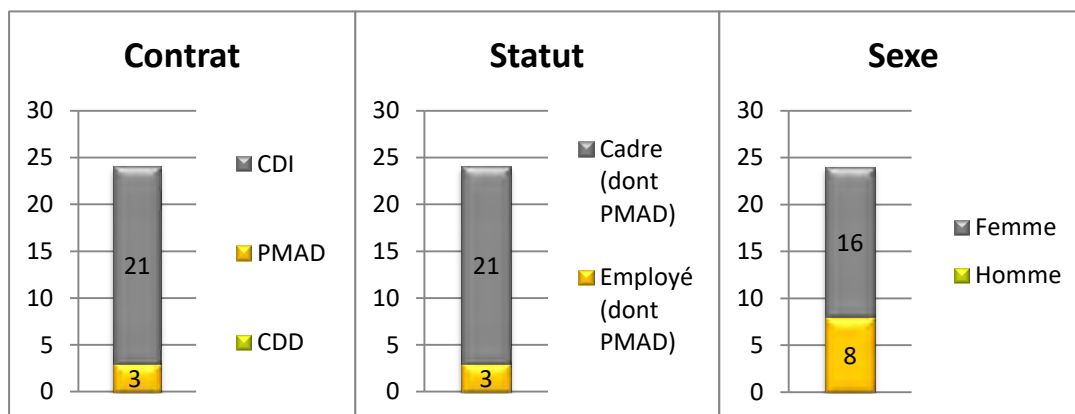
Une augmentation des produits de +7 % et une augmentation des charges de +10% sont prévues en 2020, avec un résultat comptable de +319 K€.

2. Suivi du personnel

A fin 2019, hors les 2 mandataires sociaux, l'effectif est de 24 postes (salariés (21) et personnels mis à disposition (3), représentant 23,15 équivalents temps plein (ETP) durant l'exercice.

Le montant des charges de personnel s'élève à 1 432 658 € et celui du personnel mis à disposition par TERRITOIRES 38 et SARA Développement à 157 472 €.

Au 31 décembre 2019, la répartition des personnels par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 45 ans.

3 - Activité

Les contrats :

En 2019, ISÈRE Aménagement s'est vu confier un nouveau contrat de concession (Aménagement Secrétan à Montbonnot pour la Communauté de communes Le Grésivaudan), 7 opérations de mandats (dont 3 pour le Département de l'Isère) et 14 nouvelles opérations de maîtrise d'ouvrage (dont 3 pour le Département de l'Isère).

Le chiffre d'opérations :

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2019, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 52 423 546 € HT. L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

| | Chiffre d'opérations (€ HT) | | | | |
|--------------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| TOTAL GENERAL | 26 814 213 | 34 685 114 | 38 609 848 | 32 494 514 | 52 423 546 |
| Concession | 6 733 255 | 16 789 888 | 11 338 707 | 13 375 834 | 22 221 759 |
| 1 ACQUISITIONS | 1 155 904 | 8 187 736 | 2 990 551 | 8 216 408 | 11 459 583 |
| 2 ETUDES ET HONORAIRES | 511 882 | 626 096 | 468 426 | 619 908 | 294 732 |
| 3 TRAVAUX | 4 568 176 | 6 938 345 | 7 323 751 | 3 782 674 | 9 449 599 |
| 4 HONORAIRES SUR TRAVAUX | 497 293 | 1 037 711 | 555 979 | 756 845 | 1 017 845 |
| Mandat | 20 080 958 | 17 895 226 | 27 271 141 | 19 118 680 | 30 201 787 |
| 1 ACQUISITIONS | - | - | - | - | - |
| 2 ETUDES ET HONORAIRES | 321 519 | 268 595 | 287 836 | 148 467 | 323 449 |
| 3 TRAVAUX | 18 553 135 | 15 875 275 | 24 857 339 | 17 163 617 | 27 643 222 |
| 4 HONORAIRES SUR TRAVAUX | 1 206 304 | 1 751 356 | 2 125 966 | 1 806 596 | 2 235 116 |

4 - Perspectives

//

5 MINATEC

Date de création : 16 décembre 2003

Objet : Etude, acquisition, location ou construction et/ou tout acte nécessaire à la réalisation de projets immobiliers à usage industriel et de recherche.

Location desdits biens immobiliers au profit de sociétés exerçant une activité entrant dans le domaine de compétence du pôle d'innovation MINATEC, titulaires d'un accord formalisé avec les acteurs de recherche du pôle, et présentant les caractéristiques suivantes : jeunes pousses industrielles dans leur phase de croissance, lignes pilotes d'entreprises innovantes de taille moyenne, échelons de recherche et de développement (R&D) d'entreprise confirmées ou de grands groupes industriels.

Exploitation, gestion, entretien et mis en valeur des biens immobiliers construits, loués ou achetés.

Forme : Société anonyme d'économie mixte locale

Capital : 6 862 800 € (dont 11,11 % détenus par le Département de l'Isère)

Siège social

Bâtiment de Haute Technologie
7 Parvis Louis Néel
CS 20050
38040 GRENOBLE Cedex 9

Coordonnées

Téléphone : 04 38 02 36 36
Fax : 04 38 02 36 48
Site Internet : www.minatec-entreprises.fr

Présidente : Madame Annick MERLE (depuis le 12 juin 2015)

Directeur Général : Monsieur Alain RAMBERTI (depuis le 7 septembre 2012)

Nombre de représentants de la collectivité (juillet 2020) : 4

| | | |
|------------------|------------------|---|
| - Administrateur | Annick MERLE | Représentation Comité consultatif de développement local Minatec, SEM Minatec entreprises, Comité de sélection des entreprises locataires, commission à l'agrément des actionnaires |
| - Administrateur | Damien MICHALLET | Représentation Conseil administration |
| - Administrateur | Christine CRIFO | Représentation Conseil administration |
| - Administrateur | Pierre GIMEL | Représentation SEM Minatec entreprises |

Le nombre de représentants du Département à compter du CA du 16 juin 2020 a été ramené à 2, après cession des actions du département à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 0 €

1 - Principales évolutions financières de l'EXERCICE 2019

Le compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2018 est de + 176 016,90 €

Ce résultat est la conséquence :

- d'un résultat d'exploitation de + 550 691,59 €
- d'un résultat financier de - 283 252,69 €
- d'un résultat exceptionnel de 0,00 €
- d'un impôt sur les bénéfices de + 91 422,00 €

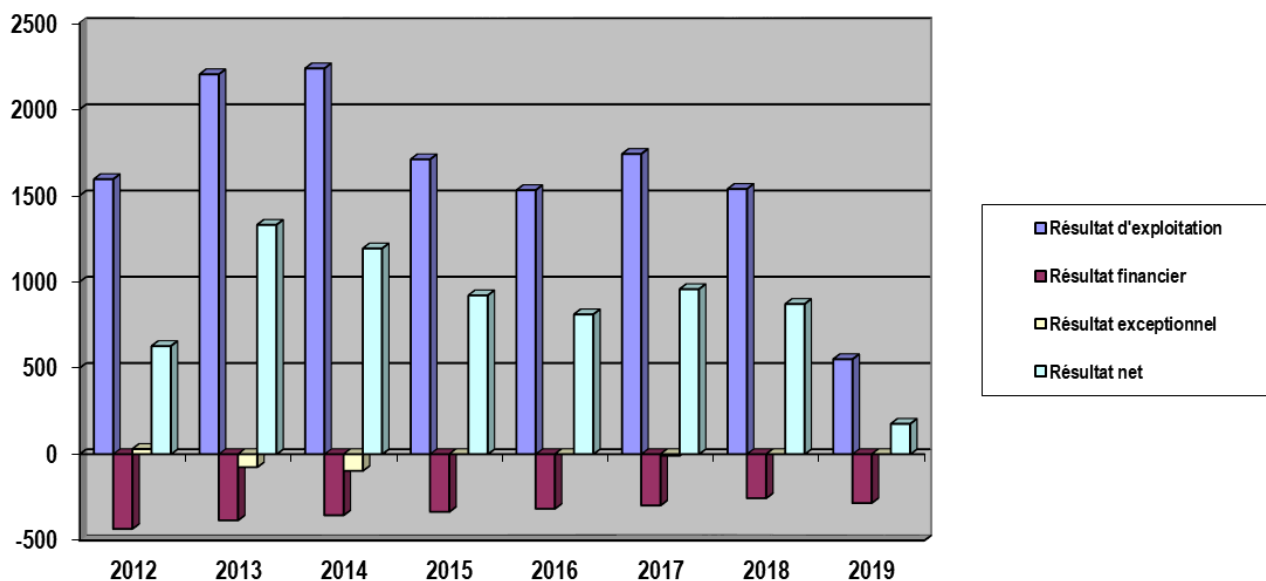
Le tableau ci-dessous détaille la formation du compte de résultat "retraitée" :

| En milliers d'euros HT | Bilan 2018 | Budget prévisionnel 2019 | Bilan 2019 |
|--|----------------|--------------------------|--------------|
| CHARGES | | | |
| Charges de fonctionnement de la SEM (a) | 1 516 | 1 598 | 2 269 |
| <i>Dont personnel</i> | 864 | 1 027 | 1 418 |
| <i>Dont frais BHT-2</i> | 98 | 50 | 0 |
| Charges d'exploitation du BHT1 (b) | 4 486 | 4 296 | 4 281 |
| <i>Dont charges d'exploitation</i> | 2 629 | 2 636 | 2 645 |
| <i>Dont amortissement</i> | 1 353 | 1 350 | 1 340 |
| <i>Dont provisions GER</i> | 207 | 210 | 205 |
| <i>Dont travaux réalisés pour locataire</i> | 290 | 0 | 91 |
| <i>Dont provision d'exploitation</i> | 7 | 100 | 0 |
| Charges d'exploitation du BHT 2(c) | 0 | 710 | 672 |
| <i>Dont charges d'exploitation</i> | 0 | 394 | 286 |
| <i>Dont amortissement</i> | 0 | 316 | 386 |
| Total charges d'exploitation (a+b+c) | 6 002 | 6 604 | 7 222 |
| Frais financiers | 296 | 322 | 321 |
| Charges exceptionnelles | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL CHARGES | 6 298 | 6 926 | 7 543 |
| | | | |
| PRODUITS | | | |
| Produits de fonctionnement de la SEM (a) | 213 | 194 | 201 |
| Produits du BHT 1 (b) | 7 326 | 7 127 | 7 317 |
| <i>Dont loyers et sur loyers</i> | 4 396 | 4 623 | 4 637 |
| <i>Dont charges récupérées auprès des utilisateurs</i> | 2 523 | 2 504 | 2 543 |
| <i>Dont autres</i> | 373 | 0 | 44 |
| <i>Dont reprises sur provisions</i> | 34 | 0 | 93 |
| Produits du BHT 2 (c) | 0 | 123 | 253 |
| <i>Dont loyers et sur loyers</i> | 0 | 80 | 117 |
| <i>Dont charges récupérées auprès des utilisateurs</i> | 0 | 43 | 36 |
| <i>Dont remboursement de travaux</i> | 0 | 0 | 100 |
| Total produits d'exploitation (a+b+c) | 7 539 | 7 444 | 7 772 |
| Produits financiers | 42 | 10 | 38 |
| Produits exceptionnels | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL PRODUITS | 7 581 | 7 454 | 7 810 |
| Résultat | + 1 283 | + 528 | + 267 |
| Impôt sur les sociétés | 479 | 156 | 91 |
| Résultat net | + 871 | + 379 | + 176 |

Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à 176 016,90 €, affecté :

- en réserve légale pour 52 352,65 € qui s'élèvera, après affectation, à la somme de 399 577,33 €.
- en report à nouveau pour 123 664,25 € qui s'élèvera, après affectation, à la somme de 6 801 105,97 €.

Évolution du résultat de la société depuis 2012



Le résultat d'exploitation, reste toujours bien orienté mais il ne représente plus 7 % du chiffre d'affaires (20 % en 2018).

Cette évolution est normale avec la première année d'exploitation du BHT-2.

Perspectives pour l'année 2020

Le budget prévisionnel 2020 est repris ci-dessous et comprend le fonctionnement propre de la société et celui du BHT 1 et 2.

| | 2019 | 2020 |
|---|-----------------|-----------------|
| <i>Produits de fonctionnement de la Sem</i> | 201 K€ | 195 K€ |
| <i>Produits du BHT 1</i> | 7 317 K€ | 7 352 K€ |
| <i>Produits du BHT 2</i> | 253 K€ | 526 K€ |
| <i>Produis financiers et exceptionnels</i> | 38 K€ | 20 K€ |
| Total produits | 7 810 K€ | 8 093 K€ |
| <i>Charges de fonctionnement de la Sem</i> | 2 269 K€ | 1 918 K€ |
| <i>Charges du BHT 1</i> | 4 281 K€ | 4 325 K€ |
| <i>Charges du BHT 2</i> | 672 K€ | 1 108 K€ |
| <i>Charges financières et exceptionnelles</i> | 321 K€ | 289 K€ |
| Total charges | 7 543 K€ | 7 640 K€ |
| Résultat avant IS | + 267 K€ | + 454 K€ |
| Résultat après IS | + 176 K€ | + 329 K€ |

Sur ces bases, le résultat prévisionnel de la société, après impôt sur les sociétés, est estimé à + 329 K€.

Perspectives 2020 et au-delà :

Le résultat du BHT-2 restera négatif jusqu'à son remplissage à 90 %, qui devrait être atteint en 2022 ou 2023.

Le résultat du BHT-1 permettra de compenser cette exploitation négative et la société gardera des comptes excédentaires, mais d'un montant réduit par rapport aux années précédentes.

L'année 2020 verra la fin du mandat social de l'actuel directeur général qui sera remplacé au 1er janvier 2021.

Cette année 2020 verra aussi l'avènement de deux projets majeurs et structurants pour l'avenir de la SEM MINATEC Entreprises :

- Son éventuelle participation au capital d'une structure de type SCI qui aura la charge de construire et d'exploiter un site de production industrielle pour le compte de la Sté ALEDIA.
- La conduite d'une étude technico-économique en vue de la construction éventuelle d'un BHT-3.
- La possible prise à bail d'un bâtiment en proximité du BHT-2 en vue d'y accueillir les prospects de la SEM, une fois le BHT-2 à saturation et dans l'attente d'un éventuel BHT-3 afin d'y capter les prospects, évitant ainsi de voir ces derniers installer et développer leurs activités en dehors de la région Au RA comme cela s'est déjà produit par le passé.

Pour faire face à ces événements, la SEM devra très probablement optimiser son mode d'organisation et de fonctionnement interne.

Comptant parmi les acteurs économiques importants de soutien à la recherche scientifique et à l'innovation, elle devra s'ouvrir plus sur l'extérieur.

2 - Suivi du personnel

En cours d'exercice 2019, la SEM a recruté 4 personnes pour, d'une part, faire face à l'augmentation de charge de travail générée par le BHT-1 et, d'autre part, pour prendre en charge la mise en exploitation du BHT-2, passant ainsi d'un effectif de 5 salarié à 9.

3 - Activité

L'activité de la société au cours de l'exercice 2019 est présentée ci-dessous.

L'organisation de la SEM

La société est domiciliée dans les locaux du Bâtiment de Haute Technologie (BHT), 7 Parvis Louis Néel à Grenoble, également siège social de la SEM.

BHT (1)

- *Acquisition du BHT au Conseil Départemental de l'Isère*

Il est rappelé que l'acte de cession du BHT et du bail à construction a été signé le 27 mars 2006 pour un montant de 25 573 K€ HT.

- *Financement du BHT*

Le tableau ci-après récapitule les financements mis en place par la société :

| Organisme Financier | Montant initial en K€ | Durée | Capital restant dû fin 2017 | Capital restant dû fin 2018 | Capital restant dû fin 2019 | Répartition 2019 | Taux |
|--|-----------------------|--------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------|-------------|
| Caisse d'Epargne | 8 000 | 20 ans | 3 556 | 3 111 | 2 667 | 1 657 | Fixe 4.35 % |
| | | | | | | 1 000 | Fixe 1.57 % |
| Société Générale | 7 283 | 20 ans | 3 338 | 2 933 | 2 529 | 2 529 | Fixe 3.08 % |
| Caisse Régionale du Crédit Agricole Sud RA | 7 283 | 20 ans | 3 450 | 3066 | 2 683 | 6 683 | Fixe 2.98 % |
| TOTAL | 22 566 | | 10 343 | 9 111 | 7 879 | 7 879 | |

⇒ **Montant du capital sur emprunts remboursé en 2019 : 1 232 K€**

Le montant de l'investissement de la SEM dans le BHT et l'état de réalisation au 31 décembre 2019 sont récapitulés ci-dessous :

| En milliers d'euros | Fin 2018 | Augmentation | Diminution | A fin 2019 |
|---|---------------|--------------|------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 23 | 5 | 0 | 28 |
| Immobilisations corporelles | 32 730 | 337 | 0 | 33 067 |
| Total investissement initial (1) | 32 753 | 342 | 0 | 33 095 |

➤ *Avancement de la commercialisation*

Il est rappelé que la commercialisation engagée par la société porte sur :

- 20 modules de salles blanches,
- 15 modules de bureaux,
- 16 modules de laboratoires.

Le remplissage réalisé en 2019 est le suivant :

| | Bureaux | Laboratoires | Salles blanches |
|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| A fin 2019 | 100 % | 100 % | 100 % |
| | (15 modules sur 15) | (16 modules sur 16) | (20 modules sur 20) |

Rappelons que 80 % du chiffre d'affaires de la société est réalisé par les salles blanches.

BHT 2

Le BHT-2 a été livré le 15 avril 2019. Les premiers baux ont débuté en juin 2019 avec une entrée physique des locataires à partir de septembre 2019. Le coût global du projet s'élève à 14,4 M€ HT.

Au 31 décembre 2019, le total des immobilisations brutes du BHT-2 s'élève à 11 391 643 €HT dont 57 731 € HT de travaux preneurs pour un locataire.

| En milliers d'euros | Fin 2018 | Augmentation | Diminution | A fin 2019 |
|---|----------|---------------|------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 0 | 11 392 | 0 | 11 392 |
| Total investissement initial (1) | 0 | 11 392 | 0 | 11 392 |

Des dépenses sont engagées pour d'autres locataires du BHT-2 et pour les aménagements preneurs (sols, plafond, climatisation livrés en janvier 2020) sont constatées en « immobilisation en cours », pour un montant de 506 829 €.

➤ *Financements du BHT 2 :*

Le tableau ci-après récapitule les financements mis en place par la société.

| | Montant | Durée financement à l'issue phase mobilisation | Mobilisé fin 2019 |
|------------------|---------------|--|-------------------|
| Caisse d'Epargne | 5 000 | 20 ans | 4 875 |
| Société Générale | 3 500 | 20 ans | 3 413 |
| BNP | 2 500 | 20 ans | 2 438 |
| TOTAL | 11 000 | | 6 515 |

En contrepartie de ces emprunts, la société a nanti un montant de 750 000 € auprès de la BNP (comptabilisé en immobilisations financières), nanti un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et 800 000 euros auprès de la Société Générale.

- Avancement de la commercialisation

Il est rappelé que la commercialisation engagée par la société porte sur une Surface locative de 4 425 m² et 26 places de parkings au BHT-2 auxquelles s'ajoute 34 places au BCC.

Alors que pour 2019 le plan d'affaire de la SEM prévoyait un objectif de commercialisation de 30 %, à fin 2019, la SEM affiche une commercialisation à hauteur de 43 % du BHT-2 ; il en résulte ainsi un dépassement d'objectif de 13 %.

Filiale et prises de participation

La SEM MINATEC Entreprises détient une participation à hauteur de 10,4 % du capital de la SCI ALEDIA ECHIROLLES, soit pour un montant de 350 000 euros.

En outre, dans le cadre d'une convention d'avance en compte courant d'associé conclue avec la SCI en date du 8 mars 2019, la SEM MINATEC Entreprises a apporté la somme de 550 000 euros.

Le résultat 2019 de la SCI ALEDIA ECHIROLLES s'établit par une perte de 95 988 euros.

4 - Perspective

//

6 ALPES ISERE HABITAT (OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'ISERE)

Date de création : Mai 1950

Objet :

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) - Construction, Gestion Logement – Service Public

Siège social

21 avenue de Constantine CS 32549
38 035 GRENOBLE Cedex 2

Coordonnées

Standard : 04 76 20 50 50
Direction : 04 76 20 50 20
Fax : 04 76 20 50 29
Mail : direction.generale@alpeshabitat.fr
Site internet : www.alpeshabitat.fr

Présidente (depuis le 09 juillet 2015) : Madame Sandrine Martin-Grand

Directrice Générale : Madame Isabelle Rueff

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (juillet 2020) : 6

| | | |
|-------------|-----------------------|--------------------------|
| - Titulaire | Christian Coigné | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Pierre Gimel | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Bernard Perazio | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Sandrine Martin-Grand | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Bernard Michon | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Sylvette Rochas | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 1 589 323 €

(Source Grand Angle, montant payé en 2019)

1 - Principales évolutions financières

Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2019

Potentiel financier à terminaison

Le potentiel financier à terminaison est redevenu positif depuis la clôture 2016 et atteint 26 807 K€ à fin 2019. Une attention particulière est accordée afin de toujours financer les emplois long terme par des ressources long terme.

Capacité d'autofinancement

Sur l'exercice 2019, l'autofinancement net d'Alpes Isère Habitat s'élève à 12 039 K€, soit 9,82% (avec le dénominateur du ratio d'autofinancement).

Comparaison avec les données de l'année 2018

⇒ **Compte de résultat (en M€) :**

| 31/12/2018 | 31/12/2019 | Variation M€ | Variation % |
|------------|------------|--------------|-------------|
| 11,46 | 12 ,31 | 0,85 | 7,42% |

⇒ Bilan simplifié

| <i>En M€</i> | 31/12/2018 | 31/12/2019 | Variation M€ | Variation % |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|--------------|--------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 1 067,19 | 1 145,77 | 78,58 | 7,36% |
| STOCKS | 0,83 | 1,52 | 0,69 | 82,79% |
| FOURNISSEURS DEBITEURS | 0,22 | 0,25 | 0,03 | 0,00% |
| CLIENTS | 11,76 | 13,13 | 1,37 | 11,62% |
| AUTRES CREANCES | 39,88 | 38,92 | -0,96 | -2,41% |
| DISPONIBILITES | 32,83 | 41,68 | 8,85 | 26,97% |
| CHARGES CONSTATEES D'AVANCE | 0,78 | 0,98 | 0,20 | 26,27% |
| CHARGES A REPARTIR | 11,76 | 11,01 | -0,75 | -6,36% |
| TOTAL ACTIF | 1 165,25 | 1 253,27 | 88,02 | 7,55% |
| CAPITAUX PROPRES | 295,43 | 310,32 | 14,89 | 5,04% |
| PROVISIONS RISQUES ET CHARGES | 8,32 | 6,94 | -1,38 | -16,59% |
| DETTES FINANCIERES | 839,75 | 907,82 | 68,07 | 8,11% |
| AVANCES ET ACOMPTES | 2,46 | 1,35 | -1,11 | -45,28% |
| FOURNISSEURS | 13,46 | 17,44 | 3,98 | 29,60% |
| DETTES SOCIALES ET FISCALES | 4,86 | 5,73 | 0,87 | 17,80% |
| AUTRES DETTES | 0,97 | 2,39 | 1,42 | 146,30% |
| PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | 0,00 | 1,28 | 1,28 | 0,00% |
| TOTAL PASSIF | 1 165,25 | 1 253,27 | 88,02 | 7,55% |

2 - Suivi du personnel

Identification des principales modifications au niveau du personnel

Evolution des effectifs en nombre entre 2018 et 2019

- 566 salariés au 31/12/2019, 260 hommes et 306 femmes
- 542 salariés au 31/12/2018, 251 hommes et 291 femmes

Stabilité de la composition des effectifs

- 40.10% > 50 ans et 9.01% < 30 ans et un âge moyen de 45 ans et 3 mois

Evolution en Equivalent Temps Complet

- 553.36 ETC au 31/12/2019
- 530 ETC au 31/12/2018

Mouvements

- 28 départs répartis en : 9 départs à la retraite, 4 fin de CDD ou contrat pro,

6 licenciements, 3 fins de période d'essai, 6 démissions.

- 52 arrivées : 46 CDI – 5 CDD – 1 contrats en alternance
- Au 31/12/2019, l'effectif ETC était de 553.36 pour 29339 équivalences logements soit 19 postes pour 1.000 logements gérés, ou 1 poste pour 53 équivalences logements.

Masse salariale

La masse salariale chargée globale passe de 28 648 K€ en 2018 à 28 621 K€ en 2019.

Evénements marquants

- Poursuite du recrutement d'assistants de résidence, résultant du choix d'assurer la qualité de service par du personnel de proximité tout en accompagnant la croissance du patrimoine
- Modification du règlement intérieur, clauses RGPD et lutte contre la corruption
- Charte d'utilisation des véhicules
- Signature accord collectif sur le télétravail. Une première étape de mise en place du télétravail pour améliorer les conditions de travail et de qualité de vie.
- Signature d'avenants à l'accord collectif d'entreprise pour les événements familiaux et les congés payés.
- Signature d'un avenant à l'accord RTT et à sa convention d'application, extension du dispositif à la catégorie 3-1

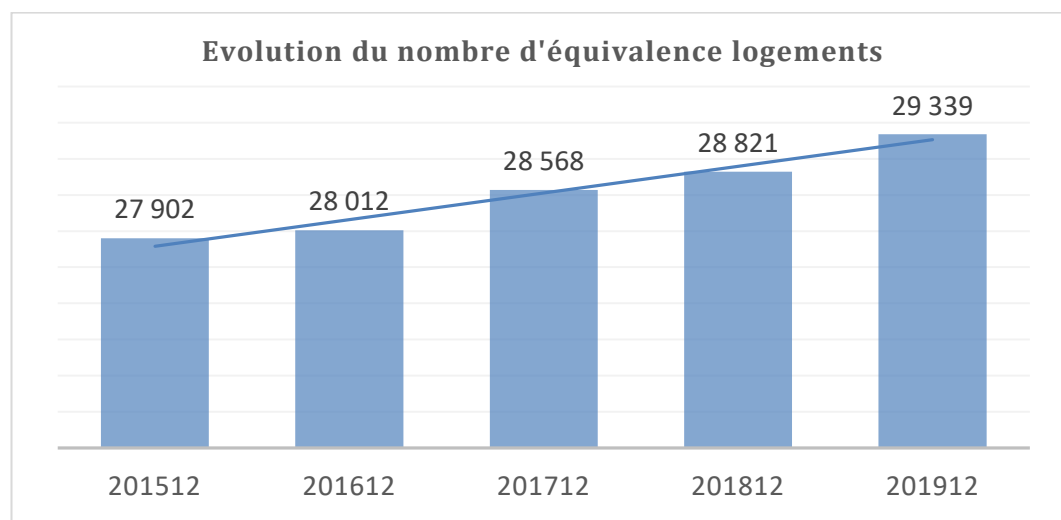
3 - Activité

Les faits marquants

Dans un contexte toujours marqué par les effets de la loi de finances pour 2018, avec la réduction de loyer de solidarité (RLS) sur l'année pleine, la hausse de la TVA et la majoration de la cotisation à la CGLLS, Alpes Isère Habitat s'adapte en permanence, et explore de nouvelles voies au service de sa stratégie.

Une stratégie de forte croissance

Au 31 décembre 2019, le parc total d'Alpes Isère Habitat s'établissait à 29 339 équivalents logements, grâce à 518 nouveaux équivalents logements de plus qu'en 2018. La croissance de patrimoine a été 2 fois plus importante qu'en 2018. L'entreprise est présente sur 277 communes de l'Isère (100% des intercommunalités) et 9 communes du Rhône (25% des intercommunalités).



Cet accroissement du parc reflète la stratégie de développement de l'entreprise orientée vers :

- **L'offre nouvelle** : 304 logements neufs ont été mis en service,
- **L'acquisition de patrimoine** auprès d'autres bailleurs : 174 logements ont été acquis sur les communes d'Eybens Résidence les Maisons Neuves et Voiron Résidence Genevoise auprès de la CDC Habitat,
- **La diversification des produits** : 101 logements foyers (Résidence Le Granier à Pontcharra 94 logements, le Logis des Collines à Voiron 7 logements).

Le lancement des titres participatifs

La stratégie de développement d'Alpes Isère Habitat va se traduire par un investissement d'1 milliard d'euros sur les dix prochaines années. Cette activité soutenue de maîtrise d'ouvrage permettra de proposer une offre d'habitat diversifiée, abordable, performante au niveau environnemental, et de soutenir activement le tissu économique local. Alpes Isère Habitat a participé avec la Fédération des OPH et la Banque des territoires à la conception des titres participatifs, moyen innovant de financer le logement social. L'organisme les intègre désormais dans sa politique de développement afin d'augmenter ses fonds propres (ou quasi fonds propres) et sa capacité d'investissements. Le recours à ce type de financements lui permet de s'inscrire dans des projets ambitieux sans être obligé de vendre du patrimoine.

L'agrément comme Organisme de Foncier Solidaire

En 2019, l'organisme a été le premier Office Public de l'Habitat en France (et le seul encore à ce jour) à obtenir l'agrément d'Organisme de Foncier Solidaire. Alpes Isère Habitat s'est ainsi doté d'une nouvelle compétence pour soutenir une démarche d'accession sociale à la propriété à des prix maîtrisés, à destination de ménages modestes.

La contractualisation avec les partenaires clés : CUS et PCL

L'année 2019 a été marquée par la signature de la Convention d'Utilité Sociale 2019-2025. Celle-ci recense les objectifs et les engagements en matière de service rendu, de concertation et de partenariat, de développement de l'offre nouvelle, d'entretien, d'amélioration du patrimoine et d'accession sociale. L'Etat, le Département de l'Isère, signataire de droit, ont signé cette convention. L'ensemble des collectivités (Département du Rhône, Métropoles et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) où l'entreprise dispose d'un patrimoine a été associé à l'enrichissement du projet.

Le Plan de Concertation Locative définit les modalités de la concertation locative et de l'offre de services applicables aux résidents, locataires ou clients pour la période 2019-2022. Outre la définition des modalités de collaboration, il a pour objet de traiter des sujets d'intérêts communs.

Un nouveau nom qui reflète sa stratégie

Au 1er janvier 2020, l'entreprise a adopté un nouveau nom : Alpes Isère Habitat.

Avec ce changement de nom, l'organisme souligne son ancrage territorial et affiche plus clairement ses missions. Un nom qui s'est imposé de lui-même comme une évidence tant il illustre les éléments identitaires forts de l'entreprise : la présence de proximité sur l'ensemble du patrimoine, le lien fort avec chacun des territoires, la gouvernance locale au service de la mission sociale et de la solidarité, l'expertise en matière d'habitat.

Il traduit également l'attachement au service public incarné par le statut d'Office Public de l'Habitat.

La poursuite du déploiement stratégique

Le Conseil d'Administration d'Alpes Isère Habitat a bâti sa stratégie autour de quatre axes : l'innovation appliquée à tous ses domaines d'intervention, la qualité de services et la diversification comme élément de différenciation, l'ancrage territorial pour répondre au plus près des besoins, la performance économique, gage de pérennité de l'entreprise.

L'innovation

- L'innovation managériale

Alpes Isère Habitat est engagé dans une démarche d'innovation managériale. La poursuite d'une démarche « d'entreprise libérante » s'est traduite par l'affranchissement des contraintes de temps et d'espaces pour une partie des salariés, pouvant recourir au télétravail sans limitation de durée dès lors

que leurs missions et leur niveau d'autonomie le permettent. Ces dispositions sont destinées à la fois à mieux s'adapter aux enjeux de l'activité et de favoriser un plus grand bien être professionnel.

Sous l'appellation « Les Vertueuses », un groupe de collaborateurs motivés a également initié une démarche participative au sein de l'entreprise sur le principe de la gestion par consentement afin de faire du développement durable une valeur forte en interne et de verdir l'entreprise.

Alpes Isère Habitat est aussi une entreprise soucieuse de la qualité de vie de ses salariés, qui encourage l'innovation, l'initiative et la créativité. Elle est signataire de la charte de la diversité. Elle encourage les éco-comportements de ses salariés et dispose d'un plan de mobilité ambitieux : prise en charge des abonnements de transport à hauteur de 85%, remboursement des kilomètres à vélo, prime au covoiturage.

- **L'innovation de services**

Alpes Isère Habitat développe depuis 2018 la colocation pour les moins de 30 ans sur son patrimoine afin de favoriser l'accès des jeunes au logement social en proposant des logements meublés à proximité des écoles ou universités avec une formule « loyer tout com-prix ».

Alpes Isère Habitat offre aux locataires la possibilité de bénéficier de bons plans sur des contrats d'assurance habitation, de gaz et d'électricité, des voitures en autopartage et même des places de spectacles ou de manifestations sportives.

En 2019, l'entreprise via son Fonds de Dotation a négocié une offre d'assurance habitation intégrant également une assistance auprès d'une assurance mutualiste. Cette offre permet d'accéder à une tarification unique, à la pièce, quelles que soient la surface du logement, son ancienneté et sa localisation, et d'atténuer les incidents de la vie quotidienne grâce à des services d'assistance : envoi d'un serrurier, d'un plombier, hébergement provisoire, transfert et garde d'animaux, aide à domicile, etc.

En 2019, l'organisme s'est associé à la démarche régionale inter-bailleurs menée par l'AURA HLM concernant l'achat groupé d'électricité et de gaz afin d'obtenir des tarifs de groupe auprès des fournisseurs d'énergie. Les deux enjeux de cette opération étaient de lutter contre la précarité énergétique et de promouvoir les énergies vertes, en cohérence avec la mission d'intérêt général de l'entreprise.

Au titre de l'innovation sociale. Depuis 2017, Alpes Isère Habitat mène un projet d'habitat concerté sur la résidence « Le Gas » à Crolles afin de créer et gérer collectivement le futur lieu de vie. L'entreprise est « lauréat 1 étoile » des Trophées de la Participation et de la Concertation, la Gazette des Communes et Décider Ensemble pour cette opération.

- **L'innovation technique**

L'innovation technique peut résider dans l'amélioration de la performance du bâtiment, l'économie d'énergie, le choix de matériaux durables... Par exemple, Alpes Isère Habitat est engagé avec l'opérateur d'énergie Voltalis qui ajuste en temps réel la consommation d'électricité à la production disponible permettant ainsi aux consommateurs de réaliser des économies d'énergie. De même, l'organisme fait régulièrement le choix de la conception réalisation pour ses projets de construction avec ossature bois : depuis 2015, 70 logements ont ainsi été conçus avec la filière bois locale.

En 2019, Alpes Isère Habitat a réceptionné son premier bâtiment à énergie positive de 18 logements locatifs sociaux « Le Béal », à Voreppe. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre d'un projet européen appelé Zéro-Plus qui porte sur la réalisation de logements BEPOS en s'appuyant sur des solutions innovantes pour l'enveloppe du bâtiment, la production d'énergie et l'optimisation de sa gestion.

Alpes Isère Habitat a également lancé l'étude d'un projet de construction modulaire en conception-réalisation de 12 logements à St Maurice l'Exil ; la fabrication et l'assemblage hors site de la structure permettront des délais de chantier et un impact environnemental réduits.

La qualité de services et la diversification

- **L'accompagnement des parcours résidentiels : les nouvelles pratiques commerciales**

Alpes Isère Habitat organise régulièrement des journées portes ouvertes pour commercialiser les logements disponibles. Dans ce cadre, un logement témoin est systématiquement aménagé par une décoratrice d'intérieur afin de permettre aux candidats de se projeter dans le logement proposé.

Des visites virtuelles de logements sont de plus en plus proposées avec les annonces en ligne afin de permettre aux candidats de découvrir le logement sans se déplacer, et de pouvoir se positionner sur le bien qui les intéresse conformément au principe de la location active.

61% des attributions de logement le sont par la location active. La démarche de location active qui rend le demandeur acteur dans sa recherche de logement permet de réduire considérablement le nombre de refus après proposition et de favoriser les mutations. Cette offre de service s'est traduite par la publication en ligne de plus de 867 annonces commerciales.

En 2019, 32 ventes de logements dans le patrimoine existant ont été réalisées. 34% des acquéreurs étaient des locataires du parc Alpes Isère Habitat (15 % occupant le logement, 19 % en occupant un autre).

- Une offre de services élargie

Régulièrement, Alpes Isère Habitat intègre des locaux d'activités dans ses programmes afin de répondre aux besoins des territoires et d'enrichir la vie des résidences en apportant des services de proximité aux habitants.

L'immobilier d'entreprise représente 111 locaux d'activités et 50 logements à usage professionnel, répartis sur le patrimoine et qui se décomposent en commerces, activités professionnelles (professions libérales, professionnels de santé...), bureaux abritant des associations, des services publics ou des micro-entreprises. La vente de locaux est une nouveauté 2019. L'activité d'immobilier d'entreprise a généré un chiffre d'affaires de 1,7 M€ en 2019.

Alpes Isère Habitat accompagne la vente de patrimoine, que ce soit en offre nouvelle ou dans son patrimoine existant, d'une offre de service de syndic solidaire pour gérer les copropriétés et apporter une continuité de service aux accédants. Alpes Isère Habitat les accompagne dans la gestion courante de leur résidence : entretien, gestion des travaux, assemblées générales... 1 995 lots représentant 1 863 copropriétaires sont actuellement gérés sur l'ensemble du département.

- La prévention de l'impayé

Le plan de prévention des impayés se poursuit. Il vise à passer d'une logique administrative à une logique de services orientée vers la prévention des impayés à travers des contacts réguliers et directs entre Alpes Isère Habitat et les locataires.

La baisse de l'impayé global atteint -389 K€ sur l'année 2019. L'impayé de trois mois et plus est contenu, passant de 6 616 K€ en 2018 à 6 650 K€ en 2019. Les améliorations obtenues concernent essentiellement les retards de paiement et l'impayé des locataires partis.

- La poursuite de la diversification de l'écoute client

Soucieux d'améliorer la qualité de service, Alpes Isère Habitat multiplie les modes de contact avec les locataires : espace personnel sécurisé pour consulter son compte, déposer et suivre une demande, prise de rendez-vous téléphonique ou physique dans un des points d'accueil en Isère, demande de rappels automatiques... Une communication par SMS accompagne systématiquement les interventions techniques ou pannes dans les résidences afin de faciliter le quotidien des habitants.

L'ancrage dans les territoires

La présence de l'organisme est assurée aussi bien en zone tendue qu'en zone rurale et de montagne. Cette présence sur l'ensemble des établissements de coopération intercommunale de l'Isère (et deux du Rhône) est emblématique de la volonté de répondre de manière équilibrée aux besoins de chacun des territoires. Elle s'incarne par le maillage territorial permis par les 7 directions territoriales et la double implantation du siège. Mais le témoignage le plus fort de cette volonté de proximité est le développement des emplois d'assistants de résidence en charge de l'entretien des résidences en lien étroit avec les habitants, des chefs d'équipe, des techniciens espaces verts, des ouvriers de régie : au total 153 emplois.

La réponse aux besoins des territoires s'exprime au travers du développement de l'offre nouvelle mais aussi en matière de rénovation du parc.

- La réponse aux besoins d'habitat des territoires

Alpes Isère Habitat développe, en lien avec sa filiale Dauphilogis, des solutions d'habitat diversifiées en locatif social, en accession sociale à la propriété, en immobilier d'entreprise, en habitat spécifique... et de répondre ainsi aux enjeux des territoires, notamment en matière de mixité sociale, de parcours résidentiel et d'attractivité.

Au titre des illustrations de résidences incarnant cette politique de diversification :

-La pose de première pierre du Logis des Collines allée à l'opération de rénovation et d'extension de ce Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) à Voiron.

-La construction de 28 logements locatifs et de 7 logements à destination des gens du voyage, Rue du canal à Moirans. Ce projet de sédentarisation des gens du voyage, installés depuis des années sur un terrain communal, est une première en Isère.

-Le chantier de 18 logements locatifs, du foyer AFIPAEIM de 40 logements, de la Maison Médicale et de la Pharmacie se poursuit à La Buisse

-Un projet d'EHPAD sur Pontcharra comprend 101 logements des locaux communs. Il sera pris en charge par l'Association Marc Simian (AMS).

- La poursuite de l'éco rénovation du parc

Annuellement, le parc existant bénéficie d'améliorations thermiques (966 logements familiaux en 2019), ce qui conduit à une amélioration des étiquettes DPE (48% d'étiquettes ABC).

4 - Perspective

//

7 SDIS (SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS)

Date de création : 1996

Objet : L'article L.1424-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule qu'il est créé dans chaque Département un établissement public, dénommé "service départemental d'incendie et de secours", qui comporte un corps départemental de sapeurs-pompiers, composé de sapeurs-pompiers professionnels et de sapeurs-pompiers volontaires et organisé en centres d'incendie et de secours. Il comprend un service de santé et de secours médical.

Conformément à l'article L.1424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Siège social

24, rue René Camphin
38 602 FONTAINE

Coordonnées

Téléphone : 04 76 26 89 00
Fax : 04 76 26 89 69

Président : Monsieur Jean-Claude Peyrin

Directeur SDIS : Contrôleur général André Benkemoun

Directeur départemental : Colonel hors classe Bertrand CASSOU

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme : 28 (dont 1 représentant du Président et 14 suppléants) :

| | | | | |
|------------|--------------------|--------------------------|----------------|-----------------------|
| Titulaires | Jean-Claude Peyrin | Représentation Président | | |
| | Julien Polat | Représentation Assemblée | Suppléants(es) | Frédérique Puissat |
| | Evelyne Michaud | | | Sylvie Dezarnaud |
| | Damien Michallet | | | Bernard Perazio |
| | Patrick Curtaud | | | Magali Guillot |
| | Christophe Engrand | | | Anne Gérin |
| | Agnès Menuel | | | Martine Kohly |
| | Christian Rival | | | Sandrine Martin-Grand |
| | Robert Duranton | | | Annick Merle |
| | Didier Rambaud | | | Gérard Dezempte |
| | Jean-Loup Macé | | | Flavie Rebotier |
| | Carméla Lo Curto | | | Christine Crifo |
| | Daniel Bessiron | | | Laure Quignard |
| | Véronique Vermorel | | | Françoise Gerbier |
| | Benjamin Trocmé | | | |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 54 163 136 € (Source Grand angle, montant payé en 2019)

1. Principales évolutions financières

Les autorisations budgétaires (BP+DM) votées au titre de l'exercice 2019 s'établissent :

- en fonctionnement à 98 327 376,70 €
- en investissement à 19 673 248,55 €

pour un budget total de 118 000 625,25 €.

A la clôture de l'exercice 2019, les réalisations en mouvements budgétaires et résultats cumulés s'établissent ainsi qu'il suit :

| | | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--|---------------------|----------------------|----------------------|
| Résultat cumulé antérieur | | + 3 288 300,70 euros | + 1 616 526,76 euros |
| Réalizations exercice | - Titres | 96 615 479,11 euros | 15 942 880,29 euros |
| | - Restes à réaliser | 0,00 euro | 0,00 euro |
| | - Mandats | 94 594 672,68 euros | 12 5210 876.19 euros |
| | - Restes à réaliser | 105 209,76 euros | 823 884,39 euros |
| Résultat cumulé hors restes à réaliser | | 5 309 107,13 euros | 5 038 530,86 euros |
| Résultat cumulé avec restes à réaliser | | 5 203 897,37 euros | 4 214 646,47 euros |

Le résultat global cumulé de clôture après prise en compte des restes à réaliser s'établit donc à 9 418 543,84 €.

1 - Principaux éléments de la section de fonctionnement :

11. - Les recettes

Le montant total des recettes réalisées s'élève à 99,904 millions d'euros en augmentation de 1,21 % par rapport à 2018 (pour mémoire : 98,705 millions d'euros).

L'essentiel des recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 proviennent des contributions qui atteignent 90,404 millions d'euros selon la répartition suivante :

| | Contribution (M€) | Ratio de participation |
|---|-------------------|------------------------|
| Conseil départemental de l'Isère | 53,4 | 59,07 % |
| Établissements publics de coopération intercommunale | 25,976 | 28,73 % |
| Communes | 11,028 | 12,20 % |

Ces recettes des contributions représentent, hors excédent cumulé d'exercice antérieur, 96,02 % des recettes de la section de fonctionnement.

Les autres recettes proviennent notamment :

- des participations des services de sécurité et télé-alarmes (494 K€) ;
- des remboursements de traitements d'agents mis à disposition (464 K€) ;
- de la prise en charge financière des interventions effectuées dans le cadre de carence constatée des transporteurs sanitaires privés (447 K€) ;
- des ventes de véhicules et matériels (232 K€) ;
- de remboursements d'interventions sur le réseau autoroutier ASF et AREA (236 K€) ;
- de participations aux frais pour le déblocage d'ascenseurs (172 K€).

12. - Les dépenses

Elles s'élèvent, en mouvements budgétaires, à un total de 94,595 millions d'euros dont 84,079 millions d'euros en mouvements réels soit une légère augmentation de 1,60% par rapport à 2018. Le taux de réalisation de ces dépenses par rapport aux crédits votés est de 96,20 %.

Pour le chapitre 012 qui représente le poste principal, le montant des réalisations des dépenses de personnel s'élève à 70,441 millions d'euros, en progression de 1,40% par rapport à 2018, soit 83,79 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Pour mémoire, la part du chapitre 012 dans les dépenses réelles de fonctionnement était en progression constante sur ces dernières années : 80,24 % en 2011, 80,71 % en 2012, 81,01 % en 2013, 81,55 % en 2014, 83,85 % en 2015, 83,65 % en 2016 et 84,32% en 2017. Il connaît une diminution depuis 2018 : 83,96%.

Le montant des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires s'élève à 9,863 millions d'euros (+0,77%). Il est réparti principalement de la manière suivante :

- 7,217 M€ d'indemnités pour activités opérationnelles. Ce montant est en progression par rapport à 2018 de 0,99 %,
- 2,075 M€ d'indemnités pour formation et entraînements. Ce montant est en progression par rapport à 2018 de 5,83 %,
- 0,569 M€ d'indemnités administratives-techniques-entretiens. Ce montant est en nette diminution par rapport à 2018 de -55,69%.

L'allocation de vétérance versée représente 1,486 M€, soit une augmentation de 0,74% par rapport en 2018.

Les cotisations versées au titre de la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) s'élèvent à 0,074 millions d'euros. Elles sont en forte diminution par rapport à 2018, soit -47,42%. Elle s'explique par le versement en 2018 des rentes à payer au titre de 2016 et 2017.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent pour leur part à 12,796 millions d'euros, soit une augmentation de 3,71 % de ces dépenses par rapport à l'exercice précédent.

2 - Principaux éléments de la section d'investissement :

21. - Les recettes

Les recettes globales de la section d'investissement s'élèvent, en mouvements budgétaires, à 17,559 millions d'euros, dont 5,248 millions d'euros en mouvements réels. Le taux de réalisation par rapport aux crédits votés est de 89,26%. Ce taux est en augmentation par rapport à 2018 (83,57 %).

22. - Les dépenses

Elles s'élèvent, en mouvements budgétaires, à un total de 12,521 millions d'euros, dont 9,874 millions d'euros en mouvements réels. Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport aux crédits votés est en baisse par rapport à 2018 passant de 79,67% à 59,10%.

2,499 millions d'euros (-46.51%) ont été consacrés aux dépenses d'équipement non-individualisées. Pour les plus importantes, il s'agit de :

| | | | |
|--------------------------------------|---------------|--|---------------|
| Travaux d'amélioration des bâtiments | 0.849M€ | matériels informatiques et licences | 0,217 M€ |
| véhicules de transport | 0,01 M€ | matériels informatiques et licences ... | .0,217 M€ |
| matériels d'intervention |0,432 M€ | matériels transmission, réseaux d'alerte | 0,088 M€ |
| véhicules d'intervention |0,262 M€ | matériels et outillage pour ateliers |0,074 M€ |
| habillement |0,305 M€ | matériels de téléphonie ... |0,047 M€ |
| meubles et matériels de bureau |0,114 M€ | Divers matériel ... |0,105 M€ |

Les dépenses d'équipement individualisées en chapitre de programme sont arrêtées à 5,036 M€ d'euros et se ventilent comme suit :

| BATIMENTS | N° d'AP | Libellé de l'AP | Montant voté | Réalisé | Restes à réaliser (RAR) | Taux de réalisation |
|-----------|---------------------------------------|--|--------------|-----------------------|-------------------------|---------------------|
| | 08002 | Restructuration de l'Etat Major | 360 000,00 € | 296 493,78 € | 0,00 € | 82,36% |
| | 18006 | Construction tours d'exercices | 305 000,00 € | 213 030,80 € | 0,00 € | 69,85% |
| | 17002 | Construction caserne de Corrençon en Vercors | 245 000,00 € | 152 959,37 € | 0,00 € | 62,43% |
| | 14002 | Construction caserne de Theys | 176 052,43 € | 101 381,37 € | 74 671,06 € | 100,00% |
| | 17001 | Construction caserne de Gresse en Vercors | 130 000,00 € | 78 580,14 € | 0,00 € | 60,45% |
| | 15001 | Restructuration caserne de St Laurent du Pont | 51 598,59 € | 47 582,02 € | 0,00 € | 92,22% |
| | 18010 | Restructuration Echirolles | 65 000,00 € | 41 788,07 € | 0,00 € | 64,29% |
| | 19015 | Restructuration caserne d'Agnin | 55 000,00 € | 14 579,86 € | 0,00 € | 26,51% |
| | 19004 | Construction caserne St Quentin sur Isère | 30 000,00 € | 7 860,45 € | 0,00 € | 26,20% |
| | 19001 | Maison à feux | 50 000,00 € | 6 264,00 € | 0,00 € | 12,53% |
| | 19002 | Aménagement d'un bâtiment caserne de La Buisse | 30 000,00 € | 5 359,20 € | 0,00 € | 17,86% |
| | 19003 | Restructuration caserne de La Combe de Lancey | 50 000,00 € | 5 319,28 € | 0,00 € | 10,64% |
| | 19016 | Construction caserne de Vaulnaveys | 40 000,00 € | 5 093,84 € | 0,00 € | 12,73% |
| | 19017 | Construction mutualisée caserne de Vinay/CER | 86 800,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% |
| | Total des crédits de paiements | | | 1 674 451,02 € | 976 292,18 € | 74 671,06 € |

3 - Dette

L'encours de dette au 31 décembre 2019 est de 12,342 millions d'euros avec une capacité de désendettement de 1,3 an. Le seuil de vigilance étant établi à 10 ans, ce ratio met en exergue l'excellent profil financier de l'établissement. En 2019, l'établissement n'a contracté aucun emprunt..

2 - Suivi du personnel

Au 31 décembre 2019, la situation des effectifs était la suivante :

| | |
|------------|--|
| 22 | Postes sapeurs-pompiers professionnels (SPP) pourvus. |
| 252 | Postes personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS) pourvus. |
| 163 | Sapeurs-pompiers volontaires (SPV), y compris les SPV en suspension d'engagement et ceux du 3SM, hors SPV disposant d'un statut SPP ou PATS. |

3 – Activité opérationnelle

| | 2018 | 2019 | Évolution |
|----------------------------|----------------|---------|-----------|
| Appels reçus au CTA-CODIS | 409 989 | 435 527 | + 6,23% |
| Interventions (Total) | 81 190 | 81 204 | + 0.02% |
| - accidents de circulation | 4 927 | 5 131 | +4.14 % |
| - incendies | 7 136 | 7 536 | + 5,61% |
| - interventions diverses | 6 055 | 5 679 | - 6,21% |
| - secours à personne | 62 094 | 61 688 | - 0,65% |

| | | | |
|---|-----------------|-----------------|----------------|
| Victimes prises en charge | 55 456 | 61 368 | - 0,38 % |
| Heures homme d'intervention | 435 251 | 430 000 | - 1,00 % |
| Délai médian sur les lieux (<i>en mn</i>) | | | |
| - dans le département | 10,23 mn | 10,40 mn | +1,66% |
| - en zone de montagne | 15,16 mn | 15,16 mn | 0,00% |
| - en zone rurale | 14,23 mn | 14,36 mn | + 0,91% |
| - en zone urbaine | 8,63 mn | 8,81 mn | + 2,09% |

8 SMTC (SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORT EN COMMUN)

Date de création : 1973

Objet : Le syndicat mixte a pour objet l'organisation et l'exploitation des transports en commun dans l'agglomération grenobloise, la conception et la réalisation d'aménagements et d'équipements qui y sont liés.

Il est compétent pour réaliser les études, les travaux de toute nature, les acquisitions foncières nécessaires à l'exercice de son objet et d'une manière générale, la totalité des opérations en relation avec tout projet en vue de l'amélioration des transports publics

Siège social

Le Forum, 3 rue Malakoff
38000 Grenoble

Coordonnées

Tél : 04 76 59 59 59
Fax : 04 76 51 66 01
Site internet : www.smtc-grenoble.org

Président : Monsieur Yann Mongaburu

Directeur : Michel Papaud

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme : 5 (dont 2 suppléants)

| | | |
|--------------|-----------------------|--------------------------|
| - Titulaire | Jean-Claude Peyrin | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Anne Gérin | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Amandine Germain | Représentation Assemblée |
| - Suppléante | Sandrine Martin-Grand | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Benjamin Trocmé | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 25 924 355 euros

(Source Grand Angle, montant payé en 2019)

1 - Principales évolutions financières

Extrait compte administratif :

Suite au travail sur la constitution d'un Grand Syndicat des mobilités de la région grenobloise, la transformation du SMTC en SMMAG est effective dès 2020 avec l'extension de son champ d'intervention à la communauté de communes du Grésivaudan et à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais dans un premier temps.

Le compte administratif 2019 est donc le dernier sur le périmètre de la seule métropole grenobloise.

La recette principale du budget (77 % des recettes de fonctionnement) est le produit issu du versement transport qui s'élève à 108,5 M€ en 2019 soit une progression de 3,1 % par rapport à 2018. Les participations en fonctionnement du Département et de la Métropole sont de 11 M€ comme en 2018 conformément au protocole d'accord de 2015.

En 2019, l'opération de crédit-bail conclue en 2008 pour financer l'achat de 15 rames de tramway a été débouclée avec une recette exceptionnelle de fonctionnement de 6,6 M€.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,5 % par rapport à 2018 compte tenu notamment de l'évolution des charges d'exploitation du réseau (+ 3,3 M€) et de la régularisation des conventions abris-voyageurs avec les communes (+1,8 M€).

L'annuité de la dette diminue de 1,9 M€, il en résulte une épargne nette en progression.

Comme en 2018, une part de la dette du SMTC (31,5 M€) est remboursée par la Métropole et le Département conformément au protocole d'accord de 2015 relatif aux transferts d'actifs.

Les dépenses d'équipement hors dette s'élèvent à 55,4 M€ (dont 13,1 M€ concernent le rachat des rames de l'opération de crédit-bail) contre 38,9 M€ en 2018. L'effort a été concentré sur le Pass Mobilités, les réseaux de tramway et notamment l'achèvement des travaux d'extension de la ligne A.

1-1- Une progression exceptionnelle des recettes de fonctionnement

| En K€ | CA 2018 | Total crédits 2019 | CA 2019 | Evolution % |
|---|----------------|--------------------|----------------|---------------|
| Participations socle | | | | |
| Descollectivités (Grenoble Alpes Métropole et Département de l'Isère) | 22 060 | 22 170 | 22 170 | 0.5 % |
| Versement transport et compensation | 105 274 | 106 700 | 108 509 | 3.07 % |
| Autres recettes hors cessions | 1 782 | 1 541 | 2 068 | 16.05 % |
| Sous-total recettes réelles hors cession et éléments exceptionnels | 129 116 | 130 441 | 132 747 | 2.81 % |
| Pénalités perçues | 2 482 | | | |
| Rachat de crédit bail | | 6 678 | 6 566 | |
| Restitution de frais de démontage abris bus | | 600 | 836 | |
| Sous-total recettes liées à éléments exceptionnels | 2 482 | 7 278 | 7 402 | |
| Total recettes hors cessions | 131 598 | 137 689 | 140 149 | 6.50 % |

Les recettes réelles de fonctionnement, hors cession, s'élèvent à 140,1 M€ en progression de 8,6 M€ par rapport à 2018. Cette augmentation s'explique principalement par deux recettes exceptionnelles de 7,4 M€ et par une hausse de 3,2 M€ du produit de versement transport.

La neutralisation des recettes exceptionnelles conduit à constater une évolution entre 2018 et 2019 de 2,8 % des recettes de fonctionnement représentant 3,6 M€.

1.2. Participation des usagers

Les recettes issues de la vente de titres de transport aux usagers sont directement perçues par le délégataire (SEMITAG), chargé de l'exploitation du réseau par une délégation de service public (DSP). En 2019, il y a eu 89,2 millions voyages sur le réseau, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2018. Les recettes de trafic pour l'année 2019 atteignent 38,2 M€, en augmentation de 2,1 % soit 0,8 M€ par rapport à 2018. Pour autant, elles demeurent en retrait de l'objectif contractuel fixé dans la DSP de 40,6 M€. Ce niveau de recettes s'inscrit dans un contexte de progression du trafic payant de 2 % et une augmentation des tarifs de + 1,2 % en moyenne sur l'année 2019, avec l'effet combiné de l'augmentation de 1 % en septembre 2018 et de 1,4 % en septembre 2019.

La participation des usagers représente 21 % des recettes de fonctionnement consolidées.

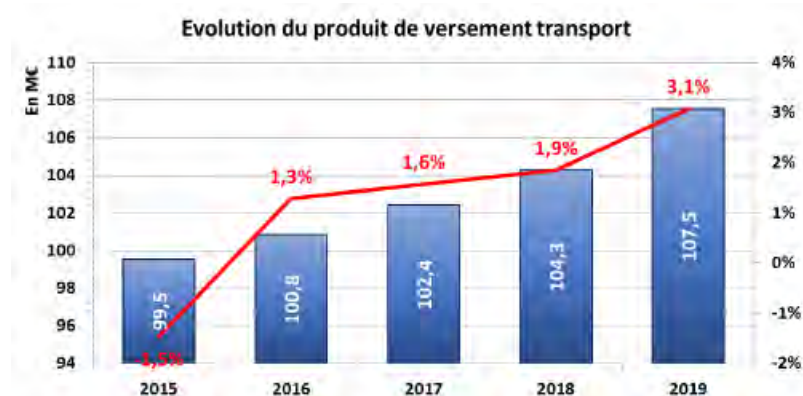
1.3. Participation des collectivités membres du SMTC :

| En K€ | CA 2017 | CA 2018 | CA 2018 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Participations socle | | | |
| de Grenoble Alpes Métropole | 11 000 | 11 000 | 11 060 |
| du Département de l'Isère | 11 000 | 11 000 | 11 000 |
| Participations sorties d'actifs | | | |
| de Grenoble Alpes Métropole | 15 750 | 15 750 | 15 750 |
| du Département de l'Isère | 15 750 | 15 750 | 15 750 |
| Subvention d'équipement | | | |
| de Grenoble Alpes Métropole | 4 430 | 4 430 | 4 430 |
| de CC du Grésivaudan | - | 60 | 60 |
| Financement total des collectivités | 57 930 | 57 990 | 58 050 |

En 2019, les collectivités membres du SMTC ont participé au titre du fonctionnement à hauteur de 11 M€ pour le Département et de 11,17 M€ pour la Métropole, cette dernière ayant en effet décidé de majorer sa participation pour modérer l'augmentation des tarifs usagers. Chacune participe aussi au remboursement de la dette relative aux transferts d'actifs à hauteur de 15,75 M€. Pour mémoire, en 2014, avant le protocole de 2015, la Métropole comme le Département participaient en fonctionnement à hauteur de 36,8 M€ chacun

1.4. Le versement transport

Au cours de l'année 2019, le SMTC a encaissé 108,5 M€ de produit de versement transport (VT) dont 1 M€ de compensation. La progression du produit de VT s'accélère en 2019 pour atteindre 3,1 % d'évolution, soit 3,2 M€ supplémentaires par rapport à 2018. Elle intervient après une phase de croissance modérée mais continue du produit depuis 2016.



L'évolution du produit de VT est attribuable à la progression de la masse salariale des entreprises assujetties, qui correspond au montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations sociales. Sur le territoire de la métropole grenobloise, la masse salariale affiche une croissance annuelle comparable à celle constatée au niveau national en 2019, de + 3,1 %.

En 2019, 12 établissements parmi les 30 premiers contributeurs au VT, pour lesquels la cotisation annuelle dépasse les 500 k€, appartiennent au secteur public. Sur la totalité du VT perçu par le SMTC, la part du secteur public représente un tiers du produit.

Globalement, les 30 premiers contributeurs du VT du SMTC restent les mêmes entre 2018 et 2019, notamment les 4 premiers, dont la cotisation dépasse désormais les 3 M€ en 2019, contre 2 M€ l'année précédente.

Parallèlement, le SMTC perçoit depuis 2017 une compensation de perte de fiscalité liée au relèvement du seuil d'assujettissement au VT de 10 à 11 salariés au 1er janvier 2016. Cette compensation est versée avec un an de décalage. La compensation perçue en 2019, au titre de la perte de produit 2018, s'élève à 990,5 k€.

Ainsi, les recettes totales de VT, incluant la compensation, atteignent 108,5 M€ en 2019 et représentent 77 % des recettes réelles de fonctionnement du SMTC.

1.5. Les autres recettes de fonctionnement

Le versement transport et la participation des collectivités composent l'essentiel des recettes de fonctionnement, les autres recettes (hors produits financiers et produits liés à des éléments exceptionnels) s'élèvent à 1,8 M€, contre 1,5 M€ en 2018

| Recettes réelles de fonctionnement hors cessions | | | |
|---|----------------|---------------------------|----------------|
| Recettes de fonctionnement en K€ | CA 2018 | Total crédits 2019 | CA 2019 |
| Versement transport + compensation | 105 274 | 106 700 | 108 509 |
| Participation des collectivités | 22 060 | 22 170 | 22 170 |
| Sous-total VM + PCM | 127 334 | 128 870 | 130 679 |
| Transport scolaire | 688 | 690 | 689 |
| Subventions diverses | 0 | 50 | 368 |
| Redevances abri-bus | 503 | 500 | 521 |
| Recettes diverses | 301 | 31 | 203 |
| Sous-total autres recettes hors éléments exceptionnels et financiers | 1 492 | 1 271 | 1 781 |
| Produits financiers | 290 | 270 | 287 |
| Pénalités perçues | 4822 | | |
| Restitution frais de démontage abris bus | | 600 | 836 |
| Produits liés au rachat du crédit bail | 0 | 6 678 | 6 566 |
| Sous-total recettes liées à éléments exceptionnels | 131 598 | 131 689 | 140 149 |

Le SMTC perçoit annuellement une redevance abris voyageurs dans le cadre du contrat d'exploitation des espaces publicitaires de ces abris de 520 k€ en 2019 (contre 503 k€ en 2018). Comme prévu dans le cadre du renouvellement du marché, le démontage des abris n'ayant pas été nécessaire, 836 k€ ont été restitués par la société reconduite.

La dotation de décentralisation destinée à compenser les dépenses de transports scolaires se stabilise à 0,7 M€.

Le SMTC a perçu, en 2019, des participations au portage des projets suivants :

- 137,5 k€ de l'ADEME pour mener des actions d'accompagnement des changements de comportement visant à réduire la circulation des véhicules les plus polluants,
- 101 k€ au titre d'une convention signée dans le cadre du programme « Ville de demain » EcoCité, □ 130 k€ au titre des partenariats pour la mise en œuvre de l'évènement « Mou'v' 2019 » sur le thème du développement des mobilités et l'aménagement des espaces publics qui s'est déroulé le 27 et 28 septembre 2019.

Enfin, une recette exceptionnelle de 6,6 M€ liée au rachat de crédit-bail est constatée en fonctionnement correspondant à une soulte de l'opération détaillée ci-après.

1-6- Des charges de fonctionnement en progression

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors fonds de concours) atteignent 118,8 M€ soit une progression de 3,5 % par rapport à 2018, équivalente à 4 M€.

Les charges d'exploitation du réseau de transport en commun (de 88,8 M€) et les frais financiers de la dette et du crédit-bail (de 16,2 M€) représentent 88 % des dépenses réelles de fonctionnement, comme en 2018. Cette concentration des dépenses rend le budget du SMTC extrêmement sensible à l'évolution de la contribution financière forfaitaire (CFF) versée au délégataire.

| Dépenses réelles de fonctionnement | | | |
|---|----------------|---------------------------|----------------|
| en K€ | CA 2018 | Total crédits 2019 | CA 2019 |
| Charges d'exploitation du réseau | 85 481 | 88 806 | 88 807 |
| Frais de gestion et charges du personnel | 4 006 | 4 092 | 4 074 |

| | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Dépenses exceptionnelles | 3 | 90 | 69 |
| Autres dépenses | 7 982 | 10 347 | 9 698 |
| Sous-total charges de gestion courante hors fonds de concours | 11 991 | 15 529 | 13 841 |
| Frais financiers (dont crédit-bail) | 17 307 | 16 602 | 16 179 |
| TOTAL dépenses de fonctionnement réelles (hors fonds de concours) | 114 779 | 119 937 | 118 827 |
| Provisions pour risques | 1 713 | 0 | 0 |

2 - Suivi du personnel

/

3 - Activité

/

9 SYMBHI (SYNDICAT MIXTE DES BASSINS HYDRAULIQUES DE L'ISERE)

Date de création : 26 mars 2004

Objet : Exercice de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » et gestion intégrée de bassin versant.

Siège social

Hôtel du Département
7 rue Fantin Latour
BP 1096
38022 Grenoble Cedex 1

Coordonnées

9, rue Jean Bocq
38000 Grenoble

Président : Monsieur Fabien Mulyk
Directeur : Monsieur Jacques Henry

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (juillet 2020) : 6 (dont 3 suppléants)

| | | |
|-------------|--------------------|--------------------------|
| - Titulaire | Fabien Mulyk | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Christophe Engrand | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Anne Gérin | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Frédérique Puissat | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Martine Kohly | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Julien Polat | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 8 337 955 €

(Source Grand Angle, montant payé en 2019)

1 - Principales évolutions financières

Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2019

⇒ Au niveau du compte administratif 2019

A/ Section d'investissement

| | Dépenses | Recettes | Résultat |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Prévu | 50 233 264,04 € | 50 233 264,04 € | |
| Réalisé | 31 062 006,52 € | 42 901 097,04 € | 11 839 090,52 € |
| Reprise des résultats antérieurs | 2 272 198,46 € | | |
| Résultat de clôture : 9 566 892,06 € | | | |
| Reports sur 2020 | 961 933,38 € | 34 500,00 € | |
| Résultat définitif : 8 639 458,68 € | | | |

B/ Section de fonctionnement

| | Dépenses | Recettes | Résultat |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Prévu | 3 303 890,51 € | 3 303 890,51 € | |
| Réalisés | 2 479 970,75 € | 2 041 670,71 € | - 438 300,04 € |
| Reprise des résultats antérieurs | | 1 093 948,51 € | |
| Résultat de clôture : 655 648,47 € | | | |
| Reports sur 2020 | 217 086,09 € | | |
| Résultat définitif : 438 562,38 € | | | |

Comparaison avec les données de l'année 2018

Compte administratif 2018

A / Section d'investissement :

| | Dépenses | Recettes | Résultat |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Prévu | 34 566 372,00 € | 34 566 372,00 € | |
| Réalisé | 26 910 559,54 € | 23 030 593,05 € | -3 879 966,49 € |
| Reprise des résultats antérieurs | | 1 523 345,03 € | 1 523 345,03 € |
| Résultat de clôture : -2 356 621,46 € | | | |
| Reports sur 2019 | 125 370,38 € | 5 323 857,04 € | 5 198 486,66 € |
| Résultat définitif : 2 841 865,20 € | | | |

B/ Section de fonctionnement

| | Dépenses | Recettes | Résultat |
|--|--------------|--------------|---------------|
| Prévu | 770 307,00 € | 770 307,00 € | |
| Réalisés | 652 295,39 € | 531 225,00 € | -121 070,39 € |
| Reprise des résultats antérieurs | | 149 788,63 € | 149 788,63 € |
| Résultat de clôture : 28 718,24 € | | | |
| Reports sur 2019 | 15 237,38 € | 24 178,00 € | 8 940,62 € |
| Résultat définitif : 37 658,86 € | | | |

Subvention du Département reçue en fonctionnement : 240 968 €

Participation du Département à l'investissement : 4 746 165 €

2 - Suivi du personnel

Identification des principales modifications au niveau du personnel

Pour la première année depuis sa création le SYMBHI dispose de personnel en propre (15 agents) résultant :

- du transfert de personnel (11 agents) en provenance de l'ADIDR qui a fusionné le 1^{er} janvier 2019 avec le SYMBHI,
- du transfert de personnel en provenance du SIGREDA (3 agents) qui a adhéré au SYMBHI le 1^{er} janvier 2019
- d'un recrutement

Poursuite de la Convention de mise à disposition des services du Département au Symbhi pour environ 7.5 ETP.

Masse salariale

Convention de mise à disposition des services du Département pour un montant de 587 821 € (dont 470 257 de masse salariale et 117 564 € au titre des moyens matériels).

Masse salariale de 821 000 €.

3 - Activité de l'année 2019

- **Révision des statuts au 1er janvier 2019** (délibération du comité syndical du 19 décembre 2018) pour :

1. Entériner l'adhésion du SIGREDA au SYMBHI à compter du 1^{er} janvier 2019 et approuver les

conséquences de cette adhésion à savoir :

- La répartition des charges entre les membres, dans le cadre des modalités définies par les statuts du SYMBHI et en continuité avec les clés de répartition définies par le SIGREDA,
- La répartition des voix au sein du comité syndical à savoir :
 - 0,85 % des voix, trois représentants au comité syndical et un vice-président pour la communauté de communes de Matheysine,
 - Et 0,7 % des voix, trois représentants au comité syndical et un vice-président pour la communauté de communes du Trièves,

(ces voix étant, conformément aux statuts du SYMBHI, prises à parité sur les voix de la Métropole et du Département).

2. Approuver le transfert au SYMBHI de l'intégralité de la compétence GEMAPI de la Communauté de communes du Grésivaudan, y compris sur les affluents de l'Isère sur son territoire, au SYMBHI.

Les modifications apportées à la version antérieure des statuts sont les suivantes :

- Ajout de la Communauté de communes de la Matheysine et de la Communauté de communes du Trièves à l'article 7 relatif aux membres du SYMBHI
- Modification de l'annexe des statuts pour prendre en compte l'ajout de deux nouveaux membres et l'évolution correspondante des droits de vote au comité syndical, ainsi que pour entériner l'évolution du périmètre d'intervention du SYMBHI aux affluents du Drac précédemment gérés par le SIGREDA, et aux affluents de l'Isère précédemment gérés par la Communauté de communes du Grésivaudan.

3. Approuver la dissolution par le Préfet de l'Association Départementale Isère Drac Romanche (ADIDR) à compter du 1er janvier 2019, avec reprise par le SYMBHI de l'ensemble de ses missions et activités
4. Concertation et préparation du transfert de la compétence Gemapi au Symbhi au 1er janvier 2020 pour les territoires du Voironnais, du Sud-Grésivaudan et du massif du Vercors

Projet Isère amont :

Poursuite de la remise en gestion des aménagements des projets de la tranche 1 d'Isère amont

Poursuite des travaux des tranches 2 et 3 ainsi que des acquisitions foncières :

- à Chapareillan : curage du bras de Chapareillan (bords de l'Isère) ;
- à Barraux : curage du banc le long du Chemin de la Digue et face à la zone de Pré Brun ;
- à Pontcharra : plantations dans le plan d'eau des Lônes et sur les endroits prévus le long des digues ;
- à La Buisnière et au Touvet : travaux de préparation de l'ouvrage de franchissement sous l'A 41 (construction sur une emprise temporaire) ;
- au Cheylas : protection de la voie ferrée Grenoble – Chambéry et réaménagement du fossé de curage entre la voie ferrée et le bassin EDF. Aménagement d'un déversoir à la limite avec Goncelin ;
- à Goncelin : aménagement de deux déversoirs, et d'ouvrages de vidange sous la RD 29. Protection de la voie ferrée ;
- à La Terrasse : mise en eau des matériaux déposés à côté du plan d'eau de la Terrasse ;
- entre Tencin et Champ Près Froges : avancement du merlon de recul de digue le long de la chantourne ;
- à Champ Près Froges : protection de la voie ferrée ;
- à Froges : terrassement du merlon de fermeture du CIC de Champ Près Froges ;
- à Crolles : remise en place du Pont de Fer et aménagement d'un déversoir et d'un fossé de vidange sur le chemin de Pré Pichat ;

Projets Romanche :

Poursuite de la remise en gestion des aménagements du projet Romanche-Séchillienne
Concertation avec les services de l'Etat (DREAL) et les EPCI sur la procédure de PAPI d'intention à conduire sur un périmètre élargi (plaine de l'Oisans, plaine de Viizille et Vernon)

PAPI Drac métropolitain

Engagement de la mise en œuvre du PAPI d'intention labellisé le 18 octobre 2018 : mise en place de la gouvernance, lancement des premiers marchés d'études (schéma d'aménagement intégré, études environnementales et topographiques, ...)

Bassin du Drac

Poursuite de la mise en œuvre du contrat de rivières du Drac isérois
Réalisation d'un projet de restauration hydromorphologique à Lavaldens
Gestion de la végétation sur la Gresse, le Lavanchon et en Matheysine

Bassin du Grésivaudan

Gestion des travaux consécutifs à la tempête Eleanor
Constitution et dépôt du dossier de PAPI d'intention des affluents du Grésivaudan

Pôle ouvrages

Poursuite des missions de gestion et d'entretien des 220 km de digues du Y grenoblois
Mise en œuvre des nouvelles procédures réglementaires (EDD)
Réalisation de travaux de confortement de digues (Veurey, Pont de St-Quentin et Meylan sur l'Isère, ...)

Perspectives 2020

Les perspectives pour 2020 sont les suivantes :

Poursuite du programme de travaux sur les tranches 2 et 3 du projet Isère amont :

- à La Buissière : réalisation d'un déversoir d'alimentation face à l'ouvrage de franchissement sous l'autoroute, effacement de la digue alimentant les zones de forêts alluviales, protection des berges et libre écoulement de l'Isère sous le nouveau pont de La Buissière ;
- à Goncelin : réalisation d'un déversoir, protection de la station de relevage des eaux usées de la CCG, protection de la voie ferrée ;
- à La Terrasse : réalisation des merlons de fermeture du CIC et d'un déversoir de sécurité, effacement de la digue de l'Isère alimentant les zones de forêts alluviales, création de roselière sur l'étang Nord de la Terrasse ;
- à Lumbin : Effacement de la digue de l'Isère alimentant les zones de forêts alluviales et réalisation d'un déversoir ;
- à Champ Près Froges – La Pierre : aménagements environnementaux de Manon aval ;
- à Crolles : confortement de digue et réalisation d'un déversoir ;
- A Saint Nazaire : réalisation de merlons de fermeture de CIC et de déversoirs ;
- Curage des plages de dépôts dans l'Isère
- Poursuite du programme d'acquisitions foncières ;

Grésivaudan - Affluents de l'Isère

Pour la seconde année de mise en œuvre de la compétence Gemapi sur les affluents de l'Isère dans le Grésivaudan :

- poursuite des études mettant en place les schémas d'aménagement globaux (ruisseaux du Vorz, du Craponoz, de Lancey)
- lancement des schémas d'aménagement sur les autres bassins versants prioritaires identifiés dans le schéma directeur Gemapi du Grésivaudan : Sonnant, Doménon, ruisseau de Laval, des Adrets, Merdaret, Bréda, ainsi que Arguil-Corbonne.
- établissement de plans de gestion de la végétation et des matériaux solides est également

- programmé
- finalisation du dossier de PAPI d'Intention et les études associées (volet historique, ...)
- interventions ponctuelles d'entretien des ouvrages et des cours d'eau (curage des plages de dépôt, entretien boisements et ouvrages).

Projet Romanche Séchillienne

Poursuite du suivi post réalisation du projet Romanche Séchillienne :

- suivi faune flore
- plan de gestion de l'Île Falcon
- finalisation de quelques acquisitions foncières.

PAPI Romanche Oisans

Elaboration du dossier de PAPI d'intention et des prestations d'inventaire faune/flore pour l'établissement d'un pré-diagnostic environnemental.

PAPI Drac Métropolitain

Poursuite des actions associées au PAPI d'intention pour la définition d'un schéma d'aménagement intégré du Drac (marché élaboration du schéma, étude d'analyse coûts/bénéfices et multi-critères et définition au niveau avant-projet du schéma d'aménagement retenu).

Conduite d'actions du PAPI d'intention hors schéma d'aménagement : alimentation des bases de données historiques des inondations et de repères de crue, mise en place de stations de mesures du charriage sur le Drac, caractérisation des sédiments des îlots du Drac, étude de la faisabilité de l'instrumentation des digues.

Drac isérois

Poursuite de la mise en œuvre du contrat de rivières du Drac isérois et à la prise en compte de la compétence GEMAPI avec la réalisation des actions suivantes :

- Restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement de la Bonne aux Faures à Valjouffrey
- Reprise de 2 ouvrages de correction torrentielle sur le ruisseau du Champagne à Sousville
- Restauration de la continuité écologique de la Jonche à Pierre Chatel
- Protection contre les inondations du hameau des Angelas à Valbonnais
- Restauration de la végétation tranche 2019 sur la Bonne amont, le Béranger, la Jonche et la Mouche
- Restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement de la Gresse à Gresse en Vercors
- Restauration de la Mouche en amont de sa confluence avec la Jonche
- Lutte contre la Berce du Caucase 2020
- Réalisation d'un plan de gestion des espèces exogènes envahissantes sur le ruisseau de la Jonche et de Vaulx (ingénierie interne)
- Etude des Espaces de Bon Fonctionnement complémentaires sur le Drac
- Etude de la recherche de la contamination des sédiments de la Jonche au PCB en vue de la restauration hydro morphologique de la Jonche
- Recensement et sélection des ouvrages constituant les systèmes d'endiguement (ingénierie interne)
- Animations scolaires
- Travaux divers d'entretien d'ouvrages de protection, de gestion d'embâcles, de protection de berges

Démarrage des missions suivantes :

- Restauration hydro morphologique de la Bonne sur la plaine de Valbonnais
- Protection contre les inondations à la confluence Bonne Malsanne à Valbonnais
- Restauration hydro morphologique et écologique de la Gresse aval à Vif
- Etude de Danger de la Gresse aval (Vif et Varcès) pour la constitution des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement (gestion par le pôle ouvrages)

Gestion des systèmes d'endiguement

Opérations courantes de surveillance, de gestion et d'entretien des ouvrages autorisés.

Etudes réglementaires : EDD des endiguements de la Gresse et études réglementaires périodiques, à savoir les VTA (visites techniques approfondies).

Travaux :

- Plan de gestion de la végétation (hors Gresse) sur l'ensemble du linéaire géré (travaux forestiers réalisés par des entreprises)
- Passe à poisson sur Isère aval (priorité à déterminer)
- Reprise sous-œuvre du mur de la confluence du Palluel
- Clôtures Drac rive gauche
- Curage 2 plages en Oisans
- Divers Isère amont (P512, reprise déversoirs Grangeage..)
- Divers Oisans
- Travaux d'urgence en crue

Divers :

- Acquisitions foncières liées aux travaux sur l'Eau d'Olle
- Topographie : opérations courantes et plan de gestion du secteur Bayette en Oisans

Sud-Grésivaudan

- animation du contrat de rivières et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau ainsi qu'à la mise en œuvre des actions du programme pluriannuel qui sont reconduites : observatoires qualité et des débits et étude de relation nappes – rivières.
- lancement d'une Stratégie Globale de Gestion des Zones Humides sur le périmètre du contrat de rivières ainsi qu'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des systèmes d'endiguement (actions reportées de 2019). Il est proposé le renouvellement des animations scolaires et des ateliers « jardiner autrement ». La fin d'année pourra également permettre d'engager certaines actions inscrites au contrat et de préparer le lancement des études « bilan » et « observatoire qualité » de fin de contrat pour 2021. Une enveloppe est enfin proposée pour l'entretien selon les besoins des ouvrages hydrauliques en gestion.
 - Engagement des travaux de restauration du Merdarei (St Romans) et de la Drevenne (Rovon, St Gervais) ainsi que la poursuite du Plan Pluriannuel d'Entretien des cours d'eau et de lutte contre les espèces végétales invasives.
 - Poursuite des études relatives à la restauration morphologique de la Cumane (diagnostic en cours), du Vézy (travaux ponctuels ou étude à engager selon suites données aux projets sur ce bassin versant) et à la gestion du risque d'inondation sur les communes de Chatte et de l'Albenc.

Lac et rivières du Voironnais (sous bassin versant Paladru Fure Morge Olon Roize)

Poursuite des études d'avant-projet et l'établissement des dossiers réglementaires visant la restauration hydro morphologique (GEMA) de tronçons de cours d'eau sur la Fure, la Morge, La Grande Rigole et l'Olon et participant également à la prévention des inondations (PI)

- la réalisation d'une étude hydrogéologique pour connaître les relations du Courbon (affluent du lac de Paladru) avec sa nappe d'accompagnement
- la réalisation d'une étude complémentaire sur le ruisseau du Janin (affluent de la Fure à Charavines)
- mise en œuvre des outils définis au protocole de gestion afin de suivre l'application du règlement de gestion des eaux sur le sous bassin versant Paladru-Fure
- réalisation dans le cadre du PAPI d'intention d'une étude de définition et de diagnostic des systèmes d'endiguement, une étude de diagnostic de la vulnérabilité, un complément d'étude des aléas inondation, la définition, l'inventaire et la pose de repères de crues.

Vercors – bassin de la Bourne

- finalisation d'opérations du contrat de rivière Vercors Eau Pure 2 : finalisation des travaux sur la Doulouche (secteur SMVIC), engagement et réalisation des travaux sur le Tarze (secteur SMVIC)
- engagement d'opérations mixtes restaurations de cours d'eau & assainissement (secteur

CCMV), devant absolument être réalisées d'ici l'automne 2020 (risques forts de dégradation des infrastructures assainissement et pollution)

- engagement d'études de maîtrise d'œuvre pour engager des travaux de restauration de la Lyonne, suite à la réalisation en 2018-2019 d'un diagnostic général de restauration de la Lyonne.

➤ **Conception et mise en œuvre d'un système d'astreinte et de gestion des situations de crise sur l'ensemble du territoire du SYMBHI**

10 SYMAA (SYNDICAT MIXTE ALPES ABATTAGE)

Date de création : arrêté préfectoral n°2008-00865 du 15 février 2008

Objet : Les objectifs poursuivis par le Syndicat mixte « Alpes abattage », autorité délégante, dans le cadre de la délégation de service public industriel et commercial sont :

- un niveau d'équipement assurant une réelle performance économique de l'abattoir compatible avec les exigences sanitaires et les nécessités de service public,
- le développement de l'activité principale de l'abattoir et de ses prestations de services annexes ainsi que la promotion des services associés à la dynamisation de l'établissement,
- un service rendu répondant aux besoins du secteur économique, respectant les règles d'égalité de traitement des usagers.

Siège social

Hôtel du Département
7 rue Fantin Latour
BP 1096
38022 Grenoble Cedex 1

Coordonnées

9, rue Jean Bocq
38000 Grenoble

Président : Monsieur Robert Duranton

Directeur : Monsieur Pierre Hetzel

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (juillet 2020) : 10 (dont 5 suppléants)

| | | |
|-------------|--------------------|--------------------------|
| - Titulaire | Robert Duranton | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Fabien Mulyk | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Chantal Carlioz | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Bernard Perazio | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Claire Debost | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Jean-Claude Peyrin | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | André Gillet | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Frédérique Puissat | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Annick Merle | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Magali Guillot | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 330 966 €
(Source Grand Angle, montant payé en 2019)

1 - Principales évolutions financières

A/ Section d'investissement

| | Dépenses | Recettes |
|------------------------------|-----------------------|----------------|
| Réalisés | 1 436 763,64 € | 1 991 058,91 € |
| Résultat de clôture : | + 554 295,27 € | |
| Reports sur 2020 | 0 € | 0 € |
| Résultat définitif : | + 554 295,27 € | |

Cette section dégage un résultat de clôture de **+ 554 295,27 €**. En l'absence de report, le résultat définitif s'élève également à **+ 554 295,27 €**.

B/ Section de fonctionnement

| | Dépenses | Recettes |
|---|--------------|--------------|
| Réalisés | 350 081,51 € | 723 762,12 € |
| Résultat de clôture : 373 680,61 € | | |
| Reports sur 2020 | 0 € | 0 € |
| Résultat définitif : 373 680,61 € | | |

Cette section dégage un résultat de clôture de + **373 680,61 €**. En l'absence de report, le résultat définitif s'élève également à + **373 680,61 €**.

C/ Résultat cumulé

| | Dépenses | Recettes |
|---|----------------|----------------|
| Réalisés | 1 786 845,15 € | 2 714 821,03 € |
| Résultat de clôture : + 927 975,88 € | | |
| Reports sur 2020 | 0 € | 0 € |
| Résultat définitif : 927 975,88 € | | |

En conclusion, toutes sections confondues, l'exercice budgétaire 2019 du Symaa dégage un résultat de clôture positif de + **927 975,88 €** et, en l'absence de report, un résultat définitif de + **927 975,88 €**.

Comparaison avec les données de l'année 2018 (mouvements budgétaires)

| | Dépenses | | Recettes | |
|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | CA 2018 | CA 2019 | CA 2018 | CA 2019 |
| Investissement | 728 154,20 € | 1 436 763,64 € | 1 689 889,95 € | 1 991 058,91 € |
| Exploitation | 467 565,63 € | 350 081,51 € | 702 403,48 € | 723 762,12 € |
| Total | 1 195 719,83 € | 1 786 845,15 € | 2 392 293,43 € | 2 714 821,03 € |

Participations des membres : comparaisons entre 2018 et 2019

| 2018 | Exploitation | Investissement |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Département de l'Isère | 124 835 € | 228 766 € |
| Grenoble Alpes Metro | 112 841 € | 206 786 € |
| CC du pays du Grésivaudan | 6 119 € | 11 214 € |
| C d'agglo. Pays Voironnais | 245 € | 449 € |
| CC Massif du Vercors | 734 € | 1 346 € |
| Totaux | 244 774 € | 448 561 € |
| 2019 | Exploitation | Investissement |
| Département de l'Isère | 118 260 € | 212 706 € |
| Grenoble Alpes Metro | 106 897 € | 193 269 € |
| CC du pays du Grésivaudan | 5 797 € | 10 427 € |
| C d'agglo. Pays Voironnais | 232 € | 417 € |
| CC Massif du Vercors | 696 € | 1 251 € |
| Totaux | 231 882 € | 417 070 € |

2 - Suivi du personnel

- Identification des principales modifications au niveau du personnel : *sans objet*
- Masse salariale : *sans objet*

3 - Activité de l'année 2018

- **Chantiers principaux**

Travaux de réalisation d'une salle de découpe.

Etude de maîtrise d'œuvre pour l'implantation de nouvelles activités sur le site : Chevillard, nourriture pour animaux de Cie, Salaisons et Produits transformés à base de viande (Charcuterie, pâtés artisanaux, conserves, ...).

- **Programme de travaux 2019 :**

- Petit entretien et maintenance du site
 - Réalisation d'un marché Bâtiprix :
 - Etanchéité/couverture/charpente métallique
 - Plomberie / Chauffage / VMC
 - Serrurerie / Portails
 - Electricité générale
 - Maçonnerie / Clôture / VRD / Réseaux
 - Contrôle d'accès / Automatismes
 - Revêtement Façades extérieure / Peinture / Bardage
 - Revêtement Sol industriel
 - Nettoyage industriel
 - Revêtement muraux intérieur
- Travaux divers :
 - Reprise façade MTB
 - Reprise plafond boyauderie/coche
 - Couloir Amenée Gros Bovin
 - Barrière Canadienne et fermeture clôture côté Cheville de l'Isère
 - Réparation STEP et remplacement du dégrilleur
 - Installation d'un nouvel Adoucisseur surchauffeur
- Travaux de rénovation du groupe froid avec système de récupération de chaleur pour alimenter la chaudière
- Travaux de mise en sécurité du site : alarme infrarouge et protection incendie
- Pose des sous-compteurs du groupe froid
- **Etudes 2019 :**
 - Recrutement d'un Programmiste pour déterminer le devenir du restaurant le Taille Bavette et du bâtiment adjacent
 - Etude pose borne incendie n°2 ou bâche incendie
 - Etude de mise en conformité du réseau d'assainissement pour remise en état
 - Evolution du foncier du site

Perspectives 2020

- **Mise en service de la salle de découpe**
- **Mise en service du nouveau groupe froid**
- **Démarrage des travaux d'installation des nouvelles activités**

11 AIDA (AGENCE ISEROISE DE DIFFUSION ARTISTIQUE)

Date de création : Juillet 2004 avec début d'activité le 1^{er} avril 2005

Objet : L'agence iséroise de diffusion artistique est un Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.).

Elle a pour missions d'organiser le Festival Berlioz, Les Allées chantent - un tour d'Isère en 80 concerts (dispositif départemental d'aide à la diffusion, notamment des groupes amateurs isérois de musiques actuelles), deux manifestations incontournables dans le Département. Elle a également en charge le projet culturel de résidences artistiques de la Maison Messiaen en Matheysine, le concours international Olivier Messiaen, l'organisation du Festival Messiaen au Pays de La Meije. L'EPCC AIDA met aussi en œuvre A travers chants, un projet pédagogique choral à destination d'enfants entre 8 et 12 ans et porte le JOEHB-Isère, académie-orchestrale favorisant l'insertion professionnelle de jeunes musiciens en voie de professionnalisation.

Siège social :

7 avenue des Maquis du Grésivaudan
38700 La Tronche

Etablissement secondaire

38, place de la Halle
38260 La Côte Saint André

Coordonnées

Tél : 04 76 24 92 20

Fax : 04 76 42 72 91

Mail : contact@aida38

Président : Monsieur Patrick Curtaud

Directeur : Monsieur Bruno Messina

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (juillet 2020) : 12 représentants (dont 6 suppléants), soit 6 membres titulaires sur 14.

| | | |
|--------------|---------------------|--------------------------|
| - Titulaire | Patrick Curtaud | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Annie Pourtier | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Sylvie Dezarnaud | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Claire Debost | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Laure Quignard | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Nadia Kirat | Représentation Assemblée |
| - Suppléante | Chantal Carlioz | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Christian Rival | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Robert Duranton | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Jean-Pierre Barbier | Représentation Assemblée |
| - Suppléante | Christine Crifo | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Olivier Bertrand | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 2 231 398 €
(Source Grand Angle, montant payé en 2019)

1. Principales évolutions financières

Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2019

Les comptes 2019 présentent un résultat bénéficiaire de 3 158,84 euros.

L'année 2019 a été marquée par le 150ème anniversaire de la disparition d'Hector Berlioz célébré lors de l'édition du Festival Berlioz. L'on observe en cette année particulière, qui a présenté avec succès une programmation ambitieuse pour un public toujours plus nombreux, que le montant des prestations et salaires artistiques est en augmentation par rapport à 2018 (productions à grands effectifs et engagement direct des musiciens professionnels des Siècles dans le cadre du Jeune Orchestre Européen Hector Berliozlsère). Les dépenses de logistique (voyages, hébergement et repas) sont aussi en augmentation, due au nombre d'artistes invités (orchestres symphoniques et grands chœurs) et à la durée de leurs séjours, nécessaires pour la réalisation des productions musicales.

En parallèle, les recettes ont notablement augmenté : - Accroissement des recettes en billetterie - Augmentation des recettes propres - Augmentation des subventions en cette année exceptionnelle - Augmentation du mécénat (39 entreprises mécènes et partenaires, contre 26 en 2018)

Comparaison avec les données de l'année 2018

Les comptes 2018 présentaient un résultat d'exercice excédentaire de 32 773, 27 euros.

L'année 2018 a marqué le commencement de l'anniversaire Berlioz en proposant au public l'acte I du 150ème anniversaire de la disparition du compositeur à l'occasion du Festival Berlioz. Une augmentation des charges artistiques est à noter, compensée par une augmentation des recettes d'exploitation et la génération de produits exceptionnels, créant ainsi un bénéfice avéré.

2. Suivi du personnel

Identification des principales modifications au niveau du personnel

L'équipe administrative permanente a été confortée par l'engagement d'une personne chargée de la coordination artistique et d'un comptable principal à temps plein. Plusieurs revalorisations salariales ont été effectuées, tenant compte de l'augmentation du coût de la vie et de l'évolution de certains postes, afin de consolider l'équipe permanente.

Masse salariale

Les charges de personnel et frais assimilés de l'établissement en 2019 s'élèvent à 1 204 557 euros.

3. Activité

Activité de l'année 2019

Voir dossier bilan d'activité AIDA

Perspectives 2020

Voir dossier bilan d'activité AIDA

12 MDPHI (MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ISERE)

Date de création : 20 décembre 2005

Objet :

- Offrir aux personnes handicapées et à leur famille un accès unique aux droits et prestations, à toutes les possibilités d'appui dans l'accès à la formation et à l'emploi et à l'orientation vers des établissements et services.
- Faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille.

Siège social

Immeuble "Les Cornalines"
15 avenue Doyen Louis Weil – BP 337
38010 Grenoble cedex 01

Coordonnées

Téléphone : 0800 800 083 ou 04 38 12 48 48
Fax : 04 38 12 48 40
Mail : mdphi@cg38.fr
Site internet : www.mda38.fr

Présidente de la commission exécutive du GIP : Madame Laura Bonnefoy

Directrice : Madame France Lamotte

Directrice déléguée : Madame Sandrine Robert

Nombre de représentants de la collectivité au sein de la Commission exécutive (COMEX) en juillet 2020 : 25 (dont 1 représentant du Président et 12 suppléants)

| | | |
|--------------|--------------------|--------------------------|
| - Titulaire | Laura Bonnefoy | Représentation Président |
| - Titulaire | Agnès Manuel | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Elisabeth Celard | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Claire Debost | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Annie Pourtier | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Anne Gérin | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Martine Kohly | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Bernard Michon | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Carmela Lo Curto | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Amélie Girerd | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Sylvianne Colussi | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Sylvette Rochas | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Nadia Kirat | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Bernard Perazio | Représentation Assemblée |
| - Suppléante | Sylvie Dezarnaud | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Jean-Claude Peyrin | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Christian Rival | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Julien Polat | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Christophe Engrand | Représentation Assemblée |
| - Suppléante | Amandine Germain | Représentation Assemblée |
| - Suppléante | Christine Crifo | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Guillaume Lissy | Représentation Assemblée |
| - Suppléante | Laure Quignard | Représentation Assemblée |
| - Suppléante | Khadra Gaillard | Représentation Assemblée |
| - Suppléante | Véronique Vermorel | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 3 068 597 €

Ce chiffre tient compte de la valorisation du personnel et des moyens matériels mis à disposition par le Département, déduction faite du versement de la CNSA et du remboursement du GIP au Département d'une partie des dépenses assurées.

1. Organisation des services de la MDPH

A. Organisation des services de la DAU

L'intégration totale de l'activité MDPHI au sein du Département a eu lieu dès sa création le 2 janvier 2006. Le GIP n'est pas employeur, la convergence PA-PH inscrite dans l'article 13 de la loi du 11 février 2005 se traduit dans l'accueil, l'information, l'évaluation dans une politique autonomie menée par une tête de réseau – la MDA - et des services autonomie « territorialisés » assurant l'accueil de proximité et l'évaluation médico-sociale (APA-PCH) à domicile.

B. L'organisation au sein de la maison de l'Autonomie :

- Un bâtiment unique : la Maison départementale de l'autonomie (MDA)
- Une Direction de l'autonomie DAU unique pour les compétences historiques (aide sociale, tarification des établissements et services) et les compétences MDPH (cf. organigramme ci-dessous)
- Un service ressources commun (ressources, budget, marchés, logistique)
- Un service accueil information communication commun
- Un système d'information unique
- Une Présidence commune (Vice-présidence du Conseil départemental, COMEX, CDAPH, Comité de gestion du FDC)
- Dans les 13 directions territoriales, des services autonomie en charge de l'évaluation à domicile de l'APA et de la PCH adulte à domicile, de l'accueil et de l'instruction administrative des aides pour les personnes âgées et handicapées (décisions de la CDAPH, de la CAPA, de l'Aide sociale)

C. Le service Gestion financière et administrative

C'est le service pivot de la DAU qui permet la bonne exécution de missions de l'autonomie dans le cadre de notre organisation territorialisée.

Il intervient à un double niveau :

- Suivi et préparation des dossiers de demandes des personnes handicapées
- Paiement et récupération des prestations financées par le Département.

Il assure également l'encadrement fonctionnel du secrétariat médico-social du service d'évaluation.

Missions du pôle instruction administrative

Le pôle instruction administrative intervient dès lors qu'un dossier a été enregistré et accusé réception complet par les services autonomie des territoires.

Il doit permettre de :

- mettre à disposition de tous les acteurs de l'autonomie un accès aux dossiers de demandes des usagers,
- connaître leur état d'avancement dans la chaîne d'instruction,
- prioriser les dossiers en fonction des critères préalablement établis : campagne enfants, rupture de droits, signalement...,
- préparer les dossiers pour l'équipe médico-sociale pour faciliter l'évaluation,
- saisir les décisions.

Il comprend donc 2 missions :

- **Logistique** : numérisation de tous les dossiers de demandes en provenance des territoires ; priorisation et orientation des dossiers en fonction du contenu des demandes et de leur statut ; transfert des dossiers pour les personnes déménageant dans un domicile privé dans un autre département.
- **Administrative** : préparation des dossiers pour l'équipe médico-sociale (EMS) ; saisie des propositions de l'EMS en vue du passage en CDAPH ; suites à donner au dossier : notification et

réalisation des cartes de stationnement, transmission des formulaires de demandes d'AAH/CPR, AEEH/Compléments aux organismes de prestations familiales ; secrétariat de la CDAPH : ordres du jour et organisation des réunions, validation des décisions avant ordre d'édition des décisions, enregistrement et suivi des recours gracieux et contentieux, suivi des rectifications.

Missions du secrétariat médico-social

Le secrétariat médico-social est sous l'autorité hiérarchique du médecin chef du service Evaluation médico-sociale mais sous l'autorité fonctionnelle du service GFA compte tenu de son rôle dans le circuit du dossier.

Il intervient sur les dossiers demandant plus d'investigation car ne disposant pas de toutes les informations nécessaires à leur réception ou nécessitant une instruction approfondie.

Il est organisé autour de 3 missions :

- **L'accueil du service EMS** : accueil téléphonique et physique du service ; tri, numérisation et orientation du courrier ; suivi des dossiers prioritaires en lien avec le CERDA ou repérés comme pouvant être problématiques ; traitement des dossiers en circuit « allégé » : demande de changement de régime d'accueil pour les enfants, prolongation de certaines décisions, mise en cohérence de dossier en fonction des décisions prises (rajout de mention sur les cartes, accord de carte...) ; copie des dossiers aux usagers.
- **Les demandes d'information et suivi administratif spécifique** : traitement des demandes de pièces complémentaires, des visites médicales... ; enregistrement des dossiers en provenance d'autres MDPH ; contrôle de la saisie des décisions de la CDAPH.
- **Le suivi des demandes de PCH enfants et PCH établissements** : réception et orientation des demandes ; traitement et suivi des demandes de pièces ; suivi des propositions de plan de compensation ; suivi des requêtes dans le cadre de la résorption des délais.

Missions du pôle liquidation et succession

Ce pôle exerce des missions relevant strictement du Département mais démontre tout l'intérêt de l'intégration de la MDPH au sein de la Maison départementale de l'autonomie.

- **Maintien à domicile** : paiement sur facture de l'aide-ménagère, du portage de repas, de l'APA et de la PCH avec un système d'acomptes pour l'APA et l'aide-ménagère ; saisie des trop-perçus d'APA, PCH ; mandatement collectif des prestations versées aux bénéficiaires et suivi des pièces justificatives en lien avec la Paierie départementale.
- **Hébergement des personnes âgées** : suivi du terme à échoir (paiement de mensualités puis régularisation sur service fait semestriellement) ; paiement sur factures des établissements hors TAE et Hors Isère ; récupération des contributions des bénéficiaires ; suivi et traitement des trop-perçus APA hébergement.
- **Hébergement des personnes handicapées** : suivi du terme à échoir ; suivi des dotations globales (paiement de mensualités puis régularisation annuelle sur participation des payants et hors Isère) ; paiement sur factures des établissements hors TAE et Hors Isère ; récupération des contributions des bénéficiaires
- Récupération sur succession et donation

2. Pilotage de l'activité de la MDPH

A. Commission exécutive (COMEX)

Le GIP-MDPH est piloté par une Commission Exécutive (COMEX) ; elle a tenu sa première séance, le 2 février 2006 suite à la mise en œuvre de la convention constitutive et d'un règlement intérieur ; un Bureau de COMEX a été élu lors de la commission exécutive du 7 novembre 2007.

Le règlement intérieur vient compléter et préciser les règles générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Commission exécutive prévues par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le décret 2005-1587 du 19 décembre 2005, la convention constitutive du Groupement d'intérêt public du 20 décembre 2005 et ses avenants.

La composition de la Commission exécutive du Groupement d'intérêt public étant précisée dans l'article 1 du chapitre I de ce règlement, il convenait de la mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 28 juillet 2011 tendant à l'amélioration du fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées, telle que votée lors de la Comex du 17 novembre 2011 dans l'avenant n°4 de la convention constitutive.

L'article premier de la loi du 28 juillet 2011 intègre comme membre de droit de la Commission exécutive l'Agence régionale de santé. Afin de respecter l'équilibre des trois collèges composant cette commission, les évolutions suivantes ont été actées :

- Passer de 10 à 12 le nombre de membres du premier collège, celui des représentants du Conseil départemental de l'Isère,
- Passer de 5 à 6 le nombre de membres du second collège, celui des Associations,
- Acter le passage de 5 à 6 le nombre de membres du troisième collège, celui des services de l'Etat et des organismes de Sécurité sociale (avec intégration de la représentation de l'ARS).

Un avenant n°1 a donc été voté à l'unanimité lors de la Comex du 15 mars 2012 qui prend en compte les modifications ci-dessous.

Ainsi, outre son Président, la composition est passée de 20 à 24 membres, tout en conservant les proportions voulues par le législateur et reprises par les statuts. Outre son Président, la commission exécutive se compose :

- Pour la moitié des postes à pourvoir, de représentants du Département, désignés par le Président du Département,
- Pour le quart des postes à pourvoir, de représentants des associations de personnes handicapées, désignées par le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées,
- Pour le quart des postes, de 6 membres, soit :
 - représentants de l'Etat désignés pour deux d'entre eux par le Préfet de l'Isère et pour le troisième par le Recteur de l'Académie de Grenoble, ou son représentant,
 - 1 titulaire et 1 suppléant représentant les Caisses primaires d'assurance maladie de l'Isère, désignés par leur directeur,
 - 1 titulaire et 1 suppléant représentant la Caisse d'allocations familiales de l'Isère, désignés par leur directeur,
 - 1 titulaire et 1 suppléant représentant l'Agence régionale de santé, désignés par leur directeur.

B. Activité de la COMEX en 2018

La COMEX s'est réunie 2 fois au cours de l'année 2019 en mars et décembre ; ci-dessous les points de l'ordre du jour abordés à chaque séance.

L'ordre du jour de la COMEX du 27 mars 2019 comportait 4 points avec vote et 7 points d'information et avis.

- Les 4 points mis au vote :
 - Approbation du projet de compte rendu de la Comex du 28 novembre 2018
 - Approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion 2018 du GIP/MDPHI
 - Affectation des résultats de l'exercice 2018
 - Vote du Budget Primitif 2019 du GIP/MDPHI.
- Les 7 points d'information et prise d'avis :
 - Présentation des valorisations 2018 des membres contributeurs au GIP-MDPHI
 - Présentation des organigrammes DAU et GIP-MDPHI et présentation de l'ensemble des services
 - Présentation du bilan National CDCA fait par la CNSA (point retiré le bilan National devant être préalablement présenté en Assemblée plénière CDCA avant présentation aux autres

instances) ; (remis à la prochaine Comex en novembre 2019) Point sur la politique régionale de santé (PRS) Auvergne-Rhône-Alpes.

- Présentation de l'accueil familial pour les personnes handicapées
- Présentation du rapport CDDAH 2018 (Eléments statistiques MDPHI)
- Point sur le déploiement de la démarche RAPT
- Questions diverses

A l'ordre du jour de la **COMEX du 4 décembre 2019**, 2 points étaient mis au vote et 7 points en information et avis.

- Les 2 points mis au vote :
 - Approbation du projet de compte rendu de la Comex du 27 mars 2019
 - Convention de partenariat entre le Groupement d'intérêt public - Maison départementale des personnes handicapées de l'Isère et l'Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées
- Les 7 points d'information et prise d'avis :
 - Présentation de la nouvelle organisation des Tribunaux et Recours par la DAJAM
 - Présentation de l'accueil familial pour les personnes handicapées
 - Point sur le déploiement de la démarche RAPT
 - Point d'avancée du dispositif SI-MDPHI et présentation de la convention CNSA sur l'utilisation de l'applicatif CAT – Remontées de données
 - Actions opérationnelles Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 - Actions opérationnelles Services d'aides à domicile
 - Questions Diverses.

3. Moyens mis en œuvre

Le GIP fonctionne grâce aux moyens prévus par la convention constitutive : participations financières des contributeurs et moyens humains mis à disposition. N'étant pas employeur, l'ensemble de ses dépenses propres sont des dépenses de fonctionnement.

Engagements financiers du Département

Au sein d'un bâtiment récent et conforme aux normes en matière d'accueil de publics ou de personnels en situation de handicap, le Département met à la disposition du GIP ses moyens matériels : ceux-ci sont valorisés au prorata de l'effectif engagé dans le fonctionnement du GIP et représentent pour l'année 2019, un montant de 925 617 €.

Les moyens humains mis à disposition de façon indirecte par le Département sont de 64,25 ETP représentant un coût global de **4 509 109 €**.

Il est à noter que les postes vacants devant être mis à disposition par l'Etat suivant la convention constitutive sont compensés financièrement via les contributions versées directement au budget du GIP. Par ailleurs, une participation de **1 216 520 €** a été versée par la CNSA au Département pour le fonctionnement du GIP et vient en atténuation des dépenses. Enfin, le GIP a procédé au remboursement d'une partie des dépenses assurées par le Département pour un montant de **1 149 609 €**.

Pour 2019,

| | |
|--|--------------------|
| Le coût net à la charge du Département est ainsi de : (4 509 109 € + 925 617 €) – (1 216 520 € + 1 149 609 €) = | 3 068 597 € |
| La part contributive de l'Etat est de | 1 628 662 € |
| Le coût de fonctionnement net total du GIP est de | 4 697 259 € |

13 LE CHARMEYRAN

Date de création : le 1^{er} janvier 1990, le Conseil Général décide d'ériger en établissement public départemental l'EPD le Charmeyran dont les services étaient gérés jusqu'alors par le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Grenoble.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'EPD le Charmeyran est en direction commune avec la MECS Les Tisserands et la MECS Le Chemin, tous trois établissements publics départementaux et dont les professionnels sont fonctionnaires hospitaliers.

Objet : Au titre de sa mission de protection de l'enfance, l'établissement remplit principalement une mission d'accueil d'urgence et d'hébergement des mineurs (hors mineurs non accompagnés), ainsi que l'hébergement des femmes enceintes ou avec enfants de moins de trois ans.

Dans ce cadre, l'établissement est organisé en 5 sites de taille diverse et regroupe depuis 2017 282 places, 150 au titre de l'hébergement et 132 au titre de l'accompagnement au sein de dispositifs complémentaires et très diversifiés.

Siège social

9 chemin Duhamel
38700 La Tronche

Les autres sites se situent sur les communes de Grenoble, Eybens, Isle d'Abeau et Villefontaine.

Coordonnées

Téléphone : 04 76 01 43 00

Fax : 04 76 01 43 02

Présidente : Madame Sandrine Martin-Grand

Directeur : Monsieur Nicolas Klein

Directrices adjointes : Madame Christine Cassinelli
Madame Charlotte Bosc

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (juillet 2020) : 6 dont 1 représentant du Président

| | | |
|-------------|-----------------------|--------------------------|
| - Titulaire | Sandrine Martin-Grand | Représentation Président |
| - Titulaire | Magali Guillot | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Anne Gérin | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Frédérique Puissat | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Claire Debost | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Jean-Loup Macé | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 14 098 155 €

(Source Grand Angle, montant payé en 2019)

1. Principales évolutions financières

Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2019

Au titre de sa mission exclusive de protection de l'enfance, l'établissement a un unique financeur, le Département de l'Isère. Une dotation globale de fonctionnement couvrant ses dépenses de fonctionnement et d'investissement est versée tous les deux mois.

Sur le plan des dépenses d'investissement, l'établissement a investi à hauteur de 405 225 euros, et a remboursé 287 483 euros de dettes liées à des emprunts immobiliers. Ces investissements sont centrés à la fois sur les équipements nécessaires au fonctionnement courant des services, mais également sur des travaux limités de rénovation de certains espaces bâtis. Soutenir la capacité d'autofinancement de l'établissement et éviter une vétusté des équipements trop importante engageant des frais maintenance

et donc des dépenses de fonctionnement élevés reste primordial à la fois sur le plan budgétaire, mais également d'accueil du public et de conditions de travail.

Sur le plan du fonctionnement, les dépenses réalisées (compte administratif 2019) s'élèvent à un montant de 14 512 090 euros, pour une dotation de fonctionnement s'élevant à 14 098 155 euros. La différence relève essentiellement des recettes d'assurance et de la formation professionnels des agents de l'établissement.

| | Groupes fonctionnels | Montants en euros |
|-----------------|----------------------|-------------------|
| Dépenses | Groupe 1 | 1 277 950 |
| | Groupe 2 | 11 324 727 |
| | Groupe 3 | 1 909 413 |

Comparaison avec les données de l'année N-1 (2018)

| | Groupes fonctionnels | Montants en euros |
|-----------------|----------------------|-------------------|
| Dépenses | Groupe 1 | 1 529 844 |
| | Groupe 2 | 12 030 239 |
| | Groupe 3 | 1 974 170 |

Le changement de trésorerie de rattachement et la bascule d'un service d'hébergement sur les maisons d'enfants le Chemin au 1er janvier 2019, associés à des niveaux de suractivité au sein des services d'accueil d'urgence toujours importants rendent difficiles les comparatifs entre les années 2018 et 2019. Pour autant, nous pouvons noter une baisse sensible sur les trois groupes, fruits d'une capacité de suivi budgétaire plus précise depuis 1 année.

2. Suivi du personnel

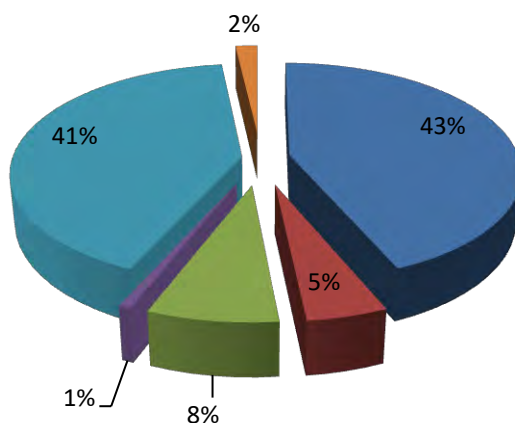
Identification des principales modifications au niveau du personnel

Au même titre qu'en 2018, le tableau des emplois 2019 est validé à hauteur de 221.4 ETP. En dépit de l'emploi sur 12 mois de professionnels supplémentaires sur les services les plus impactés par un très fort niveau d'activité, l'établissement n'a pas sollicité de modification à la hausse sur le tableau des emplois. A noter tout de même l'attente de pérennisation de 6 postes au regard de l'activité autorisée sur le service de la pouponnière.

L'enjeu partagé avec les Administrateurs et la Direction de l'Education de la Jeunesse et des Sports reste de poursuivre la refonte structurelle du système départemental afin de revenir à des niveaux davantage conformes d'activité et donc de qualité d'accompagnement des mineurs et de qualité de travail des agents au sein des services concernés.

Effectifs par statut - 31/12/2019

■ Titulaire ■ Stagiaire ■ CDI ■ CDI Médecins ■ CDD ■ Stagiaire Enseignement



Les principaux indicateurs relatifs aux ressources humaines ne marquent aucune évolution notable par rapport à 2017. A titre d'exemple, de 44% de contractuels en 2018, le chiffre passe à 41% mais ce niveau toujours élevé est dû à la forte suractivité qui s'est poursuivie en 2019, ainsi qu'à notre difficulté à fidéliser certaines catégories socio-professionnelles. L'ensemble des titulaires et des contractuels représente environ 300 agents.

Ajoutons au rang des points d'attention la difficulté récurrente de recrutement de certaines qualifications, en particulier dans le Nord Isère pour les professionnels socio-éducatifs et pour le Sud Isère pour les professionnels paramédicaux.

Masse salariale

En 2018, le montant alloué aux dépenses de personnel s'élève à 11 908 205 euros, soit un pourcentage stable aux alentours de 78% du budget de fonctionnement.

3. Activité

Activité de l'année 2019

L'activité prévisionnelle de l'établissement est basée sur un taux d'occupation de 90%, lié aux spécificités de l'accueil d'urgence en matière de rotation des mineurs accueillis.

En 2019, l'établissement a continué à être très largement impacté pour ses services d'accueils d'urgence par un nombre de demandes d'admission supérieur à ses capacités d'accueil les plus larges. Les services adultes tout comme le service de visite médiatisée ont quant à eux été en flux continu, faisant également leur possible pour répondre à de multiples sollicitations. A noter que le service Diapason – service de droits de visite départemental – a intégré ses nouveaux locaux, permettant un fonctionnement en 7 j/7 et un doublement de son activité.

Le travail quasi quotidien de régulation engagé et assuré avec la direction de la Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports a confirmé sans surprise tout l'enjeu autour de ce sujet, a facilité les réponses apportées. Un nouveau service de régulation départementale d'accueil d'urgence devrait voir le jour début 2020 porté par l'établissement dans cette logique de fonctionnement. Cette avancée devrait être porteuse et répondre en partie aux enjeux se reproduisant année après année en la matière.

Perspectives

La place centrale de l'établissement dans le dispositif départemental de protection de l'enfance nous a engagé à faire preuve d'adaptabilité quasi quotidienne avec en premier plan notre mission de service public. Nous avons ainsi pu répondre à de nombreuses sollicitations d'accueil, nous engageant à une activité une nouvelle fois bien supérieure à ce qu'elle aurait dû être. Cela n'est pas sans effet.

Les travaux engagés avec la Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports devraient nous engager dans une dynamique différente courant 2020. Toujours au plan des projets, la nécessité de faire évoluer notre offre d'accueil et d'accompagnement pour les publics « centres maternels ».

Nos enjeux croiseront de manière plus visible et lisible ceux de la collectivité en les considérant au regard du nouveau schéma départemental « enfance-familles ». Appréhender les parcours des mineurs et des majeurs confiés devra être soutenu par le déploiement dans nos systèmes de fonctionnement et d'accompagnement des publics une véritable politique qualité, qu'elle se situe au niveau socio-éducatif ou logistique.

Nous devons aussi poursuivre nos travaux sur les sujets permettant de rendre davantage attractif nos établissements, au regard à la fois de nos missions, mais également des niveaux de salaire proposés qui sont globalement inférieurs à la fois à ceux de nos collègues associatifs, mais également de la collectivité : démarche qualité de vie au travail, conciliation entre continuité de service et vie personnelle, valorisation du présentisme, etc.

14 LES TISSERANDS

Date de création : en 1971, le Département de l'Isère décide de construire un nouvel établissement pour prendre la suite de l'Institution « Foyer Départemental » hébergé dans son ancien monastère, qui œuvrait à la prise en charge des orphelins du Département puis des enfants et adolescents en difficulté sociale depuis 1920.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, La Maison d'enfants Les Tisserands est en direction commune avec la MECS Le Chemin et l'établissement public départemental Le Charmeyran, tous trois établissements publics départementaux et dont les professionnels sont fonctionnaires hospitaliers.

Objet : Au titre de sa mission de protection de l'enfance, l'établissement remplit principalement une mission d'accueil en hébergement continu ou séquentiel d'enfants faisant l'objet d'une mesure de placement, sur décision judiciaire ou administrative.

Située sur trois sites, la Maison d'Enfants Les Tisserands est destinée à l'accueil de 74 mineurs âgés de 11 à 18 ans (54 au titre d'hébergement continu et 20 au titre d'un « placement à domicile »).

Siège social

44 avenue Hector Berlioz

38260 La Côte St-André

Les autres sites se situent sur les communes de Bourgoin-Jallieu et de Saint-Siméon de Bressieux

Coordonnées

Téléphone : 04 74 20 31 00

Fax : 04 74 20 33 19

Présidente : Madame Sandrine Martin-Grand

Directeur : Monsieur Nicolas Klein

Directrice adjointe : Madame Juliette Bois

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (juillet 2020) : 6 dont 1 représentant du Président

| | | |
|-------------|-----------------------|--------------------------|
| - Titulaire | Sandrine Martin-Grand | Représentation Président |
| - Titulaire | Magali Guillot | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Anne Gérin | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Frédérique Puissat | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Claire Debost | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Didier Rambaud | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 3 802 905 €

(Source Grand Angle, montant mandaté en 2019)

1. Principales évolutions financières

Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2019

Au titre de sa mission exclusive de protection de l'enfance, l'établissement a un unique financeur, le Département. Une dotation globale de fonctionnement couvrant ses dépenses de fonctionnement et d'investissement est versée mensuellement.

Sur le plan des dépenses d'investissement, l'établissement a investi à hauteur de 154 843 euros, comprenant le remboursement de 20 021 euros de dettes immobilières. Ce montant est stable si on le situe par rapport aux années précédentes. Il n'est pour autant pas suffisant si l'on considère la vétusté des bâtiments du site principal de La Côte Saint-André, ces dépenses couvrant simplement les besoins d'investissement courant. Il ne permet donc pas de rajeunir la structure ce qui aurait un double intérêt :

rétablir la capacité d'autofinancement de l'établissement et limiter les frais maintenance actuellement très élevés.

Sur le plan du fonctionnement, les dépenses réalisées (compte administratif 2019) s'élèvent à un montant de 4 057 424 euros, pour une dotation de fonctionnement s'élevant à 3 915 208 euros. La différence relève essentiellement des recettes d'assurance de l'établissement.

| | Groupes fonctionnels | Montants en euros |
|----------|----------------------|-------------------|
| Dépenses | Groupe 1 | 548 887 |
| | Groupe 2 | 2 948 354 |
| | Groupe 3 | 560 183 |

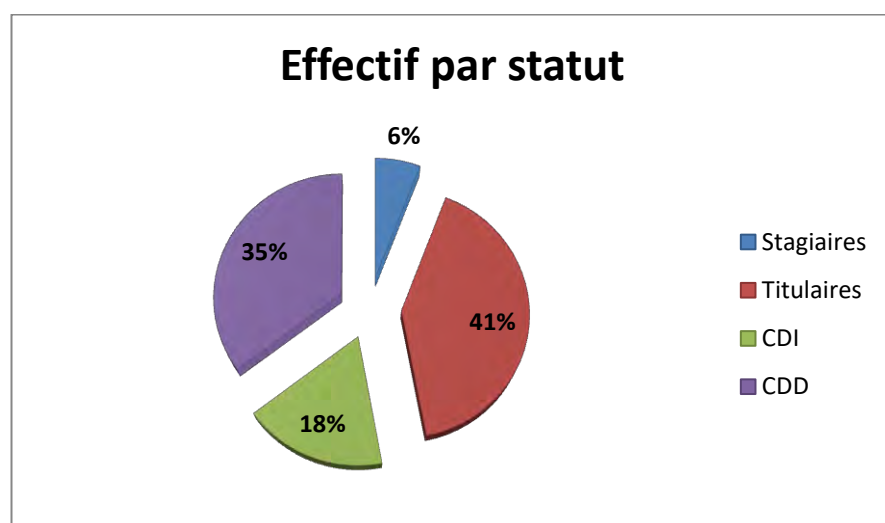
Comparaison avec les données de l'année N-1 (2018)

Le niveau de dépense est stable par rapport à celui de 2018, sans surprise au regard d'une autorisation d'activité équivalente.

2. Suivi du personnel

Identification des principales modifications au niveau du personnel

En 2019, la maison d'enfants les Tisserands compte 58,72 ETP au tableau des emplois.



Cette année, la proportion de professionnels contractuels est légèrement plus élevée que celle des titulaires et stagiaires mais on peut noter un équilibre fort puisque l'on décompte 32 titulaires stagiaires pour 36 contractuels. Le nombre de professionnels en contrat à durée indéterminée (CDI) reste stable par rapport à l'année 2018, montrant que la politique de fidélisation des professionnels, dont certains ne sont pas diplômés semble porter ses fruits.

Le nombre de CDD reste relativement stable et est inévitable. Il correspond à des recrutements effectués lors d'absence non prévisibles (arrêts maladie), des remplacements d'été ou des recrutements initiaux qui peuvent se prolonger ensuite si celui-ci correspond aux besoins de l'établissement.

Masse salariale

En 2019, le montant alloué aux dépenses du personnel s'élève à 3 031 744 euros, soit 76% du budget de fonctionnement.

3. Activité

Activité de l'année 2019

L'activité prévisionnelle pour l'établissement est basée sur un taux d'occupation de 95% pour les services d'internat et de 98% pour le service de prévention au placement.

Nous avons réalisé 24 525 journées au total (soit 90% du prévisionnel), avec une activité qui s'est équilibrée entre les différents services. L'établissement a accueilli au même titre que les années précédentes des mineurs en provenance de la quasi-totalité des territoires d'action sociale isérois.

Perspectives

L'établissement est en cours de réactualisation de son projet d'établissement, véritable « feuille de route » pour les 5 années à venir. Il croisera davantage les enjeux du nouveau schéma départemental « enfance-familles » et ceux propres à l'établissement. Il sera également l'occasion de déployer dans nos systèmes de fonctionnement et d'accompagnement des publics une véritable politique qualité, qu'elle se situe au niveau socio-éducatif ou logistique. L'enjeu des parcours des mineurs et de la coordination entre acteurs reste une nouvelle fois au centre de nos attentions.

Nous devons aussi poursuivre nos travaux sur les sujets permettant de rendre davantage attractif nos établissements, au regard à la fois de nos missions, mais également des niveaux de salaire proposés qui sont globalement inférieurs à la fois à ceux de nos collègues associatifs, mais également de la collectivité : démarche qualité de vie au travail, conciliation entre continuité de service et vie personnelle, valorisation du présentisme, etc.

Enfin, l'année 2019 a été marquée par l'ouverture en année pleine d'un nouveau service, permettant d'avoir davantage de recul et une lisibilité plus précise des conséquences sur l'activité de l'Etablissement. Cette réouverture, a eu également des conséquences sur la composition des groupes d'enfants et de professionnels des autres services et sur la nécessaire réaffirmation de certains projets en vue d'une appropriation. Si le travail est en cours, nous pouvons néanmoins constater que les effets sont d'ores et déjà visibles, que les équipes se stabilisent et que l'accompagnement auprès des jeunes a gagné en maturité. Cette tendance à l'œuvre doit pouvoir se consolider sur l'année 2020.

15 LE CHEMIN

Date de création : les Maisons d'enfants le Chemin sont nées en 2007 de la fusion du Foyer départemental de Saint-Egrève et de la Maison d'enfants le Belvédère à Corenc, tous deux établissements d'accueil de protection de l'enfance depuis les années 70.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les Maisons d'enfants Le Chemin sont en direction commune avec la MECS Les Tisserands et l'établissement public départemental Le Charmeyran, tous trois établissements publics départementaux et dont les professionnels sont fonctionnaires hospitaliers.

Objet : Au titre de sa mission de protection de l'enfance, l'établissement remplit principalement une mission d'accueil en hébergement continu ou séquentiel d'enfants faisant l'objet d'une mesure de placement, sur décision judiciaire ou administrative.

Dans ce cadre, l'établissement dispose de 3 sites d'accueil et d'hébergement représentant 110 places : le site de Saint-Egrève qui accueille 48 enfants âgés de 4 à 18 ans, le site de Corenc qui accueille 38 enfants âgés de 5 à 14 ans et le site de Grenoble dédié à l'accueil de 24 adolescents « mineurs non accompagnés ».

L'établissement possède également un service de 21 places dit de « prévention au placement », qui accueille des enfants de 6 à 14 ans durant des temps périscolaires, possiblement des nuitées, et intervient au domicile des familles.

Siège social

6 rue des Brioux
38120 Saint-Egrève
La Maison du Belvédère se situe sur la commune de Corenc

Coordonnées

Téléphone : 04 76 75 05 45
Fax : 04 76 75 41 45

Présidente : Madame Sandrine Martin-Grand

Directeur : Monsieur Nicolas Klein

Directrice adjointe : Madame Lucie Vidal

Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (juillet 2020) : 6 dont 1 représentant du Président

| | | |
|-------------|-----------------------|--------------------------|
| - Titulaire | Sandrine Martin-Grand | Représentation Président |
| - Titulaire | Magali Guillot | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Anne Gérin | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Frédérique Puissat | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Claire Debost | Représentation Assemblée |
| - Titulaire | Pierre Ribeaud | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 6 658 368 €

(Source Grand Angle, montant mandaté en 2019)

1 - Principales évolutions financières

Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2019

Au titre de sa mission exclusive de protection de l'enfance, l'établissement a un unique financeur, le Département. Une dotation globale de fonctionnement couvrant ses dépenses de fonctionnement et d'investissement est versée mensuellement.

Sur le plan des dépenses, l'établissement a réalisé en 2019 un niveau d'investissement à hauteur 564 551 euros comprenant 403 558 euros de remboursement de dettes et 160 993 euros de renouvellement d'équipements et travaux, soit un montant moins élevé que prévu en raison du report de certaines opérations. Il y a lieu d'être attentif à retrouver un niveau d'investissement plus conséquent dans les années à venir afin de soutenir la capacité d'autofinancement de l'établissement et d'éviter une vétusté

des équipements trop importante engageant des frais maintenance et donc des dépenses de fonctionnement élevés.

Sur le plan du fonctionnement, les dépenses réalisées (compte administratif 2019) s'élèvent à un montant de 7 363 304 euros, pour une dotation de fonctionnement s'élevant à 6 658 368 euros. La différence relève essentiellement des recettes de production de repas vendus et d'assurance de l'établissement.

| | Groupes fonctionnels | Montants en euros |
|-----------------|-----------------------------|--------------------------|
| Dépenses | Groupe 1 | 1 031 853 |
| | Groupe 2 | 5 197 949 |
| | Groupe 3 | 1 133 501 |

Comparaison avec les données de l'année N-1 (2018)

| | Groupes fonctionnels | Montants en euros |
|-----------------|-----------------------------|--------------------------|
| Dépenses | Groupe 1 | 917 048 |
| | Groupe 2 | 4 671 328 |
| | Groupe 3 | 959 255 |

Les augmentations sont principalement liées au fonctionnement du site de Grenoble qui a été rattaché à l'établissement au 1^{er} janvier 2019.

2 - Suivi du personnel

Identification des principales modifications au niveau du personnel

Le tableau des emplois est passé de 96.2 ETP en 2018 à 120,15 ETP en 2019, en raison de :

- L'intégration de la Villa Mansart aux Maisons d'enfants le Chemin (12,95 ETP)
- L'octroi de moyens supplémentaires permettant une mise en conformité des organisations de travail des éducateurs et veilleurs de nuit des services d'hébergement (11 ETP), l'ensemble des postes, inscrits au tableau des emplois 2019, étant mobilisés entre 2019 et 2020.

Par ailleurs, l'établissement a une place centrale sur le plan logistique au sein de la direction commune : la cuisine, la lingerie et une partie du service administratif sont mutualisés.

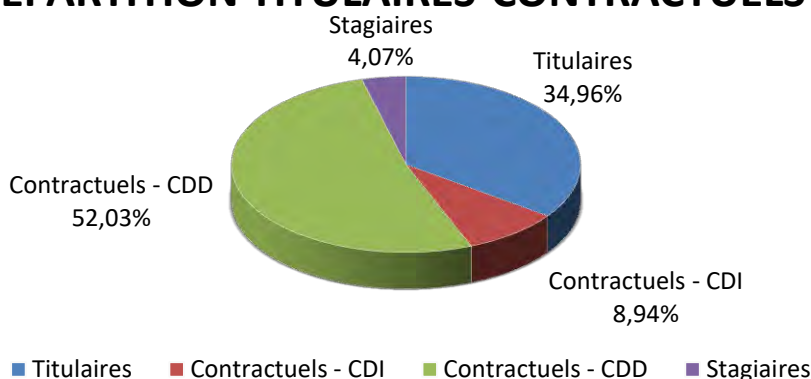
Sur le total de 120,15 ETP, il faut considérer au service des autres établissements publics les ETP suivants :

- 1 ETP sur le service de lingerie
- 0,7 ETP d'adjoint administratif (gestion des actions de formation professionnelle de la MECS les Tisserands ; et gestion de la cuisine centrale)
- 3,5 ETP de cuisiniers

Comparativement à l'année passée, on note deux évolutions :

- Le cadre administratif n'est plus mis à disposition de la direction commune pour la cellule achats (0,1 ETP)
- L'établissement bénéficie d'une partie du temps de travail de la chargée de formation, employée par Le Charmeyran, à hauteur de 0,25 ETP environ.

EFFECTIF PAR STATUT REPARTITION TITULAIRES-CONTRACTUELS



Pour un effectif au 31.12.2019 de 123 agents :

Le pourcentage d'agents occupant un emploi permanent est de 47,97% contre 49,17 % l'année passée. La création depuis trois ans de nouveaux services au sein de l'établissement ces deux dernières années (Cuisine centrale, Villa de Saint-Egrève et Villa Mansart) explique ce faible taux.

Les principaux indicateurs relatifs aux ressources humaines ne marquent aucune évolution notable par rapport à 2018. A titre d'exemple, le taux d'emploi de professionnels permanent est stable avec 39 % de titulaires. Le fort taux de contractuels qui en résulte est lié notamment à la création du service d'hébergement et à la montée en charge de la cuisine.

Ajoutons au rang des points d'attention la difficulté récurrente de conserver les professionnels notamment socio-éducatifs, certains services étant de fait marqué par un fort turn-over et des périodes complexes en terme de recrutement.

Masse salariale

En 2019, le montant alloué aux dépenses du personnel s'élève à 5 197 949 euros, soit 70,6% du budget de fonctionnement.

3 - Activité

Activité de l'année 2019

L'activité prévisionnelle pour l'établissement est basée sur un taux d'occupation de 95% pour les services d'internat et de 98% pour le service de prévention au placement.

Nous avons réalisé 44 284 journées au total (101,42% du prévisionnel) avec une activité qui s'est équilibrée entre les différents services.

Aucun des services n'a souffert d'une faible activité, marqueur du bon repérage par les prescripteurs (aide sociale à l'enfance majoritairement) des différents projets de service.

4 - Perspectives

L'établissement est en cours de réactualisation de son projet d'établissement, véritable « feuille de route » pour les 5 années à venir.

Il croisera davantage les enjeux du nouveau schéma départemental « enfance-familles » et ceux propres à l'établissement. Il sera également l'occasion de déployer dans nos systèmes de fonctionnement et d'accompagnement des publics une véritable politique qualité, qu'elle se situe au niveau socio-éducatif ou logistique. L'enjeu des parcours des mineurs et de la coordination entre acteurs reste une nouvelle fois au centre de nos attentions.

Nous devons aussi poursuivre nos travaux sur les sujets permettant de rendre davantage attractif nos établissements, au regard à la fois de nos missions, mais également des niveaux de salaire proposés qui sont globalement inférieurs à la fois à ceux de nos collègues associatifs, mais également de la collectivité : démarche qualité de vie au travail, conciliation entre continuité de service et vie personnelle, valorisation du présentisme, etc.

16 ALPEXPO

Date de création : 22 juin 1999

Objet : Amélioration, développement, aménagement et entretien des biens, Parc des expositions, summum, alpes congrès et leurs dépendances affectées aux services publics à caractère industriel et commercial relevant du développement économique et du rayonnement de Grenoble et de l'agglomération grenobloise.

Siège social : SPL ALPEXPO

Coordonnées : avenue Innsbruck 38000 Grenoble

Présidente : Nathalie Béranger

Directeur Général : François Heid

Nombre de représentants de la collectivité juillet 2020 : 2

- | | | |
|-------------|-----------------|--------------------------|
| - Titulaire | Pierre Gimel | Représentation Assemblée |
| - Suppléant | Chantal Carlioz | Représentation Assemblée |

Financement apporté par la collectivité en 2019 : 35 794 €

(Source Grand Angle, montant payé en 2019)

1-Principales évolutions financières

Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année N :

L'exercice 2019 s'achève sur un résultat de – 1 380 K€. Le budget initial prévoyait un atterrissage à -1 080 K€. Le conseil d'administration ainsi que l'ensemble des parties prenantes engagées dans les discussions sur l'évolution du capital de l'entreprise ont été informé le 16 juillet 2019 d'une réévaluation du résultat à -1 463 M€.

| Exercice 2019 | CEP initial | CEP au 16 juillet | Résultat 2019 |
|-------------------------|-------------|-------------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 5 241 K€ | 4 811 K€ | 4 833 K€ |
| EBE | -632 K€ | -1 013 K€ | -879 K€ |
| Résultat d'exploitation | -1 080 K€ | -1 463 K€ | -1 349 K€ |
| Résultat net | / | / | -1 380 K€ |

L'activité 2019 de la SPL a été pénalisé par :

- Une nouvelle baisse de l'activité Congrès,
- Une année mitigée sur l'activité concerts même si le dernier trimestre a performé grâce à des spectacles à forte jauge améliorant, au final, le bilan du Summum,
- Une activité Foire et Salons en deçà de l'objectif initial malgré le succès en matière de fréquentation de la Foire de Grenoble.

Ce bilan souligne de nouveau l'importance, comme le souligne l'étude du cabinet Horwath conduite pendant l'été 2019 :

- De dynamiser l'activité « événements accueillis ». Un segment de chiffre d'affaires pénalisé par un équipement en décalage avec les attentes du marché et une destination moins performante

dans sa commercialisation. La montée en puissance du nombre de devis sur ce segment de marché suite à la création d'une direction des ventes et l'accueil très positif de la rénovation de l'Espace 1968 sont des points positifs à souligner.

- De repenser l'activité « événements produits » avec un marketing plus marqué et une attention plus forte aux attentes du visitorat. En ce sens, la fréquentation en hausse de 65% de la Foire montre le potentiel que porte des événements renouvelés dans leurs fondamentaux.

Le résultat net 2019 est également impacté par la crise sanitaire Covid19 du fait de l'annulation de l'édition 2020 du salon Mountain Planet. En effet, 125 K€ de charges qui auraient dû être constatées d'avance se retrouvent imputées à l'exercice en charges exceptionnelles.

Ce résultat porte les capitaux propres de 3 825 K€ à 2 445 K€.

L'exercice 2019 est marqué par un changement de gouvernance au sein de la SPL avec l'arrivée de nouveaux actionnaires, **un plan d'investissement de 26 M€ à 5 ans et le renouvellement du contrat de DSP, à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de 17 ans.**

(Comparaison avec les données de l'année N-1 et N-2, cf. tableau page

2-Suivi du personnel

Identification des principales modifications au niveau du personnel :

Dans le cadre du protocole d'accord établi avec la Région pour sa prise de participation au sein de la SPL Alpexpo, un audit stratégique a été commandité. Le cabinet Horwath, sur le volet social, apporte les conclusions suivantes :

Une masse salariale plutôt élevée (25% du CA l'année de MP, 35% les autres années, 40% en 2019) : reflet d'un chiffre d'affaires en-deçà du potentiel du site.

- Une organisation qui a peu évolué face aux exigences du marché : trop peu d'adaptations des outils, process, compétences pour coller aux besoins opérationnels de développement.
- Deux catégories de personnel en fonction de l'ancienneté : deux cultures de travail différentes
- Une équipe soudée qui s'entraide mais une organisation cloisonnée et méfiance héritée des traumatismes liés à une histoire tumultueuse
- Une organisation qui a favorisé la culture de l'événement produit (ce qui est une force) mais au risque d'oublier de développer l'accueil de manifestations.

Masse salariale

Evolution des effectifs depuis 2014

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----------------|------|------|------|------|------|-----------|
| CDI | 38 | 37 | 36 | 37 | 34 | 35 |
| Cadres | 12 | 14 | 13 | 13 | 14 | 12 |
| Etam | 26 | 23 | 23 | 24 | 20 | 23 |
| CDD | 3 | 0 | 0 | 1 | 3 | 3 |
| - 3 mois | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| + 3 mois | 3 | 1 | 0 | 1 | 3 | 3 |
| TOTAL | 41 | 38 | 36 | 38 | 37 | 38 |

L'organigramme de l'entreprise, en 2019, est réparti entre des services transversaux et des services opérationnels :

| Services supports | Services opérationnels |
|---------------------------------|------------------------|
| Administration Générale | Foire & Salons |
| Finances et Contrôle de Gestion | Congrès & Events |
| Opérations | Summum |
| Communication | |

Cette organisation est amenée à évoluer en 2020 suite à des départs enregistrés sur le dernier trimestre 2019 :

- 3 départs (Chargée du CRM, chef de projet Naturissima, Responsable Summum)
- 3 CDD transformés en CDI (remplacement Summum, Communication, Commercial F&S)

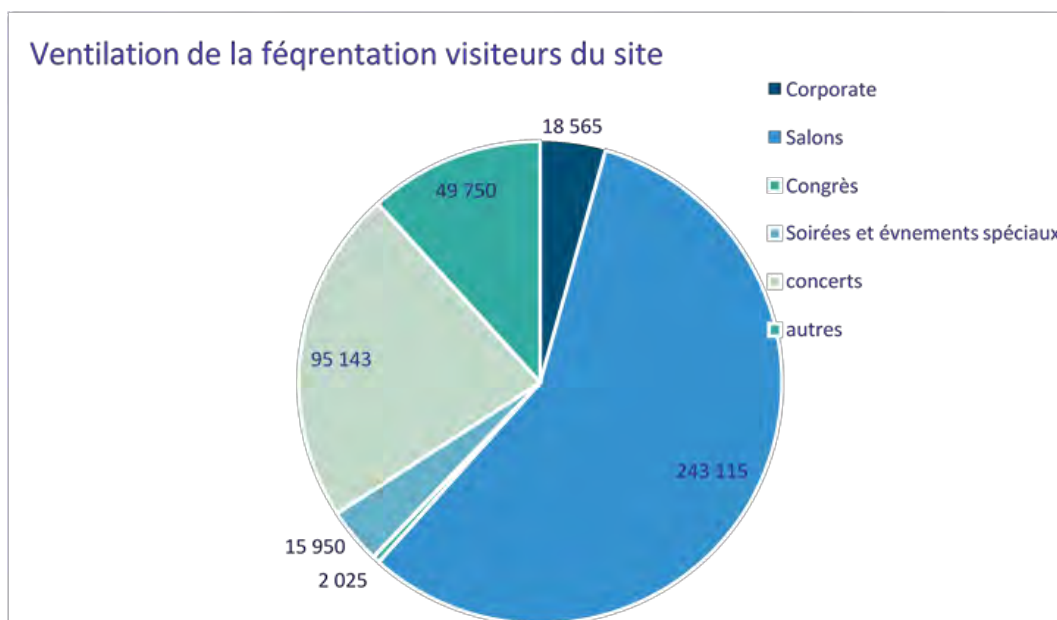
L'exercice a également été marqué par l'arrêt brutal de la chef de projet de la Foire pour raisons de santé et des arrêts maladie nombreux (Standard, communication, pôle logistique) en fin de dernier trimestre en pleine activité.

Deux litiges prud'homaux ont été suivis sur l'exercice par les conseils juridiques de la SPL. Ils faisaient l'objet d'une provision pour risques et charges à hauteur de 100K€ au titre de l'exercice 2018. Ces litiges ont trouvé résolution sur le premier trimestre 2020 au profit de la SPL, la provision a donc été reprise dans le cadre de la clôture des comptes 2019.

3- Activité

En 2019, le parc évènementiel de Grenoble a accueilli, 117 évènements et 424 000 visiteurs sur site.

| Typologie | Nb de pax (visiteurs) | Nb de manifestations |
|--------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Corporate | 18 565 | 40 |
| Congrès | 2 025 | 4 |
| Soirées et évènements spéciaux | 15 950 | 15 |
| Autres | 49 750 | 6 |
| Salons | 243 115 | 16 |
| Concerts | 95 143 | 36 |



- Evènements Produits

| Exercice 2019 | 2018 (hors MP) | CEP initial | CEP au 16 juillet | Résultat 2019 |
|---------------------|----------------|-------------|-------------------|---------------|
| Evènements Produits | 3 048 K€ | 3 011 K€ | 2 810 K€ | 2 796 K€ |
| Marge Brute | 1 652 K€ | 1 670 K€ | 1 517 K€ | 1 504 K€ |

Dans les évènements produits par la SPL, la Foire affiche une baisse de chiffre d'affaires qui explique le delta entre le réalisé et l'objectif. La Foire a subi un double impact :

- celui d'une édition 2018 maussade en fréquentation qui a compliqué la commercialisation 2019,
- le brutal départ en arrêt maladie de la chef de projet au cœur de la période de commercialisation.

Il faut souligner, dans ce contexte, le travail performant assuré par une équipe totalement renouvelée sur cette manifestation majeure. Avec + 65% de fréquentation, la Foire enregistre une spectaculaire croissance de son visitorat. Cela démontre que le changement de paradigme, porté ici par un renouvellement de l'offre d'animation et des moyens de communication, est une démarche indispensable à la revitalisation des évènements produits par la SPL.

| Exercice 2019 | 2018 (hors MP) | CEP initial | CEP au 16 juillet | Résultat 2019 |
|-----------------------|----------------|-------------|-------------------|---------------|
| Créativa | 143 K€ | 86 K€ | 86 K€ | 86 K€ |
| Salon de l'immobilier | 197 K€ | 200 K€ | 209 K€ | 209 K€ |
| Salon de l'immobilier | 147 K€ | 140 K€ | 131 K€ | 131 K€ |
| Foire de Grenoble | 2 106 K€ | 2 100 K€ | 1 902 K€ | 1 907 K€ |
| Artisa | 237 K€ | 260 K€ | 250 K€ | 250 K€ |
| Naturissima | 218 K€ | 225 K€ | 207 K€ | 210 K€ |

La chute de chiffre d'affaire du salon **Créativa** s'explique par une franchise en perte de dynamique et un changement de chef de projet dans un contexte social compliqué. Le salon a cependant enregistré une croissance de sa fréquentation grâce à un renouveau de la communication et un design renouvelé. Les discussions ont été engagées afin de sortir de la franchise et permettre au projet initié de s'affranchir. La durée des négociations et la mobilisation du chef de projet sur la Foire ont pénalisé le lancement du nouveau salon entièrement produit par la SPL en janvier 2020.

Le bilan des deux éditions du **Salon de l'immobilier** (co-produits avec le Dauphiné Libéré) sont mitigés. Si le chiffre d'affaires de l'édition de mars est en hausse, c'est grâce à l'adjonction d'un second salon sur l'amélioration de l'habitat. Le bilan est perfectible car l'un a compensé l'autre et n'a pas apporté, sur cette première édition, la dynamique de croissance de chiffre d'affaires attendue. L'édition de septembre affiche une contre-performance par rapport aux éditions précédentes qui s'explique par le boycott de certains exposants. En effet, des clients militent pour un seul salon par an au lieu de deux. Cependant, pour les exposants présents, le bilan de cette édition de septembre a été très positif et permet le maintien, en 2020, d'une édition du salon en septembre.

La Foire de Grenoble perd près de 200 K€ de chiffre d'affaires suite à une série d'annulations importante que l'équipe commerciale n'a pas pu compenser. La réduction de surface et la disparition d'exposants historiques des Foires (démonstrateurs, artisanat du monde...) contribuent aussi à cette situation. Face à cela, la stratégie 2019 a consisté à engager l'incubation de nouveaux exposants notamment avec le village des Isérois (en partenariat avec le département et la marque agro-alimentaire « Is-here ») et le stand des Mondaines, un partenariat permettant l'accueil, pour la première fois, de créateurs grenoblois.

En matière de fréquentation, les salons produits affichent une hausse de fréquentation visiteurs, fruit d'un travail porté sur la communication notamment en webmarketing :

| Exercice 2019 | Fréquentation 2018 | Fréquentation 2019 |
|-------------------|--------------------|--------------------|
| Créativa | 11 506 Pax | 12 066 Pax |
| Foire de Grenoble | 74 339 Pax | 133 885 Pax |
| Artisa | 27 380 Pax | 28 239 Pax |
| Naturissima | | |

- Evènements Accueillis

Le chiffre d'affaires sur les évènements accueillis se termine en deçà de l'objectif.

| Exercice 2019 | 2018 | CEP initial | CEP au 16 juillet | Résultat 2019 |
|-----------------------|----------|-------------|-------------------|---------------|
| Evènements Accueillis | 1 860 K€ | 1 500 K€ | 1 192 K€ | 1 192K€ |
| Marge Brute | 1 229 K€ | 900 K€ | 779 K | 771 K€ |

Une part de la différence avec 2018 s'explique par les salons qui sont accueillis en année pairs (SEPEM, Salon du Dauphinois...). Mais la grande difficulté repose dans la baisse constante de la partie Congrès depuis 2016.

Sur ce marché, il y a trois à cinq ans d'inertie en matière commerciale. 2019 est donc pénalisé par l'absence de commercialisation de la destination depuis 2014 ce que confirme l'audit stratégique conduit par le cabinet Horwath pendant l'été 2019.

Ce constat, établi par la SPL dès fin 2017, a conduit à la création au 1^{er} janvier 2019 d'une direction des ventes pour rendre le site moins dépendant de la commercialisation par la destination. Le comparatif de la ventilation du chiffre d'affaire MICE conforte cette analyse :

| Typologies | CA 2018 | CA 2019 | delta |
|---------------|-----------------|-----------------|-------------|
| Corporate | 251 K€ | 345 K€ | +37% |
| Salons | 869 k€ | 332 K€ | -62% |
| Congrès | 436 K€ | 150 K€ | -66% |
| Gala / Soirée | 178 K€ | 203 K€ | +14% |
| Divers | 125 K€ | 158 K€ | +26% |
| Totaux | 1 860 K€ | 1 187 K€ | -36% |

A noter que la commercialisation engagée en 2019 porte ses fruits sur le corporate local dont l'inertie commerciale est plus rapide.

- Summum

2019 est une année moyenne en matière de concerts ce qui n'est pas spécifique au Summum.

| Exercice 2019 | 2018 | CEP initial | CEP au 16 juillet | Résultat 2019 |
|---------------|--------|-------------|-------------------|---------------|
| Summum | 694 K€ | 600 K€ | 640 K€ | 637 K€ |
| Marge Brute | 389 K€ | 336 K€ | 383 K€ | 385 K€ |

De fait le chiffre d'affaires prévisionnel 2019 avait été revu à la baisse. La bonne fréquentation des concerts du dernier trimestre a cependant permis de dépasser la marge du budget Initial 2019.

La saison 2020 s'annonçait comme exceptionnelle pour le Summum avec un chiffre d'affaires en portefeuille à fin février supérieur à l'exercice 2019.

- Restauration et bar

L'activité Bar et restauration affiche une progression de 11%, portée par les résultats du dernier trimestre. La fréquentation de la Foire a permis de faire progresser très nettement le bilan du bar le Club tandis que la bar du Summum a bénéficié de la bonne fréquentation des concerts du 4^{ème} trimestre.

| Exercice 2019 | 2018 | CEP initial | CEP au 16 juillet | Résultat 2019 |
|---------------------|--------|-------------|-------------------|---------------|
| Bars & Restauration | 170 K€ | 130 K€ | 130 K€ | 189K€ |
| Marge Brute | 73 K€ | 45 K€ | 45 K€ | 78 K€ |

Les actions engagées sur la gamme avec, par exemple, la création d'une offre packagée ont également contribué à améliorer la performance de cette activité. Le panier moyen est en progression tout comme

le ticket moyen alors que le taux de captation affiche une légère baisse. Il faut cependant souligner que ces critères, et notamment le taux de captation, sont dépendants de la typologie des concerts et des temps d'entracte.

| Bar du Summum | 2019 | 2018 | Delta | |
|----------------------|-------------|-------------|--------------|-------|
| Taux de captation | 15% | 16% | -1% | - 6% |
| Panier Moyen | 1,53 € HT | 1,06 € HT | + 0,47 € HT | + 44% |
| Ticket Moyen | 10,31 € HT | 6,33 € HT | + 3,98 € HT | + 62% |

- Activité en matière de recherche et développement

La société n'a pas d'activité particulière en matière de recherche et de développement. Cependant la société a travaillé en 2019 au développement de deux nouveaux salons :

- La création d'un salon BtoB à destination de la filière électronique en partenariat avec le CEA. Le contexte concurrentiel n'a pas permis de finaliser ce projet pour 2020.
- L'accueil en production directe par la SPL d'une nouvelle édition de la « Maker Faire ». Le contexte Covid-19 ne permettra pas de finaliser ce projet sur l'exercice 2020.

4 - Perspectives

Un plan d'investissement et une nouvelle dynamique commerciale

Particulièrement affectée par la crise sanitaire, l'entreprise va se trouver fragilisée par un exercice 2020 catastrophique. Il est probable que les exercices 2021 et 2022 seront également affectés. La question d'une recapitalisation pourrait se poser à échéance 2020. Le contrat de DSP devra être révisé pour amender les axes stratégiques contractualisés et adapter le compte d'exploitation prévisionnel.

Pour autant, le changement de gouvernance de la SPL, le nouveau contrat de DSP et l'engagement d'un plan d'investissement de 26 M€, dans sa première tranche, offrent des perspectives positives pour la SPL Alpexpo. Le projet d'entreprise, construit en concertation avec les actionnaires sur la base de l'audit stratégique du cabinet Horwath, trace la trajectoire avec une mutation qui doit s'accélérer.

Le bilan de la Foire 2019, la montée en puissance des devis portée par la nouvelle direction des ventes, les signes de confiance apportés à la SPL Alpexpo par le tissu industriel local (Poma, Cluster Montagne, Medef...) et l'engagement des nouveaux actionnaires permettent de rester optimiste. La capacité de la SPL, portée par les Investissements sur son équipement, à tenir le cap fixé dans son business plan 2020-2036 reste entière. Le bilan des actions engagées en matière d'attractivité par les institutionnels viennent conforter les perspectives d'avenir.

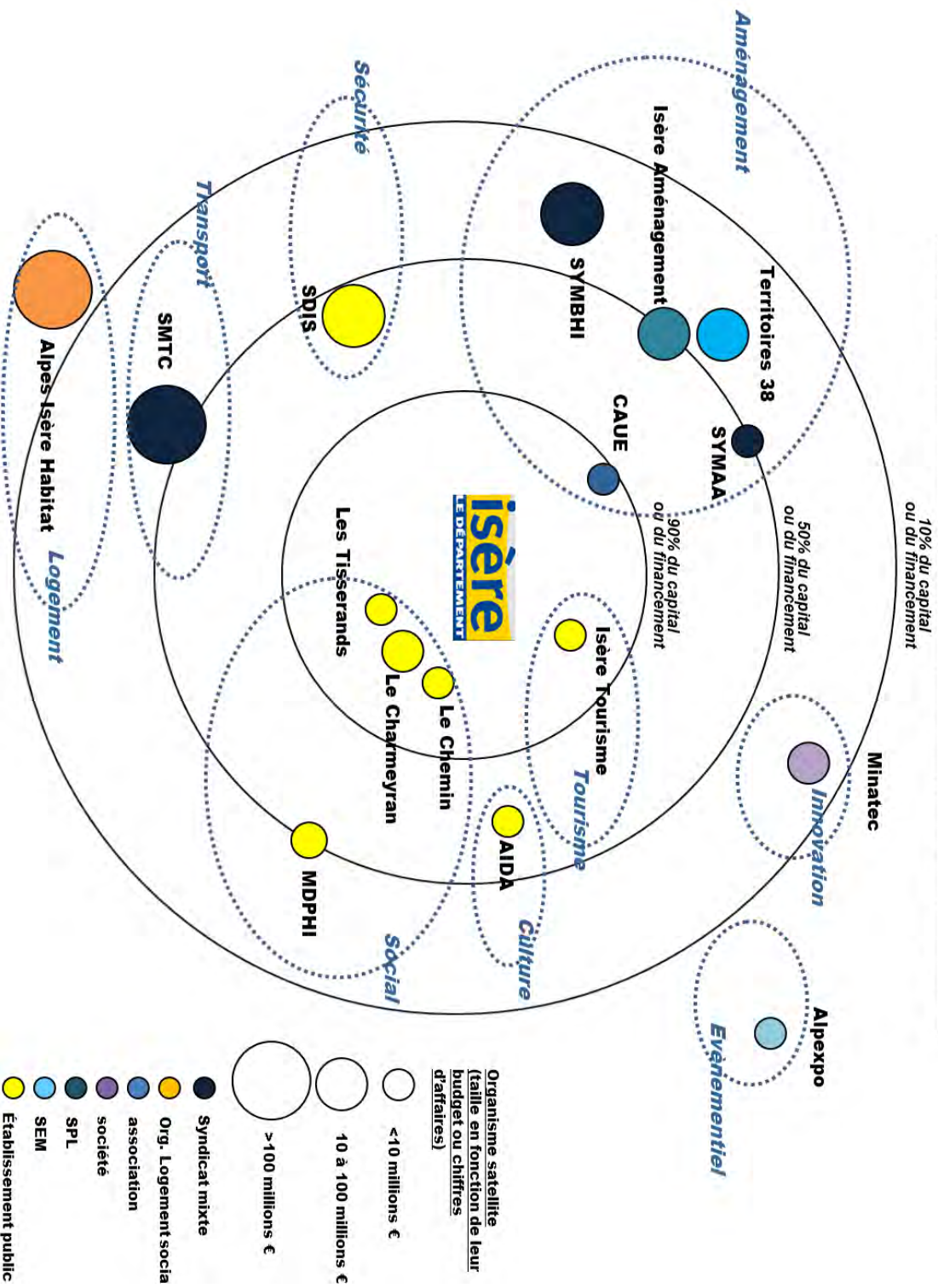
L'entreprise doit néanmoins rester vigilante :

- Sur la dynamique nécessaire pour assurer une édition 2022 du salon Mountain Planet aussi prometteuse que l'était l'édition 2020 finalement annulée,
- Sur l'adaptation de son offre et de sa commercialisation aux conséquences de la crise sanitaire sur son secteur d'activité,
- Sur le développement stratégique de son chiffre d'affaires sur les événements accueillis,
- Sur la création, en concertation avec les actionnaires, de nouveaux salons.

| Résultat SPL ALPEXPO | | | | | | |
|--|------------------|----------------|------------------|----------------|-------------------|----------------|
| CA ALPEXPO | 2017 | % | 2018 | % | 2019 | % |
| FESTIVAL LOISIRS CREATIFS | 141 000 | 2% | 143 000 | 2% | 86 317 | 2% |
| IMMOBILIER MARS | 150 000 | 3% | 197 000 | 2% | 209 675 | 4% |
| MOUNTAIN PLANET | 0 | 0% | 2 359 000 | 29% | | 0% |
| IMMOBILIER SEPTEMBRE | 122 000 | 2% | 147 000 | 2% | 131 512 | 3% |
| FOIRE DE GRENOBLE | 2 151 000 | 36% | 2 106 000 | 26% | 1 902 377 | 39% |
| ARTISA | 264 000 | 4% | 237 000 | 3% | 250 760 | 5% |
| NATURISSIMA | 230 000 | 4% | 218 000 | 3% | 207 701 | 4% |
| AUTRES | 371 000 | 6% | 11 | 0% | 21 920 | 0% |
| TOTAL CA F&S | 3 429 000 | 58% | 5 407 011 | 66% | 2 810 262 | 58% |
| CORPO | 258 252 | 4% | 251 218 | 3% | 345 258 | 7% |
| SALONS | 361 649 | 6% | 869 481 | 11% | 331 613 | 7% |
| CONGRES | 592 722 | 10% | 435 614 | 5% | 149 871 | 3% |
| GALA/SOIREE | 227 030 | 4% | 178 415 | 2% | 203 394 | 4% |
| DIVERS | 102 030 | 2% | 125 541 | 2% | 161 964 | 3% |
| TOTAL CA MICE | 1 541 683 | 26% | 1 860 269 | 23% | 1 192 100 | 25% |
| SUMMUM CONCERTS | 733 000 | 12% | 694 000 | 9% | 640 291 | 13% |
| BAR LE CLUB | 41 000 | 1% | 58 000 | 1% | 40 084 | 1% |
| BAR SUMMUM | 161 000 | 3% | 112 000 | 1% | 149 904 | 3% |
| Total SUMMUM & F&B | 935 000 | 16% | 864 000 | 11% | 830 279 | 17% |
| Total CA ALPEXPO | 5 905 683 | 100% | 8 131 280 | 100% | 4 832 641 | 100% |
| | 2017 | % Marge | 2018 | % Marge | 2019 | % Marge |
| MARGE F&S | 1 769 000 | 52% | 3 093 000 | 65% | 1 504 809 | 54% |
| FESTIVAL LOISIRS CREATIFS | 51 000 | 36% | 62 000 | 43% | 24 564 | 28% |
| IMMOBILIER MARS | 55 000 | 37% | 63 000 | 32% | 63 601 | 30% |
| MOUNTAIN PLANET | -165 000 | 0% | 1 441 000 | 61% | 0 | 0% |
| IMMOBILIER SEPTEMBRE | 44 000 | 36% | 44 000 | 30% | 27 457 | 21% |
| FOIRE DE GRENOBLE | 1 405 000 | 65% | 1 267 000 | 60% | 1 153 094 | 61% |
| ARTISA | 120 000 | 46% | 106 000 | 45% | 129 976 | 52% |
| NATURISSIMA | 116 000 | 51% | 110 000 | 50% | 106 117 | 51% |
| AUTRES | 143 000 | 39% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| MARGE MICE | 1 001 880 | 65% | 1 228 000 | 66% | 779 192 | 65% |
| CORPO | 167 770 | 66% | 165 719 | 66% | 228 483 | 66% |
| SALONS | 256 771 | 71% | 603 927 | 69% | 234 670 | 71% |
| CONGRES | 379 342 | 64% | 263 695 | 61% | 96 274 | 64% |
| GALA/SOIREE | 131 677 | 58% | 102 853 | 58% | 114 032 | 56% |
| DIVERS | 66 320 | 65% | 91 806 | 73% | 105 733 | 65% |
| MARGE SUMMUM | 511 000 | 55% | 462 000 | 53% | 461 244 | 56% |
| SUMMUM CONCERTS | 429 000 | 59% | 389 000 | 56% | 383 929 | 60% |
| BAR LE CLUB | 13 000 | 32% | 19 000 | 33% | 12 625 | 31% |
| BAR LE SUMMUM | 69 000 | 43% | 54 000 | 48% | 64 690 | 43% |
| TOTAL MARGE BRUTES | 3 281 880 | | 4 783 000 | | 2 745 244 | |
| Charges Indirectes | 2 623 803 | | 3 348 280 | | 2 087 397 | |
| Frais de personnel | 2 000 000 | 56% | 1 980 000 | 55% | 2 010 872 | 56% |
| Honoraires | 80 000 | 2% | 56 000 | 2% | 117 225 | 3% |
| Déplacements Réceptions | 13 000 | 0% | 75 000 | 2% | 37 516 | 1% |
| Loyer | 100 000 | 3% | 101 000 | 3% | 105 477 | 3% |
| Fluides | 459 000 | 13% | 439 000 | 12% | 477 216 | 13% |
| Entretien Prestataires | | | | | | |
| Entretien année | 275 000 | 8% | 303 000 | 8% | 252 007 | 7% |
| Location de Matériel | 46 000 | 1% | 101 000 | 3% | 90 299 | 2% |
| Gardiennage Batiment Structure | 85 000 | 2% | 93 000 | 3% | 96 357 | 3% |
| Communication Fixe Structure | 93 000 | 3% | 40 000 | 1% | 44 805 | 1% |
| Informatique | 122 000 | 3% | 103 000 | 3% | 106 975 | 3% |
| Assurance | 84 000 | 2% | 85 000 | 2% | 89 648 | 2% |
| Taxes | 108 000 | 3% | 136 000 | 4% | 80 109 | 2% |
| Autres Charges Fixes | 92 000 | 3% | 121 000 | 3% | 112 730 | 3% |
| Total charges Fixes | 3 557 000 | | 3 633 000 | 100% | 3 621 236 | 100% |
| Subvention Metro | 0 | | 0 | | 25 000 | |
| EBE | -275 120 | | 1 150 000 | | -850 991 | |
| Redevance Délégitaire | 0 | | 45 000 | | 0 | |
| Amortissements & Provisions | 454 000 | | 484 000 | | 498 023 | |
| Résultat d'Exploitation | -729 120 | | 621 000 | | -1 349 014 | |

EN SYNTHÈSE : LA GALAXIE 2019 DES ORGANISMES ASSOCIÉS AU DEPARTEMENT DE L'ISERE

Département de l'Isère et « organismes satellites » données 2019





EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 32 17

Politique : Administration générale

Programme(s) :

Objet : Rapport 2019 des représentants du Département au sein de la SEM
Minatec Entreprises

Service instructeur : DPM/AUD

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement
fonctionnement

Recettes : investissement
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Cheminel

Commission : Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 32 17

Numéro provisoire : 2353 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 04-03-2021

Publication le : 04-03-2021

Notification le : 04-03-2021

Exécutoire le : 04-03-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2021 DOB 2021 F 32 1,

Vu l'avis de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Cheminel au nom de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du rapport des représentants du Département, accompagné de celui relatif à la gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SEM Minatec Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le Président,' and above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

Société d'Economie Mixte Minatec Entreprise

Rapport des représentants du Département au sein de la SEM Minatec Entreprises

Au 31 décembre 2019, les représentants de l'assemblée départementale au sein de la SEM Minatec Entreprises étaient :

- Madame Annick Merle – administratrice
- Monsieur Pierre Gimel – administrateur

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants du Département doivent présenter un rapport écrit, à soumettre à l'assemblée départementale, sur l'exécution des missions de la SEM.

Afin de satisfaire à l'obligation d'information de l'assemblée départementale énoncée dans le code général des collectivités territoriales, au titre de l'année 2019, les représentants du Département proposent à l'assemblée départementale de prendre connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SEM Minatec Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

En conclusion, les représentants soussignés du Département au sein de la SEM Minatec Entreprises proposent au Président du Département de soumettre à l'assemblée ce rapport accompagné du document cité ci-dessus.

Annick Merle

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Pierre Gimel

A black ink signature consisting of a long horizontal line followed by the letters 'P' and 'G' written vertically.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

appelée à statuer sur les comptes

de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Sommaire du rapport de gestion

| | | |
|-------|---|----|
| I. | ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2019..... | 4 |
| II. | PRÉSENTATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 | 8 |
| 1. | Analyse du bilan et de la situation financière de la société..... | 8 |
| 2. | Compte de résultat | 10 |
| III. | PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT | 15 |
| IV. | PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ | 15 |
| 1. | Budget 2020..... | 15 |
| 2. | Les perspectives 2020 et au-delà..... | 18 |
| V. | ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2019 | 18 |
| VI. | FILIALE ET PARTICIPATION | 19 |
| VII. | RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 19 |
| 1 : | L'ACTIONNARIAT..... | 19 |
| 2 : | LA GOUVERNANCE | 20 |
| 3 : | LES DIRIGEANTS | 20 |
| 4 : | COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION..... | 21 |
| 5 : | VIE SOCIALE..... | 22 |
| 6 : | LES MANDATS SOCIAUX..... | 22 |
| 7 : | L'INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE | 23 |
| VIII. | ANNEXE | 24 |
| | ANNEXE : TABLEAU DU RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES | 25 |

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte, dans le présent rapport, des résultats de notre gestion pendant l'exercice 2019 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Monsieur le Commissaire aux Comptes vous donnera, par ailleurs, lecture de ses rapports.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2019

L'activité de la société au cours de l'exercice 2019 est présentée ci-dessous.

✓ L'organisation de la SEM 9

La société s'est domiciliée dans les locaux du Bâtiment de Haute Technologie (BHT), 7 Parvis Louis Néel à Grenoble, également siège social de la SEM.

✓ BHT (1)

➤ *Acquisition du BHT au Conseil Départemental de l'Isère*

Il est rappelé que l'acte de cession du BHT et du bail à construction a été signé le 27 mars 2006 pour un montant de 25 573 K€ HT.

➤ *Financement du BHT*

Il est rappelé que la SEM MINATEC Entreprises a mobilisé 4 emprunts d'un montant total de 24 805 000 € souscrits auprès de 3 établissements financiers. Les 3 emprunts sur 20 ans sont garantis par la Ville de Grenoble, la Métropole et le Département de l'Isère.

Le tableau ci-après récapitule les financements mis en place par la société.

| Organisme Financier | Montant initial en K€ | Durée | Capital restant dû fin 2017 | Capital restant dû fin 2018 | Capital restant dû fin 2019 | Répartition 2019 | Taux |
|--|-----------------------|--------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------|---------------|
| Caisse d'Epargne | 8 000 | 20 ans | 3 556 | 3 111 | 2 667 | 1 667 | Fixe 4.35 % |
| | | | | | | 1 000 | Fixe 1.57 % |
| Société Générale | 7 283 | 20 ans | 3 338 | 2 933 | 2 529 | 2 529 | Fixe 3.08 % |
| Caisse Régionale du Crédit Agricole Sud RA | 7 283 | 20 ans | 3 450 | 3066 | 2 683 | 2 683 | Fixe à 2.98 % |
| TOTAL | 22 566 | | 10 343 | 9 111 | 7 879 | 7 879 | |

Montant du capital sur emprunts remboursé en 2019 : 1 232 K€

Le montant de l'investissement de la SEM dans le BHT 1 et l'état de réalisation au 31 décembre 2019 sont récapitulés ci-dessous :

| En milliers d'euros | Fin 2018 | Augmentation | Diminution | A fin 2019 |
|---|---------------|--------------|------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 23 | 5 | 0 | 28 |
| Immobilisations corporelles | 32 730 | 337 | 0 | 33 067 |
| Total investissement initial (1) | 32 753 | 342 | 0 | 33 095 |

➤ **Exploitation du BHT 1**

Par autorisation préfectorale n° 2010-06732 en date du 23 septembre 2010 relative à l'exploitation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du CEA pour son site de Grenoble, le CEA a été désigné porteur unique de l'autorisation d'exploitation des ICPE du BHT 52-B (limitée aux seules salles blanches et installations techniques associées).

Par lettre recommandée avec demande d'accusé réception en date du 29 septembre 2010, le CEA a notifié à la SEM MINATEC Entreprises sa volonté d'assurer la mise en œuvre de ladite autorisation sous sa seule responsabilité à l'égard des salles blanches du BHT désignées sous l'appellation "BHT 52-B".

En conséquence, la gestion des contraintes et des prestations telles qu'exposées par l'autorisation préfectorale relevant de l'ICPE est assurée directement par le CEA. Le CEA assure désormais l'exploitation des salles blanches du BHT, partie 52-B et les installations techniques associées.

Il est précisé que cette reprise par le CEA de l'exploitation des salles blanches du BHT est une demande motivée par la réglementation, qui se refuse à morceler les zones à risques, et par la complexité des procédés industriels des salles blanches du BHT qui rend très difficile pour la Sem, située en dehors de ces locaux et n'étant pas opérateur des process industriels, d'en être le responsable légal au regard des obligations de la réglementation ICPE.

➤ **Avancement de la commercialisation**

Il est rappelé que la commercialisation engagée par la société porte sur :

- 20 modules de salles blanches,
- 15 modules de bureaux,
- 16 modules de laboratoires.

Le remplissage réalisé en 2019 est le suivant :

| | Bureaux | Laboratoires | Salles blanches |
|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| A fin 2019 | 100 % | 100 % | 100 % |
| | (15 modules sur 15) | (16 modules sur 16) | (20 modules sur 20) |

Le périmètre de location des bureaux a été modifié en 2010, passant de 16 modules à 15, le dernier module étant affecté à l'hébergement de la SEM MINATEC Entreprises. En retour, les anciens bureaux de la SEM ont été mis en location.

Rappelons que 80 % du chiffre d'affaires de la société est réalisé par les salles blanches.

En 2019, la société a signé les conventions d'occupations ou baux commerciaux suivants (après l'avis du Comité de Sélection des entreprises) :

BHT1

| CLIENTS | Restitution | Date de signature | BUREAUX | LABORATOIRES | SALLES BLANCHES |
|---|-------------|-------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Solde disponible à fin décembre 2018 | | | 0 (100 % de remplissage) | 0 (100 % de remplissage) | 0 (100 % de remplissage) |
| CROCUS | | 01/04/2019 | | A411b | |
| ENERBEE | 06/05/2019 | | A308 | | |
| PRIMO1D | | 06/05/2019 | A308 | | |
| ENERBEE | 02/07/2019 | 02/07/2019 | A109 | | |
| PRIMO1D | | | A109 | | |
| AVALUN | 29/11/2019 | | A221 | A306c et d | |
| AVALUN | 29/11/2019 | | | | |
| Solde disponible à fin décembre 2019 | | | 0 (99,3 % de remplissage) | 0 (99,4 % de remplissage) | 0 (100 % de remplissage) |

✓ BHT 2

Le BHT 2 a été livré le 15 avril 2019. Les premiers baux ont débuté en juin 2019 avec une entrée physique des locataires à partir de septembre 2019. Le coût global du projet s'élève à 14,4 M€ HT.

Au 31 décembre 2019, le total des immobilisations brutes du BHT 2 s'élève à 11 391 643 €HT dont 57 731 € HT de travaux preneurs pour la société Prophesee.

| En milliers d'euros | Fin 2018 | Augmentation | Diminution | A fin 2019 |
|---|----------|---------------|------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 0 | 11 392 | 0 | 11 392 |
| Total investissement initial (1) | 0 | 11 392 | 0 | 11 392 |

Des dépenses sont engagées pour d'autres locataires du BHT2 (Diabeloop et Elichens) et pour les aménagement preneurs (sols, plafond, climatisation livrés en janvier 2020) sont constatées en « immobilisation en cours », pour un montant de 506 829 €.

Financements du BHT 2 :

Le tableau ci-après récapitule les financements mis en place par la société.

| | Montant | Durée financement à l'issue phase mobilisation | Capital restant du fin 2019 |
|------------------|---------------|--|-----------------------------|
| Caisse d'Epargne | 5 000 | 20 ans | 4 875 |
| Société Générale | 3 500 | 20 ans | 3 413 |
| BNP | 2 500 | 20 ans | 2 438 |
| TOTAL | 11 000 | | 10 726 |

Ces emprunts ont été contractualisés sur la base de taux variables (avec une option de passage en taux fixe).

Pour obtenir les meilleures conditions de marchés, la SEM a organisée une couverture de taux pour ces 3 prêts, pour la période courant de fin 2020 jusqu'à l'échéance. Après mise en concurrence du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne (la BNP et la Société Générale n'ayant pas répondu aux demandes de cotations), ces 3 emprunts en taux variables ont été figés le 13 juin 2019 en taux fixe.

Le tableau ci-dessous récapitule ces résultats.

| Lot n°1 - = 2 312 500 € | taux | Marge | Taux + Marge | Prêteurs |
|---|---------|---------|--------------|------------------|
| <i>taux fixe à compter 01/12/2020 jusqu'au 01/06/2039</i> | 0,8825% | 0,7900% | 1,6725% | Crédit Agricole |
| Lot n°2 = 3 237 500 € | | | | |
| <i>taux fixe à compter 28/12/2020 jusqu'au 28/06/2039</i> | 0,9050% | 0,5900% | 1,4950% | Crédit Agricole |
| Lot n°3 = 4 625 000 € | | | | |
| <i>taux fixe à compter 5/10/2020 jusqu'au 05/04/2039</i> | 0,8745% | 0,4800% | 1,3545% | Caisse d'Epargne |

En contrepartie de ces emprunts, la société a nanti un montant de 750 000 € auprès de la BNP (comptabilisé en immobilisations financières), nanti un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, et 800 000 euros auprès de la Société Générale.

➤ **Avancement de la commercialisation**

Il est rappelé que la commercialisation engagée par la société porte sur une Surface locative de 4 425 m² et 26 places de parkings au BHT 2 auxquelles s'ajoute 34 places au BCC.

BHT2

| CLIENTS | Date de signature | LABO/BUREAUX |
|---|-------------------|---------------------------|
| | | |
| PROPHESEE | <i>03/06/2019</i> | |
| ELICHENS | <i>30/06/2019</i> | |
| DIABELOOP | <i>01/08/2019</i> | |
| Solde disponible à fin décembre 2019 | | 42% de remplissage |

II. PRÉSENTATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

1. Analyse du bilan et de la situation financière de la société

Les états financiers de "MINATEC Entreprises " (bilan et compte de résultat) sont joints en annexe au présent rapport et résumés ci-dessous :

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 2 636 | 6 045 | 0 | 0 | 5 190 |
| Immobilisations corporelles | 16 589 991 | 15 904 424 | 16 742 050 | 21 795 075 | 23 403 337 |
| Immobilisations financières | 0 | 0 | 0 | 1 100 000 | 1 655 708 |
| Total actif immobilisé | 16 592 627 | 15 910 469 | 16 742 050 | 22 895 075 | 25 064 235 |
| Avance acompte | 0 | 0 | 15 292 | 4 494 | 0 |
| Créances clients, comptes rattachés | 294 290 | 88 567 | 2 238 095 | 451 841 | 842 005 |
| Autres créances | 344 190 | 446 237 | 565 374 | 637 943 | 798 521 |
| Charges constatées d'avances | 177 308 | 175 043 | 173 644 | 181 045 | 201 764 |
| Sous total | 815 789 | 709 847 | 2 993 110 | 1 275 324 | 1 842 290 |
| Valeurs mobilières de placements | 1 642 920 | 1 652 892 | 1 661 437 | 846 615 | 849 095 |
| Disponibilités | 9 280 738 | 9 566 827 | 8 936 223 | 8 396 408 | 10 880 505 |
| Sous total trésorerie | 10 923 658 | 11 219 719 | 10 597 660 | 9 243 023 | 11 729 600 |
| Total actif circulant | 1 1 739 447 | 1 1 929 566 | 13 590 067 | 10 518 347 | 13 571 890 |
| Total Actif | 28 332 075 | 27 840 035 | 30 332 116 | 33 413 422 | 38 636 125 |

| PASSIF | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Capital | 6 862 800 | 6 862 800 | 6 862 800 | 6 862 800 | 6 862 800 |
| Réserves | 212 763 | 258 818 | 299 364 | 347 225 | 347 225 |
| Résultat annuel | 921 079 | 810 922 | 957 216 | 871 036 | 176 017 |
| Report à nouveau | 3 251 649 | 4 126 675 | 4 897 050 | 5 806 405 | 6 677 441 |
| Total capitaux propres | 11 248 292 | 12 059 215 | 13 016 430 | 13 887 466 | 14 063 483 |
| Provision pour risques &charges | 2 076 225 | 2 254 225 | 2 410 225 | 2 582 877 | 2 697 628 |
| Emprunts et dettes | 13 161 002 | 11 733 490 | 10 485 979 | 15 713 601 | 18 736 421 |
| Dettes fournisseurs | 916 074 | 747 265 | 697 228 | 732 012 | 1 459 611 |
| Dettes fiscales sociales | 608 759 | 380 445 | 736 934 | 416 820 | 882 994 |
| Autres dettes | 24 503 | 27 108 | 1 202 940 | 80 646 | 795 986 |
| Produits constatés d'avance | 297 219 | 638 287 | 1 782 379 | 0 | 0 |
| Sous total | 15 007 558 | 13 526 595 | 14 905 461 | 16 943 079 | 21 875 012 |
| Total Passif | 28 332 075 | 27 840 035 | 30 332 116 | 33 413 423 | 38 636 125 |

| | | | | |
|-------------------------------------|--------------------|---|---------------------------|-------------------|
| Fonds de roulement | | | | |
| Capitaux propres | 14 063 483 | | | |
| + Provision | 2 697 628 | | | |
| - Actif immobilisé | - 25 064 236 | | | |
| + Emprunt > 1 an | 16 821 381 | | | |
| Fonds de roulement | + 8 518 256 | <table border="1"> <tr> <td>Trésorerie société</td> </tr> <tr> <td>11 729 598</td> </tr> </table> | Trésorerie société | 11 729 598 |
| Trésorerie société | | | | |
| 11 729 598 | | | | |
| Besoin en fonds de roulement | | | | |
| + Créances | 1 842 290 | | | |
| - Actif immobilisé | | | | |
| - Dettes | 5 053 630 | | | |
| Besoin en FDR | -3 211 340 | | | |

➤ **Analyse des principaux postes du bilan**

La clôture du compte de résultat 2019 permet de constater un résultat excédentaire de **176 K€**. Après affectation du résultat de l'exercice précédent, la situation nette de la société s'établit à **14 063 K€**.

Comme indiqué précédemment, le total des immobilisations brutes du BHT 2 s'élève à **11 392 K€**.

En immobilisations financières sont constatées la prise de participation (350 K€) et l'avance en compte courant (550 K€) dans la SCI ALEDIA ECHIROLLES. Sont également constatés 750 K€ nanti auprès de la BNP en contrepartie du financement du BHT 2.

Les provisions constituées au titre du gros entretien renouvellement s'élèvent à **2 698 K€**.

La trésorerie nette de la société s'élève à **11 730 K€, en augmentation de 2 486 K€ par rapport à 2018**. Cette trésorerie est placée en Valeurs Mobilières de Placement ou compte à terme de 12 mois, à l'exception des montants affectés en contrepartie du financement du BHT 2 (voir point financement BHT 2 ci-avant).

2. Compte de résultat

2.1 Formation de résultat

Le résultat de l'exercice 2019 est de + 176 016,90 €

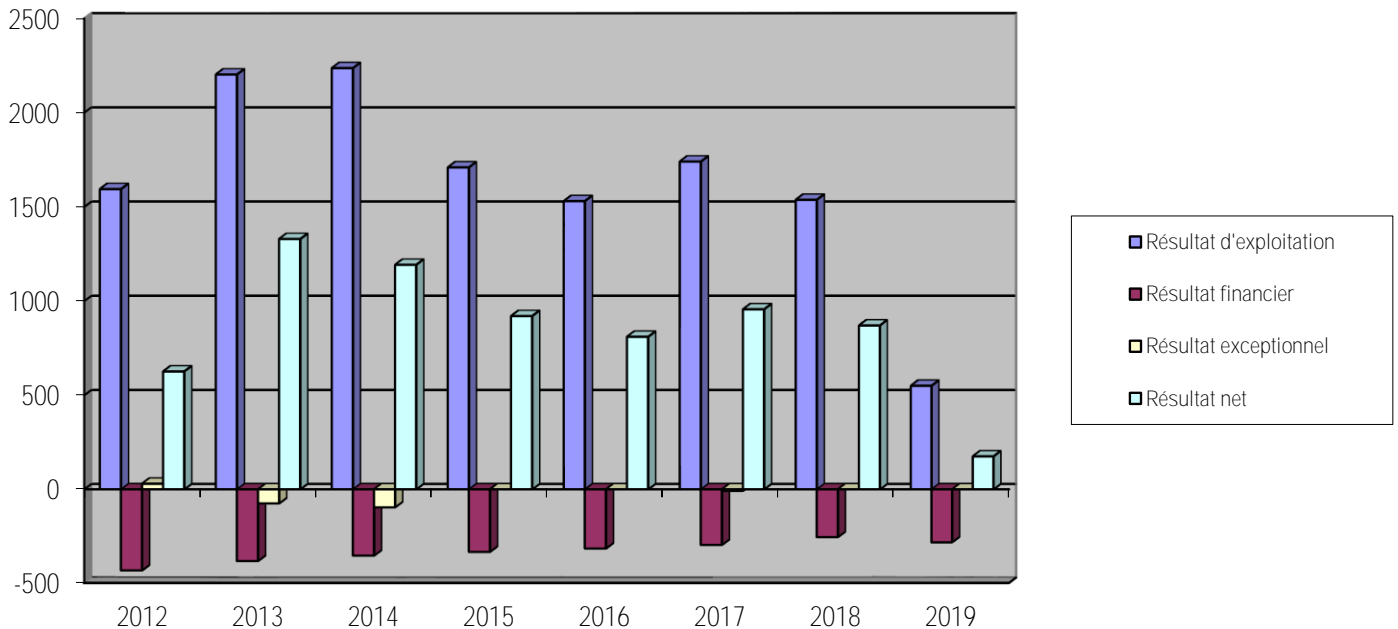
Ce résultat est la conséquence :

- d'un résultat d'exploitation de + 550 691,59 €
- d'un résultat financier de - 283 252,69 €
- d'un résultat exceptionnel de 0,00 €
- d'un impôt sur les bénéfices de + 91 422,00 €

Il est précisé que le résultat prévisionnel 2019, prévoyait un résultat de + 380 K€, après impôts.

| | Résultat 2014 | Résultat 2015 | Résultat 2016 | Résultat 2017 | Résultat 2018 | Résultat 2019 | Evolution 2019/2018 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------------|
| Produits d'exploitation | | | | | | | |
| Production de service | 7 653 | 7 488 | 7 186 | 7 339 | 7 505 | 7 666 | 2.3 % |
| Production immobilisé | | | | | | 14 | |
| Reprise de provisions | 162 | 38 | 60 | 51 | 34 | 93 | 171 % |
| Total produits d'exploitation | 7 814 | 7 526 | 7 246 | 7 390 | 7 539 | 7 772 | +3% |
| Charges d'exploitation | | | | | | | |
| Autres achats et charges externes | 2 684 | 2 927 | 3 091 | 2 921 | 3 331 | 3 601 | 8 % |
| Impôts, taxes | 218 | 240 | 244 | 213 | 240 | 272 | 14 % |
| Frais de personnel | 674 | 751 | 746 | 908 | 863 | 1 418 | 64 % |
| Amortissements et provisions | 1 753 | 1 667 | 1 395 | 1 398 | 1 360 | 1 726 | 27 % |
| Provisions GER | 229 | 229 | 229 | 207 | 207 | 205 | -1 % |
| Autres charges | 20 | 2 | 9 | 1 | 0 | 0 | |
| Total charges d'exploitation | 5 578 | 5 815 | 5 715 | 5 649 | 6 002 | 7 222 | 20 % |
| Résultat d'exploitation | + 2 236 | + 1 711 | + 1 531 | + 1 741 | + 1 538 | + 551 | -64 % |
| Résultat financier | -354 | -334 | -316 | -297 | -255 | -283 | 11 % |
| Résultat courant avant impôt | 1 883 | 1 377 | 1 215 | 1 444 | 1 283 | 267 | -79 % |
| Résultat exceptionnel | - 96 | 0 | 0 | -8 | 0 | 0 | 0 % |
| Impôts sur les bénéfices | 593 | 455 | 404 | 479 | 412 | 91 | -78 % |
| Total des produits | 7 956 | 7 604 | 7 306 | 7 433 | 7 581 | 7 810 | 3.0% |
| Total des charges | 6 762 | 6 683 | 6 495 | 6 476 | 6 710 | 7 634 | 14% |
| BENEFICE OU PERTE | 1 193 | 921 | 811 | 957 | 871 | 176 | -80% |

Le graphique ci-dessous rappelle l'évolution du résultat depuis 2012.



Le résultat d'exploitation, reste toujours bien orienté mais il ne représente plus 7 % du chiffre d'affaires (20 % en 2018). Cette évolution est normale avec la première année d'exploitation du BHT 2.

2.2 Commentaires sur la formation du résultat

Les charges d'exploitation s'élèvent 7 222 K€ HT (+20 % par rapport à 2018) et les produits d'exploitation s'élèvent à 7 772 K€ (+3 % par rapport à 2018).

Comme prévu, le BHT 2 pèse sur les comptes de la société avec un résultat négatif de 476 K€ (253 K€ de produits d'exploitation, 672 K€ de charges d'exploitation et 67 k€ de charges financières).

Le tableau ci-dessous détail la formation du compte de résultat "retraitée" :

| En milliers d'euros HT | Bilan 2018 | Budget prévisionnel 2019 | Bilan 2019 |
|--|----------------|--------------------------|--------------|
| CHARGES | | | |
| Charges de fonctionnement de la SEM (a) | 1 516 | 1 598 | 2 269 |
| <i>Dont personnel</i> | 864 | 1 027 | 1 418 |
| <i>Dont frais BHT-2</i> | 98 | 50 | 0 |
| Charges d'exploitation du BHT1 (b) | 4 486 | 4 296 | 4 281 |
| <i>Dont charges d'exploitation</i> | 2 629 | 2 636 | 2 645 |
| <i>Dont amortissement</i> | 1 353 | 1 350 | 1 340 |
| <i>Dont provisions GER</i> | 207 | 210 | 205 |
| <i>Dont travaux réalisés pour locataire</i> | 290 | 0 | 91 |
| <i>Dont provision d'exploitation</i> | 7 | 100 | 0 |
| Charges d'exploitation du BHT 2(c) | 0 | 710 | 672 |
| <i>Dont charges d'exploitation</i> | 0 | 394 | 286 |
| <i>Dont amortissement</i> | 0 | 316 | 386 |
| Total charges d'exploitation (a+b+c) | 6 002 | 6 604 | 7 222 |
| Frais financiers | 296 | 322 | 321 |
| Charges exceptionnelles | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL CHARGES | 6 298 | 6 926 | 7 543 |
| PRODUITS | | | |
| Produits de fonctionnement de la SEM (a) | 213 | 194 | 201 |
| Produits du BHT 1 (b) | 7 326 | 7 127 | 7 317 |
| <i>Dont loyers et sur loyers</i> | 4 396 | 4 623 | 4 637 |
| <i>Dont charges récupérées auprès des utilisateurs</i> | 2 523 | 2 504 | 2 543 |
| <i>Dont autres</i> | 373 | 0 | 44 |
| <i>Dont reprises sur provisions</i> | 34 | 0 | 93 |
| Produits du BHT 2 (c) | 0 | 123 | 253 |
| <i>Dont loyers et sur loyers</i> | 0 | 80 | 117 |
| <i>Dont charges récupérées auprès des utilisateurs</i> | 0 | 43 | 36 |
| <i>Dont remboursement de travaux</i> | 0 | 0 | 100 |
| Total produits d'exploitation (a+b+c) | 7 539 | 7 444 | 7 772 |
| Produits financiers | 42 | 10 | 38 |
| Produits exceptionnels | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL PRODUITS | 7 581 | 7 454 | 7 810 |
| Résultat | + 1 283 | + 528 | + 267 |
| Impôt sur les sociétés | 479 | 156 | 91 |
| Résultat net | + 871 | + 379 | + 176 |

Par rapport au bilan 2019, les principaux commentaires sur les **charges** sont les suivants :

Charges d'exploitation :

- Les frais de fonctionnement de la société sont en augmentation par rapport à 2018 et par rapport au budget prévisionnel :
 - Ils tiennent compte de l'imputation en charges de l'exercice d'indemnités de fin de carrières à hauteur de 91 K€.
 - Les frais de personnel en augmentation de 64 % s'expliquent par le fait que la SEM a dû recruter trois personnes en 2019, à savoir : une assistante, précédemment en intérim et en remplacement de celle ayant quittée la SEM, et un technicien d'exploitation maintenance, dont 6 mois sur le BHT 2, ainsi qu'une autre assistante pour faire face à la mise en exploitation du BHT-2. Cette augmentation inclue aussi la part variable de la rémunération du Directeur Général au titre des exercices 2017, 2018, 2019 qui a été provisionnée, ainsi que le solde de tout compte, dont l'indemnité de rupture conventionnelle accordée à une des deux assistantes embauchées en 2019 et qui a souhaité changer d'orientation professionnelle.
- Les charges d'exploitation (et prestations réalisées pour les utilisateurs) du BHT 1 s'élèvent à 4 281 K€ et sont stables par rapport à 2018.
- Les charges d'exploitation (et prestations réalisées pour les utilisateurs) du BHT 2 s'élèvent à 672 K€, proche de la prévision.

La provision annuelle au titre du GER est de 205 K€, portant la provision totale à 2 698 K€.

Charges financières : Elles correspondent aux intérêts des emprunts du BHT 1 (254 K€) et du BHT 2 (67 K€).

Par rapport au bilan 2019, les principaux commentaires sur les **produits** sont les suivants :

Produits d'exploitation :

- Les produits de fonctionnement de la société (frais de gestion et d'astreinte refacturés aux utilisateurs) s'élèvent à 201 K€.
- Au titre du BHT 1, les produits s'élèvent à 7 317 K€ (stable par rapport à 2018) se répartissant ainsi :
 - Loyers (et compléments de loyers) de 4 637 K€ en augmentation de 5 % ;
 - Charges refacturées auprès des utilisateurs (2 545 K€) stable par rapport à 2018, auxquelles s'ajoutent 30 K€ de remboursement de travaux ;
 - Autres produits (44 K€) correspondent aux travaux réalisés pour le compte de locataires ;
 - Reprises sur provisions (93 K€) : au titre de la provision constituée antérieurement au titre du GER (gros entretien renouvellement).

- Au titre du BHT 2, les produits s'élèvent à 253 K€ (supérieur à la prévision) pour 6 mois d'exploitation se répartissant ainsi :
 - Loyers (et compléments de loyers) pour 117 K€ ;
 - Charges refacturées auprès des utilisateurs pour 36 K€ ;
 - Remboursement de travaux pour 100 K€ par un locataire.

Produits financiers : 38 K€ dont 7K€ sur l'avance en compte courant à la SCI ALEDIA ECHIROLLES.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration propose :

- D'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à **176 016,90 €** :
 - En réserve légale pour **52 352,65 €** qui s'élèvera, après affectation, à la somme de **399 577,33 €**.
 - En report à nouveau pour **123 664,25 €** qui s'élèvera, après affectation, à la somme de **6 801 105,97 €**.

IV. PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

1. Budget 2020

Le budget prévisionnel 2020, comprend le fonctionnement propre de la société, le fonctionnement du BHT1 et le BHT2.

| En milliers d'euros HT | Bilan 2018 | Bilan 2019 | Budget prévisionnel 2020 |
|--|--------------|--------------|--------------------------|
| CHARGES | | | |
| Charges de fonctionnement de la SEM (a) | 1 516 | 2 269 | 1 918 |
| <i>Dont personnel</i> | 864 | 1 418 | 1 210 |
| <i>Dont frais BHT-2</i> | 98 | 0 | 0 |
| Charges d'exploitation du BHT1 (b) | 4 486 | 4 281 | 4 325 |
| <i>Dont charges d'exploitation</i> | 2 629 | 2 645 | 2 678 |
| <i>Dont amortissement</i> | 1 353 | 1 340 | 1 337 |
| <i>Dont provisions GER</i> | 207 | 205 | 210 |
| <i>Dont travaux réalisés pour locataire</i> | 290 | 91 | 0 |
| <i>Dont provision d'exploitation</i> | 7 | 0 | 100 |
| Charges d'exploitation du BHT 2(c) | 0 | 672 | 1 108 |
| <i>Dont charges d'exploitation</i> | 0 | 286 | 501 |

| | | | |
|--|----------------|--------------|--------------|
| <i>Dont amortissement</i> | 0 | 386 | 607 |
| Total charges d'exploitation (a+b+c) | 6 002 | 7 222 | 7 351 |
| Frais financiers | 296 | 321 | 289 |
| Charges exceptionnelles | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL CHARGES | 6 298 | 7 543 | 7 640 |
| PRODUITS | | | |
| Produits de fonctionnement de la SEM (a) | 213 | 201 | 195 |
| Produits du BHT 1 (b) | 7 326 | 7 317 | 7 352 |
| <i>Dont loyers et sur loyers</i> | 4 396 | 4 637 | 4 4781 |
| <i>Dont charges récupérées auprès des utilisateurs</i> | 2 523 | 2 543 | 2 571 |
| <i>Dont autres</i> | 373 | 44 | 0 |
| <i>Dont reprises sur provisions</i> | 34 | 93 | 0 |
| Produits du BHT 2 (c) | 0 | 253 | 526 |
| <i>Dont loyers et sur loyers</i> | 0 | 117 | 341 |
| <i>Dont charges récupérées auprès des utilisateurs</i> | 0 | 36 | 185 |
| <i>Dont remboursement de travaux</i> | 0 | 100 | 0 |
| Total produits d'exploitation (a+b+c) | 7 539 | 7 772 | 8 073 |
| Produits financiers | 42 | 38 | 20 |
| Produits exceptionnels | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL PRODUITS | 7 581 | 7 810 | 8 093 |
| Résultat | + 1 283 | + 267 | + 454 |
| Impôt sur les sociétés | 479 | 91 | 125 |
| Résultat net | + 871 | + 176 | + 329 |

CHARGES : elles s'élèvent à 7 640 K€ HT.

➤ **CHARGES D'EXPLOITATION** : 7 351 K€ HT et sont composées de :

Fonctionnement de la société : 1 918 K€ :

La masse salariale du budget 2020 intègre d'une part le remplacement par un ingénieur du Responsable Travaux Neufs et Aménagement, suite à son départ en retraite et d'autre part le solde de tout compte de ce dernier, dont l'indemnité légale de fin de carrière qui lui est due au titre de la dette sociale de la société, dont la SEM a externalisé la gestion auprès de CNP par mesure prudentielle.

Ce montant intègre aussi les éléments habituels d'indemnités d'astreintes, éventuelles primes exceptionnelles, indemnités et prime d'objectif du mandataire social, mesures collectives et individuelles d'augmentations.

A fin 2020 l'effectif sera stabilisé à 9 salariés (soit 8 ETP) tout comme en 2019. Un équivalent temps plein est affecté au BHT 2.

Exploitation du BHT1 : 4 325 K€, stable par rapport à 2019 (en ne tenant pas compte des travaux réalisés pour locataires), les principaux montants portant sur :

- Charges du BHT : 2 678 K€ ;
- Amortissement : 1 137 K€ ;
- Provision GER (gros entretien renouvellement) estimée à 210 K€ ;
- Provision d'exploitation de 100 K€ pour faire face à un éventuel imprévu ou défaillance.

Exploitation du BHT2 : 1 108 K€ pour 12 mois d'exploitation

- Charges du BHT : 501 K€ ;
- Amortissement : 607 K€ ;

➤ **CHARGES FINANCIERES : 289 K€,** dont 254 K€ pour le BHT 1 et 70 K€ pour le BHT 2.

➤ **PRODUITS D'EXPLOITATION : ils s'élèvent à 8 073 K€ HT et sont composés de :**

Produits de fonctionnement de la société : 194 K€ (entre autres frais de gestion refacturés aux utilisateurs) ;

Produits du BHT 1 : 7 352 K€

- **Loyers et compléments de loyers : 4 781 K€,** sur la base du taux de remplissage actuel ;
- **Charges récupérées auprès des utilisateurs : 2 571 K€** (soit 96 % des charges d'exploitation du BHT 1) ;
- **Reprises sur provisions : 0 K€.**

Produits du BHT 2 : 526 K€

- **Loyers : 341 K€,** sur la base des baux signés au 1^{er} trimestre 2020 ;
- **Charges récupérées auprès des utilisateurs : 185 K€** (soit 37 % des charges d'exploitation du BHT 2) ;

PRODUITS FINANCIERS : estimés à 20 K€.

Sur ces bases, le résultat prévisionnel de la société avant impôt est estimé à **+ 454 K€.**

Après impôt sur les sociétés (125 K€) **le résultat net serait de 329 K€.**

Comme prévu, le BHT 2 pèserait sur les comptes de la société avec un résultat négatif de 651 K€.

2. Les perspectives 2020 et au-delà

Le résultat du BHT2 restera négatif jusqu'à son remplissage à 90 %, qui devrait être atteint en 2022 ou 2023. Le résultat du BHT 1 permettra de compenser cette exploitation négative et la société gardera des comptes excédentaires, mais d'un montant réduit par rapport aux années précédentes.

L'année 2020 verra la fin du mandat social de l'actuel directeur général qui sera remplacé au 1^{er} janvier 2021.

Cette année 2020 verra aussi l'avènement de deux projets majeurs et structurants pour l'avenir de la SEM MINATEC Entreprises :

- Son éventuelle participation au capital d'une structure de type SCI qui aura la charge de construire et d'exploiter un site de production industrielle pour le compte de la Sté ALEDIA.
- La conduite d'une étude technico-économique en vue de la construction éventuelle d'un BHT3
- La possible prise à bail d'un bâtiment en proximité du BHT-2 en vue d'y accueillir les prospects de la SEM, une fois le BHT-2 à saturation.

Pour faire face à ces événements, la SEM devra très probablement optimiser son mode d'organisation et de fonctionnement interne.

Comptant parmi les acteurs économiques importants de soutien à la recherche scientifique et à l'innovation, elle devra s'ouvrir plus sur l'extérieur.

V. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2019

Depuis le début de l'année 2020, aucun événement de nature à porter atteinte au bon fonctionnement de la société ou à la sincérité de ses comptes n'est à signaler.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures de confinement instaurées à compter du 17 mars 2020, ont conduit la SEM MINATEC Entreprises à adapter son fonctionnement afin de poursuivre, dans la mesure du possible, ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition. Ainsi, la généralisation du télétravail a été la règle.

Durant cette période, la Société a honoré l'ensemble des règlements aux fournisseurs.

La Société n'a pas souffert de problème de trésorerie.

Ainsi, la SEM conserve une bonne visibilité sur sa trésorerie et n'anticipe pas d'impasse sur les prochains mois.

Les conséquences de cette situation sont à ce jour encore difficilement quantifiable. Certains locataires ont fait part de demandes de différé de paiement de loyers ou de remises.

Ces éléments impacteront probablement le montant des loyers perçus par notre société pour l'exercice 2020. Ces impacts sont en cours de chiffrage.

En application de l'article L.356-3 de la loi du 24 juillet 1966, il est porté à la connaissance des actionnaires que les principaux actionnaires détiennent au 31 décembre 2019 :

- + Plus de 66,70 % du capital : Néant,
- + Plus de 50 % du capital : Néant,
- + Plus de 33,3 % du capital : Néant,
- + Plus de 20 % du capital : Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
.....Grenoble Alpes Métropole et CEA,
- + Plus de 10 % du capital : Département de l'Isère,
- + Plus de 5 % du capital : Caisse des Dépôts.

VI. FILIALE ET PARTICIPATION

La SEM MINATEC Entreprises détient une participation à hauteur de 10,4 % du capital de la SCI ALEDIA ECHIROLLES, soit pour un montant de 350 000 euros.

En outre, dans le cadre d'une convention d'avance en compte courant d'associé conclue avec la SCI en date du 8 mars 2019, la SEM MINATEC Entreprises a apporté la somme de 550 000 euros.

Le résultat 2019 de la SCI ALEDIA ECHIROLLES s'établit par une perte de 95 988 euros.

VII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 : L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2019, la société est composée de 7 actionnaires, 3 prêts d'action et 17 administrateurs.

SITUATION ADMINISTRATIVE au 31 Décembre 2019

Capital de 6 862 800 euros divisé en 68 628 actions de 100 euros.

| Actionnaires | Nombre d'actions | Capital | | Nombre d'administrateurs |
|---|------------------|------------------|-------------|--------------------------|
| | | Part € | % | |
| Département de l'Isère | 7 626 | 762 600 | 11,11 % | 2 |
| Grenoble Alpes Métropole | 16 017 | 1 601 700 | 23,34 % | 4 |
| Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives* | 15 241 | 1 524 100 | 22,21 % | 1* |
| Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes | 22 117 | 2 211 700 | 32,23 % | 6 |
| Caisse des Dépôts et Consignations | 6 860 | 686 000 | 10,00 % | 1 |
| Caisse d'Epargne Rhône Alpes | 704 | 70 400 | 1,03 % | 1 |
| INPG Entreprise SA | 60 | 6 000 | 0,09 % | - |
| M. Bertrand COULON (prêt d'action) | 1 | 100 | | 1 |
| M. Claude MASSIT* (prêt d'action) | 1 | 100 | | 1 |
| M. Jean-Yves REDON (prêt d'action) | 1 | 100 | | 1 |
| TOTAL | 68 628 | 6 862 800 | 100% | 17 |

*1 représentant permanent et 3 prêts d'action

*M. MASSIT remplacé par M. Ludovic POUPINET dont la prise d'effet lors de la prochaine AGOA

2 : LA GOUVERNANCE

La vie sociale de la société est retracée en troisième partie du présent rapport.

3 : LES DIRIGEANTS

Aucun changement n'est intervenu durant l'exercice.

- Mme Annick MERLE assure la fonction de Présidente du Conseil d'administration depuis le 12 juin 2015.
- M. Alain RAMBERTI occupe les fonctions de Directeur Général, non actionnaire de la société, depuis le 7 septembre 2012. Son mandat a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2020 par le Conseil d'administration du 20 mai 2019.

4 : COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION

| | Actionnaire | Représentants Prénom - NOM | Fonction au sein du Conseil d'Administration | Porteur des parts | Membres du bureau | Membres de la Commission d'Appels d'Offres | Membres de la Commission d'Agrément à la cession des actions | Membres du Comité de Sélection des Entreprises Locataires |
|--|--|---|---|----------------------|-------------------------|--|---|---|
| COLLECTIVITES TERRITORIALES | Département de l'Isère (Délib. 22_11_19) | Pierre GIMEL Vice-Président | Administrateur | | x | | | |
| | | Annick MERLE Vice-Présidente | Administratrice | x | x | Titulaire | x | Présidente du Comité |
| | Grenoble Alpes Métropole (Délib. 28_09_18 & 09_11_18) | Claus HABFAST Vice-Président | Administrateur | | x | Suppléant | Suppléant | x |
| | | Elisabeth LEGRAND Conseillère métropolitaine | Administratrice | | | Suppléante | | |
| | | Jacques NIVON Conseiller Métropolitain | Administrateur | | | | | |
| | | Marie-José SALAT Vice-Présidente | Administratrice | x | | Suppléante | x | Suppléante |
| | COLLECTIVITES TERRITORIALES (suite) | Région Auvergne-Rhône-Alpes (Délib. 15_06_18 & 20.12.19) | Nathalie BERANGER Conseiller Communautaire | Administratrice | | | | |
| Catherine BOLZE Conseillère Régionale | | | Administratrice | | | | | |
| Olivier BONNARD Conseiller Régional | | | Administrateur | | | | | |
| Sandrine CHAIX Conseillère Spéciale Déléguée au handicap | | | Administratrice | | | | | |
| Yannick NEUDER Vice-Président | | | Administrateur | x | x | x | x | x |
| Virginie PFANNER Conseillère Régionale | | | Administratrice | | | | | |

| | | | | | | | | |
|----------------------------|--|--|-----------------|---|---|--|-----------|---|
| ACTIONNAIRES PRIVÉS | C.E.A | Jean-Charles GUIBERT Directeur Valorisation Recherche Technologique (<i>Désignation 01_04_05</i>) | Administrateur | x | x | | x | x |
| | Prêts d'action du CEA (04_06_14, 06_12_06, 15_11_18) | Bertrand COULON Responsable Groupe Maîtrise d'ouvrage, CEA | Administrateur | x | | | Titulaire | |
| | | Claude MASSIT Directeur Délégué Opérations, CEA-LÉTI | Administrateur | x | | | Suppléant | |
| | | Jean-Yves REDON Directeur Délégué à l'investissement et au Patrimoine | Administrateur | x | | | | |
| | C.D.C | Bertrand LACROIX Chargé de développement territorial (<i>Désignation 15_03_17</i>) | Administrateur | x | x | | x | x |
| | C. EPARGNE | Caroline HANRIOT-SAUVEUR Directrice du Centre d'Affaires Isère (<i>Désignation 04_03_13</i>) | Administratrice | x | x | | x | x |
| INPG Entreprise S SA | Henri-Marc MICHAUD Président du Directoire (<i>Désignation 21_10_03</i>) | | x | | | | | |

5 : VIE SOCIALE

Le Conseil d'administration de la société s'est réuni à 3 reprises en 2019 :

- **Le 18 mars 2019, réunissant 11 administrateurs ;**
- **Le 20 mai 2019, réunissant 11 administrateurs.**
- **Le 8 octobre 2019, réunissant 11 administrateurs.**

6 : LES MANDATS SOCIAUX

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Figure ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés (commerciales ou non, françaises et étrangères) par chacun des mandataires sociaux (lorsque ceux-ci nous ont été communiqués), en conformité avec la loi n°2002-1303 du 29 octobre 2002 :

| | |
|-------------------|--|
| M. Alain RAMBERTI | Directeur Général de MINATEC ENTREPRISES |
|-------------------|--|

Pour information, figure ci-après la liste des fonctions exercées dans d'autres sociétés, par les administrateurs :

| Administrateurs | Nombre de mandats | Autres Sociétés Anonymes |
|------------------------------|-------------------|--|
| Mme Nathalie BERANGER | 2 | SEM Grenoble Habitat |
| Mme Chantal CARLIOZ | 0 | |
| M. Bertrand COULON | 0 | |
| Mme Christine CRIFO | 0 | |
| M. Claus HABFAST | 3 | SPL Alpexpo (Président), Régie du Téléphérique de Grenoble Bastille (Administrateur), SEM Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise (Censeur) |
| Mme Caroline HANRIOT-SAUVEUR | 0 | |
| M. Pierre GIMEL | 0 | |
| M. Jean-Charles GUIBERT | 1 | Société 40-30 (Administrateur) |
| M. Bertrand LACROIX | 5 | SAS XPOLE PRESQU'ILE, SEM Grenoble Habitat, SA Société d'Aménagement Touristique de l'Alpes d'Huez et des Grandes Rousses, SEM INNOVIA Grenoble Durablement (Administrateur), SAS ELEGIA Développement |
| Mme Elisabeth LEGRAND | 0 | |
| M. Claude MASSIT | 0 | |
| Mme Annick MERLE | 2 | TERRITOIRES 38 (Vice-Présidente), ISÈRE Aménagement (Vice-Présidente) |
| M. Damien MICHALLET | 0 | |
| M. Yannick NEUDER | | |
| M/ Jacques NIVON | 1 | SA SAGES |
| Mme Flavie REBOTIER | 0 | |
| Mme Marie-Josée SALAT | 1 | SCIC Digital Grenoble (Titulaire) |

7 : L'INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE

La SEM MINATEC Entreprises est soumise tant vis-à-vis de ses actionnaires au titre de son activité commerciale, que vis-à-vis de ses actionnaires collectivités locales, à des obligations et informations régies par les lois suivantes :

Au titre de la Loi du 24 juillet 1966 : information financière, commerciale annuelle.

La société a adressé conformément à la loi à ses 3 actionnaires publics, le rapport de gestion 2018 du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 17 juin 2019 ainsi que les comptes annuels 2018.

Au titre du Code Général des Collectivités Territoriales – article L 1524-5 alinéa 7 : information financière (rapport écrit) annuelle soumise aux organes délibérants des collectivités actionnaires par leurs représentants.

Cette loi complète pour les Sociétés d'Economie Mixte les obligations d'information aux actionnaires définies dans la loi du 24 juillet 1966, au titre des sociétés anonymes lorsque leurs actionnaires sont des collectivités publiques, ou leurs groupements.

A ce titre, annuellement, les représentants désignés par les collectivités locales au sein des assemblées générales, des conseils d'administration ou de surveillance, doivent présenter un rapport écrit qui est soumis aux organes délibérants des collectivités actionnaires sur lequel ils doivent se prononcer. Dans ce but, la société remet aux dits représentants son rapport de gestion.

Le rapport pour l'exercice 2019 sera transmis aux collectivités actionnaires à l'issue de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de MINATEC Entreprises.

VIII. ANNEXE

Se reporter à la page suivante.

Cet élément ayant été porté à votre connaissance pour vous permettre d'apprécier l'activité de la société au cours de l'exercice et ses perspectives pour l'avenir. Il vous est demandé, après audition des rapports de Monsieur le Commissaire aux Comptes, de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont présentées.

ANNEXE : TABLEAU DU RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| DATE D'ARRETE Durée de l'exercice | 31/12/2019 12 mois | 31/12/2018 12 mois | 31/12/2017 12 mois | 31/12/2016 12 mois | 31/12/2015 12 mois |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 6 862 800 | 6 862 800 | 6 862 800 | 6 862 800 | 6 862 800 |
| Nombre d'actions | | | | | |
| - ordinaires | 68 628 | 68 628 | 68 628 | 68 628 | 68 628 |
| - à dividende prioritaire | | | | | |
| Nombre d'actions maximum à créer | | | | | |
| - par conversion d'obligations | | | | | |
| - par droit de souscription | | | | | |
| OPERATIONS et RESULTATS | | | | | |
| Chiffre d'affaires Hors Taxes | 7 665 730 | 7 505 004 | 7 339 284 | 7 186 007 | 7 488 140 |
| Résultat avant impôts, participation | 2 104 844 | 2 815 718 | 2 990 405 | 2 788 099 | 3 234 899 |
| Dot. amortissements et provisions | 1 930 542 | 1 567 087 | 1 605 581 | 1 623 923 | 1 896 017 |
| Impôt sur les bénéfices | | | | | |
| Participation des salariés | | | | | |
| Résultat après IS, participation salariale et | | | | | |
| Résultat net | 176 017 | 871 036 | 957 216 | 810 922 | 921 079 |
| RESULTAT PAR ACTION | | | | | |
| Résultat avant impôts, participation salariale, | | | | | |
| avant dotation aux amortissements et | 31 | 41 | 44 | 41 | 47 |
| Résultat après impôt, participation salariale et | | | | | |
| dotation aux amortissements et provisions | 3 | 13 | 14 | 12 | 13 |
| Dividende distribué | | | | | |
| PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 8 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Masse salariale | 1 003 590 | 611 521 | 649 247 | 524 550 | 534 736 |
| Sommes versées en avantages sociaux | | | | | |
| [sécurité sociale, œuvres sociales...] | 414 607 | 251 846 | 258 766 | 221 815 | 216 044 |



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 32 18

Politique : Administration générale

Programme(s) :

Objet : Rapport 2019 des représentants du Département au sein de la SEM
Territoires 38

Service instructeur : DPM/AUD

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement
fonctionnement

Recettes : investissement
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Cheminel

Commission : Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 32 18

Numéro provisoire : 2354 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 04-03-2021

Publication le : 04-03-2021

Notification le : 04-03-2021

Exécutoire le : 04-03-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2021 DOB 2021 F 32 1,

Vu l'avis de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Cheminel au nom de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

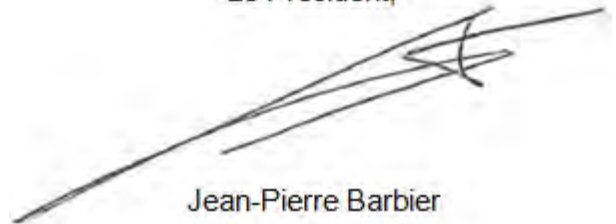
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du rapport des représentants du Département, accompagné de celui relatif à la gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SEM Territoires 38 pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 , joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le Président,' and above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

Société d'Economie Mixte Territoires 38

Rapport des représentants du Département au sein de la SEM Territoires 38

Au 31 décembre 2019, les représentants de l'assemblée départementale au sein de la SEM Territoires 38 étaient :

- Monsieur Jean-Pierre Barbier – administrateur
- Madame Annick Merle – administratrice
- Monsieur Christian Coigné – administrateur
- Madame Anne Gérin – administratrice
- Monsieur Robert Durantou – administrateur
- Monsieur Daniel Bessiron - administrateur
- Madame Amandine Germain – administratrice

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants du Département doivent présenter un rapport écrit, à soumettre à l'assemblée départementale, sur l'exécution des missions de la SEM.

Afin de satisfaire à l'obligation d'information de l'assemblée départementale énoncée dans le code général des collectivités territoriales, au titre de l'année 2019, les représentants du Département proposent à l'assemblée départementale de prendre connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SEM Territoires 38, pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

En conclusion, les représentants soussignés du Département au sein de la SEM Territoires 38 proposent au Président du Département de soumettre à l'assemblée ce rapport accompagné du document cité ci-dessus.

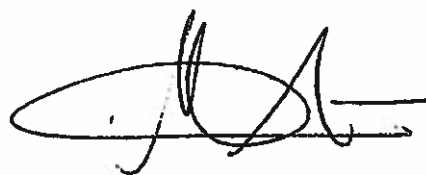
Jean-Pierre Barbier



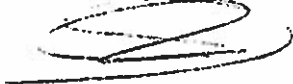
Anne Gérin



Amandine Germain



Annick Merle



Robert Duranton



Christian Coligné



Daniel Bessiron



En conclusion, les représentants soussignés du Département au sein de la SEM Territoires 38 proposent au Président du Département de soumettre à l'assemblée ce rapport accompagné du document cité ci-dessus.

Jean-Pierre Barbier

Anne Gérin

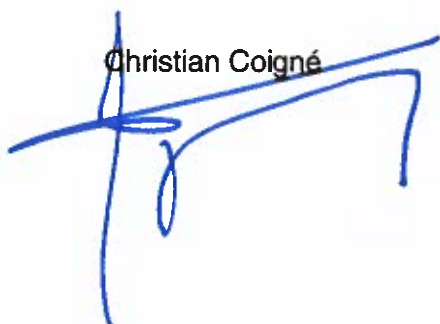
Amandine Germain



Annick Merle

Robert Duranton

Christian Coigné



Daniel Bessiron



Société d'Economie Mixte Territoires 38

Rapport des représentants du Département au sein de la SEM Territoires 38

Au 31 décembre 2019, les représentants de l'assemblée départementale au sein de la SEM Territoires 38 étaient :

- Monsieur Jean-Pierre Barbier – administrateur
- Madame Annick Merle – administratrice
- Monsieur Christian Coigné – administrateur
- Madame Anne Gérin – administratrice
- Monsieur Robert Durantou – administrateur
- Monsieur Daniel Bessiron - administrateur
- Madame Amandine Germain – administratrice

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants du Département doivent présenter un rapport écrit, à soumettre à l'assemblée départementale, sur l'exécution des missions de la SEM.

Afin de satisfaire à l'obligation d'information de l'assemblée départementale énoncée dans le code général des collectivités territoriales, au titre de l'année 2019, les représentants du Département proposent à l'assemblée départementale de prendre connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SEM Territoires 38, pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PREAMBULE | 4 |
| PREMIERE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 5 |
| 1. L'ACTIONNARIAT | 5 |
| 2. LA GOUVERNANCE | 8 |
| 3. LES DIRIGEANTS | 8 |
| 4. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CENSEURS | 9 |
| 5. LE PERSONNEL DE LA SOCIETE | 10 |
| 6. LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE | 11 |
| 7. LES CONTROLES EXTERNES | 11 |
| 8. LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX | 11 |
| DEUXIEME PARTIE : | 12 |
| LA PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE | 12 |
| 1 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS | 12 |
| 2 - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS | 12 |
| Résultat de l'exercice..... | 12 |
| Compte de résultat de la société – Parties fonctionnement et opération propre | 13 |
| Soldes intermédiaires de gestion – Parties fonctionnement et opération propre | 16 |
| Ratios d'analyse financière – Parties fonctionnement et opération propre | 16 |
| 3 - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT | 17 |
| 4 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT | 18 |
| 5 - AFFECTATION DU RESULTAT | 19 |
| 6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES | 19 |
| TROISIEME PARTIE : | 20 |
| L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE | 20 |
| 1 - LE CHIFFRE D'OPERATIONS | 20 |
| 2 - LES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT | 20 |
| 2.1 Les contrats de concession | 20 |
| 2.2 Les dépenses d'aménagement | 21 |
| 2.3 Les commercialisations..... | 21 |
| 3 - LES MANDATS..... | 24 |
| 4 - LES OPERATIONS EN COMPTE PROPRE | 25 |
| 4.1 Les contrats..... | 25 |
| 4.2 Les dépenses..... | 25 |
| 5 - LES ETUDES / AMO | 25 |
| 6 - LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT | 26 |
| 7 - L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR | 26 |
| 8 - LES EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE | 26 |

| | |
|---|-----------|
| QUATRIEME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX..... | 27 |
| CINQUIEME PARTIE : FILIALES ET PARTICIPATIONS..... | 29 |
| ANNEXE | 31 |
| A – TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE | 31 |

PREAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

TERRITOIRES 38

1 703 996 euros divisé en 224 210 actions.

| ACTI ONNAI RES ET ADMI NI STRATEURS | % | Nb actions |
|--|---------|------------|
| Département de l'Isère, - Représenté au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o Monsieur Jean-Pierre BARBIER, o Monsieur Daniel BESSIRON, o Monsieur Christian COIGNÉ, o Monsieur Robert DURANTON, o Madame Anne GÉRIN, o Madame Amandine GERMAIN, o Madame Annick MERLE, o Monsieur Christian RIVAL. | 46.00 % | 103 143 |
| Grenoble Alpes Métropole, - représentée au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o Monsieur Yannick OLLIVIER, o Monsieur David QUEIROS, o Monsieur Jean RAVET. | 14.31 % | 32 085 |
| Ville de Grenoble, - représentée au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o Monsieur Vincent FRISTOT, o Madame Christine GARNIER. | 9.20 % | 20 630 |
| Ville d'Echirolles, - Représentée au Conseil d'administration par Madame Liliane PESQUET. | 1.83 % | 4 098 |
| Ville d'Eybens, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre BEJJAJI. | 1.86 % | 4 163 |
| Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) - représenté à l'Assemblée générale par Madame Françoise GERBIER. | 1.58 % | 3 555 |
| Ville de St-Egrève, - Représentée à l'assemblée générale par Monsieur Emmanuel ROUX. | 0.97 % | 2 176 |
| Ville de Pont-de-Claix, - Représentée au Conseil d'administration par Monsieur Sam TOSCANO. | 0.42 % | 936 |
| Ville de Vienne, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry KOVACS. | 0.40 % | 898 |
| Ville de Meylan, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Arslan SOUFI. | 0.26 % | 583 |

| | | |
|---|----------------|----------------|
| Ville de Saint- Martin d'Hères , - Représentée à l' Assemblée générale par Madame Michelle VEYRET. | 0.21 % | 468 |
| Syndicat Intercommunal de la Zone Verte du Grésivaudan (SI ZOV), - représenté au Conseil d'administration par Monsieur Claude BENOIT. | 0.16 % | 356 |
| Ville de Sassenage, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Amédée MATRAIRE. | 0.08 % | 187 |
| Ville de Bourg d'Oisans , - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Camille CARREL. | 0.08 % | 187 |
| Ville de Voreppe, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Louis SOUBEYROUX. | 0.08 % | 187 |
| Ville de La Tronche - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Pierre DESPRES. | 0.08 % | 178 |
| Ville de Fontaine, - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Alain GRASSET. | 0.07 % | 150 |
| Communauté de communes du Pays Roussillonnais, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Philippe GENTY. | 0.07 % | 150 |
| Ville de Voiron, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien POLAT. | 0.07 % | 150 |
| Ville de St-Marcellin, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Jean-Yves BALESTAS. | 0.05 % | 115 |
| Ville de Claix, - représentée à l' Assemblée générale par Monsieur Patrick ROUSSET. | 0.04 % | 100 |
| Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Gérard VITTE (Censeur). | 0.04 % | 89 |
| Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais , - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Yves DHERBEYS. | 0.03 % | 74 |
| Ville de Beaurepaire, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian NUCCI. | 0.03 % | 74 |
| Commune de Pont de Chérui, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Louis ANDREU. | 0.03 % | 70 |
| Ville de Gresse en Vercors, - représentée à l' Assemblée générale par Monsieur Alain ROUGALE. | 0.01 % | 20 |
| Ville de Valbonnais - représentée à l'Assemblée générale par Madame Marie-Pierre MOUNIER. | 0.01 % | 20 |
| Ville de Villard-de-Lans - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-François GARCHERY. | 0.01 % | 20 |
| Ville de Chatte, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Gérard PELERIN. | 0.00 % | 10 |
| TOTAL ACTIONNAIRES PUBLICS | 77.98 % | 174 872 |
| Groupe Caisse des dépôts et consignations, - représenté au Conseil d'Administration par Monsieur Philippe LAMBERT. | 11.19 % | 25 101 |
| Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, - représenté au Conseil d'Administration par Madame Catherine CHANTHABOUN. | 3.47 | 7 778 |

| | | |
|--|-----------------|----------------|
| Dexia Crédit Local, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre VERGNES. | 2.34 % | 5246 |
| Caisse d'Epargne Rhône Alpes , - représentée au Conseil d'Administration par Véronique GLAREY. | 1.37 % | 3 067 |
| Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Hugues De VILLARD. | 0.50 % | 1123 |
| Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Isère , - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thibault RICHARD. | 0.42 % | 936 |
| Chambre des Métiers de l'Isère , - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Philippe TIERSEN (Censeur). | 0.18 % | 393 |
| Chambre d'Agriculture de l'Isère , - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean ROBIN-BROSSE. | 0.15 % | 350 |
| Chambre de Commerce Nord Isère, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Daniel PARAIRE. | 0.11 % | 250 |
| MEDEF Isère, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre STREIFF. | 0.11 % | 240 |
| SAFI LAF, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Michel JAFFRIN. | 0.46 % | 1024 |
| OPAC 38, - représenté à l'Assemblée générale par Madame Sandrine MARTIN-GRAND. | 0.32 % | 728 |
| Société d'Habitation des Alpes – Pluralis , - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Didier MONNOT. | 0.21 % | 468 |
| SDH, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Patricia DUDONNE. | 0.21 % | 468 |
| PROCI VIS Alpes Dauphiné, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Didier MONNOT. | 0.42 % | 936 |
| Action Logement Immobilier, - non représentée au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale. | 0.20 % | 449 |
| ACTIS, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre PAYRARD. | 0.06 % | 125 |
| Fédération des Promoteurs Immobiliers, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier GALLAIS. | 0.06 % | 125 |
| ADVIVO, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien De LEIRIS. | 0.01 % | 20 |
| SAEM des Téléphériques des 7 Laux, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Gérard COHARD. | 0.08 % | 187 |
| Symbhi, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Fabien MULYK. | 0.11 % | 250 |
| SOLHA Isère Savoie, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Francis PILLOT. | 0.04 % | 74 |
| TOTAL ACTIONNAIRES PRIVÉS | 22.02 % | 49 338 |
| TOTAL GENERAL | 100.00 % | 224 210 |

La société est composée de :

- 51 actionnaires,
- 18 administrateurs,
- 3 censeurs (dont 1 non-actionnaire).

2. LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

3. LES DIRIGEANTS

Le Département de l'Isère représenté par Monsieur Jean-Pierre BARBIER a été désigné Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

| Président | Représentant | Date du CA | Entrée en fonction | Départ |
|------------------------|---------------------|------------|--------------------|--------|
| Département de l'Isère | Jean-Pierre BARBIER | 19/09/2017 | 19/09/2017 | |

Par délibération en date du 19 septembre 2017, Monsieur Jean-Pierre BARBIER a été désigné Président et Directeur Général, pour la durée de son mandat électif.

| Directeur Général | Date du CA | Entrée en fonction | Départ |
|------------------------------|-------------------|--------------------|--------|
| Monsieur Jean-Pierre BARBIER | 19 septembre 2017 | 19 septembre 2017 | |

Conformément à l'article 18 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

Directeur Général Délégué

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé de désigner Monsieur Christian BREUZA comme Directeur Général Délégué jusqu'au terme du mandat du Président Directeur Général.

| Directeur Général Délégué | Date du CA | Entrée en fonction | Départ |
|----------------------------------|-------------------|---------------------------|---------------|
| Monsieur Christian BREUZA | 10 février 2017 | 10 février 2017 | |

Conformément aux dispositions de l'article 18.5 des statuts, le Conseil d'administration a fixé, par délibération en date du 10 février 2017, les limitations de pouvoirs du Directeur Général Délégué qui s'exerceront selon les modalités suivantes :

Autorisation préalable du Directeur Général :

- Les projets de transaction (valant règlement amiable d'un litige) d'un montant supérieur à 50 000 €,
- Les placements financiers hors comptes à terme, SICAV monétaires et parts sociales de banques,
- La souscription de tout emprunt, contrat de crédit-bail et/ou tout remboursement anticipé de dettes contractées par la société, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 €,
- Pour les opérations d'aménagement, toute acquisition et toute cession de terrain ou d'immeuble et d'une manière générale toute opération constitutive de droit réel immobilier d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Pour les opérations en compte propre, toute décision représentant un engagement, un coût ou une responsabilité, même potentielle, pour la société, d'un montant supérieur à 10% des fonds propres de la société,
- Tout marché de fournitures courantes et services, ou de prestations intellectuelles, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT,
- Tout marché de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Toute prise ou renonciation d'engagement sous forme de caution, aval ou garantie.

Les mandats des mandataires sociaux sont listés en quatrième partie du présent rapport.

4. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CENSEURS

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes et des censeurs.

Nous vous informons qu'aucun des mandats des Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme.

| Commissaires aux comptes | Durée du mandat | AGO | | | | | |
|---|-----------------|----------|----------|----------|----------|----------|---|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Titulaire : Monsieur Jean Marc BAUMAN KPMG SA | 6 exercices | 21/06/16 | 19/05/17 | 24/05/18 | 23/05/19 | 28/05/20 | |
| Suppléant : Monsieur SALUSTRO SALUSTRO REYDEL | 6 exercices | 21/06/16 | 19/05/17 | 24/05/18 | 23/05/19 | 28/05/20 | |

A la clôture de l'exercice 2019, certains mandats de censeurs arrivant à terme, il sera proposé par le Conseil d'administration de ne pas renouveler les mandats concernés, à savoir :

| Censeur | Représentant | Durée du mandat | AGO | | |
|---|---------------------------|-----------------|----------|----------|----------|
| | | | 1 | 2 | 3 |
| SCET | Monsieur Emmanuel COLLIN | 3 exercices | 24/05/18 | 23/05/19 | 28/05/20 |
| Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère | Monsieur Philippe TIERSEN | 3 exercices | 24/05/18 | 23/05/19 | 28/05/20 |
| Communauté de communes Les Vals du Dauphiné | Monsieur Gérard VITTE | 3 exercices | 24/05/18 | 23/05/19 | 28/05/20 |

5. LE PERSONNEL DE LA SOCIETE

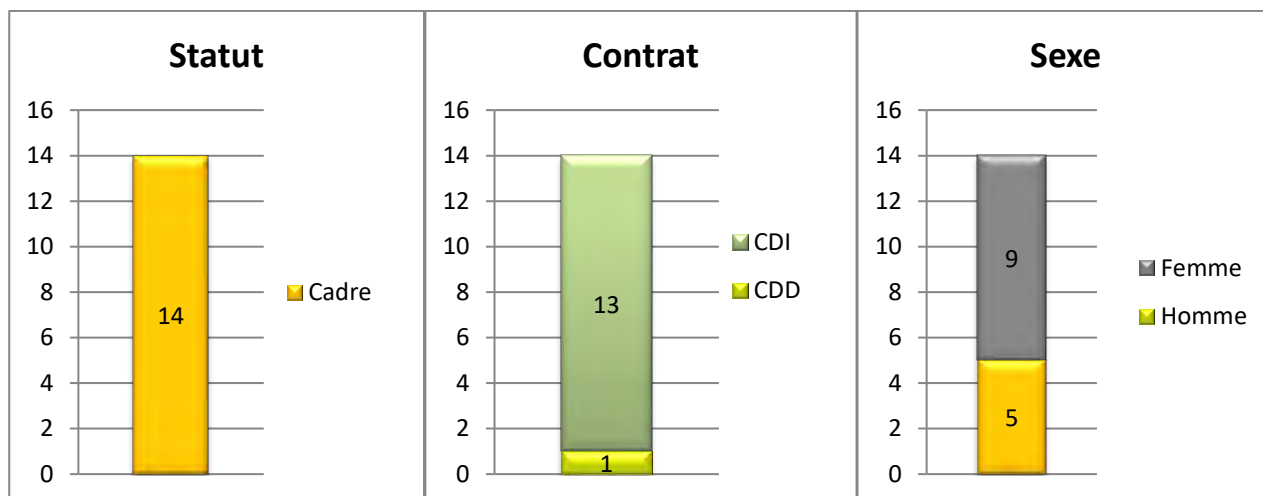
L'analyse de l'effectif de la société intègre le personnel mis à disposition (PMAD).

L'effectif au 31/12/2019, hors les 2 mandataires sociaux, est de 14 postes salariés représentant 13,51 équivalents temps plein (ETP).

La société a mis à disposition sur l'exercice 3 salariés à Isère Aménagement représentant 2,07 ETP et la société Sara Développement a mis à disposition de Territoires 38 1 salarié représentant 0.28 ETP.

L'effectif ainsi retraité se monte ainsi à 11,72 équivalents temps plein (ETP) durant l'exercice.

Au 31 décembre 2019, la répartition des 14 salariés par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 49 ans.

6. LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Depuis le mois de juin 2009, TERRITOIRES 38 partage ses locaux au sein du GIE ELEGIA situé au 34 rue Gustave EIFFEL à Grenoble (38000).

7. LES CONTROLES EXTERNES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun contrôle externe (URSSAF, Chambre Régionale des Comptes, Services fiscaux, etc.) n'a eu lieu.

8. LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

DEUXIEME PARTIE :

LA PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SEM, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la SEM.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières, produits à l'avancement sur opération de construction) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des rémunérations perçues par Territoires 38 (sur les opérations en compte propre, sur les concessions, les mandats et les études), les produits à l'avancement sur opération de construction et les éventuels autres produits.

2 - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Résultat de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2019, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 48 827 005 euros, décomposé comme suit :
 - o Production vendue de biens : 47 375 282 euros,
 - o Production vendue de services : 1 451 724 euros,
- La production stockée est négative à hauteur de 26 895 140 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 29 819 839 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 29 427 413 euros ;
- Le résultat d'exploitation est de 392 426 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 716 813 euros dont 26 245 euros au titre de l'intéressement ;

- Le montant des charges sociales s'élève à 314 685 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 35 469 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 427 895 euros.

Avec la mise en place début 2019 d'une Union Economique et Sociale (UES) des entreprises du groupe ELEGIA (TERRITOIRES 38, ISÈRE Aménagement, GIE ELEGIA, SARA Aménagement et SARA Développement) et un effectif de cette UES supérieur à 80 salariés, un accord de participation rendu obligatoire a été mis en place, avec application de la formule légale. Cette participation des salariés aux résultats s'élève à 14 803 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'impôt sur les bénéfices de 134 374 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 278 717 euros.

Au 31/12/2019, le total du bilan de la société s'élève à 72 897 815 euros.

Au cours de cet exercice, la société n'a pas contracté de dettes financières à moyen et long terme.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Compte de résultat de la société – Parties fonctionnement et opération propre

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues des colonnes « fonctionnement » et « opération propre » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

Les produits d'exploitation

TERRITOIRES 38 intervient suivant 4 modes opératoires : les études/AMO, les mandats, les concessions d'aménagement et les opérations « en compte propre ». D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études, les rémunérations sur les mandats et les produits à l'avancement sur les opérations de construction sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable. Lorsque TERRITOIRES 38 intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement ou d'une opération en compte propre, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

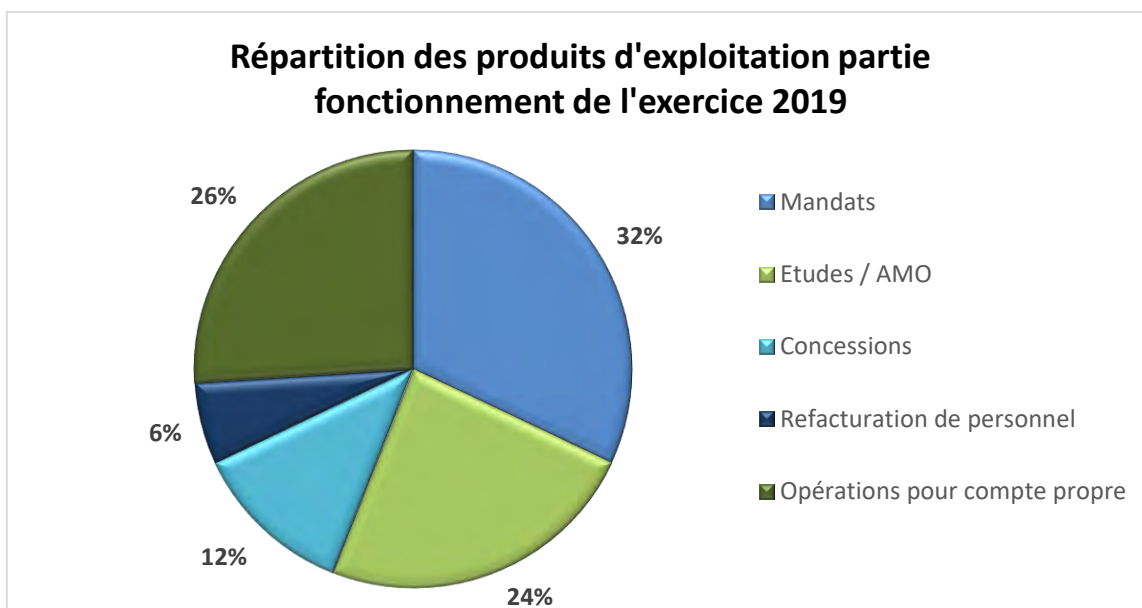
Au 31/12/2019, le montant total des produits d'exploitation s'établit à 15 172 179 euros, avec la répartition suivante :

- Production vendue de biens : 12 475 068 euros, décomposés comme suit :
 - o 12 051 038 euros de produits à l'avancement sur opérations pour compte propre concernant le contrat de promotion immobilière pour la SCI ALEDIA ECHIROLLES et le contrat de promotion immobilière pour ELEGIA Développement pour la réalisation d'un programme de construction de maison de santé pluriprofessionnelle à Gières, incluant 430 441 euros de marge à l'avancement (TERRITOIRES 38 ayant fait le choix d'appliquer cette méthode à compter de l'exercice 2019),
 - o 424 030 euros de rémunération sur études,

- Production vendue de services : 1 451 724 euros, décomposés comme suit :
 - o 849 070 euros de rémunération sur mandats,
 - o 216 932 euros de rémunération sur études / AMO,
 - o 153 137 euros pour l'opérations pour compte propre concernant le CSTB (loyers facturés),
 - o 75 113 euros sur les prestations de développement immobilier,
 - o 157 472 euros pour la mise à disposition de personnel à ISÈRE Aménagement,
- Production stockée de 235 466 euros, pour le projet de l'Ilot M et le projet Ecosis,
- Transfert de charges : 1 009 921 euros, décomposés comme suit :
 - o 315 145 euros de rémunération sur concessions,
 - o 598 333 euros de rémunération sur opérations pour compte propre (maison de santé de Gières, SCI ALEDIA ECHIROLLES, aménagement Ecosis, projet pour Air Liquide à Sassenage, aménagement quartier Dessaix à Thonon),
 - o 96 443 euros d'autres transferts de charges, correspondant à des charges supportées par la société et refacturées au GIE ELEGIA ;
- Production stockée : 235 466 euros (aménagement Ecosis, projet pour Air Liquide à Sassenage, Ilot M)
- Autres produits : 1 euro.

En conséquence, la rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 15 172 179 euros pour l'exercice.

Le chiffre d'affaires de la partie fonctionnement (hors produits à l'avancement et marge sur opérations pour compte propre) est composé à 32% de la rémunération issue des mandats, 12% de la rémunération issue des concessions d'aménagement, 6 % des refacturations de personnel à Isère Aménagement, 24% des études et AMO et 26% des rémunérations sur opérations pour compte propres.



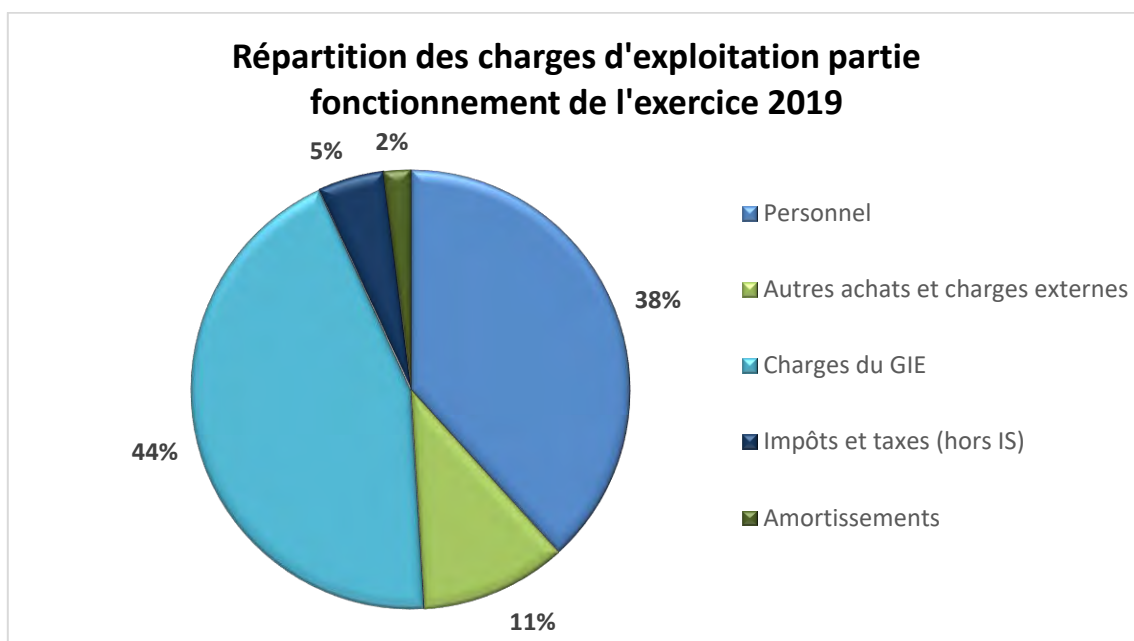
Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de personnel, les achats sur opérations en compte propre, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes.

Au 31/12/2019, elles s'élèvent à 14 779 754 euros.

- Achats sur opérations pour compte propre : 12 004 055 euros,
- Achats fonctionnement : 1 547 422 euros, décomposés comme suit :
 - o Poste principal des charges d'exploitation de la partie fonctionnement (44% en 2019), la contribution aux charges du GIE ELEGIA qui s'élève à 1 234 095 €,
 - o Les « autres achats et charges externes » comprennent les frais d'assurances, les honoraires (Commissaire aux comptes, expert-comptable, avocats, prestataires pour des prestations sous traitées sur les missions de programmation, etc.), les frais de publicité, de déplacement, de réception, les frais de recrutement ainsi que les frais bancaires. Ces charges de fonctionnement s'établissent à 313 327 euros pour l'exercice 2019.
- Charges de personnel : 1 050 491 euros et les principaux ratios de productivité 2019 s'établissent comme suit :
 - o Chiffre d'affaires / ETP : 78 K€ (référentiel SCET : 107 K€),
 - o Chiffre d'affaires / Responsable d'opérations : 87 K€ (référentiel SCET : 188 K€),
 - o Charges de personnel / Chiffre d'affaires : 38 % (référentiel SCET : 67 %).
Ces ratios sont à nuancer compte tenu du personnel des services supports porté par le GIE ELEGIA.
- Les impôts et taxes s'élèvent à 141 582 euros en 2019. Sont intégrées : la taxe d'apprentissage, la participation à la formation continue, la cotisation sur la valeur ajoutée, la cotisation foncière des entreprises (refacturée au GIE) la taxe organique.
- Les dotations aux amortissements s'établissent à 55 180 euros.

Ces charges d'exploitations environ 97% du chiffre d'affaires, taux plus favorable que les 104% observés en 2014 par la SCET sur un panel représentatif.



Soldes intermédiaires de gestion – Parties fonctionnement et opération propre

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres que nous venons de vous présenter, nous avons souhaité vous préciser les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés aux spécificités d'une SEM. Ceux-ci permettent notamment de comprendre la formation du résultat de la société et apportent un éclairage sur sa productivité.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève pour l'exercice à un montant 447 606 euros. Il mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions politiques ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

| Exercice | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------|-----------|-----------|----------|----------|-----------|------------------|
| EBE | 127 451 € | 128 328 € | 75 478 € | 82 387 € | 131 607 € | 447 606 € |

Comparativement à l'EBE, le résultat d'exploitation (REX) intègre les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Il s'établit à 392 426 euros pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

| Exercice | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------|----------|----------|----------|----------|----------|------------------|
| REX | 56 451 € | 69 616 € | 17 268 € | 25 193 € | 74 650 € | 392 426 € |

Ratios d'analyse financière – Parties fonctionnement et opération propre

Nous complétons cette présentation par quelques ratios classiques d'analyse financière de rentabilité qui permettent :

- une comparaison sectorielle par rapport aux sociétés du même secteur d'activité,
- un suivi historique de la performance de la société.

Le taux d'EBE ou taux de marge brute d'exploitation (EBE/Chiffre d'affaires), qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, est de 2,95% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Calcul en retenant comme chiffres d'affaires les honoraires de la société et le chiffre d'affaires des opérations « propres »

| <i>Exercice</i> | <i>2014</i> | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | 2019 |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux d'EBE | 2,46% | 2,86% | 2,25% | 3,14% | 5,16% | 2,95% |

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 1,84 %. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

| <i>Exercice</i> | <i>2014</i> | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | 2019 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux de marge nette | 2,44% | 2,89% | 1,12% | 1,22% | 3,47% | 1,84% |

Le taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres), qui mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires à dégager du profit, s'établit à 4,94% pour l'exercice.

L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

| <i>Exercice</i> | <i>2014</i> | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | 2019 |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Rentabilité financière | 2,30% | 2,30% | 0,66% | 0,56% | 1,53% | 4,94% |

Calcul en retenant comme chiffres d'affaires les honoraires de la société et la marge des opérations « propres »

| <i>Exercice</i> | <i>2014</i> | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | 2019 |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux d'EBE | 2,46% | 2,86% | 2,25% | 3,14% | 5,16% | 14,13% |

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 1,84 %. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

| <i>Exercice</i> | <i>2014</i> | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | 2019 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux de marge nette | 2,44% | 2,89% | 1,12% | 1,22% | 3,47% | 8,80% |

3 - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Factures reçues et émises en 2019 ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

| | Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice | | | | | | Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice | | | | | |
|--|--|---------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|--|---------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|
| | <i>0 jour (indicatif)</i> | <u>1 à 30 jours</u> | <u>31 à 60 jours</u> | <u>61 à 90 jours</u> | <u>91 jours et plus</u> | <u>Total (1 jour et plus)</u> | <i>0 jour (indicatif)</i> | <u>1 à 30 jours</u> | <u>31 à 60 jours</u> | <u>61 à 90 jours</u> | <u>91 jours et plus</u> | <u>Total (1 jour et plus)</u> |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombre cumulé de factures concernées | 866 | X | | | | 699 | 148 | X | | | | 202 |
| Montant cumulé des factures concernées TTC | 41 463 400 | 23 032 175 | 381 270 | 14 006 | 25 897 | 23 453 348 | 24 197 783 | 18 132 543 | 3 847 611 | 2 050 174 | 3 632 413 | 27 662 741 |
| Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année | 63,87% | 35,48% | 0,59% | 0,02% | 0,04% | 36,13% | X | | | | | |
| Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année | X | | | | | | 46,66% | 34,96% | 7,42% | 3,95% | 7,00% | 53,34% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre des factures exclues | | | | | | | | | | | | |
| Montant total des factures exclues | | | | | | | | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) | | | | | | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) | | | | | |

4 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

5 - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 278 717,45 euros de la manière suivante :

ORIGINE : Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 278 717,45 euros.

AFFECTATION : Dotation aux réserves

- Aux autres réserves, soit 278 717,45 euros.

6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

TROISIEME PARTIE :

L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

1 - LE CHIFFRE D'OPERATIONS

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2019, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 52 697 014 € HT.

L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

| | Chiffre d'opérations (€ HT) | | | | |
|------------------------|-----------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| TOTAL GENERAL | 53 992 000 | 20 188 000 | 5 944 000 | 24 209 536 | 52 697 014 |
| Concession | 1 395 000 | 1 395 000 | 984 000 | 1 177 760 | 660 619 |
| 1 ACQUISITIONS | 247 000 | 247 000 | - | - | 351 657 |
| 2 ETUDES ET HONORAIRES | 173 000 | 173 000 | 318 000 | 196 938 | 33 686 |
| 3 TRAVAUX | 975 000 | 975 000 | 666 000 | 980 822 | 275 276 |
| Mandat | 52 597 000 | 18 793 000 | 4 960 000 | 23 012 931 | 41 103 826 |
| 1 ACQUISITIONS | - | - | - | - | - |
| 2 ETUDES ET HONORAIRES | 3 626 000 | 1 259 630 | 1 642 000 | 1 943 928 | 2 015 562 |
| 3 TRAVAUX | 48 971 000 | 17 533 370 | 3 318 000 | 21 069 003 | 39 088 264 |
| Opération propre | - | - | - | 18 845 | 10 932 569 |
| 1 ACQUISITIONS | - | - | - | - | 5 185 |
| 2 ETUDES ET HONORAIRES | - | - | - | 18 845 | 476 989 |
| 3 TRAVAUX | - | - | - | - | 10 450 394 |

2 - LES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

2.1 Les contrats de concession

En 2019, TERRITOIRES 38 ne s'est pas vu confier après appel d'offres de nouveau contrat de concession.

2.2 Les dépenses d'aménagement

Pour 2019, les dépenses d'investissement sur les concessions s'élèvent à 660 619 € HT, décomposées comme suit :

| Constaté 2019 | |
|----------------------|----------------|
| Acquisitions | 351 657 |
| Etudes et honoraires | 33 686 |
| Travaux | 275 276 |
| TOTAL | 660 619 |

Les dépenses d'investissement portent sur les opérations suivantes :

| Opérations | Montant |
|--------------------------------------|---------|
| 1166 St Martin Hères ZAC Neyrpc | 565 782 |
| 947 SEYSSINS PRE NOUVEL ZONE NAb | 81 440 |
| 1215 ZA de Champ Perroud | 11 521 |
| 1187 Aménagement ZA Rival-Olagnières | 1 876 |

2.3 Les commercialisations

2.3.a Logements

Les actes de ventes :

En 2019, nous avons signé deux actes de vente représentant 66 logements :

| | Concession | Quantité | Prix |
|-----------------------------|------------|-----------|------------------|
| Logements (nb) | PRE NOUVEL | 16 | 734 080 |
| | PRE NOUVEL | 50 | 1 655 500 |
| Total Logements (nb) | | 66 | 2 389 580 |

Les promesses de ventes :

En 2019, nous comptabilisons trois programmes représentant un total de 72 logements :

| | Concession | Quantité | Prix |
|-----------------------------|----------------|-----------|----------------|
| Logements (nb) | PONT DE CHERUY | 12 | 150 000 |
| | PONT DE CHERUY | 33 | 500 000 |
| | PRE NOUVEL | 27 | 343 980 |
| Total Logements (nb) | | 72 | 993 980 |

2.3.b Commerces

Les actes de ventes :

En 2019, un acte de vente a été signé :

| | Concession | Quantité | Prix |
|--|---------------|----------|----------------|
| Commerces (m ²) | CHAMP PERROUD | 0 | 109 127 |
| Total Commerces (m²) | | 0 | 109 127 |

Les promesses de ventes :

En 2019, nous avons signé un compromis de vente :

| | Concession | Quantité | Prix |
|--|----------------------|----------|----------------|
| Commerces (m²) | CHAMP PERROUD | 0 | 109 127 |
| Total Commerces (m²) | | 0 | 109 127 |

2.3.c Bureaux

Les actes de ventes :

En 2019, nous avons signé un acte de vente :

| | Concession | Quantité | Prix |
|--------------------------------------|----------------|--------------|----------------|
| Bureaux (m²) | NEYRPIC | 5 052 | 757 800 |
| Total Bureaux (m²) | | 5 052 | 757 800 |

Les promesses de ventes :

En 2019, nous avons signé une promesse de cession :

| | Concession | Quantité | Prix |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------|----------------|
| Bureaux (m²) | PONT DE CHERUY | 1 022 | 100 000 |
| Total Bureaux (m²) | | 1 022 | 100 000 |

2.3.d Activités économiques

Les actes de ventes :

En 2019, 2 actes de vente ont été signés représentant 4,8 ha :

| | Concession | Quantité | Prix |
|-----------------------------|-------------------------|------------|-------------------|
| Activités (ha) | NEYRPIC | 4,5 | 25 750 000 |
| | RIVAL OLAGNIERES | 0,4 | 87 825 |
| Total Activités (ha) | | 4,8 | 25 837 825 |

Les promesses de ventes :

En 2019, trois promesses de vente ont été signées :

| | Concession | Quantité | Prix |
|-----------------------------|-------------------------|----------------|----------------|
| Activités (ha) | PONT DE CHERUY | 1 000,00 | 100 000 |
| | RIVAL OLAGNIERES | 0,35 | 87 825 |
| | ECOSIS | 1,2 | 660 000 |
| Total Activités (ha) | | 1 001,6 | 847 825 |

2.3.e Tableaux de synthèse

Actes de vente

| Catégorie | Unité | Budget 2019 | Situation au 31 décembre 2019 | % d'exécution |
|-----------------------|-------------------|------------------|-------------------------------|---------------|
| Logements | Nombre | 80 | 66 | 83% |
| Commerces | m ² SP | 0 | 0,21 | 0% |
| Bureaux | m ² SP | 5 000 | 5 052 | 101% |
| Activités économiques | Ha | 0,0 | 4,8 | 0% |
| Logements | € | 2 340 000 | 2 389 580 | 102% |
| Commerces | € | 0 | 109 127 | 0% |
| Bureaux | € | 750 000 | 757 800 | 101% |
| Activités économiques | € | 0 | 25 837 825 | 0% |
| Total | € | 3 090 000 | 29 094 332 | 942% |

Promesses de vente

| Catégorie | Unité | Budget 2019 | Situation au 31 décembre 2019 | % d'exécution |
|-----------------------|-------------------|------------------|-------------------------------|---------------|
| Logements | Nombre | 95 | 72 | 76% |
| Commerces | m ² SP | 300 | 0,21 | 0% |
| Bureaux | m ² SP | 1 022 | 1 022 | 100% |
| Activités économiques | Ha | 0,4 | 1 001,6 | 238465% |
| Logements | € | 1 149 205 | 993 980 | 86% |
| Commerces | € | 100 000 | 109 127 | 109% |
| Bureaux | € | 100 000 | 100 000 | 100% |
| Activités économiques | € | 100 000 | 847 825 | 848% |
| Total | € | 1 449 205 | 2 050 932 | 142% |

Au 31/12/2019, le stock de promesses de vente s'élève à environ 3,9 M€ HT.

3 - LES MANDATS

En 2019, TERRITOIRES 38 s'est vu confier les nouveaux mandats suivants :

| N° | Mandat | Mandant | Date de convention | Rémunération |
|------|---|-----------------------------|--------------------|------------------------|
| 2239 | Lycée de Meximieux | Région Auvergne Rhône-Alpes | 16/01/2019 | 189 719 € HT sur 6 ans |
| 2240 | CCAS Grenoble mise en accessibilité | CCAS Grenoble | 16/09/2019 | 57 050 € HT sur 5 ans |
| 2241 | MR requalification du lycée Marie Curie | Région Auvergne Rhône-Alpes | 25/06/2019 | 81 010 € HT sur 3 ans |

Pour 2019, les dépenses d'investissement sur les mandats s'élèvent à 41 103 826 € HT, décomposées comme suit :

| Constaté 2019 | |
|----------------------|-------------------|
| Acquisitions | - |
| Etudes et honoraires | 2 015 562 |
| Travaux | 39 088 264 |
| TOTAL | 41 103 826 |

Les principales dépenses réalisées sur l'exercice portent sur les mandats suivants :

| Opérations | Montant |
|--|------------|
| 2213 Réalisation Nouvelle Unité de Production sur Presqu'île | 26 647 328 |
| 2181 Lycée de Romans RRA | 8 358 308 |
| 2218 Extension et restructuration GS Séchilienne | 1 952 665 |
| 2222 Siepavéo Téléporté Allemont/Oz et foncier | 1 666 093 |
| 2231 St Etienne St Geoirs pôle petite enfance | 710 350 |
| 2235 Restructuration du gymnase Pompidou | 484 569 |
| 834 Lycée Stendhal Région | 311 982 |
| 2168 RRA Lycée Deschaux Sassenage | 286 262 |
| 2223 COMUE Restructuration Hall Ampère CSIU MSE | 257 421 |
| 2224 SIEPAVEO Aménagement front de neige | 250 412 |

4 - LES OPERATIONS EN COMPTE PROPRE

4.1 Les contrats

En 2019, TERRITOIRES 38 a conclu deux contrats de promotion immobilière :

| N° | Opération | Donneur d'ordre | Date | Honoraires |
|------|-------------------------------|-----------------------|------------|---------------------------|
| 4100 | CPI Maison de santé de Gières | ELEGIA Développement | 23/01/2019 | 100 000 € HT sur 2 ans |
| 4101 | CPI ALEDIA | SCI ALEDIA Echirolles | 08/03/2019 | 464 000 € HT sur 1 an |

La société a également engagé des études et honoraires pour un contrat de promotion immobilière conclu début 2020 avec la SCI Premium pour la réalisation d'un bâtiment à Sassenage.

4.2 Les dépenses

Pour 2019, les dépenses d'investissement sur les opérations propres s'élèvent à 10 932 569 € HT, décomposées comme suit :

| Constaté 2019 | |
|----------------------|-------------------|
| Acquisitions | 5 185 |
| Etudes et honoraires | 476 989 |
| Travaux | 10 450 394 |
| TOTAL | 10 932 569 |

Le montant d'investissement ne tient pas compte des autres frais. Ces dépenses ont été réalisées principalement sur la construction du bâtiment d'ALEDIA à hauteur de 10 600 451 € HT en 2019.

5 - LES ETUDES / AMO

En 2019, TERRITOIRES 38 s'est vu confier les nouvelles opérations suivantes :

| N° | Mandat | Maître d'ouvrage | Date de convention | Rémunération |
|------|--|---------------------------------------|--------------------|----------------------------|
| 3201 | AMO Liaison téléporté Colline des Bains – Parking P5 | Commune de Villard de Lans | 21/02/2019 | 24 684 € HT sur 1 an |
| 3214 | Assistance MOA construction centre de secours principal Montélimar | SDIS de la Drôme | 28/05/2019 | 34 627,5 € HT sur 3 ans |
| 5210 | Etude de programmation Saint Pierre de Chartreuse | Commune de Saint Pierre de Chartreuse | 07/05/2019 | 12 546,75 € HT sur 1 an |
| 5214 | Programme construction d'une crèche à Noyarey | Commune de Noyarey | 18/02/2019 | 11 949,25 € HT sur 1 an |
| 5215 | Prestations foncières commune d'Heyrieux | SARA Aménagement | 15/02/2019 | 9 000 € HT sur 1 an |

| N° | Mandat | Maître d'ouvrage | Date de convention | Rémunération |
|------|---|---------------------------|--------------------|------------------------|
| 5216 | AMO pilotage opération requalification urbaine des anciennes papèteries | Commune de Villard-Bonnot | 22/05/2019 | 21 820 € HT sur 1 an |
| 5217 | AMO liaison par câble Fontaine – SMLV | SMTC | 24/05/2019 | 35 200 € HT sur 7 ans |
| 5219 | AMO conduite PAN pour le recrutement du MOE | UGA | 16/05/2019 | 24 486 € HT sur 1 an |
| 5220 | AMO consultation PAN MOE bâtiment Sthendal | UGA | 05/07/2019 | 13 825,5 € HT sur 1 an |
| 5221 | Etudes de faisabilité et programmation restructuration site Home | CROUS | 10/07/2019 | 8 500 € HT sur 1 an |
| 5222 | AMO choix MOE construction nouvelle crèche | Commune de Noyarey | 29/07/2019 | 17 693,5 € HT sur 1 an |
| 5224 | AMO choix MOE Chambre d'Agriculture | Chambre d'Agriculture | 28/10/2019 | 7 725,5 € HT sur 1 an |
| 5225 | AMO PCS Oz en Oisans | Commune d'Oz en Oisans | 08/11/2019 | 3 993 € HT sur 1 an |
| 5285 | AMO Allemont montage projets aménagement | Commune d'Allemont | 06/02/2019 | Marché à BC sur 4 ans |

6 - LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

7 - L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a engagé les orientations définies dans le plan stratégique 2018-2021 approuvé en mars 2018 notamment par un positionnement sur l'activité immobilière pour compte propre.

8 - LES EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

Néant

QUATRIEME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2019 dans tout type de société anonyme par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

| Mandataires sociaux | Fonction/Mandat |
|---------------------------|--|
| M. Jean-Pierre BARBIER | Administrateur d'ISÈRE Aménagement (SPL) |
| Monsieur Christian BREUZA | Directeur Général Délégué de TERRITOIRES 38 (SEM) Directeur Général Délégué d'ISÈRE Aménagement (SPL) Président d'ELEGIA Développement (SAS) Président de la SAS DESSAIX Aménagement Administrateur du GIE ELEGIA Directeur Général de SARA Aménagement (SPLA) Directeur Général de SARA Développement (SEM) Gérant de la SCI ALEDIA ECHIROLLES |
| Administrateurs | |
| M. Daniel BESSIRON | ISÈRE Aménagement (SPL) |
| Mme Catherine CHANTHABOUN | |
| M. Christian COIGNÉ | ISÈRE Aménagement (SPL), OPAC, SDH (SA), CHAI, Pluralis, Actis |
| M. Hugues De VILLARD | De Villard & Cie (SAS) De Villard Genty & Cie (SARL) InnoVia (SEM) |
| M. Robert DURANTON | ISÈRE Aménagement (SPL) |
| M. Vincent FRISTOT | GEG (SEM), SAGES (SPL), InnoVia (SEM) / CCIAG (SEM), OSER (SPL), Grenoble Habitat (SEM), EPFL du Dauphiné |
| Mme Christine GARNIER | CCIAG (SEM), InnoVia (SEML), EPFL du Dauphiné (Présidente) |
| Mme Amandine GERMAIN | |
| Mme Anne GERIN | Société d'habitation des Alpes / ISÈRE Aménagement (SPL) |

| Mandataires sociaux | Fonction/Mandat |
|---------------------|---|
| M. Philippe LAMBERT | Caisse des Dépôts et Consignations, Société D'équipement du Rhône et de Lyon (SEM), Loire Océan Développement (SEM), Alter Eco (SEM), Alter Cites (SEM), SEM VOLCANS, Président de la SAS Murs la Rosière |
| Mme Annick MERLE | ISÈRE Aménagement (SPL) / MINATEC Entreprises (SEM) |
| M. Yannick OLLIVIER | ISÈRE Aménagement (SPL) |
| M. PERAZIO | OPAC 38, Tunnel de Fréjus et ISÈRE Aménagement (SPL) |
| Mme Liliane PESQUET | |
| M. David QUEIROS | ISÈRE Aménagement (SPL) |
| M. Jean RAVET | |
| M. Christian RIVAL | ISÈRE Aménagement (SPL) |

CINQUIEME PARTIE : FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous récapitule les prises de participations de la société :

| Nom de l'affaire | Date statuts | Catégorie | Partenaires | Montant versé au capital en € | % de détention du capital |
|-----------------------------|--------------|--------------------------|--|-------------------------------|---------------------------|
| SAS ELEGIA DEVELOPPEMENT | 10/05/2016 | Immobilier d'entreprises | CDC, Crédit Agricole, caisse d'Epargne | 1 785 000 | 51 % |
| SCCV du Dauphiné | 10/01/2019 | Logements | Bouygues Immobilier | 490 | 49 % |
| SCCV Contemporanea | 03/07/2019 | Logements | Safilaf | 0* | 15 % |
| SCCV les Jardins de Prévert | 11/07/2019 | Logements | Edifim | 0* | 40 % |
| SAS DESSAIX Aménagement | 01/08/2019 | Logements | IMAPRIM et PITCH Promotion | 330 | 33 % |

*Capital non appelé fin 2019

Commentaires :

La société est actionnaire de la SAS ELEGIA Développement à hauteur de 51% (soit 1 785 000 euros), depuis la réalisation définitive de l'augmentation du capital constatée le 16 janvier 2019.

La convention d'avance en compte courant d'associé signée le 16 janvier 2019 entre TERRITOIRES 38 et la SAS ELEGIA Développement, pour le versement d'une avance d'un montant de 765 000 euros, n'a pas produit d'effet sur 2019.

Au 31 décembre 2019, ELEGIA Développement a clôturé son troisième exercice social, faisant apparaître une perte de 71 330 euros conforme au plan d'affaires. La première opération de la SAS s'est concrétisée sur l'exercice 2019 (maison de santé de Gières), et deux opérations seront engagées début 2020.

La SAS ELEGIA Développement est associée à hauteur de 14,26% (soit pour un montant de 480 000 euros) dans la SCI ALEDIA ECHIROLLES, créée par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2018.

Au cours de l'exercice écoulé, TERRITOIRES 38 a conclu la convention avec ELEGIA Développement suivante :

- Contrat de promotion immobilière en date du 23 janvier 2019 pour la réalisation d'un programme de construction de maison de santé pluriprofessionnelle à Gières.

La convention ci-après s'est poursuivie au titre de l'exercice 2019 :

- Convention d'assistance pour le suivi administratif, la vie sociale (comité technique, comité d'investissement et assemblée d'actionnaires), financier et comptable de la société. Sur l'exercice 2018, TERRITOIRES 38 a facturé 15 000 euros au titre de cette convention.

ANNEXE

A – TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE

| DATE D'ARRETE Durée de l'exercice | 31/12/2019 12 mois | 31/12/2018 12 mois | 31/12/2017 12 mois | 31/12/2016 12 mois | 31/12/2015 12 mois |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 1 703 996 | 1 703 996 | 1 703 996 | 1 703 996 | 1 703 996 |
| Nombre d'actions | | | | | |
| - ordinaires | 114 210 | 114 210 | 114 210 | 114 210 | 114 210 |
| - à dividende prioritaire | | | | | |
| Nombre d'actions maximum à créer | | | | | |
| - par conversion d'obligations | | | | | |
| - par droit de souscription | | | | | |
| OPERATIONS et RESULTATS | | | | | |
| Chiffre d'affaires Hors Taxes | 48 827 005 | 3 239 557 | 4 852 790 | 5 983 991 | 16 618 491 |
| Résultat avant impôts, participation | | | | | |
| dot. amortissements et provisions | 468 271 | 167 825 | 132 474 | 152 973 | 228 568 |
| Impôt sur les bénéfices | 134 374 | 22 417 | 3 342 | 9 498 | 40 259 |
| Participation des salariés | 14803 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dotations amortissements et provisions | 55 180 | 56 957 | 97 231 | 105 810 | 58 848 |
| Résultat net | 278 717 | 88 451 | 31 901 | 37 665 | 129 461 |
| Résultat distribué | | | | | |
| RESULTAT PAR ACTION | | | | | |
| Résultat après impôt, participation | | | | | |
| avant dot. amortissements | 2,92 | 1,27 | 1,13 | 1,26 | 1,65 |
| et provisions | | | | | |
| Résultat après impôt, participation | | | | | |
| après dot. amortissements | 2,44 | 0,77 | 0,28 | 0,33 | 1,13 |
| et provisions | | | | | |
| Dividende distribué | | | | | |
| PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 14 | 16 | 20 | 28 | 38 |
| Masse salariale | 716 813 | 777 984 | 1 000 398 | 1 368 426 | 1 908 164 |
| Sommes versées en avantages sociaux (ss, œuvres sociales ...) | 314 685 | 354 020 | 481 944 | 636 800 | 888 724 |



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 32 19

Politique : Administration générale

Programme(s) :

Objet : Rapport 2019 des représentants du Département au sein de la SPL
Isère Aménagement

Service instructeur : DPM/AUD

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement

fonctionnement

Recettes : investissement

fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Cheminel

Commission : Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 32 19

Numéro provisoire : 2355 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 04-03-2021

Publication le : 04-03-2021

Notification le : 04-03-2021

Exécutoire le : 04-03-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2021 DOB 2021 F 32 1,

Vu l'avis de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Cheminel au nom de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du rapport des représentants du Département, accompagné de celui relatif à la gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SPL Isère Aménagement pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 , joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le Président,' and above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

Société Publique Locale Isère Aménagement

Rapport des représentants du Département au sein de la SPL Isère Aménagement

Au 31 décembre 2019, les représentants de l'assemblée départementale au sein de la SPL Isère Aménagement étaient :

- Monsieur Jean-Pierre Barbier – Administrateur
- Monsieur Christian Coigné – Administrateur
- Madame Annick Merle – Administratrice
- Monsieur Bernard Perazio – Administrateur
- Monsieur Daniel Cheminel – Administrateur
- Madame Anne Gérin – Administratrice
- Monsieur André Gillet – Administrateur
- Monsieur Didier Rambaud – Administrateur
- Monsieur David Queiros – Administrateur

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants du Département doivent présenter un rapport écrit, à soumettre à l'assemblée départementale, sur l'exécution des missions de la SPL.

Afin de satisfaire à l'obligation d'information de l'assemblée départementale énoncée dans le code général des collectivités territoriales, au titre de l'année 2019, les représentants du Département proposent à l'assemblée départementale de prendre connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SPL Isère Aménagement, pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

En conclusion, les représentants soussignés du Département au sein de la SPL Isère Aménagement proposent au Président du Département de soumettre à l'assemblée ce rapport accompagné du document cité ci-dessus.

Jean-Pierre Barbier

Anne Gérin

David Queiros

Christian Coigné

Daniel Cheminel

André Gillet

Annick Merle

Didier Rainbaud

Bernard Perazio

RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 3 |
| PREMIERE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE | 4 |
| 1 - L'ACTIONNARIAT | 4 |
| 2 - LA GOUVERNANCE | 7 |
| 3 - LES DIRIGEANTS..... | 7 |
| 4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CENSEURS | 8 |
| 5 - PERSONNEL DE LA SOCIETE | 10 |
| 6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE..... | 10 |
| 7 - LES CONTROLES EXTERNES | 10 |
| 8 - LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX..... | 10 |
| DEUXIEME PARTIE : LA PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE | 11 |
| 1 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS | 11 |
| 2 - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS..... | 11 |
| 2.1 Résultat de l'exercice..... | 11 |
| 2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement | 12 |
| 2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement..... | 14 |
| 2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement | 15 |
| 3 - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT | 16 |
| 4 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT | 17 |
| 5 - AFFECTATION DU RESULTAT | 17 |
| 6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES..... | 17 |
| TROISIEME PARTIE : L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE | 18 |
| 1 - LE CHIFFRE D'OPERATIONS | 18 |
| 2 - LES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT | 18 |
| 2.1 Les contrats de concession | 18 |
| 2.2 Les dépenses d'aménagement | 19 |
| 2.3 Les commercialisations..... | 19 |
| 2.4 Concessions de travaux | 22 |
| 3 - LES MANDATS..... | 22 |
| 4 - ETUDES / AMO | 23 |
| 5 - LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT | 24 |
| 6 - L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR..... | 24 |
| 7 - LES EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE | 24 |
| QUATRIEME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX | 25 |
| ANNEXE | 27 |
| A – TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE | 27 |

PREAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

1 - L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

ISÈRE AMENAGEMENT

1 180 000 euros divisé en 11 800 actions de 100 euros.

| ACTI ONNAI RES ET ADMI NI STRATEURS | % | Nb actions |
|--|---------|------------|
| Département de l'Isère, - représenté au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o Monsieur Jean-Pierre BARBIER, o Monsieur Daniel CHEMINEL, o Monsieur Christian COIGNÉ o Madame Anne GÉRIN, o Monsieur André GILLET, o Madame Annick MERLE, o Monsieur Bernard PERAZIO, o Monsieur David QUEIROS, o Monsieur Didier RAMBAUD, o Monsieur Christian RIVAL, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Christian COIGNÉ. | 51.36 % | 6 060 |
| Grenoble Alpes Métropole, - représentée au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o Monsieur Yannick OLLIVIER, o Monsieur Pierre BEJAJI, o Monsieur Jean-Paul TROVERO, - représentée à l'assemblée générale par Monsieur Yannick OLLIVIER | 19.30 % | 2 280 |
| Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Jean-Yves DHERBEYS, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Yves DHERBEYS. | 3.20 % | 380 |
| Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons, - représenté au Conseil d'administration par Monsieur Robert DURANTON, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Robert DURANTON. | 3.20 % | 380 |
| Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB), - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Claude PARDAL, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Claude PARDAL. | 1.02 % | 120 |
| Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC), - représenté à l'Assemblée spéciale par Madame Magdeleine FASOLA, - représenté à l'Assemblée générale par Madame Françoise GERBIER. | 1.02 % | 120 |

| | | |
|--|--------|-----|
| Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Fabien MULYK, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Fabien MULYK. | 1.02 % | 120 |
| Communauté d'agglomération du Pays Viennois, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Thierry KOVACS, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry KOVACS. | 1.02 % | 120 |
| Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Guy RABUEL, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Guy RABUEL | 1.02 % | 120 |
| Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Adolphe MOLINA, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Adolphe MOLINA. | 0.51 % | 60 |
| Communauté de Communes Bièvre-Est, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jérôme CROCE, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jérôme CROCE. | 1.02 % | 120 |
| Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Martial SIMONDANT, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Martial SIMONDANT. | 1.02 % | 120 |
| Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, - représentée à l'Assemblée spéciale par, Monsieur Gilles VIAL, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Gérard BECT. | 2.03 % | 240 |
| Communauté de Communes Le Grésivaudan, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Dominique FLANDIN-GRANGET, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Dominique FLANDIN-GRANGET. | 1.02 % | 120 |
| Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Thérèse TISSERAND, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Thérèse TISSERAND. | 1.02 % | 120 |
| Commune de Claix, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christophe REVIL, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christophe REVIL. | 0.51 % | 60 |
| Commune de Crolles, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Anne-Françoise HYVRARD, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Anne-Françoise HYVRARD. | 0.51 % | 60 |
| Commune d'Echirolles, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Daniel BESSIRON, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Daniel BESSIRON. | 1.02 % | 120 |
| Commune d'Eybens, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Francie MEGEVAND, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Yves POITOUT. | 0.51 % | 60 |
| Commune de Grenoble, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Vincent FRISTOT, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Vincent FRISTOT. | 1.02 % | 120 |
| Commune de Montbonnot, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Dominique BONNET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Dominique BONNET. | 0.51 % | 60 |

| | | |
|--|-------------|---------------|
| Commune de Pont-de-Claix, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Sam TOSCANO, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Sam TOSCANO. | 1.02 % | 120 |
| Commune de Noyarey - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Denis ROUX, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Denis ROUX. | 0.51 % | 60 |
| Commune de La Tour du Pin - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Fabien RAJON, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Fabien RAJON. | 1.02 % | 120 |
| Commune de La Tronche - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Pierre DESPRES, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre DESPRES. | 0.51 % | 60 |
| Commune de Saint Egrève, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Daniel BOISSET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Daniel BOISSET. | 0.51 % | 60 |
| Commune de Saint- Martin d'Hères , - représentée au Conseil d'administration par Madame Michelle VEYRET, en tant que représentante de l'Assemblée spéciale, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Michelle VEYRET. | 1.02 % | 120 |
| Commune de Sassenage, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Amédée MATRAIRE, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Amédée MATRAIRE. | 0.51 % | 60 |
| Commune de Vif, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Guy GENET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Guy GENET. | 0.51 % | 60 |
| Commune de Voiron, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Antony MOREAU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien POLAT. | 0.51 % | 60 |
| Commune de Voreppe, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Louis SOUBEYROUX, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Louis SOUBEYROUX. | 1.02 % | 120 |
| TOTAL | 100% | 11 800 |

La société est composée de :

- 31 actionnaires, les Communes de Claix, Noyarey, Saint Egrève et la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné étant devenues actionnaires en 2019,
- 18 administrateurs,
- 18 censeurs,
- 28 suppléants pour assurer le contrôle analogue.

2 - LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

3 - LES DIRIGEANTS

Le Département de l'Isère représenté par Monsieur Christian COIGNÉ a été désigné Président du Conseil d'administration.

| Président | Représentant | Date du CA | Entrée en fonction | Départ |
|------------------------|---------------------------|-------------|--------------------|--------|
| Département de l'Isère | Monsieur Christian COIGNÉ | 9 juin 2015 | 9 juin 2015 | |

Par délibération en date du 10 février 2017, Monsieur Christian COIGNÉ a été désigné Président et Directeur Général, pour la durée de son mandat électif.

| Directeur Général | Date du CA | Entrée en fonction | Départ |
|---------------------------|-----------------|--------------------|--------|
| Monsieur Christian COIGNÉ | 10 février 2017 | 10 février 2017 | |

Conformément à l'article 21.2 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

Directeur Général Délégué

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé de désigner Monsieur Christian BREUZA comme Directeur Général Délégué jusqu'au terme du mandat du Président Directeur Général.

| Directeur Général Délégué | Date du CA | Entrée en fonction | Départ |
|---------------------------|-----------------|--------------------|--------|
| Monsieur Christian BREUZA | 10 février 2017 | 10 février 2017 | |

Conformément aux dispositions de l'article 21.4 des statuts, le Conseil d'administration a fixé, par délibération en date du 10 février 2017, les limitations de pouvoirs du Directeur Général Délégué qui s'exerceront selon les modalités suivantes :

Autorisation préalable du Directeur Général :

- Les projets de transaction (valant règlement amiable d'un litige) d'un montant supérieur à 50 000 euros,
- Les placements financiers hors comptes à terme, SICAV monétaires et parts sociales de banques,
- La souscription de tout emprunt, contrat de crédit-bail et/ou tout remboursement anticipé de dettes contractées par la société, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 euros,
- Pour les opérations d'aménagement, toute acquisition et toute cession de terrain ou d'immeuble et d'une manière générale toute opération constitutive de droit réel immobilier d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 euros HT,
- Pour les opérations en compte propre, toute décision représentant un engagement, un coût ou une responsabilité, même potentielle, pour la société, d'un montant supérieur à 10% des fonds propres de la société,
- Tout marché de fournitures courantes et services, ou de prestations intellectuelles, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 euros HT,
- Tout marché de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 euros HT,
- Toute prise ou renonciation d'engagement sous forme de caution, aval ou garantie.

4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CENSEURS

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes et des censeurs.

Nous vous informons qu'aucun des mandats des Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme.

| Commissaires aux comptes | Durée du mandat | AGO | | | | | |
|---|-----------------|----------|----------|----------|---|---|---|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Titulaire : EUREX AUDIT RHONE ALPES Représenté par Monsieur Alain NEOLIER | 6 exercices | 18/05/18 | 23/05/19 | 28/05/20 | | | |
| Suppléant : Monsieur Olivier BASSO Associé du Groupe EUREX Fiduciaire Européenne | 6 exercices | 18/05/18 | 23/05/19 | 28/05/20 | | | |

A la clôture de l'exercice 2019, les mandats des censeurs arrivant à terme, il sera proposé par le Conseil d'administration de ne pas renouveler les mandats concernés, à savoir :

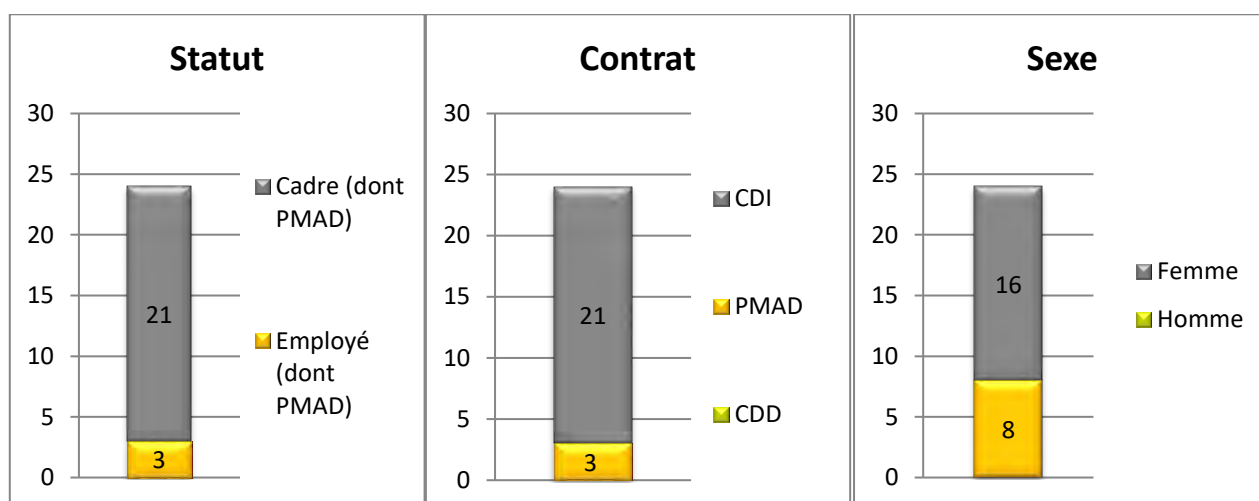
| Censeur | Représentant |
|----------------------------|--|
| M. Thierry KOVACS | Communauté d'agglomération du Pays Viennois |
| M. Gilles VIAL | Communauté de communes entre Bièvre et Rhône |
| Mme Magdeleine FASOLA | SMMAG |
| M. Martial SIMONDANT | Bièvre Isère Communauté |
| Mme Francie MEGEVAND | Commune d'Eybens |
| M. Vincent FRISTOT | Commune de Grenoble |
| M. Jérôme CROCE | Communauté de communes Bièvre Est |
| M. Dominique BONNET | Commune de Montbonnot |
| M. Guy GENET | Commune de Vif |
| M. Guy RABUEL | Communauté d'agglomération Porte de l'Isère |
| M. Anthony MOREAU | Commune de Voiron |
| Mme Thérèse TISSERAND | Communauté de communes Les Vals du Dauphiné |
| M. Amédée MATRAIRE | Commune de Sassenage |
| M. Fabien MULYK | SYMBHI |
| M. Jean-Louis SOUBEYROUX | Commune de Voreppe |
| M. Fabien RAJON | Commune de La-Tour-du-Pin |
| Mme Anne-Françoise HYVRARD | Commune de Crolles |
| M. Pierre DESPRES | Commune de La Tronche |

5 - PERSONNEL DE LA SOCIETE

L'analyse de l'effectif de la société intègre le personnel mis à disposition (PMAD).

L'effectif au 31/12/2019, hors les 2 mandataires sociaux est de 24 postes (salariés (21) et personnels mis à disposition (3), représentant 23,15 équivalents temps plein (ETP) durant l'exercice.

Au 31 décembre 2019, la répartition des personnels par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 45 ans.

6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Depuis le mois de juillet 2010, ISÈRE Aménagement partage ses locaux au sein du GIE ELEGIA situé au 34 rue Gustave EIFFEL à Grenoble (38000).

7 - LES CONTROLES EXTERNES

- Au cours de l'exercice écoulé, un contrôle fiscal a eu lieu :
 - Vérification du 23 mai au 25 juillet 2019 ;
 - Période examinée : 2016-2017 pour les déclarations fiscales et 2016 à 2018 pour la TVA ;
 - Rectification suite à ce contrôle portant sur la non-soumission à la TVA de la refacturation de la taxe foncière à nos locataires (bâtiments ARTIS) en 2016 et 1^{er} trimestre 2017 ;
 - Montant du rappel de TVA : 14 151 euros majorés de 446 euros d'intérêts de retard, minoré par un dégrèvement d'impôts sur les sociétés de 4 717 euros, soit un rappel « net » de 9 880 euros.

8 - LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

DEUXIEME PARTIE : LA PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SPL, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la SPL.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des rémunérations perçues par Isère Aménagement (sur les concessions, les mandats et les études) et les éventuels autres produits.

2 - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1 Résultat de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2019, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 15 842 087 euros, décomposés comme suit :
 - o Production vendue de services 2 345 451 euros ;
 - o Production vendue de biens : 13 496 636 euros ;
- La production stockée en concessions s'élève à 10 239 581 euros ;
- Les reprises sur provisions (fonctionnement et concessions) s'élèvent à 11 786 522 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 37 868 206 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 37 218 930 euros ;
- Le résultat d'exploitation est de 649 276 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 030 518 euros, dont 37 731 euros au titre de l'intéressement ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 439 871 euros.

Il est précisé que la société a supporté 157 472 euros de dépenses liées à du personnel mis à disposition par TERRITOIRES 38.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 13 101 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 662 378 euros.

Avec la mise en place début 2019 d'une Union Economique et Sociale (UES) des entreprises du groupe ELEGIA (TERRITOIRES 38, ISÈRE Aménagement, GIE ELEGIA, SARA Aménagement et SARA Développement) et un effectif de cette UES supérieur à 80 salariés, un accord de participation rendu obligatoire a été mis en place, avec application de la formule légale. Cette participation des salariés aux résultats s'élève à 23 748 euros.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 190 711 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 420 508 euros.

Au 31/12/2019, le montant des fonds propres s'élève à 2 137 260 euros pour la partie fonctionnement et le total du bilan de la société s'élève à 100 735 450 euros.

Au cours de cet exercice, la société a contracté un nouvel emprunt à hauteur de 6 M€ auprès du Crédit Coopératif pour le financement de la Zac des Minotiers à Pont de Claix, le montant du poste emprunt et dettes s'établit à 21 810 153 euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues de la colonne « fonctionnement » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

2.2.a Les produits d'exploitation

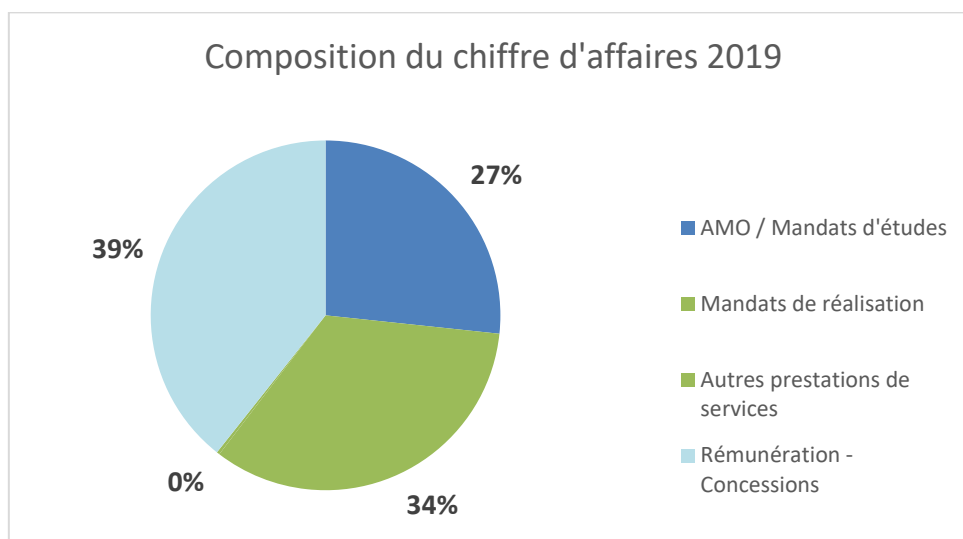
ISÈRE Aménagement intervient suivant 3 modes opératoires : les études/AMO, les mandats et les concessions d'aménagement. D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études et les mandats sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable. Lorsqu'ISÈRE Aménagement intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

Au 31/12/2019, le montant total des produits d'exploitation s'établit à 4 878 813 euros, avec la répartition suivante :

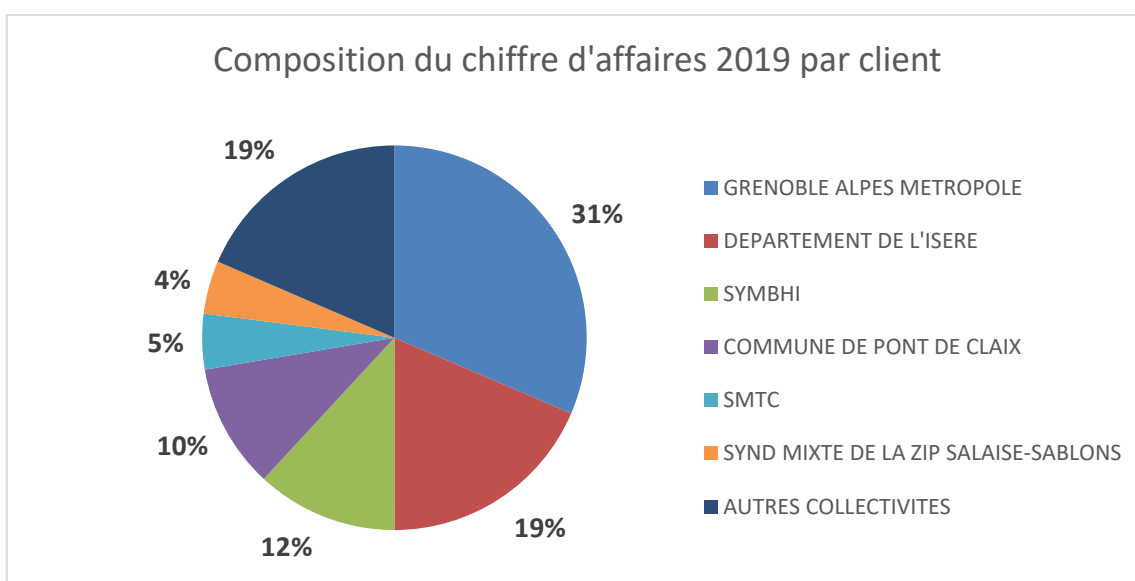
- Production vendue : 2 959 993 euros, décomposés comme suit :
 - o 1 301 593 euros de rémunération sur des études / AMO,
 - o 1 645 015 euros de rémunération sur mandats de réalisation,
 - o 13 385 euros de rémunération sur des autres prestations de services,
- Transfert de charges : 1 918 805 euros, décomposés comme suit :
 - o 1 918 805 euros de rémunération sur concessions,
- Autres produits : 15 euros.

En conséquence, la rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 4 878 813 euros pour l'exercice.

Le chiffre d'affaires est composé à 39% de la rémunération issue des concessions d'aménagement, à 34% de la rémunération issue des mandats, et à 27% de celle des études et AMO.



Par client, il est notamment composé à 31% de rémunérations sur des contrats avec Grenoble Alpes Métropole, 19% avec le Département de l'Isère, 12% avec le Symbhi, 10% avec la commune de Pont de Claix, 5% avec le SMTC, 4% avec le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise sablons.



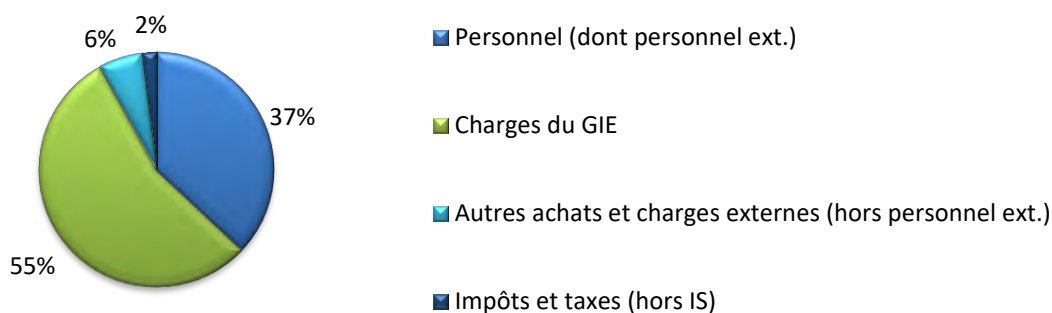
2.2.b Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de personnel, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes.

Au 31/12/2019, elles s'élèvent à 4 297 008 euros.

Ce montant représente environ 88% du chiffre d'affaires, taux largement plus favorable que les 101% observés en 2016 par la SCET sur un panel représentatif.

Répartition des charges d'exploitation de l'exercice 2019



Premier poste des charges d'exploitation (55% en 2019), la contribution aux charges du GIE ELEGIA qui s'élève à 2 357 771 euros.

Deuxième poste des charges d'exploitation (37% en 2019), les charges de personnel propres dont le montant s'élève à 1 432 658 euros et celui du personnel mis à disposition à 157 472 euros. Les principaux ratios de productivité 2019 s'établissent comme suit :

- Chiffre d'affaires / ETP : 211 K€ (référentiel SCET : 107 K€),
- Chiffre d'affaires / Responsable d'opérations : 255 K€ (référentiel SCET : 188 K€),
- Charges de personnel / Chiffre d'affaires : 33% (référentiel SCET : 67%).

Ces ratios sont à nuancer compte tenu du personnel des services supports porté par le GIE ELEGIA.

Les « autres achats et charges externes » comprennent (hors charges du GIE et du personnel mis à disposition) les frais d'assurances, honoraires (Commissaire aux comptes, expert-comptable, avocats, prestataires pour des prestations sous traitées sur les missions de programmation, frais de recrutement de personnel, ...), frais de publicité, de déplacement, de réception, ainsi que les frais bancaires.

Ces charges de fonctionnement s'établissent à 246 466 euros pour l'exercice 2019.

Les impôts et taxes s'élèvent à 62 953 euros en 2019. Sont intégrées : la taxe d'apprentissage, la participation à la formation continue, la cotisation sur la valeur ajoutée, la cotisation foncière des entreprises.

Les dotations aux amortissements s'établissent à 1 950 euros. Les dépenses de matériel informatique, licences et mobilier, sont portées par le GIE et refacturées par ailleurs.

2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres que nous venons de vous présenter, nous avons souhaité vous préciser les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés aux spécificités d'une SPL. Ceux-ci permettent notamment de comprendre la formation du résultat de la société et apportent un éclairage sur sa productivité.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève pour l'exercice à un montant de 617 586 euros. Il mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions politiques ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

| <i>Exercice</i> | <i>2013</i> | <i>2014</i> | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | 2019 |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------|
| EBE | 86 260 € | 72 575 € | 48 220 € | 25 826 € | 96 138 € | 141 949 € | 617 586 € |

Comparativement à l'EBE, le résultat d'exploitation (REX) intègre les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Il s'établit à 619 536 euros pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

| <i>Exercice</i> | <i>2013</i> | <i>2014</i> | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | 2019 |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------|
| REX | 86 260 € | 72 575 € | 48 220 € | 25 826 € | 96 138 € | 141 949 € | 619 536 € |

2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement

Nous complétons cette présentation par quelques ratios classiques d'analyse financière de rentabilité qui permettent :

- une comparaison sectorielle par rapport aux sociétés du même secteur d'activité,
- un suivi historique de la performance de la société.

Le taux d'EBE ou taux de marge brute d'exploitation (EBE/Chiffre d'affaires), qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, est de 12,66% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

| <i>Exercice</i> | <i>2013</i> | <i>2014</i> | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | 2019 |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| Taux d'EBE | 4,26% | 2,38% | 1,34% | 0,62% | 2,68% | 3,46% | 12,66% |

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 8,62%. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

| <i>Exercice</i> | <i>2013</i> | <i>2014</i> | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | 2019 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Taux de marge nette | 3,74% | 2,59% | 1,65% | 1,64% | 2,86% | 3,12% | 8,62% |

Le taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres), qui mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires à dégager du profit, s'établit à 19,68% pour l'exercice.

L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

| <i>Exercice</i> | <i>2013</i> | <i>2014</i> | <i>2015</i> | <i>2016</i> | <i>2017</i> | <i>2018</i> | 2019 |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| Rentabilité financière | 5,91% | 5,81% | 4,19% | 4,56% | 6,46% | 7,44% | 19,68% |

Ces taux confortent notre analyse sur la rentabilité de la société.

3 - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises en 2019 ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

| | Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice | | | | | | Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice | | | | | |
|--|--|---------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|--|---------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|
| | <i>0 jour (indicatif)</i> | <u>1 à 30 jours</u> | <u>31 à 60 jours</u> | <u>61 à 90 jours</u> | <u>91 jours et plus</u> | <u>Total (1 jour et plus)</u> | <i>0 jour (indicatif)</i> | <u>1 à 30 jours</u> | <u>31 à 60 jours</u> | <u>61 à 90 jours</u> | <u>91 jours et plus</u> | <u>Total (1 jour et plus)</u> |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombre cumulé de factures concernées | 1730 | X | | | | 949 | 354 | X | | | | 240 |
| Montant cumulé des factures concernées TTC | 31 398 161 | 10 222 123 | 687 447 | 123 945 | 103 344 | 11 136 860 | 35 565 366 | 10 440 413 | 1 859 357 | 596 335 | 1 110 797 | 14 006 901 |
| Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année | 73,82% | 24,03% | 1,62% | 0,29% | 0,24% | 26,18% | X | | | | | |
| Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année | X | | | | | | 71,74% | 21,06% | 3,75% | 1,20% | 2,24% | 28,26% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre des factures exclues | | | | | | | | | | | | |
| Montant total des factures exclues | | | | | | | | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) | | | | | | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) | | | | | |

4 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement à l'exception du rappel de Tva mentionné précédemment et de la participation aux résultats des salariés.

5 - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 420 508,26 euros de la manière suivante :

ORIGINE : Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 420 508,26 euros.

AFFECTATION : Dotation aux réserves et report à nouveau

- A la réserve légale, 5% du bénéfice, soit 21 025,41 euros,
- En report à nouveau, le solde, soit 399 482,85 euros.

6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

TROISIEME PARTIE : L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

1 - LE CHIFFRE D'OPERATIONS

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2019, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 52 423 546 euros HT. L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

| | Chiffre d'opérations (€ HT) | | | | |
|--------------------------|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| TOTAL GENERAL | 26 814 213 | 34 685 114 | 38 609 848 | 32 494 514 | 52 423 546 |
| Concession | 6 733 255 | 16 789 888 | 11 338 707 | 13 375 834 | 22 221 759 |
| 1 ACQUISITIONS | 1 155 904 | 8 187 736 | 2 990 551 | 8 216 408 | 11 459 583 |
| 2 ETUDES ET HONORAIRES | 511 882 | 626 096 | 468 426 | 619 908 | 294 732 |
| 3 TRAVAUX | 4 568 176 | 6 938 345 | 7 323 751 | 3 782 674 | 9 449 599 |
| 4 HONORAIRES SUR TRAVAUX | 497 293 | 1 037 711 | 555 979 | 756 845 | 1 017 845 |
| Mandat | 20 080 958 | 17 895 226 | 27 271 141 | 19 118 680 | 30 201 787 |
| 1 ACQUISITIONS | - | - | - | - | - |
| 2 ETUDES ET HONORAIRES | 321 519 | 268 595 | 287 836 | 148 467 | 323 449 |
| 3 TRAVAUX | 18 553 135 | 15 875 275 | 24 857 339 | 17 163 617 | 27 643 222 |
| 4 HONORAIRES SUR TRAVAUX | 1 206 304 | 1 751 356 | 2 125 966 | 1 806 596 | 2 235 116 |

Pour ce qui concerne les acquisitions, nous retenons systématiquement, dans le chiffre d'opérations, le montant effectivement « réglé » sur l'exercice et non le montant figurant dans les actes, afin de tenir compte des règlements

2 - LES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

2.1 Les contrats de concession

En 2019, ISÈRE Aménagement s'est vu confier un nouveau contrat de concession :

| N° | Opération | Concédant | Date de convention | Rémunération |
|------|-----------------------------------|-------------------|--------------------|------------------------|
| 1146 | Aménagement Secrétan à Montbonnot | CC Le Grésivaudan | 22/07/2019 | 691 162 € HT sur 8 ans |

2.2 Les dépenses d'aménagement

Pour 2019, les dépenses d'investissement sur les concessions s'élèvent à 22 221 759 euros HT, décomposées comme suit :

| Constaté 2019 | |
|----------------------|-------------------|
| Acquisitions | 11 459 583 |
| Etudes et honoraires | 1 312 577 |
| Travaux | 9 449 599 |
| TOTAL | 22 221 759 |

Les principales dépenses d'investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

| Opérations | Montant |
|---|-----------|
| 1074 ZIP SALAISE SABLONS | 3 719 894 |
| 1143 ZAC Les Minotiers Pont de Claix | 3 522 561 |
| 1073 ZAC Portes du Vercors | 3 073 032 |
| 1075 ZAC du Saut du Moine à Champagnier | 2 554 499 |
| 1142 Crolles ZAC Ecoquartier | 2 525 586 |
| 1143 Zac des Minotiers | 1 722 909 |
| 1009 ZAC Parc d'Oxford | 1 445 705 |
| 1108 ZIA Veurey Voroize | 1 298 590 |
| 1071 ZAC Ecoquartier Daudet SMH | 1 102 530 |

2.3 Les commercialisations

2.3.a Logements

Les actes de ventes :

En 2019, nous avons signé 8 actes de vente représentant un total de 326 logements :

| | Concession | Quantité | Prix |
|-----------------------------|---------------------|------------|------------------|
| Logements (nb) | ECOQUARTIER DAUDET | 28 | 428 600 |
| | ECOQUARTIER DAUDET | 36 | 789 696 |
| | ECOQUARTIER DAUDET | 28 | 410 000 |
| | ECOQUARTIER DAUDET | 32 | 695 360 |
| | 120 TOISES | 42 | 1 025 000 |
| | ECOQUARTIER CROLLES | 16 | 720 000 |
| | ECOQUARTIER CROLLES | 30 | 475 860 |
| | MINOTIERS | 114 | 2 222 450 |
| Total Logements (nb) | | 326 | 6 766 966 |

Les promesses de ventes :

En 2019, on comptabilise 5 programmes représentant un total de 309 logements :

| | Concession | Quantité | Prix |
|-----------------------------|-------------|------------|------------------|
| Logements (nb) | SOUS LE PRE | 63 | 1 224 300 |
| | SOUS LE PRE | 34 | 464 100 |
| | MINOTIERS | 134 | 2 431 960 |
| | MINOTIERS | 68 | 1 620 760 |
| | SOUS LE PRE | 10 | 280 000 |
| Total Logements (nb) | | 309 | 6 021 120 |

2.3.b Bureaux

Les actes de ventes :

Aucun acte de vente a été signé en 2019.

Les promesses de ventes :

Nous n'avons pas signé de promesse de vente.

2.3.c Commerces

Les actes de ventes :

Un acte de vente a été signé en 2019 pour 1 200 m² :

| | Concession | Quantité | Prix |
|--|------------|--------------|----------------|
| Commerces (m ²) | MINOTIERS | 1 200 | 120 000 |
| Total Commerces (m²) | | 1 200 | 120 000 |

Les promesses de ventes :

En 2019, nous avons signé un compromis de vente représentant 616 m² :

| | Concession | Quantité | Prix |
|--|------------|------------|---------------|
| Commerces (m ²) | MINOTIERS | 616 | 61 600 |
| Total Commerces (m²) | | 616 | 61 600 |

2.3.d Activités économiques

Les actes de ventes :

En 2019, trois actes de vente ont été signés représentant au total 2,9 ha (hors rétrocession de terrains à la Métropole) :

| | Concession | Quantité | Prix |
|-----------------------------|----------------|------------|------------------|
| Activités (ha) | INSPIRA | 0,3 | 57 364 |
| | SAUT DU MOINE | 1,7 | 1 017 240 |
| | VEUREY VOROIZE | 0,9 | 598 430 |
| Total Activités (ha) | | 2,9 | 1 673 034 |

Les promesses de ventes :

En 2019, 5 promesses de vente ont été signées, représentant 10,3 ha :

| | Concession | Quantité | Prix |
|-----------------------------|---------------|-------------|------------------|
| Activités (ha) | INSPIRA | | 162 700 |
| | INSPIRA | | 461 300 |
| | INSPIRA | 0,3 | 57 364 |
| | INSPIRA | 9,9 | 1 717 360 |
| | PARC D'OXFORD | 0,1 | 82 320 |
| Total Activités (ha) | | 10,3 | 2 523 774 |

2.3.e Tableaux de synthèse

Actes de vente

| Catégorie | Unité | Budget 2019 | Situation au 31 décembre 2019 | % d'exécution |
|-----------------------|-------------------|------------------|-------------------------------|---------------|
| Logements | Nombre | 215 | 326 | 152% |
| Commerces | m ² SP | 0 | 1 200 | 0% |
| Bureaux | m ² SP | 0 | 0 | 0% |
| Activités économiques | Ha | 6,5 | 2,9 | 45% |
| Logements | € | 4 468 160 | 6 766 966 | 151% |
| Commerces | € | 0 | 120 000 | 0% |
| Bureaux | € | 0 | 0 | 0% |
| Activités économiques | € | 3 736 930 | 1 673 034 | 45% |
| Total | € | 8 205 090 | 8 560 000 | 104% |

Promesses de vente

| Catégorie | Unité | Budget 2019 | Situation au 31 décembre 2019 | % d'exécution |
|-----------------------|-------------------|------------------|-------------------------------|---------------|
| Logements | Nombre | 312 | 309 | 99% |
| Commerces | m ² SP | 1 100 | 0 | 0% |
| Bureaux | m ² SP | 0 | 616 | 0% |
| Activités économiques | Ha | 5,5 | 10,3 | 187% |
| Logements | € | 7 569 040 | 6 021 120 | 80% |
| Commerces | € | 110 000 | 0 | 0% |
| Bureaux | € | 0 | 61 600 | 0% |
| Activités économiques | € | 707 300 | 2 481 044 | 351% |
| Total | € | 8 386 340 | 8 563 764 | 102% |

Au 31/12/2019, le stock de promesses de vente s'élève à environ 11,2 M€ HT.

2.4 Concessions de travaux

Dans le cadre de la concession de travaux avec Grenoble Alpes métropole, ISÈRE Aménagement a construit et gère le bâtiment ARTIS à Grenoble. Ce bâtiment a été incendié en juin 2019. Les locataires ont été relocalisés avec l'appui des services de Grenoble Alpes métropole et de la Ville de Grenoble. Les frais de réparation engagés en 2019 s'élèvent à 299 K€. Les remboursements d'assurance constatés en 2019 s'élèvent à 395 K€. Les travaux de remise en état, financés par les assureurs, seront engagés au second semestre 2020 pour une mise en service mi-2021.

3 - LES MANDATS

En 2019, ISÈRE Aménagement s'est vue confier les nouveaux mandats suivants :

| N° | Mandat | Mandant | Date de convention | Rémunération |
|------|--------------------------------------|---|--------------------|---------------------------|
| 2413 | CER de Bourg d'Oisans | Département de l'Isère | 26/06/2019 | 81 936,38 € HT sur 3 ans |
| 2420 | CER de Saint Etienne de Saint Geoirs | Département de l'Isère | 07/06/2019 | 87 442,88 € HT sur 2 ans |
| 2427 | Bâtiment de formation de l'ENAC | Département de l'Isère | 17/05/2019 | 199 736,25 € HT sur 3 ans |
| 2429 | Démolition bâtiment modulaire SMH | Commune de Saint Martin d'Hères | 25/04/2019 | 12 216,5 € HT sur 1 an |
| 2430 | Déplacement des services SMH | Commune de Saint Martin d'Hères | 22/10/2019 | 109 894,5 € HT sur 3 ans |
| 2432 | Quartier Champ de la cour à Voreppe | Communauté d'agglomération du pays Voironnais | 23/05/2019 | 293 787 € HT sur 7 ans |
| 2433 | GER d'ouvrages d'art métropolitains | Grenoble Alpes Métropole | 21/05/2019 | 440 336 € HT sur 2 ans |

Le montant des dépenses d'investissement au 31/12/2019 s'élève à 30 202 K€ HT (hors honoraires du mandataire et frais divers).

Ce montant des dépenses d'investissement se répartit comme suit :

| Constaté 2019 | |
|----------------------|-------------------|
| Acquisitions | - |
| Etudes et honoraires | 2 558 565 |
| Travaux | 27 643 222 |
| TOTAL | 30 201 787 |

Les principales dépenses d'investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

| Opérations | Montant |
|--|------------|
| 2114 Isère Amont Réalisation T2 et T3 | 13 162 248 |
| 2425 Assistance administrative et financière | 9 046 597 |
| 2063 Accessibilité handicapés de 53 collèges | 3 483 366 |
| 2402 Métro site ATHANOR à La TRONCHE | 1 101 229 |
| 2238 Ligne Chrono 1 Montbonnot CC Le Grésivaudan | 546 341 |
| 2409 Carrefour Testa à Villefontaine | 532 056 |
| 2408 RD 522 Déviation de Saint Savin | 497 071 |
| 2059 Pavillon de la mobilité sur la Presqu'île | 398 706 |
| 2226 Réhab. Collège Les Dauphins | 241 511 |
| 2119 Eybens école le Val | 203 032 |

4 - ETUDES / AMO

En 2019, ISÈRE Aménagement s'est vue confier les nouvelles opérations suivantes :

| N° | Mandat | Maître d'ouvrage | Date de convention | Rémunération |
|------|--|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| 2121 | ME aménagement aire de passage Rondeau | Grenoble Alpes Métropole | 28/02/2019 | 177 340 € HT sur 3 ans |
| 3169 | Centre funéraire appel à projet Crolles | Commune de Crolles | 24/01/2019 | 16 605,5 € HT sur 1 an |
| 3171 | AMO intégration DOE dans la base de données GESPAT | Département de l'Isère | 07/02/2019 | 38 347,3 € HT sur 2 ans |
| 3172 | Programmation 9 CER 2019 | Département de l'Isère | 24/05/2019 | 115 040,25 € HT sur 1 an |
| 3174 | Programmation médiathèque de Vif | Commune de Vif | 07/06/2019 | 18 614 € HT sur 1 an |
| 3181 | AMO suivi administratif et financier SMTC | SMTC | 25/04/2019 | 55 393,2 € HT sur 1 an |
| 3200 | Assistance foncière dans le cadre de la GEMAPI | Département de l'Isère | 11/02/2019 | 1 452 € HT sur 1 an |
| 3202 | Pilotage opération aménagement hydraulique du ruisseau de Lancey | SYMBHI | 02/09/2019 | 21 820 € HT sur 1 an |
| 3203 | Suivi opération dépose – repose infra ligne C Catane – Grenoble | SMTC | 12/07/2019 | 29 766 € HT sur 2 ans |
| 3204 | Suivi réalisation du plan d'action DSR – lignes A, B et C | SMTC | 25/07/2019 | 139 392 € HT sur 2 ans |
| 3205 | Assistance foncière SMABB | SMABB | 05/07/2019 | Marché à BC sur 3 ans |

| | | | | |
|------|---|---------------------------------|------------|------------------------|
| 3206 | Programmation relocalisation de services de la ville SMH | Commune de Saint Martin d'Hères | 27/05/2019 | 14 773,5 € HT sur 1 an |
| 3207 | Assistance administrative et financière marchés de travaux de GER | Grenoble Alpes Métropole | 12/07/2019 | 31 220 € HT sur 1 an |
| 3208 | AMO programme pôle gare CCG | CC Le Grésivaudan | 13/09/2019 | 11 725 € HT sur 1 an |

5 - LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

6 - L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a poursuivi la mise en œuvre des orientations définies dans le plan stratégique approuvé en mars 2018, en développant le champ d'intervention et le périmètre géographique, avec l'entrée au capital en 2019 des Communes de Claix, Noyarey, Saint Egrève et de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Il convient de poursuivre le développement du champ d'intervention et le périmètre géographique pour mieux répondre aux attentes de notre territoire, poursuivre le renforcement de la compétitivité de l'entreprise dans le champ concurrentiel.

A titre d'information, depuis début janvier 2020, les entrées au capital du Département des Hautes-Alpes et de la Commune de Susville sont devenues effectives. La cession d'actions entre la Commune de Voreppe et la Commune de Villard de Lans est en cours.

Il est également précisé que le budget prévisionnel 2020 approuvé par le conseil d'administration du 5 décembre 2019 est prévu bénéficiaire avec un résultat de 319 K€ après impôts.

7 - LES EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

- Néant.

QUATRIEME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2019 dans tout type de société anonyme par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

| Mandataires sociaux | Fonction/Mandat |
|----------------------------------|--|
| M. Christian COIGNÉ | Président Directeur Général d'ISÈRE Aménagement (SPL) TERRITOIRES 38 (SEM), OPAC, SDH (SA), CHAI, Pluralis, Actis |
| Monsieur Christian BREUZA | Administrateur du GIE ELEGIA Directeur Général Délégué d'ISÈRE Aménagement (SPL) Directeur Général Délégué de TERRITOIRES 38 (SEM) Directeur Général de SARA Aménagement (SPLA) Directeur Général de SARA Développement (SEM) Président d'ELEGIA Développement (SAS) Président de la SAS DESSAIX AMENAGEMENT Gérant de la SCI ALEDIA ECHIROLLES |
| Administrateurs | |
| M. Jean-Pierre BARBIER | Président Directeur Général de TERRITOIRES 38 (SEM) Président du GIE ELEGIA |
| M. Pierre BEJAJI | SDH (SA) |
| M. Daniel BESSIRON | TERRITOIRES 38 (SEM) |
| M. Daniel CHEMINEL | |
| M. Jean-Yves DHERBEYS | EPFL du Dauphiné |
| M. Robert DURANTON | TERRITOIRES 38 (SEM) |
| Mme Anne GÉRIN | TERRITOIRES 38 (SEM) |
| M. André GILLET | |
| Mme Annick MERLE | TERRITOIRES 38 (SEM), Présidente de MINATEC Entreprises (SEM) |
| M. Yannick OLLIVIER | TERRITOIRES 38 (SEM) |
| M. Bernard PERAZIO | Tunnel de Fréjus (SFTRF), OPAC 38, TERRITOIRES 38 (SEM) |

| Mandataires sociaux | Fonction/Mandat |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| M. David QUEIROS | TERRITOIRES 38 (SEM) |
| M. Didier RAMBAUD | |
| M. Christian RIVAL | TERRITOIRES 38 (SEM) |
| M. Sam TOSCANO | |
| M. Jean-Paul TROVERO | SEMITAG (SEM) |
| Mme Michelle VEYRET | Parc Grenoble Alpes Métropole (SEMOP) |

ANNEXE

A – TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE

| DATE D'ARRETE Durée de l'exercice | 31/12/2019 12 mois | 31/12/2018 12 mois | 31/12/2017 12 mois | 31/12/2016 12 mois | 31/12/2015 12 mois |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 1 180 000 | 1 180 000 | 1 180 000 | 1 180 000 | 1 180 000 |
| Nombre d'actions | | | | | |
| - ordinaires | 11 800 | 11 800 | 11 800 | 11 800 | 11 800 |
| - à dividende prioritaire | | | | | |
| Nombre d'actions maximum à créer | | | | | |
| - par conversion d'obligations | | | | | |
| - par droit de souscription | | | | | |
| OPERATIONS et RESULTATS | | | | | |
| Chiffre d'affaires Hors Taxes | 15 842 087 | 12 312 399 | 15 662 760 | 17 158 398 | 3 289 144 |
| Résultat avant impôts, participation | | | | | |
| dot. amortissements et provisions | 4 991 763 | 2 783 079 | 2 585 160 | 2 275 489 | 179 900 |
| Impôt sur les bénéfices | 190 711 | 34 647 | 25 089 | 25 000 | 20 065 |
| Participation des salariés | 23748 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dotations amortissements et provisions | 4 356 796 | 2 620 671 | 2 457 463 | 2 182 710 | 100 363 |
| Résultat net | 420 508 | 127 761 | 102 608 | 67 779 | 59 472 |
| Résultat distribué | | | | | |
| RESULTAT PAR ACTION | | | | | |
| Résultat après impôt, participation | | | | | |
| avant dot. amortissements | 405 | 233 | 217 | 200 | 14 |
| et provisions | | | | | |
| Résultat après impôt, participation | | | | | |
| après dot. amortissements | 36 | 11 | 9 | 6 | 5 |
| et provisions | | | | | |
| Dividende distribué | | | | | |
| PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 21 | 18 | 15 | 17 | 16 |
| Masse salariale | 1 030 518 | 856 474 | 694 836 | 757 400 | 740 242 |
| Sommes versées en avantages sociaux (ss, œuvres sociales ...) | 439 870 | 370 544 | 313 706 | 342 912 | 354 015 |



Arrêté modifiant l'arrêté n°2015-1543 du 30 juillet 2015 portant sur la composition de la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) de l'Isère

Le Président du Conseil départemental

Vu l'arrêté n°2015-1543 du 30 juillet 2015 portant sur la composition de la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) de l'Isère ;

Vu le titre II du livre 1^{er} du code rural et notamment les articles L. 121-8, L. 121-9, R. 121-7, R. 121-8 et R. 121-9 ;

Vu le courrier de l'Association des Maires de l'Isère en date du 7 octobre 2020 désignant deux maires de communes rurales titulaires et deux suppléants ainsi que deux maires ou deux délégués communaux représentant les communes propriétaires de forêts titulaires et deux suppléants ;

Vu la décision du Conseil départemental en date du 23 octobre 2020 portant sur la désignation des représentations du Département dans les commissions administratives et les organismes extérieurs ;

Vu le courrier du Conservatoire d'Espaces Naturels Isère en date du 3 décembre 2020 proposant en tant que personne qualifiée Madame Marie-Pierre Barani ;

Vu le courrier du Centre régional de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes en date du 23 décembre 2020 proposant en tant que suppléant des propriétaires forestiers Monsieur Claude Ferradou ;

Arrête

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté n°2015-1543 du 30 juillet 2015 est modifié comme suit :

Maires de communes rurales :

Monsieur William Dufour est désigné en remplacement de Monsieur Thomas Guillet et Monsieur Patrick Cossiaux en remplacement de Monsieur Yannick Bouchet-Bert-Peillard en qualité de titulaires.

Monsieur Jacques Bernard est désigné en remplacement de Madame Marie-Claire Terrier et Monsieur Bernard Fournier en remplacement de Monsieur Bernard Gillet en qualité de suppléants.

Maires de communes propriétaires de forêts :

Monsieur Jean-Marc Bellot est désigné en remplacement de Monsieur Guy Servet et Madame Laurence Théry en remplacement de Monsieur Guy Charron en qualité de titulaires.

Monsieur Christian Fierry-Fraillon est désigné en remplacement de Monsieur Emmanuel Serre et Monsieur Christian Rousset en remplacement de Madame Nicole Vérard en qualité de suppléants.

Conseillers départementaux :

Madame Claire Debost est désignée en remplacement de Monsieur Christian Rival en qualité de titulaire.

Personnes qualifiées :

Madame Marie-Pierre Barani est désignée en remplacement de Madame Claude Ravel en qualité de titulaire.

Propriétaires forestiers :

Monsieur Claude Ferradou est désigné en remplacement de Monsieur Bertrand de Germiny en qualité de suppléant.

Article 2 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le **22 JAN. 2021**

Le Président du Conseil départemental de l'Isère



Jean-Pierre Barbier

Dépôt en Préfecture le :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2020-7316, télétransmis par Valérie MICHAUD.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 038-223800012-20210122-2020-7316-AR.

Informations sur l'acte

Numero : 2020-7316

Objet : Arrêté modifiant l'arrêté N. 2015-1543 du 30/07/2015 portant sur la composition de la Commission
Départementale d'aménagement foncier (CDAF) de l'Isère

Date de décision : 22/01/2021

Date de transmission : 29/01/2021

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences / 9.2. Autres domaines de compétences des
départements



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 B 16 2

Politique : **Agriculture**

Programme(s) :

Objet :

Plan filière Noix de Grenoble AOP 2021 - 2024 / Adaptation du règlement d'intervention en faveur de la filière viticole iséroise

Service instructeur : DAM/AFO

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement

fonctionnement

Recettes : investissement

fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. DURANTON

Commission : Commission du développement, du tourisme, de la montagne, de la forêt, de l'agriculture

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 B 16 2

Numéro provisoire : 2328 - Code matière : 8.4

Dépôt en Préfecture le : 04-03-2021

Publication le : 04-03-2021

Notification le : 04-03-2021

Exécutoire le : 04-03-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2021 DOB 2021 B 16 2,

Vu l'avis de la Commission du développement, du tourisme, de la montagne, de la forêt, de l'agriculture,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Duranton au nom de la Commission du développement, du tourisme, de la montagne, de la forêt, de l'agriculture,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le Plan filière Noix de Grenoble AOP 2021-2024 tel qu'il figure en annexe I et d'autoriser le Président à le signer ;
- de déléguer à la Commission permanente l'approbation de potentiels règlements d'intervention afférents ;
- d'approuver et de mettre en oeuvre, dans le cadre du budget 2021, le nouveau règlement d'intervention relatif à la filière viticole iséroise tel qu'il figure en annexe II.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Pierre Barbier

PLAN FILIERE

NOIX DE GRENOBLE AOP

2021-2024

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental de l'Isère du 27 janvier 2017, approuvant la convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Isère, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire,
- Vu la délibération du Conseil départemental de la Drôme du 13 février 2017, approuvant la convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Drôme, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire,
- Vu la délibération du Conseil Savoie Mont Blanc du 3 avril 2017, approuvant la convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Savoie Mont Blanc, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire,
- Vu, le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu, le règlement des subventions régionales adopté par délibération n°AP-2019-06/08-7-2968 du Conseil régional en date du 27 juin 2019,
- Vu, la délibération n°XXX de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 14 décembre 2020 relative au Plan Filière Noix de Grenoble AOP,
- Vu, la délibération n°XXX du Conseil départemental de l'Isère en date du 26 février 2021 relative au Plan Filière Noix de Grenoble AOP,
- Vu, la délibération n°XXX du Conseil départemental de la Drôme en date du 01 février 2021 relative au Plan Filière Noix de Grenoble AOP,
- Vu la délibération n°XXX du Conseil Savoie Mont Blanc en date du XX XX 2021 relative au Plan Filière Noix de Grenoble AOP,

Entre

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional,
- Le Conseil Départemental de l'Isère, représenté par son Président,
- Le Conseil Départemental de la Drôme, représenté par sa Présidente,
- Le Conseil Savoie Mont Blanc, représenté par son Président,
- La Chambre Départementale d'Agriculture de l'Isère, représentée par son Président,
- La Chambre Départementale d'Agriculture de la Drôme, représentée par son Président,
- Le Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble, représenté par son Président,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PLAN FILIERE

1.1 Contexte et enjeux de la filière

Auvergne-Rhône Alpes est l'une des deux régions françaises productrices de noix. Le fleuron de cette noix est l'AOP Noix de Grenoble qui bénéficie d'une appellation depuis 1938 pour sa noix en coque. La filière Noix de Grenoble AOP représente plus de 7 000 ha en région (70% du verger régional nucicole) avec un zonage encadrant principalement la vallée de la rivière Isère et couvrant 261 communes sur trois départements (Isère, Drôme, Savoie). Elle réunit plus de 800 producteurs habilités qui produisent près de 13 000 tonnes de noix (en 2018), correspondant à 30% de la production nationale. 20% de la surface nucicole est labellisée Agriculture Biologique et concerne 30% des producteurs avec une croissance annuelle constante. 60% des noix produites en AOP sont exportées vers l'Europe (Allemagne, Italie, Suisse, Espagne), le reste étant dédié au marché interne.

Or, la filière AOP souffre d'une érosion du nombre de producteurs et d'une stagnation des surfaces en AOP, ainsi que d'une stagnation de la qualité, d'un prix élevé, de volumes faibles, et du manque de diversité de la valorisation. Elle est particulièrement sensible aux aléas climatiques et connaît une pression sociale tournée vers des systèmes plus respectueux de l'environnement. Elle est fortement concurrencée à l'export par des pays tiers (Chili et USA) mais aussi les pays de l'Est de l'Europe, la Chine et l'Australie. Cependant, elle peut encore se développer sur des marchés français et européen capteurs.

La filière AOP Noix de Grenoble identifie 4 enjeux :

- **L'AOP fer de lance de la production** avec un objectif de maintenir et développer le signe de qualité en relançant notamment la production
- **La ségmentation de marché** avec un objectif de conserver une segmentation du marché (AOP, AB, HVE, production locale...) tout en développant d'autres produits que la noix coque (huile, cerneaux, autres produits transformés)
- **Changement climatique et enjeux environnementaux** avec un objectif de prendre en compte les attentes sociétales vis-à-vis d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, et trouver des moyens de lutte et d'adaptation contre les aléas climatiques
- **Haute valeur environnementale, une opportunité à saisir** avec un objectif de développer la certification HVE pour satisfaire la grande distribution française et anticiper les exigences de l'Institut National de qualité et de l'origine d'ici 2030, avec pour objectif d'intégrer dans son cahier des charges des critères du HVE niveau 2.

Afin de répondre à ces enjeux, la filière souhaite mettre en œuvre un programme d'actions global sur 4 ans (2021-2024) spécifiquement adapté à cette production fruitière emblématique.

L'une des ambitions du programme d'actions global est d'augmenter de 25% la surface en AOP, soit 1 750 ha supplémentaire d'ici 2024.

1.2 Le programme d'actions global de la filière noix 2021-2024

Le programme d'actions global de la filière présente l'ensemble des besoins exprimés par la filière sur la période 2021-2024.

Il est structuré en 3 axes majeurs :

Axe I – Produire autrement et s'adapter aux évolutions climatiques

- I.1 - Favoriser l'utilisation de méthodes alternatives
- I.2 - Développer une irrigation durable
- I.3 - Développer des vergers écologiques et résilients
- I.4 - Gestion des eaux de lavage
- I.5 - Développer les moyens de lutte anti-grêle
- I.6 - Etude sur les conséquences du changement climatique au niveau ultra-local

Axe II – Rester concurrentiel sur le marché

- II.1 - Etat des lieux, analyse du marché et élaboration d'un projet stratégique de filière
- II.2 - Développer la compétitivité des acteurs économiques
- II.3 - Promouvoir la certification des exploitations
- II.4 - Elaborer une nouvelle méthodologie de prévision de récolte

Axe III – Accompagner et développer la filière

- III.1 - Promotion communication autour de l'AOP Noix de Grenoble
- III.2 - Accompagner les producteurs face aux évolutions techniques
- III.3 - Vulgariser les connaissances acquises
- III.4 - Animation du plan filière
- III.5 - Investir dans la recherche expérimentale
- III.6 - Poursuite de l'étude Fernor

Sont détaillées en annexe 1, pour mémoire, les actions du programme d'actions global :

- pouvant mobiliser des dispositifs existants : Plan Fruits, mesures du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour les années de transition 2021-2022 (3.20, 4.12V, 4.13, 4.14, 4.15, 4.21, 4.22, 4.34, 16.71...) etc...,
- pour lesquelles aucun dispositif n'existe et qui n'entrent pas dans le cadre du plan spécifique filière noix de Grenoble AOP présenté dans l'article 2.

L'ensemble des autres actions du programme d'actions global, pour lesquelles aucun dispositif n'existe et qui peuvent bénéficier d'un soutien régional, constitue le « Plan spécifique filière Noix de Grenoble AOP » présenté dans l'article 2.

ARTICLE 2 – LE PLAN SPECIFIQUE FILIERE NOIX DE GRENOBLE AOP

Le plan spécifique filière Noix de Grenoble rassemble les actions du programme d'actions global 2021-2024 pour lesquelles aucun dispositif n'existe et qui peuvent bénéficier d'un soutien régional.

Périmètre : zone AOP Noix de Grenoble (261 communes sur trois départements : Isère, Drôme, Savoie)

Bénéficiaires :

- Agriculteur à titre principal ou secondaire étant adhérent à l'Organisme de Défense et de Gestion (CING) et justifiant d'au moins 60% de surfaces de noyers en AOP ; CUMA
- Structures d'appui à la filière : CING (Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble) ; SENURA (Station d'expérimentation nucicole pour le bassin Sud-Est) ; organismes de conseil (Chambres d'agriculture...)

- **AXE I – PRODUIRE AUTREMENT ET S'ADAPTER AUX EVOLUTIONS CLIMATIQUES**

- **I.2 – Etude préalable pour la création de retenues collinaires** (quand dépenses < 5000 €)

Objectif : Développer l'irrigation afin d'améliorer la qualité des noix produites et d'augmenter la compétitivité des exploitations et gérer les ressources en eau

Nature de l'action : études de faisabilité technique en amont de la réalisation d'une retenue collinaire si leur coût est inférieur à 5000 € HT car s'il est supérieur elles peuvent être financées par les mesures FEADER (4.15 ou 4.34 pour 2021 et 2022)

Bénéficiaires : Agriculteur à titre principal ou secondaire étant adhérent à l'Organisme de Défense et de Gestion (CING) et justifiant d'au moins 60% de surfaces de noyers en AOP

Budget prévisionnel des dépenses HT :

| | Type | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
|--|------|---------|---------|---------|---------|----------|
| I.2 : Etude préalable pour la création de retenues collinaires | I | 4 000 € | 4 000 € | 6 000 € | 6 000 € | 20 000 € |

Taux d'aide publique maximum : 70%

Régime d'aides d'Etat (à titre indicatif ; pour 2021 et 2022) : règlement de minimis agricole

| Indicateurs de résultats | Valeur-cible au terme des 4 ans |
|--|--|
| Nombre de retenues étudiées ; nombre d'agriculteurs impliqués ; surface irriguée étudiée | 10 retenues ; 15 agriculteurs ; 30 à 50 ha |

I.3 – Développer des vergers écologiques et résilients

Objectif : Améliorer la résilience des arbres et des vergers et favoriser l'implantation d'aménagements agroécologiques

Nature de l'action :

- Aide à l'implantation de haies brise-vents pour limiter l'exposition des arbres. Seuls les plants et le matériel nécessaire (paillage, bâches) sont pris en charge, la main d'œuvre n'est pas éligible. Les plants de la marque « Végétal local » soutenue par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, sont à privilégier autant que possible.
- Aide à l'acquisition du matériel de taille spécifique des noyers (sécateurs électriques)
- Aide à l'implantation de couverts végétaux sur une noyeraie

Bénéficiaires : Agriculteur à titre principal ou secondaire étant adhérent à l'Organisme de Défense et de Gestion (CING) et justifiant d'au moins 60% de surfaces de noyers en AOP ; CUMA (uniquement pour le matériel de taille des noyers)

Budget prévisionnel des dépenses HT :

| | Type | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
|---|------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| I.3.a : Aide à l'implantation de haies brise-vent | I | 60 000 € | 105 000 € | 105 000 € | 105 000 € | 375 000 € |
| I.3.b : Matériel spécifique taille des noyers | I | 36 000 € | 63 000 € | 63 000 € | 63 000 € | 225 000 € |
| I.3.c : Aide à l'implantation de couverts végétaux sur une noyeraie | F | 14 320 € | 25 060 € | 25 060 € | 25 060 € | 89 500 € |

Taux d'aide publique maximum : 40% pour les investissements individuels ou 60% pour les investissements collectifs (uniquement pour le matériel de taille des noyers) ; 60% pour l'action en fonctionnement

Régime d'aides d'Etat (à titre indicatif ; pour 2021 et 2022) : SA.50388 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire (pour les actions en investissement) ; règlement de minimis agricole (pour l'action en fonctionnement)

| Indicateurs de résultats | Valeur-cible au terme des 4 ans |
|---|--|
| Longueur, nombre et type (haute/ basse/ moyenne ; 1 ou 2 rangs) de haies mises en place ; surface protégée des vents ; nombre de plants de marque « végétal local » | 75 km ; 1500 ha ; 20% de plants de marque « végétal local » en année 1, 30% en année 2, 40% en année 3 et 50% en année 4 |
| Surface de couverts végétaux | 500 ha |
| Nombre de matériel de taille spécifique ; pourcentage de matériel acquis via une CUMA | 75 sécateurs électriques dont 30% acquis via une CUMA |
| Nombre d'agriculteurs impliqués | 100 pour les haies ; 50 pour le matériel spécifique ; 50 pour les couverts végétaux |

• AXE II – RESTER CONCURRENTIEL SUR LE MARCHÉ

II.2 – Achat de plants in-vitro AOP

Objectif : soutenir le renouvellement du verger par un soutien à l'achat de plants in-vitro en variété AOP

Nature de l'action : Aide à l'achat de plants in-vitro

Bénéficiaires : Agriculteur à titre principal ou secondaire étant adhérent à l'Organisme de Défense et de Gestion (CING) et justifiant d'au moins 60% de surfaces de noyers en AOP

Budget prévisionnel des dépenses HT :

| | Type | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
|----------------------------|------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| II.2 : Plants in-vitro AOP | I | 25 920 € | 45 360 € | 45 360 € | 45 360 € | 162 000 € |

Taux d'aide publique maximum : 40%

Régime d'aides d'Etat (à titre indicatif ; pour 2021 et 2022) : règlement de minimis agricole

| Indicateurs de résultats | Valeur-cible au terme des 4 ans |
|--------------------------|---------------------------------|
|--------------------------|---------------------------------|

| | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| Nombre d'arbres in-vitro AOP plantés | 6 000 (1% des noyers AOP) |
|--------------------------------------|---------------------------|

II.4 – Elaborer une nouvelle méthodologie de prévision de récolte

Objectif : Elaborer une nouvelle méthodologie de prévision de récolte (estimation des volumes qui seront récoltés et de la répartition des calibres) permettant notamment de réduire les coûts de main d'œuvre.

Nature de l'action : Prestation de service pour l'élaboration de la nouvelle méthodologie

Bénéficiaire : CING

Budget prévisionnel des dépenses HT :

| | Type | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
|--|------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| II.4 : Nouvelle méthodologie de prévision de récolte | F | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 120 000 € |

Taux d'aide publique maximum : 60%

Régime d'aides d'Etat (à titre indicatif ; pour 2021 et 2022) : règlement de minimis entreprise

| Indicateurs de résultats | Valeur-cible au terme des 4 ans |
|--|--|
| Besoin en main d'œuvre 2018 = 1 200 h de travail | Réduction des coûts de main d'œuvre de 25% |

• AXE III – ACCOMPAGNER ET DEVELOPPER LA FILIERE

III.2 – Accompagner les producteurs face aux évolutions climatiques

Objectif : accompagner techniquement les agriculteurs de manière individuelle et collective sur plusieurs thématiques :

Nature de l'action : Conseil technique individuel et actions collectives

- En individuel :

- Développer les retenues collinaires et la mise en place de réseaux d'irrigation.
- Favoriser l'émergence de projets collectifs de gestion des eaux d'irrigation
- Développer des techniques de taille et de conduite de noyers qui améliorent la résilience des arbres aux intempéries (travail notamment sur la gestion de l'irrigation et son impact sur l'ancrage au sol des arbres)
- Appui à la mise en place de techniques alternatives
- Appui à la mise en place de haies (conseil technique sur les essences et l'implantation)
- Appui à la mise en place d'outils de gestion des eaux de lavage
- Raisonner la lutte anti-grêle.

- En collectif :

- Bulletin technique noyer : effectuer le travail de synthèse des relevés de pièges qui constitue de la ressource technique indispensable pour le conseil technique
- Paramétrage de l'outil Net-irrig

Bénéficiaires : organismes de conseil et de formation

Budget prévisionnel des dépenses HT :

| | Type | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
|--|------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| III.2.a : Conseil technique individuel | F | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € | 100 000 € |
| III.2.b : Actions collectives | F | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 20 000 € |

Taux d'aide publique maximum : 60%

Régime d'aides d'Etat (à titre indicatif ; pour 2021 et 2022) : SA.40833 relatif aux aides aux services de conseil pour les PME dans le secteur agricole (pour le conseil technique individuel) ; SA.40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole (pour les actions collectives)

| Indicateurs de résultats | Valeur-cible au terme des 4 ans |
|------------------------------|---|
| Conseil technique individuel | 50 jours /an ; 50 exploitations bénéficiaires |

| | |
|---------------------|----------------------------|
| Actions collectives | 10 journées d'animation/an |
|---------------------|----------------------------|

III.4 – Animer le plan filière noix

Objectif : Mettre en place la stratégie de filière régionale cohérente. Assurer le fonctionnement du plan filière, dans le cadre d'une stratégie régionale fruits cohérente

Nature de l'action : Animation du plan filière noix : méthodologie et gouvernance ; rassemblement de tous les acteurs de la filière autour d'une même stratégie ; communication sur les actions du plan ; appui des agriculteurs au dépôt des dossiers individuels

Bénéficiaire : CING

Budget prévisionnel des dépenses HT :

| | Type | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
|-----------------------------------|------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| III.4 : Animation du plan filière | F | 32 000 € | 32 000 € | 32 000 € | 32 000 € | 128 000 € |

Taux d'aide publique maximum : 60%

Régime d'aides d'Etat (à titre indicatif ; pour 2021 et 2022) : règlement de minimis entreprise

| Indicateurs de résultats | Valeur-cible au terme des 4 ans |
|---|---|
| Temps d'animation du plan filière | 80 jours/an |
| Nombre d'agriculteurs aidés, nombre de dossiers déposés | 350 agriculteurs individuels, 300 dossiers déposés pour le plan spécifique noix |

III.5 – Investir dans la recherche expérimentale

Objectif : Répondre à deux problématiques de parasitisme propres aux noyers : un champignon, le Colletotrichum et un insecte, la Mouche du Brou

Nature de l'action : Soutien au projet de développement de stratégies de lutte phéromonale contre la mouche du brou ; soutien au projet pour mieux connaître et maîtriser l'Anthraxose à Colletotrichum sur noyer

Bénéficiaire : SENURA (reversement d'une partie de la subvention au Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes CTIFL)

Budget prévisionnel des dépenses HT :

| | Type | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
|---------------------------------|------|----------|-----------|-----------|------|-----------|
| III.5.a : Projet Sémiomouche | F | 88 592 € | 94 618 € | 94 618 € | - € | 277 828 € |
| III.5.b : Projet Colletotrichum | F | 87 960 € | 105 295 € | 105 295 € | - € | 298 551 € |

Taux d'aide publique maximum : 60%

Régime d'aides d'Etat (à titre indicatif ; pour 2021 et 2022) : SA.40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier

| Indicateurs de résultats | Valeur-cible au terme des 4 ans |
|---|---|
| SEMIOMOUCHE : Brevet d'invention ; publications scientifiques | Obtention de 1 brevet ; 9 articles |
| COLLETOTRICHUM : Publications scientifiques | 1 article en fin de projet ; 1 exposé / poster en fin de projet |

ARTICLE 3 – GOUVERNANCE ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES PROFESSIONNELS DE LA FILIERE

3.1 Gouvernance

L'ensemble des professionnels et des financeurs conviennent de la mise en œuvre du plan spécifique filière noix de Grenoble avec une gouvernance simple pour avoir une gestion souple et réactive face aux projets.

Ainsi, un comité de pilotage sera mis en place et sera composé des représentants du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, des Conseils Départementaux concernés, des Chambres Départementales d'Agriculture concernées, des acteurs économiques et

techniques tels que le Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble (CING). Pourront être invités d'autres partenaires compétents sur certains sujets, le cas échéant.

Le rôle du comité de pilotage :

Il sera :

- Le suivi de la mise en œuvre des actions prévues au plan spécifique filière Noix de Grenoble AOP, et la priorité des dossiers, le cas échéant,
- Le suivi des indicateurs permettant d'effectuer une analyse de l'impact du plan spécifique Noix de Grenoble AOP et la réorientation éventuelle des actions,
- L'étude d'avenant à la présente convention.

Le plan spécifique filière noix de Grenoble faisant partie intégrante du programme d'actions global de la filière, le comité de pilotage pourra rendre compte de l'avancée du programme d'actions global.

Le suivi :

Il se tiendra à minima une réunion annuelle de programmation et de suivi du plan spécifique filière noix de Grenoble à laquelle les financeurs des actions seront obligatoirement associés. Elle a pour objectif de faire le bilan des actions engagées et également d'étudier la programmation des actions de l'année suivante.

Préalablement à cette réunion, il sera préparé par la structure gestionnaire du programme, au titre de l'animation du plan de filière, un bilan écrit des actions du programme de l'année précédente qui sera transmis à la Région et aux cofinanceurs. Ce bilan portera sur le plan technique (descriptif de la réalisation des actions, attendus, analyse au regard des objectifs généraux ou par action poursuivis, analyse des écarts éventuels, perspectives, etc), ainsi que sur le plan financier (coûts effectifs des réalisations, crédits affectés aux actions, autofinancement...). Chaque action sera évaluée en fonction de son état d'avancement et un suivi des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs sera effectué. En cas d'écart ou de non atteinte des objectifs poursuivis, des mesures correctives devront être développées si cela s'avère pertinent.

Le pilotage :

Pour remplir le rôle du comité de pilotage, ce dernier s'appuiera sur le Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble (CING) qui assure l'animation et la gestion du programme d'actions global filière noix dans le cadre du financement de l'animation du plan de filière (voir détail action animation III.4).

3.2 Engagement des partenaires professionnels de la filière

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre en synergie et chacun pour leur part respective, les moyens et actions devant permettre la réalisation des objectifs du plan

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES PARTENAIRES PUBLICS

4.1 Mobilisation de crédits FEADER 2021-2027

Pour les dossiers du programme d'actions global filière noix faisant appel à des crédits européens et dans la limite des enveloppes régionales, les modalités d'instruction, de sélection des projets et d'attribution des aides seront celles de la mesure concernée du Programme de Développement Rural pour les deux années de transition 2021 et 2022, et celles du futur Programme d'intervention régional adossé au Plan Stratégique National PAC France pour les années 2023 et 2024 (sous réserve de dispositifs équivalents).

4.2 Modalités d'intervention de la Région

4.2.1 Les actions du Plan spécifique Noix de Grenoble AOP

Ces actions présentées à l'article 2 et récapitulées en annexe 3, correspondent aux actions du programme d'actions global présentées en annexe 1 pour lesquelles il n'existe aucun dispositif. Elles pourront être accompagnées par la Région dans le cadre du Plan spécifique Noix de Grenoble AOP dont le budget prévisionnel est présenté en annexe 2.

L'enveloppe régionale globale sur 2021-2024 est de **841 627 €**, ventilée de façon prévisionnelle comme en annexe 2.

Demande de subvention

La participation financière de la Région sera décidée sur la base de dossiers de demande de subvention, **transmis** à la Région, de manière dématérialisée via la plateforme de la Région, **avant l'engagement des dépenses**. Les pièces nécessaires à l'instruction d'un dossier de demande de subvention doivent être conformes au Règlement des subventions de la Région en vigueur lors du dépôt de la demande. Tout dossier de demande de subvention non complété dans un délai de 2 mois sera considéré par la Région comme retiré.

Quelques dispositions du Règlement des subventions régional :

Les dispositions mentionnées ci-dessous en application du Règlement des subventions approuvé en Assemblée Plénière le 27 juin 2019 sont susceptibles d'être revues si le règlement est modifié.

- **Plancher de subvention** : La Région n'accordera pas de subvention inférieure à 500 €.

- **Dates d'éligibilité des dépenses et délai de validité de la subvention** :

Le début de la date d'éligibilité des dépenses, précisé dans l'acte attributif, est fixé :

- pour les subventions d'investissement et de fonctionnement spécifique : à la date de réception à la Région du dossier de demande de subvention,
- pour les subventions de fonctionnement général : à la date de début de la période de référence de 12 mois.

Le porteur de projet peut décider d'engager l'opération sans attendre l'issue réservée à sa demande, le dépôt de dossier ne valant pas promesse d'engagement de la Région.

La fin de la date d'éligibilité des dépenses, précisée dans l'acte attributif, est au maximum de :

- 5 ans pour les subventions d'investissement à compter de la date de délibération d'attribution,
- 3 ans pour les subventions de fonctionnement spécifique à compter de la date de délibération d'attribution,
- 12 mois consécutifs basés sur la période de référence, à savoir l'année civile ou une autre période, pour les subventions de fonctionnement général.

Le délai de caducité pour réception à la Région de la demande de versement du solde est de 6 mois maximum après la date de fin d'éligibilité des dépenses.

- **Respect de l'obligation de publicité** :

Les bénéficiaires des subventions régionales ont l'obligation de communiquer sur l'existence du financement régional auprès des destinataires finaux et auprès du grand public. Cette obligation de publicité est indispensable pour faire connaître l'implication en proximité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la vie quotidienne des habitants. Les porteurs de projet doivent donc lui réserver une attention accrue. Les modalités à respecter seront précisées dans les actes attributifs. Le bénéficiaire devra justifier du respect de cette obligation, la Région se réservant le droit de le contrôler en cours de projet ou a posteriori. Le non-respect de cette obligation pourra suspendre le versement de la subvention.

Base réglementaire

Dès lors qu'un projet ou une opération, de par sa nature, son porteur, et/ou ses objectifs se trouve dans un champ économique concurrentiel et soumis aux contraintes des aides d'Etat, **l'aide régionale ne pourra être attribuée que si cette base réglementaire est sécurisée.**

L'intervention de la Région est basée sur les règlements européens en vigueur au moment de l'octroi des aides. Les modalités de l'intervention régionale pourront donc être amenées à évoluer si ces règlements évoluent.

Du fait de l'obligation d'inscription des actions concernées dans le cadre de bases réglementaires autorisant la mise en place d'une aide publique pour les projets mis en œuvre, **aucune dérogation d'antériorité ne pourra être mise en place pour des demandes déposées après démarrage ou réalisation de l'opération.** En effet la validité des aides d'Etat doit être justifiée par l'effet incitatif des aides. Ce dernier est défini par l'obligation pour le bénéficiaire de déposer une demande de subvention avant tout démarrage de son projet (comme le démarrage de travaux, la signature d'un devis, la passation d'un bon de commande, etc.).

Fongibilité des crédits

L'ensemble des actions inscrites constitue un règlement d'intervention souple et évolutif, établi entre la Région et les acteurs de la filière noix et révisable chaque année. La maquette financière prévisionnelle du plan figure en annexe 2 de la présente convention. Les montants de subvention inscrits en crédits de fonctionnement au sein du Plan spécifique filière Noix sont fongibles entre eux. Il en est de même pour les montants de subvention inscrits en crédits d'investissement.

Toutefois, la prévision financière qui est établie en annexe 2 pour chaque année du contrat devra être suivie, le cumul annuel des subventions en fonctionnement et celui en investissement sont des montants maximums annuels qui ne pourront être dépassés ni reportés d'une année sur l'autre.

4.2.2 Les actions du programme d'actions global filière noix (pour mémoire)

Pour mémoire, ces actions présentées en annexe 1 peuvent mobiliser des crédits régionaux au travers de dispositifs existants :

- Les dispositifs liés au FEADER, et notamment certaines mesures du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour les années de transition 2021 et 2022,
- Les dispositifs régionaux comme le Plan Fruits

Pour les dossiers faisant appel à ces crédits régionaux, les modalités d'instruction, de sélection des projets et d'attribution des aides seront celles des dispositifs concernés.

4.3 Modalités d'intervention des Départements

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. La Région a approuvé en Assemblée Plénière des 15 et 16 décembre 2016 son Schéma Régional de

Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre et la coordination de ces différentes interventions. Ce schéma comporte un volet relatif aux aides aux activités agricoles et forestières.

La loi ouvre la possibilité aux Départements de participer aux aides accordées par la Région aux organisations de producteurs et aux entreprises exerçant une activité de production, de transformation et/ou commercialisation de produits agricoles, de produits de la forêt ainsi que des produits de la pêche et de l'aquaculture. En ce sens, la participation du Département doit se faire en complément des objectifs régionaux et être mise en œuvre dans le cadre d'une convention avec la Région.

Au titre de la convention SRDEII signée entre la Région et chaque Département, les Départements pourront apporter des aides complémentaires sur des objectifs partagés avec la Région.

Les actions du programme d'actions global de la filière noix peuvent mobiliser des crédits des Départements au travers de dispositifs existants :

- Les dispositifs liés au FEADER, et notamment certaines mesures du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour les années de transition 2021 et 2022,
- Les dispositifs départementaux encadrés par des régimes cadres notifiés et/ou exemptés dont les aides aux organismes (Chambre d'agriculture, SENURA, CING...).

Les actions du plan spécifique Noix de Grenoble AOP faisant l'objet de la présente convention, pourront bénéficier d'aides des Départements subordonnées à l'existence et aux spécificités de règlements d'intervention départementaux et à l'inscription des crédits nécessaires dans les budgets correspondant aux exercices concernés.

Au travers de sa politique départementale en faveur de signes de qualité et de l'origine votée en Assemblée départementale du 26 juin 2017, le Département de la Drôme soutiendra les actions portées par l'ODG suivantes :

- communication auprès du grand public
- actions de développement et structurantes (seulement si ces actions sont cofinancées par la Région ou le FEADER)

Plafond des dépenses éligibles : 50 000€ / an, le taux d'aide sera adapté en fonction des cofinancements et dans la limite des crédits départementaux disponible.

Le dépôt des demandes d'aide pour chaque projet sera réalisé via la plateforme <https://mesdemarches.ladrome.fr/> ou via le GUSI si cofinancement FEADER.

ARTICLE 5 – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DUREE

Le Plan spécifique filière Noix est conclu pour une durée de 4 ans.

Il prendra effet à la date de décision exécutoire de la Commission permanente de la Région du 14 décembre 2020 approuvant son contenu, et au plus tôt au 1^{er} janvier 2021. Il s'achèvera le 31 décembre 2024.

ARTICLE 6 – AVENANT

En cas de modification ou de création d'une nouvelle action, cette dernière pourra être opérationnelle, sans approbation préalable par la commission permanente, dès lors que celle-ci :

- répond à la stratégie mise en place par la filière
- a obtenu un avis positif du comité de pilotage,
- est éligible à un financement public et conforme à la réglementation des aides d'Etat.

En cas d'évolution des politiques publiques ou d'une demande de la filière, le Plan spécifique Filière Noix de Grenoble AOP pourra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 – CONDITIONS GENERALES

Le retrait d'un des partenaires du programme entraînera la suppression du financement des actions relatives à ses engagements. Les engagements de la Région sont subordonnés à l'inscription de crédits correspondants et à l'ouverture des moyens financiers suffisants dans le cadre des budgets correspondant aux exercices concernés.

➤ Résiliation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Région par notification écrite, en cas de force majeure, d'intérêt général ou pour tout autre motif approuvé par les élus régionaux.

➤ **Règlement des litiges**

En cas de litige, les parties s'entendent pour régler à l'amiable leurs différends. En cas de désaccord, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, le.....

| | |
|---|--|
| | Le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes Laurent WAUQUIEZ |
| Le Président du Conseil Départemental de l'Isère Jean-Pierre BARBIER | La Présidente du Conseil Départemental de la Drôme Marie-Pierre MOUTON |
| Le Président du Conseil Savoie Mont Blanc Christian MONTEIL | Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Isère Jean-Claude DARLET |
| Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Drôme Jean-Pierre ROYANNEZ | Le Président du Comité Interprofessionnel de la Noix de Grenoble Yves BOREL |

Annexe 1 – Pour mémoire : actions du programme d’actions global pouvant mobiliser des dispositifs existants ou pour lesquelles il n’y a pas de dispositif existant ni de soutien régional dans le cadre du plan spécifique filière noix

AXE I – PRODUIRE AUTREMENT ET S’ADAPTER AUX EVOLUTIONS CLIMATIQUES

I.1 - Favoriser l'utilisation de méthodes alternatives

Objectif : Réduire les coûts des méthodes alternatives afin d’en favoriser le développement

Nature de l’action :

- Aide au surcoût lié à l'utilisation de méthodes alternatives
- Aide au matériel spécifique d’application des produits de biocontrôle et lutte biologique
 - o Investissement individuel : porte-outils, tondeuse satellite sur porte-outils, pulvérisateur/poudreuse à argile
 - o Investissement collectif : broyeurs à branches

Bénéficiaire : Agriculteur à titre principal ou secondaire étant adhérent à l’Organisme de Défense et de Gestion (CING) et justifiant d’au moins 60% de surfaces de noyers en AOP, CUMA

Dispositifs existants : mesures 4.13 et 4.14 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour les années de transition 2021 et 2022 et, sous réserve, dispositifs équivalents du futur Programme d’intervention régional adossé au Plan Stratégique National PAC France pour les années 2023 et 2024

I.2 - Développer une irrigation durable

Objectif : Développer l’irrigation afin d’améliorer la qualité des noix produites et d’augmenter la compétitivité des exploitations ; gérer les ressources en eau ; adapter le système d’irrigation à un système sans herbicides

Nature de l’action :

- Aide aux retenues collinaires (deux sont en réflexion sur le secteur de Cras et développement de petites retenues est envisageable sur les têtes de bassin)
- Aide au réseau collectif d’irrigation (projet de l’Albenc sur 500 ha)
- Aide aux équipements économes en eau à la parcelle
- Aide aux outils de pilotage pour la gestion de l’irrigation (kits de sondes tensiométriques)

Bénéficiaire : Agriculteur à titre principal ou secondaire étant adhérent à l’Organisme de Défense et de Gestion (CING) et justifiant d’au moins 60% de surfaces de noyers en AOP, chambre d’agriculture Isère

Dispositifs existants : mesures 4.15 et 4.34 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour les années de transition 2021 et 2022 et, sous réserve, dispositifs équivalents du futur Programme d’intervention régional adossé au Plan Stratégique National PAC France pour les années 2023 et 2024 ; Plan Fruit (action 2.3 pour outils de pilotage de gestion de l’irrigation)

I.3 - Développer des vergers écologiques et résilients

Objectif : Favoriser l’implantation d’aménagements agroécologiques

Nature de l’action : aide aux nichoirs à oiseaux et abris à chauve-souris

Bénéficiaire : Agriculteur à titre principal ou secondaire étant adhérent à l’Organisme de Défense et de Gestion (CING) et justifiant d’au moins 60% de surfaces de noyers en AOP

Dispositifs existants : /

I.4 - Gestion des eaux de lavage

Objectif : Accompagner les agriculteurs dans la gestion des eaux de lavage dans un triple objectif : optimisation des volumes d’eau utilisés, recyclage des eaux, traitement des eaux après utilisation

Nature de l’action : aide aux installations de recyclage et de traitement des eaux de lavage (bac de décantation avec recyclage de l’eau ; stockage de l’eau dans une fosse béton ; matériel d’épandage)

Bénéficiaire : Agriculteur à titre principal ou secondaire étant adhérent à l’Organisme de Défense et de Gestion (CING) et justifiant d’au moins 60% de surfaces de noyers en AOP

Dispositifs existants : mesure 4.13 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour les années de transition 2021 et 2022 et, sous réserve, dispositifs équivalents du futur Programme d’intervention régional adossé au Plan Stratégique National PAC France pour les années 2023 et 2024

I.5 - Développer les moyens de lutte anti-grêle

Objectif : étudier la pertinence et mettre en place, sur le territoire et pour la filière, des techniques de lutte anti-grêle de type ensemencement de nuages

Nature de l'action : Aide aux systèmes de lutte anti-grêle collectifs ; animation d'un groupe de travail sur le sujet

Bénéficiaire : Agriculteur à titre principal ou secondaire étant adhérent à l'Organisme de Défense et de Gestion (CING) et justifiant d'au moins 60% de surfaces de noyers en AOP, association de lutte anti-grêle, CUMA ; chambre d'agriculture

Dispositifs existants : dispositif du Conseil Départemental de l'Isère pour l'investissement

I.6 - Etude sur les conséquences du changement climatique au niveau ultra-local

Objectif : connaître les évolutions du climat et son impact au niveau local

Nature de l'action : définition d'une méthodologie basée sur les outils ClimaXX1 de la chambre d'agriculture ; utilisation des résultats du projet PEI ; faire tourner les outils sur quelques stations météo de la région ; mise en place d'un groupe de travail pour interpréter les résultats

Bénéficiaire : chambres d'agriculture, stations de recherche, centre technique

Dispositifs existants : à développer dans le cadre de la délibération « Adaptation des secteurs agricole, alimentaire et forêt-bois face au changement climatique » n° AP-2020-10/03-1-4514 du Conseil régional en date du 16 octobre 2020

AXE II – RESTER CONCURRENTIEL SUR LE MARCHÉ**II.1 - Etat des lieux, analyse du marché et élaboration d'un projet stratégique de filière**

Objectif : connaître le profil, les attentes, le comportement du consommateur pour mieux se positionner sur le marché et également mieux cibler la stratégie de communication ; mieux connaître nos parts de marché dans les enseignes françaises ; réaliser un état des lieux exhaustif de la filière ; élaborer un projet stratégique de filière

Nature de l'action :

- étude de marché type IPSOS et Nielsen sur le consommateur de Noix de Grenoble et sur le positionnement sur le marché
- réalisation d'un état des lieux de la filière

Bénéficiaire : CING

Dispositifs existants : mesure 16.71 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour les années de transition 2021 et 2022

II.2 - Développer la compétitivité des acteurs économiques

Objectif : soutenir le renouvellement du verger

Nature de l'action :

- Aide à l'achat de plants classiques AOP
- Aide à l'acquisition de matériel pour améliorer les performances (outils de tri et séparateurs ; matériel de transformation de la noix) pour les metteurs en marché

Bénéficiaire : Agriculteur à titre principal ou secondaire étant adhérent à l'ODG (CING) et justifiant d'au moins 60% de surfaces de noyers en AOP ; entreprises de négoce et organisations de producteurs ; CUMA et tous groupements de producteurs ;

Dispositifs existants : mesure 4.12V (pour l'achat de plants classiques AOP ayant un passeport phytosanitaire) et mesures 4.14, 4.21C, 4.21F, 4.22 (pour le matériel) du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour les années de transition 2021 et 2022 et, sous réserve, dispositifs équivalents du futur Programme d'intervention régional adossé au Plan Stratégique National PAC France pour les années 2023 et 2024

II.3 - Promouvoir la certification des exploitations

Objectif : favoriser l'engagement des producteurs dans des démarches de certification environnementale et aussi d'habilitation AOP afin de relancer la dynamique de production de Noix de Grenoble

Nature de l'action : Accompagnement des agriculteurs dans la démarche de certification environnementale, notamment HVE, mais aussi d'habilitation en AOP. Animation d'un groupe de travail pour définir une marque à la fois environnementale et commerciale

Bénéficiaire : entreprises, organisations professionnels agricoles, structures d'appui, agriculteur à titre principal ou secondaire étant adhérent à l'ODG (CING) et justifiant d'au moins 60% de surfaces de noyers en AOP, organisme certificateur (Certisud),

Dispositifs existants : Plan Fruits (action 2.4 pour la certification HVE)

AXE III – ACCOMPAGNER ET DEVELOPPER LA FILIERE

III.1 - Promotion communication autour de l'AOP Noix de Grenoble

Objectif : Dynamiser la communication, conquérir de nouveaux consommateurs. Redonner aux consommateurs l'envie de casser des noix ; valoriser le métier d'agriculteurs auprès du grand public par rapport à l'« agribashing ».

Nature de l'action : création de nouveaux outils de communication (ex : réseaux sociaux, nouveau site web, casque de réalité virtuelle, casse-noix performants...).

Bénéficiaire : CING

Dispositifs existants : mesure 3.20 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour les années de transition 2021 et 2022 et, sous réserve, dispositifs équivalents du futur Programme d'intervention régional adossé au Plan Stratégique National PAC France pour les années 2023 et 2024

III.3 - Vulgariser les connaissances acquises

Objectif : Diffuser et valoriser les acquis ; Journée de formation et/ou d'informations (1 à 2 /an), journées de démonstration technique de matériel (par les FDCUMA Isère et Drôme par exemple)

Nature de l'action : Financement de supports de communication

Bénéficiaire : SENURA, chambre d'agriculture, comités de territoire, FDCUMA

Dispositifs existants : /

Annexe 2 - Budget prévisionnel 2021-2024 - Programme d'actions global filière Noix et Plan spécifique Noix

| Programme d'actions global filière Noix (*) Pour mémoire (en grisé) : action non incluse dans le Plan spécifique Noix | Type de dép. | Bénéficiaire (**) | Dépenses du Programme d'actions global filière Noix (€) | | | | | dont dispositifs existants (FEADER, Plan fruit) | dont dépenses éligibles du Plan spécifique Noix 2021-2024 | Subvention Région prévisionnelle 2021-2024 | Cofinanciers potentiels | Taux d'aide publique |
|---|--------------|-------------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---|---|--|--|----------------------|
| | | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total 2021-2024 | | | | | |
| Axe I : Produire autrement et s'adapter aux évolutions climatiques | | | 6 359 521 € | 2 008 594 € | 1 860 094 € | 1 856 594 € | 12 084 803 € | | 634 500 € | 2 139 824 € | | |
| I.1 : Matériel spécifique à l'utilisation de méthodes alternatives* | I | Prod, CUMA | 244 600 € | 428 050 € | 428 050 € | 428 050 € | 1 528 750 € | PDR 4.1.3, 4.1.4 | - € | 51 750 € | Agence de l'eau, CD38 (4.1.4) CD26 (4.1.4) | |
| I.1 : Surcoût des méthodes alternatives* | F | Prod | 98 867 € | 98 867 € | 98 867 € | 98 867 € | 395 468 € | - | - € | - € | CD38 (à partir avec la Région sur 4.34 et 4.15) CD26 (4.34 et 4.15 selon les modalités d'éligibilité au règlement départemental) | |
| I.2 : Retenues collinaires ; réseau collectif d'irrigation ; équipements économes en eau à la parcelle ; outils de pilotage pour gestion de l'irrigation* | I | Prod, CUMA, CA38 | 5 123 821 € | 411 000 € | 411 000 € | 411 000 € | 6 356 821 € | PDR 4.34, 4.15, 4.14 Plan fruit (outils de pilotage) | - € | 1 554 874 € | | |
| I.2 : Etude préalable pour la création de retenues collinaires (quand dépenses < 5 000 €HT) | I | Prod | 4 000 € | 4 000 € | 6 000 € | 6 000 € | 20 000 € | - | 20 000 € | 14 000 € | CD26 (dans le cadre de la convention avec la Chambre) | 70% |
| I.3.a : Implantation de haies brise-vents | I | Prod | 60 000 € | 105 000 € | 105 000 € | 105 000 € | 375 000 € | - | 300 000 € | 75 000 € | CD38 | 40% |
| I.3.b : Matériel de taille spécifique des noyers (sécatours) | I | Prod, CUMA | 36 000 € | 63 000 € | 63 000 € | 63 000 € | 225 000 € | - | 225 000 € | 103 500 € | CSMB | 40% ind. 60% coll. |
| I.3.c : Implantation de couverts végétaux sur noyeratie | F | Prod | 14 320 € | 25 060 € | 25 060 € | 25 060 € | 89 500 € | - | 89 500 € | 53 700 € | - | 60% |
| I.3 : Nichoirs et abris à oiseaux* | I | Prod | 1 920 € | 3 360 € | 3 360 € | 3 360 € | 12 000 € | - | - € | | | |
| I.4 : Gestion des eaux de lavage* | I | Prod | 262 400 € | 459 200 € | 459 200 € | 459 200 € | 1 640 000 € | PDR 4.13 | - € | 287 000 € | | |
| I.5 : Equipement radar anti-grêle* | I | Prod, CUMA | 145 500 € | 145 500 € | - € | - € | 291 000 € | - | - € | - € | CD38 | |
| I.5 : Développer les moyens de lutte anti-grêle* (fonctionnement lié à l'équipement radar, groupe de travail sur les systèmes anti-grêles) | F | Prod, CUMA, CA38 | 363 093 € | 262 057 € | 257 057 € | 257 057 € | 1 139 264 € | - | - € | - € | | |
| I.6 : Etude sur les conséquences du changement climatique au niveau ultra-local (groupe de travail et outil climat XXI)* | F | SA | 5 000 € | 3 500 € | 3 500 € | - € | 12 000 € | - | - € | - € | CD26 (à étudier dans le cadre de la convention avec la Chambre) | |

| Programme d'actions global filière Noix | Type de dép. | Bénéf. daire (**) | Dépenses du Programme d'actions global filière Noix (€) | | | | | Total 2021-2024 | dont dispositifs existants (FEADER, Plan fruits) | dont dépenses éligibles du Plan spécifique Noix 2021-2024 | Subvention Région prévisionnelle 2021-2024 | Cofinancurs potentiels | Taux d'aide publique |
|---|--------------|----------------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|-----------------------------|--|---|---|------------------------|----------------------|
| | | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total 2021-2024 | | | | | | |
| Axe II - Rester concurrentiel sur le marché | | | 1 132 284 € | 1 296 684 € | 1 296 684 € | 1 296 684 € | 5 022 336 € | | 282 000 € | 951 267 € | | | |
| II.1 : Etat des lieux, analyse du marché et élaboration d'un projet stratégique de filière* | F | CING | 60 000 € | - € | - € | - € | 60 000 € | PDR 16,71 | - € | - € | CD38 (17729 €), CD26 (5709,73 €) | | |
| II.2 : Développer la compétitivité des acteurs économiques (achat de plants classiques AOP, matériel de tri et de transformation de la noix)* | I | Prod, OP, CUMA, Entr | 962 084 € | 1 130 084 € | 1 130 084 € | 1 130 084 € | 4 352 336 € | PDR 4,12%, 4,21c 4,21f 4,22 | - € | 730 467 € | CD38 (4,21F, 4,21C, 4,22) CD26 (4,21F, 4,21C, 4,22) | | |
| II.2 : Achat de plants in-vitro AOP | I | Prod | 25 920 € | 45 360 € | 45 360 € | 45 360 € | 162 000 € | - | 162 000 € | 64 800 € | CSMB | 40% | |
| II.3 : Promouvoir la certification des exploitations (certification HVE3)* | F | Prod, Entr, OC | 48 000 € | 84 000 € | 84 000 € | 84 000 € | 300 000 € | Plan fruits | - € | 120 000 € | | | |
| II.3 : Promouvoir la certification des exploitations (certification AOP; groupe de travail création de marque)* | F | Prod, Entr, OC | 6 280 € | 7 240 € | 7 240 € | 7 240 € | 28 000 € | - | - € | - € | | | |
| II.4 : Elaborer une nouvelle méthodologie de prévision de récolte | F | CING | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 120 000 € | - | 120 000 € | 36 000 € | CD26 (politique SICO)*** | 60% | |
| Axe III : Accompagner et développer la filière | | | 551 666 € | 530 027 € | 533 141 € | 338 228 € | 1 953 062 € | | 824 378 € | 704 627 € | | | |
| III.1 : Promotion de l'AOP : création de nouveaux outils de communication* | F | CING, SA | 251 038 € | 251 038 € | 252 076 € | 252 076 € | 1 006 228 € | PDR 3,20 | - € | 210 000 € | Vivéa CD26 (SICO)*** | | |
| III.2.a : Accompagner les producteurs : conseil technique individuel | F | OC | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € | 100 000 € | - | 100 000 € | 60 000 € | | 60% | |
| III.2.b : Accompagner les producteurs : actions collectives | F | OC | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 20 000 € | - | 20 000 € | 12 000 € | | 60% | |
| III.2 : Accompagner les producteurs : formation collective* | F | OC | 1 038 € | 1 038 € | 2 076 € | 2 076 € | 6 228 € | - | - € | - € | Vivéa | | |
| III.3 : Vulgariser les connaissances acquises* | F | SA | 11 038 € | 16 038 € | 17 076 € | 22 076 € | 66 228 € | - | - € | - € | | | |
| III.4 : Animation du plan filière | F | CING | 32 000 € | 32 000 € | 32 000 € | 32 000 € | 128 000 € | - | 128 000 € | 76 800 € | CD26 (politique SICO)*** | 60% | |
| III.5 : Investir dans la recherche expérimentale (III.5.a : projet Sémionmouche ; III.5.b : projet Colletrichium) | F | Senura | 176 552 € | 199 913 € | 199 913 € | - € | 576 378 € | - | 576 378 € | 345 827 € | | 60% | |
| III.6 : Poursuite de l'étude Ferron** | F | CING | 50 000 € | - € | - € | - € | 50 000 € | - | - € | - € | CD38 | | |
| Totaux | | | 8 043 470 € | 3 835 304 € | 3 689 918 € | 3 491 505 € | 19 060 201 € | | 1 740 878 € | 3 795 718 € | | | |
| Total Dépenses 2021-2024 | | | 19 060 201 € | | | 1 740 878 € | | | 3 795 718 € | | | | |
| Total Subvention Région 2021-2024 | | | 1 740 878 € | | | 841 627 € | | | 195 337 € | | | | |
| Total Subvention Région 2020/2021 | | | 14 962 907 € | | | 257 300 € | | | 41 728 € | | | | |
| Total Subvention Région 2022 | | | 4 097 294 € | | | 584 327 € | | | 124 413 € | | | | |
| Rato F/total | | | 21,5% | | | 59,4% | | | 24,1% | | | | |

** Prod. producteurs en zone AOP Noix de Grenoble, adhérent au CING, justifiant d'au moins 60% de surfaces en noyers AOP. OC: organismes conseil, SA: structures d'appui ; OP: organisations producteurs ; CA : chambre d'agri ; Entr: entreprises
 *** Règlement d'aide SICO du CD26, à destination des ODG uniquement : 50 000€ de dépenses éligibles / an maximum, taux adapté en fonction de l'enveloppe annuelle du CD26, co-financement de la Région ou du FEADER indispensable

Annexe 3 - Récapitulatif du budget prévisionnel 2021-2024 du Plan spécifique Noix

| Actions du Plan Spécifique Noix | Type de dép. | Bénéficiaire (**) | Dépenses du Plan Spécifique Noix (€) | | | | | dont dépenses éligibles du Plan spécifique Noix 2021-2024 | Subvention Région prévisionnelle 2021-2024 | Cofinanciers potentiels | Taux d'aide publique | Régime d'aides d'Etat (à titre indicatif ; pour 2021 et 2022) |
|--|--------------|-------------------|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|---|--|---|----------------------|---|
| | | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total 2021-2024 | | | | | |
| l.2 : Etude préalable pour la création de retenues collinaires (quand dépenses < 5 000 €HT) | I | Prod | 4 000 € | 4 000 € | 6 000 € | 6 000 € | 20 000 € | 20 000 € | 14 000 € | CD26 (dans le cadre de la convention avec la Chambre) | 70% | De minimis agricole |
| l.3.a : Implantation de haies brise-vents | I | Prod | 60 000 € | 105 000 € | 105 000 € | 105 000 € | 375 000 € | 300 000 € | 75 000 € | CD38 | 40% | SA50388 |
| l.3.b : Matériel de taille spécifique des noyers (sécatours) | I | Prod, CUMA | 36 000 € | 63 000 € | 63 000 € | 63 000 € | 225 000 € | 225 000 € | 103 500 € | CSMB | 40% ind. 60% coll. | SA50388 |
| l.3.c : Implantation de couverts végétaux sur noyerai | F | Prod | 14 320 € | 25 060 € | 25 060 € | 25 060 € | 89 500 € | 89 500 € | 53 700 € | - | 60% | De minimis agricole |
| l.l.2 : Achat de plants in-vitro AOP | I | Prod | 25 920 € | 45 360 € | 45 360 € | 45 360 € | 162 000 € | 162 000 € | 64 800 € | CSMB | 40% | De minimis agricole |
| l.l.4 : Elaborer une nouvelle méthodologie de prévision de récolte | F | CING | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 120 000 € | 120 000 € | 36 000 € | CD26 (politique SIQO)*** | 60% | De minimis entreprise |
| l.l.l.2.a : Accompagner les producteurs : conseil technique individuel | F | OC | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € | 100 000 € | 100 000 € | 60 000 € | - | 60% | SA40833 |
| l.l.l.2.b : Accompagner les producteurs : actions collectives | F | OC | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 20 000 € | 20 000 € | 12 000 € | - | 60% | SA40979 |
| l.l.l.4 : Animation du plan filière | F | CING | 32 000 € | 32 000 € | 32 000 € | 32 000 € | 128 000 € | 128 000 € | 76 800 € | CD26 (politique SIQO)*** | 60% | De minimis entreprise |
| l.l.l.5 : Investir dans la recherche expérimentale (l.l.l.5.a : projet Sémionouche ; l.l.l.5.b : projet Collectrichum) | F | Senura | 176 552 € | 199 913 € | 199 913 € | - € | 576 378 € | 576 378 € | 345 827 € | - | 60% | SA40957 |
| Totaux | | | 408 792 € | 534 333 € | 536 333 € | 336 420 € | 1 815 878 € | 1 740 878 € | 841 627 € | | | |

** Prod. producteurs en zone AOP Noix de Grenoble, adhérent au CING, justifiant au moins 60% de surfaces en noyers AOP ; OC : organisés conseil ; SA : structures d'appui ; OP : organisations producteurs ; CA : chambre d'agri ; Entr : entreprises

*** Règlement d'aide SIQO du CD26, à destination des ODG uniquement : 50 000€ de dépenses éligibles / an maximum, taux adapté en fonction de l'enveloppe annuelle du CD26, co-financement de la Région ou du FEADER indispensable



Aide à la filière viticole iséroise

Base réglementaire :

Régime d'aide notifié n°SA 50388 (ancien 39618 du 19/02/2015 modifié le 26/02/2018) intitulé : « *Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire* »,
Plan régional filière vins de la Région Auvergne Rhône-Alpes
Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3232-1-2 et L1111-10.
Délibérations du Conseil départemental de l'Isère en date du 17 juillet 2020 et du 26 février 2021.

Objectifs :

Conformément à la Charte en faveur de la viticulture iséroise signée entre le Département et le Syndicat des vins de l'Isère, qui porte l'IGP « Vins de l'Isère », le soutien du Département vise à accompagner le développement de la filière viticole iséroise en aidant la plantation de cépages autochtones, les investissements matériels de culture et de prévention face aux aléas climatiques.
Ce soutien s'inscrit en complémentarité avec les dispositifs existants aux niveaux national et régional.

Aide aux nouvelles plantations : (pour rénovation, aide France AgriMer)

- Bénéficiaires et conditions d'éligibilité :

Viticulteurs (exploitations individuelles, à titre principal ou secondaire, et/ou sociétaires) produisant un vin sous signe de qualité à l'exclusion des *Vins de France*.

Exploitations viticoles dont le siège est situé dans le département de l'Isère.

Exploitations viticoles dont le siège est situé hors du département de l'Isère et qui exploitent plus de 50 % de leur surface viticole totale sur le département de l'Isère.

Les cépages éligibles sont ceux autorisés par le cahier des charges de l'IGP Vins de l'Isère.

Les terrains à planter doivent être situés dans le département de l'Isère.

Si installés au cours des cinq années précédant la date de la demande d'aide, aide du Département complémentaire à celle de la Région.

- Dépenses éligibles et intensité de l'aide :

Travaux de préparation du sol et de plantation, achat de plants certifiés, protection individuelle des plants, piquets, palissage...

- Dépenses non éligibles :

Temps de travail de l'exploitant agricole

- Modalités d'intervention :

Aide forfaitaire de 6 000 €/ha

Si l'aide du Département est complémentaire à d'autres cofinancements nationaux, notamment à l'aide à la plantation en faveur des nouveaux installés octroyée par la Région, son montant sera ajusté dans le respect du taux maximum d'aides publiques (soit 40 % de taux de base + 20 % nouvel installé depuis moins de 5 ans = 60%) appliqué au montant des dépenses éligibles.

Dans tous les cas, le montant d'aide du Département est plafonné à 10 000 € par dossier et par an. 1 seul dossier déposé par bénéficiaire et par an.

Aide à l'équipement en matériels de culture :

- Bénéficiaires et conditions d'éligibilité :

Viticulteurs (exploitations individuelles, à titre principal ou secondaire, et/ou sociétaires), groupements de viticulteurs (personne morale qui regroupe uniquement des agriculteurs et met en commun un/des outils ou activités de production et/ou de développement - exemple : CUMA, GIE, association de viticulteurs...-) dont le siège est situé dans le département de l'Isère.

Montant minimum de dépenses éligibles de 5 000 €.

- Dépenses éligibles :

Tout matériel de nature à réduire les intrants, à cultiver le sol, à protéger les vignes : matériel de travail du sol, matériels de traitement destinés à réduire les intrants, drone en collectif, matériels pour culture en coteaux (treuil, motobineuse, chenillard...), filets paragrêle, matériels de lutte contre le gel.

Est éligible le matériel acheté neuf ou d'occasion, sous réserve qu'il n'ait pas déjà fait l'objet d'un financement public lors du 1^{er} achat. Une attestation du vendeur signée de son ou d'un expert-comptable confirmant que le matériel n'a pas été acquis neuf au moyen d'une aide nationale ou communautaire, sera exigée.

Pour le matériel destiné à la culture de coteaux, un seuil de pente minimum de 30 % est requis.

L'équipement en outils de détection de mesure et d'alarme (radars météorologiques...), associés à du matériel de lutte contre la grêle (ballons, canons...) est éligible au règlement d'intervention en vigueur au Département (ci-joint en annexe).

- Modalités d'intervention :

Taux d'aide : 40%

Bonification : + 20% si nouvel installé depuis moins de 5 ans, zone de montagne, AB et dans la limite de 60%.

Si l'aide du Département est complémentaire à d'autres cofinancements nationaux, notamment à *l'aide à l'investissement de production* octroyée par la Région, son montant sera ajusté dans le respect du taux maximum d'aides publiques appliqué au montant des dépenses éligibles.

Dans tous les cas, le montant d'aide du Département est plafonné à 10 000 € par dossier et par an. 1 seul dossier déposé par bénéficiaire et par an.

Conditions générales d'attribution à respecter :

- **Toute dépense (y compris devis signé, bon de commande établi...) engagée avant la date figurant sur l'accusé de réception du dossier de demande de subvention est rendue inéligible.**
- Lister toutes les aides publiques sollicitées dans le plan de financement de la demande.
- Ne pas être en difficulté financière au sens des lignes directrices communautaires concernant les aides d'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté.
- Respecter les réglementations en vigueur (administratives, fiscales, sociales, environnementales, ...) en particulier sur les droits à plantation et les règles de défrichement.
- Avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser une plantation.

Etapes d'instruction du dossier :

- Demande de subvention déposée auprès du Syndicat des Vins de l'Isère
- Pré-instruction par le Syndicat des Vins de l'Isère puis dépôt du dossier dématérialisé sur la plateforme régionale. Avis d'opportunité suite à l'examen des dossiers dans le cadre d'un comité de sélection qui se réunira ad hoc, associant Région/Département/Comité des vins/Syndicat des Vins de l'Isère/Chambre d'agriculture.
- Vote en commission permanente du Département des dossiers avec avis favorable. En cas de décision favorable un courrier de notification (attribution) de subvention accompagné d'une convention de subvention sera envoyé au bénéficiaire.
Suite aux investissements réalisés, le bénéficiaire transmettra au Département une demande de versement de la subvention accompagnée des justificatifs de dépenses (factures acquittées(*), attestation de réalisation des travaux,...)
- Versement de la subvention par le Département.

(*) Les factures devront comporter la mention « acquittée », les dates, mode et références du règlement ainsi que la signature de l'entreprise émettrice.

Hôtel du Département de l'Isère - CS 41096 - 38022 GRENOBLE CEDEX –
Tél : 04.76.00.38.38

Directrice de la publication : Séverine Battin
Rédaction et abonnement : service relations usagers